



MÉMOIRES

DE

SULLY.

MEMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI LE GRAND.

Mis en ordre, avec des Remarques.

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Édition, revue & corrigée.

TOME V.



A LONDRES.

M. DCC. LXVII.

SOMMAIRES DES LIVRES

CONTENUS

DANS LE CINQUIEME VOLUME.

SOMMAIRE DU SEIZIEME LIVRE.

SUITE des mémoires de 1603. Continuation de l'ambassade & des négociations de Rosny à la cour de Londres. Formule de traité avec Sa Majesté Britannique: substance de ce traité. Dépêche de Rosny interceptée. Audience de congé, & dernier entretien de Rosny avec le roi Jacques; présens qu'il fait à Londres; son retour. Danger qu'il court sur la mer. Accueil que lui fait Henri IV. Entretien public entr'eux sur sa négociation. Suite de l'état des affaires d'Angleterre; troubles & querelles particulieres dans cette cour. Con-

clusion du traité fait par Rosny. Continuation des affaires d'Angleterre, d'Espagne, des Pays-Bas, & autres étrangeres. Rosny reprend ses travaux dans la finance. Henri, le soutient hautement dans une querelle qu'il a avec le comte de Soissons. Il reçoit le roi à Rosny. Voyage de Henri en Normandie; ce qui se passa dans ce voyage. Mutinerie des Protestans, & assemblée de Gap. Rosny est fait gouverneur de Poitou. Etablissement de la soie en France; entretien sur ce sujet, dans lequel Rosny cherche à en dissuader Henri; remarques sur son opinion touchant la soie & le luxe. Colonie établie en Canada.



SOMMAIRE
DU DIX-SEPTIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1604. Jettons présentés à Sa Majesté par Rosny. Mort de la Duchesse de Bar : circonstances de cette mort, & affaires qu'elle occasionne. Délibérations du conseil sur le rétablissement des Jésuites ; conversation de Rosny avec Henri IV. & raisons qu'il apporte contre ce rétablissement ; à quelles conditions ils sont rétablis ; protection que leur accorde Henri. Le pere Cotton recherche Rosny. Mémoire contre le cardinal d'Ossat ; sentiment de Rosny, peu favorable à ce cardinal & à la politique des Catholiques. Trahison de Nicolas l'Hôte : comment découverte ; particularité sur ce sujet ; examen de la conduite de Villeroy. Mémoire de Rosny sur les religions. Promotion de cardinaux, & affaires de Rome. Conversation curieuse de Henri avec Rosny, sur les chagrins domestiques que lui causent la reine & la marquise de Verneuil.

SOMMAIRE

DU DIX-HUITIEME LIVRE.

SUITE des *Mémoires de l'année* 1604. *Continuation de l'article précédent, sur les chagrins & les brouilleries domestiques de Henri IV. Rosny s'employe à les faire finir ; risques qu'il court à cette occasion de la part de la reine & de la marquise de Verneuil ; malignité de celle-ci. Conduite sage & desintéressée de la reine Marguerite. Cabale des Protestans & des Séditieux du royaume. Voyage de Henri dans les provinces, projetté & rompu. Rosny va visiter son gouvernement : comment il est reçu à la Rochelle, à Poitiers, &c. Haine des Protestans contre lui ; autres particularités & fruits de ce voyage : accueil que lui fait Henri, à son retour. Justification du duc d'Epernon : faussement accusé. Nouvelles brigues du comte d'Auvergne ; moyens employés par Rosny pour l'arrêter ; lettres qu'il reçoit de lui, & qu'il lui écrit : comment le*

comte d'Auvergne est arrêté : on commence son procès. La marquise de Verneuil est aussi arrêtée : Rosny est chargé d'aller l'interroger : il ne peut, par conseils ni par prieres, engager Henri à la faire sortir de France : foiblesse de ce prince pour sa maîtresse.

SOMMAIRE

DU DIX-NEUVIEME LIVRE.

SUITE *des mémoires de* 1604. *Henri IV. fait déposer ses trésors à la Bastille : conseil convoqué à ce sujet. Considérations & maximes de Rosny sur le gouvernement ; moyens qu'il employe pour recouvrer de l'argent. Vérification des rentes ; autres opérations & détails de finances ; réglemens de Police & de milice. Etablissement d'un Hôpital militaire. Talens & qualités de Henri IV. pour le gouvernement. Causes de l'affoiblissement des états. Rupture entre la France & l'Espagne, au sujet du commerce ; Rosny le rétablit par un Traité, particularités*

& teneur de ce traité. Suite des affaires des Provinces unies, de l'Espagne & de l'Angleterre : accord & traité entre ces deux dernieres puissances ; sujets de mécontentement des Provinces-Unies contre l'Angleterre : le connétable de Castille passe par Paris ; entretien qu'il a avec le Roi. Autre conversation entre Henri IV. & Rosny sur cet ambassadeur. Principe erroné de Rosny sur la loi Salique. Acheminement à la réussite des grands desseins de Henri. Affaires des Grisons, & du fort de Fuentes ; démarches de la France, & autres particularités sur cette affaire. Contestation avec le Pape, au sujet du pont d'Avignon ; terminée par Rosny en faveur du roi. Affaire de l'acquisition du comté de Saint Paul ; bon conseil à cette occasion, donné par Rosny à Henri. Ordres religieux établis en France.



SOMMAIRE

DU VINGTIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1605. *Fin du procès des comtes d'Auvergne & d'Entrague ; Complaisance & foiblesse de Henri IV. pour la marquise de Verneuil. Les Jésuites obtiennent la démolition de la piramide. Grand démêlé de Rosny avec le P. Cotton, au sujet du collége de Poitiers : il se justifie contre les calomnies de ses ennemis ; on le réconcilie avec le pere Cotton. Ses brouilleries & son raccommodement avec le Duc d'Epernon & Grillon ; Traits de l'humeur fantasque de Grillon. Nouvelles calomnies contre Rosny, qui le mettent à deux doigts de sa disgrace ; conversation touchante de Henri avec lui, dans laquelle ils se réconcilient ; détail intéressant sur toute cette affaire. Autre tentative des ennemis de Rosny pour le perdre. Mariage de sa fille avec le duc de Rohan ; lieutenance de roi de Saint Jean-d'Angely, refusée par Henri au duc de Rohan.*

Autres graces & gratifications accordées & refusées à Rosny par le roi. Dessein de Henri de faire épouser mademoiselle de Melun au marquis de Cœuvres.





MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE SEIZIEME.

IL ne s'agissoit plus que de donner une derniere forme aux conventions qui venoient d'être arrêtées entre le roi d'Angleterre & moi, & signifiées par ce prince à ses ministres, & d'en composer un traité, ou pour parler plus juste, un projet de traité entre les deux rois. On ne pouvoit, en effet, appeller d'un autre nom, une piece qui ne devoit obtenir son dernier & principal effet, que de l'acceptation de sa majesté très chrétienne, entre les mains de laquelle il falloit qu'elle passât auparavant. C'est 1603.

ici que je sentis quel tort faisoit à ma
1603. négociation, la malheureuse précaution que la nécessité nous avoit obligés, Henri & moi, de prendre dans le conseil de France, de ne rien proposer que comme de moi-même, au roi d'Angleterre.

Ce prince beaucoup mieux persuadé que je ne l'aurois souhaité, que dans toutes les propositions que je lui avois faites, je n'avois agi que de mon seul mouvement, & pour assûrer la religion protestante, contre tous les événemens de la politique, n'avoit garde de me regarder dans tout ce que je lui avois dit de secret, comme l'organe du roi mon Maître; & il croyoit faire beaucoup, en s'engageant le premier, sur des apparences très-fortes, à la vérité, que le roi de France en feroit autant, avec encore plus de plaisir. Mais quelle différence entre un pareil engagement général & sujet à mille interprétations; & celui d'un traité, dans lequel, en vertu d'un plein pouvoir du roi, j'aurois inféré avec toute l'attention & le détail possibles, toutes les clauses & conditions, & où je serois entré dans

toutes les explications, qui forment les liens irrévocables d'un traité politique! Je ne ferois pas si hardi à assûrer qu'au lieu d'une simple formule de traité, j'étois en droit d'attendre en cette occasion de sa majesté britannique, la signature d'un traité complet de tout point, & contre lequel il ne lui auroit pas été possible à elle-même de revenir, si les regrets dont les lettres du comte de Beaumont au roi sont pleines, sur ce manque d'un blanc-signé, n'étoient pas un témoignage autentique, que l'amour propre ne me fait rien dire ici de trop. 1603.

Je me ferois pourtant un reproche, si je paroissois soupçonner la bonne foi du roi Jacques; j'avoue au contraire, qu'aucun prince de l'Europe ne se montre en être plus jaloux: mais il arrive, par je ne sçais quelle fatalité, que la chose du monde qui paroît devoir être le moins exposée aux caprices du sort, je veux dire, un accord politique, pur ouvrage de l'esprit, libre dans ses opérations, & maître de ses sentimens, est pourtant ce qu'on connoît de plus fragile. Ceux qui le contractent ne vou-

droient en aucune autre occaſion, en-
1603. courir le blâme d'avoir manqué à leur parole ; & cependant elle ſe trouve preſque toujours ſans exécution, pour peu qu'on trouve quelque couleur au parjure; comme ſi éluder une promeſſe ſolemnellement engagée, n'étoit pas la même choſe que la violer. Je ne pouvois douter que ſi-tôt que je ſerois parti, les conſeillers de ſa majeſté britannique ne fiſſent tous leurs efforts, pour détruire un travail qu'ils n'avoient pu empêcher. Je m'attendois bien que Cecil ſeroit un des plus ardens. La victoire que je venois de remporter ſur lui, le chagrin qu'il avoit eſſuyé de la part du roi, à mon ſujet, la confuſion dont l'avoit couvert la converſation que j'avois eue avec lui, lorſqu'elle avoit été répandue dans le monde, étoient autant de traits, qui avoient achevé d'ulcérer ſon eſprit.

On conviendra ſans peine, malgré tout cela, que j'avois ſujet d'être ſatisfait du ſuccès de ma négociation. (1) Si je me conſiderois moi-même

(1) Il eſt fait mention avec éloge de cette ambaſſade de M. de Roſny en An-

dans cette affaire, la maniere dont elle se terminoit, étoit tout ce qui pouvoit m'arriver de plus avantageux : puisqu'en remportant la gloire d'avoir réussi dans une entreprise, regardée comme très difficile, je ne courois point le risque d'être accusé d'avoir passé les bornes de ma commission. Le roi & son conseil étoient les maîtres de retrancher & de changer tout ce qu'ils jugeroient à propos dans un accord, dont je n'avois rendu ni eux ni moi même, garans ; 1603.

gleterre, dans presque toutes les histoires & mémoires du tems ; sans parler de plusieurs écrivains modernes, qui y ont joint leurs suffrages ; dont quelques uns, comme l'Auteur des mémoires d'état de Villeroy & de l'Histoire du duc de Bouillon, n'ont aucun intérêt à élever la gloire de ce ministre. Le récit qu'en fait P. Matthieu, est conforme à celui qu'on vient de lire, jusques dans les moindres circonstances. *Tom.* 2 *liv.* 3. *p.* 577. & *suiv.* Voyez aussi les MSS. de la Bibl. du roi *vol.* 9590. & le premier volume de Siri (*mém. second.*) Outre le détail de l'ambassade du marquis de Rosny à Londres, qui de tout point se rapporte avec celui qu'on vient de lire *p.* 226. *& suiv.* On trouve par tout dans cet historien, des particularités très-curieuses sur le conseil & sur la personne du roi Jacques ainsi que sur les affaires de la cour d'Angleterre.

ainſi j'avois fait tout ce que je pou-
1603. vois faire. A l'égard du bien de la choſe, enviſagée ſelon les deſſeins & l'intention du roi, auxquels j'aurois ſacrifié ſans peine toute autre conſidération, ſi je n'avois pas complettement réuſſi, c'eſt que je ne pouvois aller plus avant, ſans m'écarter des termes, je ne dis pas, de mon inſtruction publique; mais de l'inſtruction ſecrette même. Il en réſultoit toujours un avantage réel & ſenſible; c'eſt que dans une conjecture, où l'on avoit eu tant de juſtes ſujets de craindre une union intime de l'Angleterre avec l'Eſpagne, ce deſſein ſe trouvoit abſolument ruiné; & ſa majeſté britannique, engagée dans un autre, d'où elle ne pouvoit revenir ſi-tôt, ni ſi facilement, au premier.

Je me mis donc incontinent à rediger la formule de traité. Je la remis enſuite, pour être vue & examinée une derniere fois, au roi d'Angleterre & à ſes conſeillers, qui la lurent pluſieurs fois, y retoucherent l'un après l'autre, & y firent quelques changemens de nulle importance;

enfin, elle fut arrêtée de la maniere qu'on va voir. 1603.

Le roi d'Angleterre, après de grands remercimens à sa majesté très-chrétienne, de la maniere dont elle l'avoit prévenu, & de la qualité de l'ambassadeur qu'elle lui avoit envoyé, renouvelloit & confirmoit les anciens traités d'alliance, tant d'Elisabeth avec Henri, que de l'Ecosse avec la France; & entendoit se les appliquer personnellement par celui-ci, qui en quelque sorte les réunissoit tous, & avoit de plus, pour objet particulier, la défense commune de leurs personnes contre l'Espagne; celle de leurs états, de leurs sujets & de leurs alliés réciproques, tels & en quelque tems qu'il plût au deux rois de se les désigner. Les Provinces-Unies étoient déclarées jouir de cet avantage, & c'étoit les seuls alliés qui fussent ici nommément exprimés. Il étoit stipulé, par rapport à eux, qu'on prendroit des moyens convenables, ou pour assurer pleinement leur liberté, ou du moins pour faire ensorte que s'ils étoient réputés sujets de l'Espagne ou de l'Empire, ce ne

fût qu'à des conditions, qui leur
1603. procuraſſent une parfaite tranquillité, & qui ôtaſſent aux deux rois alliés, la crainte d'une domination trop abſolue de la maiſon d'Autriche, dans ces provinces.

Pour tout cela, outre que les deux princes s'engageoient mutuellement à ſe déclarer ouvertement, à la réquiſition de l'un d'eux, afin de ne pas ſe laiſſer ſurprendre aux artifices de la cour de Madrid, on convenoit dès à préſent, de fournir aux états Généraux un ſecours ſuffiſant pour les tirer de l'oppreſſion. Le nombre des hommes qui devoient le compoſer, n'étoit pas réglé; il y étoit ſeulement marqué que ces ſoldats ſeroient tirés de l'Angleterre ſeule; & que tous les frais de cet armement, ſeroient à la charge de ſa majeſté treschrétienne; une moitié purement de l'argent de France, l'autre moitié, en déduction des ſommes dûes par la France à l'Angleterre. On n'oublioit pas de marquer, que cette manœuvre des deux couronnes en faveur des Pays Bas, ſe feroit ſans aucun éclat, & le plus ſecrettement qu'il ſeroit

poſſible ; pour ne pas enfreindre directement le traité de paix, fait avec l'Eſpagne. Si cette puiſſance traitant cette action d'infraction formelle, s'en prenoit aux rois protecteurs, voici ce qui étoit réſolu. Dans la ſuppoſition que le roi d'Angleterre fût attaqué ſeul, le roi de France lui fourniroit une armée de ſix mille François, ſoudoyés & entretenus à ſes frais, pendant tout le tems de la guerre, & alors il payeroit à l'Angleterre, en quatre ans, & par portions égales ce qui lui reſteroit de dû. L'Angleterre agiroit préciſement de la même maniere avec la France, au cas que l'orage tombât ſur celle ci ; le choix de la mer ou de la terre, ſeroit à la partie attaquée, & alors auſſi, l'Angleterre ne pourroit lui rien demander de ſes dettes. Enfin ſi l'Eſpagne déclaroit la guerre aux deux princes alliés à la fois, pour en tirer raiſon & utilement pour la Flandre, ſa majeſté tres-chrétienne tiendroit une armée de vingt mille hommes ſur les Frontieres de Guyenne, Provence, Languedoc, Dauphiné, Bourgogne & Breſſe ; elle en jet-

1603.

teroit pareil nombre du côté de Flandre, & divertiroit les forces de
1603. l'Eſpagne, en croiſant avec ſes galeres, dans le levant de la Méditerrannée. Sa majeſté Britannique de ſon côté, outre une armée de terre de ſix mille hommes au moins, qu'elle tiendroit ſur pied, enverroit une Flotte dans les Indes Occidentales & croiſeroit avec une ſeconde, ſur les Côtes d'Eſpagne. Tout payement des dettes ſeroit ſurcis, & chacun demeureroit chargé de ſes propres frais. De ſecrette qu'auroit été l'alliance juſqu'alors, elle ſeroit rendue publique, par un traité offenſif & défenſif entre les deux rois intéreſſés; & l'un ne pourroit, ſans l'autre, ni déſarmer, ni diminuer les forces convenues, ni entamer aucun accord.

Tel étoit en ſubſtance le projet du traité, qui m'avoit cauſé tant d'inquiétude, & de peines. Le roi Jacques le ſigna, je le ſignai après lui; & je ne ſongeai plus après cela, qu'à repaſſer au plutôt en France, où il devoit être converti en un traité ſolemnel. Je n'oubliai pas d'en

donner avis à Henri; auquel pourtant je cachai ou déguifai une partie 1603.
de cette importante nouvelle, ainfi que le détail de ce qui venoit de m'arriver en dernier lieu, chez le roi d'Angleterre, en préfence de fes confeillers. Mes dépêches étoient déja fi longues, fi fréquentes, fi interrompues & écrites avec tant de hâte, que ce n'étoit peut-être pas mal faire, que d'en épargner le travail à fa majefté, qui devoit avoir beaucoup de patience en les lifant. Ce n'étoit pourtant pas là le véritable fujet de mon filence. L'exactitude avec laquelle Henri m'écrivoit lui même, tant pour m'informer de ce qui fe faifoit d'important dans le confeil de France, que pour me donner de nouveaux ordres & de nouvelles inftructions, conformes aux différens changemens qui arrivoient dans les affaires de ma négociation, me perfuadoit affez que rien fur ce fujet ne le laffoit, ni ne le rebuttoit. Mais outre que c'eft un trait d'une affez bonne politique que de réferver en ces occafions quelque chofe de nouveau à

1603. apprendre à ſon retour, pour être mieux reçu de ſon maître, je ne voulois pas expoſer le dernier ſecret de ma négociation à être découvert ni en aucune maniere, divulgué. Ce qui venoit d'arriver étoit un avis pour moi, de me conduire avec une extrême circonſpection. C'eſt un fait dont je n'ai pas parlé en ſon tems, pour ne point interrompre un récit plus intéreſſant.

Parmi le grand nombre de lettres, que je faiſois partir de Londres, les unes adreſſées à Villeroy & au conſeil, les autres pour n'être vûes que du roi ſeul, il s'en trouva une de ces dernieres, datté du 20 Juillet, qui ne fut point remiſe à Henri, ce qu'il comprit par la dépéche de l'ordinaire ſuivant, & il me le manda auſſi-tôt. Cette lettre étoit de la derniere conſéquence. Je connoiſſois parfaitement le courrier que j'en avois chargé: c'étoit un des mes domeſtiques auſſi ſimple que fidele, & qui me ſervoit même à ma chambre. Je le queſtionnai, & il me répondit, que le roi étant à la chaſſe, au moment de ſon arrivée, il avoit porté

e paquet chez monſieur de Villeroy, & l'avoit donné à un de ſes commis; qu'il avoit oublié de demander le nom de ce commis, qu'il ne connoiſſoit point, parce que dans le même moment Louvet parloit auſſi au commis & lui remettoit pluſieurs autres Paquets, à l'adreſſe de ſon Maître. Voilà ce que je mandai au roi, en le priant de faire faire de ſon côté toutes les recherches néceſſaires. Après bien des mouvemens & des informations, je ne reçus d'autres éclairciſſemens de ſa majeſté ſinon qu'on lui avoit dit, & qu'elle croyoit que la faute venoit du maître de la poſte d'Ecouan. 1603.

Je me doutois déja de quelque choſe; & ce manege de commis, dont la friponnerie m'étoit déja particulierement connue, achevant de m'ouvrir les yeux, je demeurai frappé de l'idée, qu'il y avoit un traître, employé dans les Bureaux du roi, & même que ce ne pouvoit être qu'un de ceux qui travailloient ſous Villeroy. Je récrivis à Henri, que quelque choſe qu'il pût me dire, cette ſouſtraction ne s'étoit faite qu'en cet endroit ſeul; & qu'aſſurément elle ne

pouvoit pas avoir été faite par inadvertance, & sans dessein. Ce commis
1603. quel qu'il fût, gagné par les ennemis de l'état, pour découvrir le contenu des Lettres que j'écrivois de Londres à sa majesté, ne put résister à l'envie de décacheter celle-ci, dont l'adresse piqua sa curiosité, y ayant écrit sur l'enveloppe du paquet : *paquet pour être mis ès mains propres du roi, sans être ouvert.* Il s'en repentit sans doute, lorsqu'il vit qu'il n'en pouvoit faire aucun usage : ce qu'il y avoit d'essentiel dans la Lettre, étant exprimé avec un chiffre, dont rien ne lui pouvoit expliquer le sens : & c'est ce qui me consoloit dans ce malheur; mais la faute étoit faite, & il aima mieux apparemment jetter la lettre au feu, que de la rendre décachetée. On verra par les mémoires de l'année suivante, que j'avois deviné juste.

Henri auroit souhaité que j'eusse pratiqué la reine d'Angleterre & le prince son fils, comme j'avois fait le roi Jacques, pour bien connoître leur caractere & leurs inclinations à l'un & à l'autre : mais comme malgré tous les bruits qui avoient couru, cette princesse étoit encore du côté de l'E-

coſſe & ne pouvoit arriver ſitôt, ſa majeſté ne jugea pas ce motif ſuffiſant, pour me faire faire un plus long ſéjour à Londres, pendant que pluſieurs autres affaires, preſque auſſi importantes, demandoient ma préſence à Paris, & elle fut la premiere à me preſſer de revenir au plutôt. Cet ordre étoit parfaitement de mon goût. L'envie triomphe ſur-tout des abſens. Mes amis perdoient encore plus que moi, de ce que j'étois éloigné. Je chargeai Vaucelas (2), mon beau-frere, de porter à la reine d'Angleterre les lettres de leurs majeſtés, que j'avois apportées pour elle, & je l'inſtruiſis de ce qu'il avoit à dire & à faire, pour parvenir à ce que le roi déſiroit ſçavoir touchant cette Princeſſe. 1603.

Ma bleſſure à la bouche ſe r'ouvrit comme je diſpoſois tout pour mon

(2) André de Cochefilet, baron de Vaucelas, comte de Vauvineux, &c. Il fut depuis conſeiller d'état, ambaſſadeur en Eſpagne & en Savoye; il étoit frere de la ſeconde femme de M. de Sully. La maiſon de Cochefilet eſt marquée dans du Cheſne, pour l'une des plus anciennes du Perche, originaire d'Ecoſſe, & alliée des Rois d'Ecoſſe, de la maiſon de Bailleul, en Normandie.

départ : la fievre qu'elle me causa, me
1603. retarda de quelques jours, & m'empêcha même d'écrire au roi, comme à l'ordinaire. Dès que je sentis mes forces revenues, je fis demander mon audience de congé au roi d'Angleterre, qui eut la bonté de m'épargner la peine d'aller cette fois jusqu'à Grenwich ; il me fit sçavoir par milord Oreladoux, qu'il se transporteroit exprès à Londres ; qu'il m'attendroit à Westminster ; & que quelque matin que j'y vinsse, je le trouverois prêt à me donner audience, parce qu'il comptoit partir ce jour-là de très-bonne heure pour la chasse, » » afin de dissipper, ajoûtoit obligeamment ce prince, le chagrin » que mon départ lui causeroit. »

Je m'y rendis si matin, que le roi n'étoit pas encore habillé. Je l'attendis près d'une heure ; & j'employai ce tems à visiter les sépultures magnifiques & les autres morceaux rares, qui rendent célebre l'église de Westminster. Je fus reçu de sa majesté Britannique, avec toutes sorjes de caresses. Jacques répondit au tcompliment que je lui fis, sur le regret

reget que j'avois de m'éloigner de lui, que ce qu'il m'avoit mandé du ſien, étoit très-véritable; d'autant plus qu'il ne s'attendoit point à me voir repaſſer la mer, à cauſe des fonctions qui m'arrêtoient en France; mais il jura, & par tout ce que la religion a de plus ſacré que par quelque perſonne que ſa majeſté très chrétienne lui renvoyât le traité dont j'emportois la formule, il le ſigneroit ſans autre diſcuſſion. Il parla de ſa nouvelle alliance avec Henri, d'une maniere très-touchante; & en diſant qu'il prenoit ce prince pour ſon unique modele, auſſi-bien que pour ſon ami, il s'engagea à mettre au rang de ſes propres ennemis, tous les ennemis de ce prince. Il fit une eſpece de récapitulation de toutes ſes promeſſes, pour me donner la ſatisfaction de voir qu'il n'en avoit oublié aucune. Il s'obligea de ne donner ni interceſſion, ni accès auprès de lui, à aucun des ſujets du roi de France, dont ce prince auroit le moindre ſujet de ſe plaindre; & il exigea la même déférence du roi de France, ſur tout par rapport à tout

1603.

1603. jésuite, qui seroit trouvé déguisé, soit dans ses Etats, soit sur ses vaisseaux. Il loua extrêmement Henry, d'avoir chassé cet ordre de son royaume; & dit qu'il lui conseilloit de tout son cœur de ne pas commettre la faute de les rappeller : c'est l'article sur lequel il insista le plus. Aussi haissoit-il ces religieux de toute la haine qu'il portoit à l'Espagne, jointe à celle que l'on a contre ceux, que l'on regarde comme ses ennemis personnels ; & il ne fut bien satisfait que lorsque je me fus engagé, autant qu'il étoit en moi, à lui envoyer écrites, ces assurances qu'il exigeoit de sa majesté tres-chrétienne. Il me remit deux Lettres pour le roi & la reine, de pur compliment, en réponse à celles qu'il en avoit reçues, où l'article de l'Ambassadeur François ne fut pas traité légerement (3).

Chargé de ces Lettres, & du modele du traité, je ne voulus pas at-

(3) L'historien Matthieu dit que le Roi d'Angleterre fit présent au Marquis de Rosny, d'une chaîne de pierreries, de grand prix. *Ibid.*

tendre plus long-tems à partir, que jusqu'au lendemain. Je fortis de Londres, apres avoir reçu les adieux de tous les honnêtes gens; & je repris la même route, par laquelle j'étois venu. Sidney & le vice amiral anglois, me fervirent d'Efcorte jufqu'à la mer; & ils eurent foin de me fournir tout ce qui m'étoit néceffaire, à moi & à toute ma fuite, tant pour le voyage de terre, que pour le trajet de mer. 1603.

J'oubliois l'article des préfens que je fis au nom de fa majefté tres-chrétienne, en Angleterre. Celui du roi fut fix chevaux, parfaitement beaux & bien dreffés, & richement caparaçonnés; Henri y joignit un autre don, qui devoit être eftimé bien plus confidérable encore, je veux dire, la perfonne de Saint Antoine, le plus excellent homme de cheval, qu'on connut. Celui de la Reine d'Angleterre, une des plus grandes & des plus belles glaces de Venife, qu'on ait vues, dont le cadre d'or étoit couvert de diamans; & celui du prince de Galles, une lance & un heaume d'or, auffi enrichis de diamans, un maître d'armes & un bala-

din. Le duc de Lenox, le comte de
1603. Northumberland, en un mot, tous ceux que j'ai eu occasion de nommer, & quelques autres encore, eurent, les uns des boëtes, les autres des enseignes, boutons, aigrettes, bagues & chaînes d'or & de diamans; plusieurs femmes eurent aussi des bagues & des colliers de perles. La valeur de tous ces présens y compris, douze cens écus, que je laissois à Beaumont pour être repandu en quelques endroits, étoit de soixante mille écus. L'objet du roi, en faisant tant de riches présens, dont même une bonne partie fut continuée aux seigneurs anglois, en forme de pension, étoit de les retenir, & de les attacher de plus en plus à son parti. Je les fis sur ma propre connoissance, & sur les recommandations de Beaumont; ma principale attention fut de les distribuer, de maniere qu'ils ne fissent naître aucune jalousie entre ces seigneurs anglois, & que le roi lui-même n'en prît aucun soupçon. La précaution dont j'usai, fut de lui demander la permission de reconnoître par quelque légere gratification, les services que j'avois reçus dans sa cour

Je reçus à Douvres une lettre de Henry, par laquelle il me faisoit sçavoir qu'il étoit arrivé le 9. Juillet, à Villers-coterets, où il m'attendoit avec impatience. Il y passa quelques jours, pendant lesquels la reine fit un voyage à Liesse. Je ne voulus point me reposer à Douvres, & j'ordonnai l'embarquement pour le lendemain. Il fit un si mauvais tems la nuit, que le vice-amiral anglois me conseilla très-sérieusement de changer de résolution. Le plus petit délai ne paroissoit pas moins insupportable à toute ma suite, qu'à moi-même, surtout à ces damoiseaux de ville qui se trouvent hors de leur élément, lorsqu'ils ont perdu le pavé de Paris. Ils me firent tous de si fortes instances de quitter Douvres ce jour là, & la lettre de sa majesté me flattoit moi-même d'un accueil si favorable, que je voulus qu'on appareillât. Le repentir suivit de bien près une si grande précipitation. Nous fûmes assaillis d'une tempête si violente, qu'elle nous mit dans le dernier danger. Nous fûmes le jour tout entier à faire le trajet de la Manche, & si 1603.

maltraités de la maladie de la mer ;
1603. que si trois cens que nous étions, nous avions été attaqués seulement par une vingtaine d'hommes, nous aurions été obligés de nous rendre.

Un second Billet que je reçus de Henri à Boulogne, m'obligea à ne pas perdre un seul instant. Je congédiai en cet endroit, ceux qui m'avoient accompagné, après les avoir remerciés de l'honneur qu'ils m'avoient fait, & je les laissai les maîtres d'aller où bon leur sembloit. Pour moi je profitai de l'attention qu'avoit eue sa majesté, de faire tenir prêts des chevaux de poste dans tous les endroits de mon passage, au cas que ma santé me permît de m'en servir. Je pris la poste à Abbeville, à trois heures après midi, & j'arrivai le lendemain, sur les huit heures du matin, à Villers-coterets.

Je ne voulus point me reposer, sans avoir eu l'honneur de saluer sa majesté. Je la trouvai dans l'allée du parc, qui aboutit à la forêt, où elle avoit fait partie d'aller se promener sur des chevaux, qu'on devoit lui amener. Messieurs de Bellievre, de

Villeroy, de Maiſſes & de Sillery, ſe promenoient avec ce Prince, dans une allée prochaine, monſieur le comte de Soiſſons avec Roquelaure & Frontenac. Du plus loin qu'il m'apperçut, il dit, à ce que Maiſſes me rapporta; « Voici l'homme que « j'ai tant ſouhaité, qui eſt enfin ar- » rivé: il faut faire appeller mon » couſin le comte de Soiſſons, afin » qu'il ſoit préſent à la relation qu'il » va nous faire en gros, de ce qu'il a » vu, entendu, dit & fait, dont il ne » m'a rien écrit: qu'on me renvoie » mes chevaux, je n'irai point dans » la forêt ». 1603.

Sa majeſté me releva, avant que j'euſſe eu le tems de m'agenouiller pour lui baiſer la main, & elle m'embraſſa deux fois étroitement. Ses premieres paroles furent, qu'elle étoit auſſi ſatisfaite qu'on le pouvoit être, de la maniere dont je l'avois ſervie; que mes lettres ne l'avoient point ennuyée; & qu'elle prendroit plaiſir à entendre tout ce que je n'avois pas compris dans ces Lettres. Je répondis au roi que ce récit étoit un peu long, & ne pouvoit bien ſe faire, qu'à me-

sure que l'occasion se présenteroit de
1603. parler de toutes ces différentes choses.
Je commençai par la personne du roi d'Angleterre, que je lui dépeignis tel à peu près que je l'ai fait dans ces mémoires. Je n'omis, ni l'admiration que ce prince marquoit pour sa majesté, ni sa joie, lorsqu'on le comparoît à elle, ni sa passion de se rendre digne de cette comparaison. Je rapportai les preuves qu'il m'avoit données de son attachement à la France, de son mépris pour les chimeres dont l'Espagne avoit cherché à le remplir, de son éloignement d'épouser jamais le parti des calvinistes françois révoltés. Ce prince sentoit par ses propres besoins, combien ce dernier procédé eût été déraisonnable, y ayant un si grand nombre de séditieux dans ses états, que j'étois fort trompé, s'ils ne lui donnoient un jour bien des affaires. J'ajoûtai, que si moi-même j'avois été d'humeur à leur prêter l'oreille, les principaux de cette faction m'avoient fait assez beau jeu, pour entrer avec eux dans des entreprises toutes des plus sérieuses. Je me souvins de la dépêche per-

due, & j'en dis hautement mon sentiment. Je revins au roi d'Angleterre, 1603.
pour rapporter à sa majesté, ce qu'elle ignoroit de ma derniere audience; & je lui présentai avec la formule de traité signée de nous deux, les deux lettres de sa majesté britannique, & une autre lettre, écrite à sa majesté depuis mon départ de Londres, par le comte de Beaumont, & que j'avois reçue dans la route. Henri se fit lire toutes ces lettres par Villeroy.

Beaumont mandoit au roi, que ce jour-là même, on attendoit à Londres la reine d'Angleterre, avec ses enfans; qu'elle devoit descendre droit à Windsor, & y faire sa demeure avec le roi, qu'on n'étoit pas sans appréhension, que son arrivée ne mît bien du trouble dans les affaires, & ne rendît le courage aux mutins; qu'heureusement, il n'y avoit aucun homme de tête parmi eux; que l'Ambassadeur d'Espagne étoit enfin sur les terres d'Angleterre, &, à ce qu'on disoit, actuellement à Gravesend, avec celui du duc de Brunswich, d'où ils alloient, prendre incessamment la route de Londres: sa majesté britan-

nique ayant envoyé des vaiſſeaux à
1603. l'ambaſſadeur eſpagnol, pour aſſûrer ſon trajet contre ceux des états ; que le comte d'Aremberg comptoit ſi bien ſur le changement que cet ambaſſadeur apporteroit dans les affaires, que ſçachant ſon arrivée, il étoit venu d'avance l'attendre à Windſor. Beaumont ne diſſimuloit pas lui-même ſa crainte des effets qui en pouvoient arriver, auprès d'un prince ſuſceptible de nouvelles impreſſions ; moins encore par l'intérêt qu'il trouveroit dans des offres capables de l'éblouir, que par ſa timidité naturelle, ſa foibleſſe, & même par ſon ſcrupule de ne ſoutenir qu'un parti de rébelles, en appuyant celui des Provinces-Unies.

Beaumont parloit ainſi, ſur la communication qu'il avoit eue d'un plan d'accord entre l'eſpagne & les états, imaginé & dreſſé en Allemagne, il en donnoit même la teneur, dans cette lettre ; mais il paroiſſoit perſuadé que les députés des Pays-bas n'y conſentiroient jamais, quand même l'empereur ſe rendroit garant de cet accord : parce qu'ils ne le jugeoient, ni aſſez

fort pour obliger l'Eſpagne à l'obſerver, ni même aſſez impartial, pour en eſpérer une bonne paix avec cette couronne ; & qu'ils ſe défieroient en général de toute propoſition, dans laquelle la France & l'Angleterre n'interviendroient pas. Il marquoit, que ces députés étoient auſſi ſur le point de s'en retourner chez eux, bien réſolus d'y animer leur république à une vigoureuſe défenſe ; dans l'aſſurance que leur donnoient mes conventions avec ſa majeſté britannique, de n'être pas abandonnés des deux rois ; & ſur la permiſſion que venoit de leur donner ce prince de lever en Ecoſſe des ſoldats, commandés par milord Bucloud, qu'ils avoient accepté pour colonel de cette recrue. Beaumont avertiſſoit, en finiſſant ſa lettre, que pour être encore mieux informé de tout ce qui ſe paſſeroit, & pour ſaire ſouvenir le roi d'Angleterre de ſa promeſſe, s'il en étoit beſoin, il alloit lui-même ſe rendre à Windſor. Je ne parle point des endroits de cette lettre, où Beaumont ſe répandoit en éloges de ma conduite & de ma négociation. 1603.

1603. « Hé bien ! mon cousin, dit Henry, en s'adressant à M. le comte de Soissons, après que Villeroy eût achevé la lecture du projet de traité, » que vous semble de tout cela? Dites m'en librement votre avis. » Je devinois sans peine la réponse, & monsieur le comte ne me trompa point. Puisque vous le voulez, sire, » répondit-il, je vous dirai, qu'il me » semble que monsieur le marquis de » Rosny a un fort grand crédit auprès » du roi d'Angleterre, & qu'il est en » une merveilleusement bonne intel- » ligence avec les Anglois : au moins » si sa relation, & tout ce qu'on vous » mande, est véritable ; qu'il vous » devoit par cette raison, apporter » des conditions beaucoup plus » avantageuses, & un traité en meil- » leure forme, que celui qu'il vous a » présenté, qui n'est en effet qu'un » simple projet d'espérances & de » belles paroles sans aucune assu- » rance que l'exécution s'ensuive. » Tout ce que vous dites-là, est bel » & bon, reprit, Henri, il n'y a rien » de si aisé, que de trouver à redire » aux actions d'autrui. » Sa Majesté

continua à parler, comme si elle avoit entrepris de faire mon apologie, & tout ensemble mon éloge. 1603.
Elle dit, qu'il n'y avoit que moi en France qui avec un pouvoir aussi limité, eût pû faire ce que j'avois fait; que l'on ne m'avoit pas même demandé mes lettres de créance, à la cour de Londres; chose qui étoit sans exemple; qu'elle s'étoit bien attendue aux difficultés que j'avois eu à essuyer, & qu'elle n'avoit pas espéré que je vinsse si facilement à bout de les lever; qu'elle étoit pleinement satisfaite, & qu'elle ne se repentoit que d'une chose, qui est de ne m'avoir pas donné carte-blanche. « Je » connois par cet exemple, dit ce » prince, la vérité d'un proverbe latin, » que j'ai entendu dire mille fois, » mais je ne sçais si j'en prononcerai » bien les mots: *Mitte sapientem, & » nihil dicas*. En tous cas je suis » assûré que si sa présence devient » encore nécessaire par de-là, il sera » toujours prêt d'y retourner, & de » me servir avec la même dextérité, » qu'il a fait. Je ne dis pas à beaucoup près, tout ce que le bon cœur

de Henri lui inſpira en ce moment,
1603. pour ma défence. Ce que je trouvai de plus flatteur, & infiniment au-deſſus des louanges dont ce prince m'accabla, c'eſt d'ajoûter, comme il fit, qu'il ne craignoit point de me louer ainſi en ma préſence, parce qu'il ſçavoit qu'au lieu de me rendre par-là plus vain, & moins attentif, cela ne faiſoit qu'accroître l'envie que j'avois de mieux faire encore. Ces paroles fermerent la bouche à monſieur le comte.

Je ſatisfis enſuite à pluſieurs queſtions, que le roi, en changeant de ton, me fit ſur la nature & la puiſſance des trois royaumes de la grande Bretagne, ſur le caractere des Anglois, & ſur ce qu'il penſoit de leur nouveau roi. La converſation ſe tourna après cela ſur l'affaire de Combaut. Henry, après me l'avoir fait conter en détail, donna toute ſon approbation à la maniere dont je m'y étois conduit; trouvant un égal inconvénient, ſoit à favoriſer, ou à feindre de ne pas voir l'évaſion du coupable, ſoit à l'excuſer, ou à le ſoutenir hautement. Je rapportai à

[l]a majesté des traits du jeune Servin
[(]4), conformes au portait que j'en 1603.
[a]i fait plus haut. Le roi avoit déja [d]emandé deux fois si l'on avoit servi; [il] rentra, pour se mettre à table, en [d]isant à Villeroi de me donner à [d]îner; & à moi, d'aller me reposer [j]usqu'au lendemain, devant en avoir [f]ort grand besoin après une course en [p]oste, suivie d'une aussi longue pro[m]enade; qu'il continueroit à m'en[t]retenir le lendemain matin; & qu'il [c]hargeroit Frontenac & Parfait, mes [b]ons amis, de me faire servir de sa [c]uisine jusqu'à ce que mes équipages [e]ussent arrivés.

L'après midi, le roi fit dans la forêt la promenade, qu'il avoit eu dessein d'y faire le matin. Le soir, il m'envoya pour mon souper, deux excellens melons & quatre perdreaux; & il me manda que j'allasse le trouver le lendemain de fort grand matin, avant qu'aucun de ses conseillers eût pu se rendre au château; ce que je

(4) L'Etoile en fait mention. ,, On s'étonnoit, dit-il, comment il se pouvoit ,, faire que la peste ,, eût trouvé à mordre sur une aussi ,, grande peste que ,, celle-là.

fis. Sa majesté étoit pourtant déja
1603. habillée & avoit pris son bouillon,
lorsque j'entrai dans son appartement. Elle regardoit jouer une partie de paume, dans la petite cour du château, qui servoit de jeu de paume. » Allons nous promener, me dit ce » prince, pendant qu'il fait encore » frais; j'ai des questions à vous faire, » & des particularités à vous demander, sur lesquelles je n'ai fait que » rêvasser toute la nuit. Je me suis » levé dès quatre heures, parce que » toutes les imaginations qui me sont » venues dans l'esprit là-dessus, m'empêchoient de dormir. » Il me prit par la main, & me conduisit dans le parc, où nous fûmes près de deux heures, seuls. Belliévre, Villeroy & Sillery étant arrivés, le roi se promena encore une heure avec nous quatre. Notre occupation du matin fut la même, pendant les trois jours suivans, que sa majesté passa à Villers-coterets; c'est dans ces entretiens, que je lui rendis compte de ce que j'avois à lui dire de plus secret.

Je reçus plusieurs lettres de Beaumont, dont le contenu va servir de

ſupplément à ce que j'ai déja dit des affaires d'Angleterre. L'arrivée de la reine à Londres, n'y apporta point tout le dérangement, dont on s'étoit prévenu, les mécontens ne la trouverent point telle qu'ils s'étoient imaginés. Il ſemble qu'en changeant d'état & de pays, elle changea tout d'un coup, d'inclination & de manieres; par un effet des délices de l'Angleterre, ou de celles de la royauté, ſon eſprit ſe tourna vers les amuſemens & la volupté, de maniere qu'elle parut ne s'occuper que de cela uniquement. Elle oublia ſi bien la politique eſpagnole, qu'elle donna ſujet de croire qu'au fond elle n'y avoit ſemblée attachée, que par la néceſſité des conjonctures. Kainlos, qui l'avoit amenée continua dans la profeſſion qu'il faiſoit ouvertement, d'attachement à la France. Quelques dames, en qui cette princeſſe avoit le plus de confiance, dirent confidemment à Beaumont, qu'elle n'étoit pas autant Eſpagnole, qu'on le croyoit. Il ſe fit préſenter à elle, & lui fit des excuſes pour moi, de ce que je n'avois pu l'at- 1603.

tendre ni aller moi-même lui re-
1603. mettre les lettres de leurs majeſtés.

Cependant l'ambaſſadeur Eſpagnol, qu'on avoit aſſûré ſi poſitivement être ſur les terres d'Angleterre, n'arrivoit point. Le comte d'Aremberg, trompé dans cette attente tout le premier, juſqu'à être venu ſéjourner à Windſor, ſe vit enfin obligé de demander, ſans lui, ſon audience au roi, qui la lui accorda. Je ne ſçais comment elle ſe paſſa. Je ſçais ſeulement qu'il en demanda une ſeconde, pour laquelle le roi lui fit eſſuyer mille remiſes: ce qu'on ne pouvoit pourtant attribuer qu'à ſon peu de goût pour les affaires, & à ſa paſſion pour la chaſſe, qui ſembloit lui faire tout oublier; puiſque dans ce même tems, bien loin que ſa conduite & ſes diſcours euſſent de quoi déſeſpérér les partiſans eſpagnols, il parut au contraire retomber dans ſes premieres irréſolutions. Beaumont ne ſçavoit à quoi attribuer ce changement, à ſon tempérament, ou aux inſinuations de Cecil, qui cherchoit tous les moyens poſſibles de le porter à manquer à ſa parole. Heureuſement il

arriva mille nouveaux incidens, qui soutinrent ce prince contre cette tentation; & les Espagnols furent assez indiscrets, ou assez mal-adroits, pour que les principaux vinssent d'eux-mêmes. 1603.

L'ambassadeur espagnol ne fut pas plutôt arrivé à Londres, car il y vint enfin, qu'on vit les brigues, les méchantes intrigues, les soupçons & la défiance, remplir la cour & la ville, & toutes les affaires dans un état violent. Il multiplia le nombre de ses créatures, parce qu'il fit des libéralités extraordinaires à tous ceux dont il crut avoir besoin. Il chercha à traiter avec les troupes ecossoises & à les engager dans l'Armée espagnole, comme avoient fait les états: coup décisif, & que la Hollande ne pouvoit guère éluder, qu'en les retenant pour elle-même avec l'aide de ses protecteurs. Toutes ces démarches de l'Espagnol faites avec un air de hauteur & d'indépendance, aigrissoient d'autant plus le roi, que sa foiblesse naturelle le faisoit répugner à les arrêter, en prenant le ton de maître. Il auroit donné toute chose au monde, pour se voir hors de cet embarras, par le

départ de l'ambassadeur. Il y eut plus;
1603. on parla sourdement d'une conspiration des Anglois catholiques (5) contre sa personne. Beaumont a toujours traité cette imputation, de calomnie; & toute personne, qui aura connu l'état véritable de ce corps en Angleterre, au tems dont je parle, trouvera dans sa foiblesse, & dans la bassesse de ses sentimens, une preuve sans réplique pour le disculper.

Mais une conspiration plus réelle, fut celle de quelques seigneurs anglois, qui formerent le complot de poignarder le roi. Leurs chefs, car elle fut avérée, & l'on fut persuadé de plus, qu'ils suivoient les impressions des archiducs & de l'Espagne (6), étoient milords Cobham Raleich,

(5) Elle fut cause de l'édit, par lequel le roi Jacques chassa les jésuites de tous ses états; cet édit est rapporté dans le troisieme tome des mémoires d'état de Villeroy, *pag.* 217.

(6) De Thou & la Chronologie Septenaire sont de ce sentiment. Le roi Jacques se contenta qu'on fît mourir milord George Brock & deux prêtres, nommés Watson & Clarke; il envoya le pardon aux autres, sur l'échafaud: action de clémence qui lui mérita de grandes louanges, *ann.* 1603. *Mém. Recond. vol.* 1, *pag.* 243.

Grey, Markham, & plusieurs autres des principaux serviteurs, & même des plus intimes confidens de la feue reine; quoiqu'ils eussent paru les plus empressés à faire hommage à son successeur. On ne nommoit pas néanmoins Cecil, dans cette cabale. La chose fit tout l'éclat, qu'on peut s'imaginer. Une dispute de religion, élevée dans les conférences des Protestans avec les Puritains, vint augmenter le désordre. On n'entendoit parler à la cour que de démêlés particuliers. Le comte de Northumberland cracha au visage du colonel Vere, en présence de toute la cour; & fut mis aux arrêts à Lambec, par ordre du roi, justement irrité de ce trait insultant. Le comte de Southampton & milord Grey se donnerent plusieurs démentis aux yeux de la reine, & se dirent des injures atroces; pour ceux ci, ils en furent quittes auprès du roi, pour demander pardon de leur impudence, à cette princesse; & auprès d'eux-mêmes, pour faire intervenir l'autorité royale contre les voyes de fait: après quoi, on les vit se parler de bonne amitié, 1603.

1603. ſans être autrement ſatisfaits. Ces meſſieurs ſont dans l'opinion, que le nom du roi ſauve l'honneur, à qui ne peut pas ſe le ſauver à ſoi-même.

Lorſque par le détail que faiſoit Beaumont dans ſes Lettres, de tous ces démêlés publics & particuliers, je vis la choſe au point le plus favorable où je puſſe la ſouhaiter, je pris ce moment, pour mettre la derniere main à l'œuvre que j'avois commencée à Londres. Je me donnai l'honneur d'écrire à ſa majeſté britannique. Je lui mandai que le roi de France avoit ratifié avec plaiſir le projet de traité, paſſé entre ſa majeſté & moi, & qu'il envoyoit au comte de Beaumont, le pouvoir néceſſaire pour le réduire en telle forme, que ſa majeſté le jugeroit expédient. Je lui réitérai les proteſtations d'obéiſſance & d'attachement que je lui avois faites; & je l'aſſûrai qu'en le faiſant, non-ſeulement je n'offenſois pas le roi mon maître, mais que je lui rendois ſervice, & lui obéiſſois.

J'écrivis en même-temps à Beaumont. Je l'inſtruiſis d'abord de ce qui m'étoit arrivé à mon retour en

France, de mes converſations avec le roi, & de la diſpoſition où paroiſſoit être ce Prince de me renvoyer quelque jour en Angleterre. Comme je lui envoyois en même-tems le traité, ſigné de ſa majeſté, je lui donnois là-deſſus, les inſtructions néceſſaires pour maintenir la bonne intelligence, que cette piece établiſſoit entre les deux couronnes. Elle dépendoit en quelque maniere, de celle qui regneroit enrte l'ambaſſadeur de France à Londres, & celui d'Angleterre à Paris. Celui-ci s'étoit tenu fort offenſé de la ſuſcription d'une lettre, où on lui donnoit un titre qui ne lui plut pas. Je voulus bien prendre le tort ſur moi, & je le réparai. 1603.

Beaumont ayant reçu le traité, en donna avis au roi d'Angleterre, qui s'adreſſa d'abord à Cecil. Il fut bien ſurpris de voir que ce ſécretaire, devenu tout d'un coup traitable, y donna les mains de fort bonne grace, & ſans faire la moindre difficulté. Il n'entendit que des éloges de ſa majeſté très-chrétienne, & de moi. Tout concourant dans les mêmes vûes, le traité fut reçu, ſigné, & revêtu de la

forme la plus authentique. J'en remerciai sa majesté britannique, par une seconde lettre, lorsque Dauval fut venu de la part de Beaumont, apporter cette bonne nouvelle en France; & pour user de toutes sortes de contre-batteries, contre les Espagnols qui faisoient des présens à toutes mains, on en fit aussi, & même des pensions, à tout ce qu'il y avoit d'Anglois distingués à la cour du roi Jacques. On continua à faire chercher pour ce prince, les plus beaux chevaux qu'on pût trouver; & on les lui envoyoit, avec des harnois superbes, après qu'on les avoit dressés en France.

1603.

C'est ainsi que l'Espagne se vit frustrée des brillantes espérances, qu'elle avoit conçues contre nous, de l'avenement du roi d'Ecosse à la couronne d'Angleterre; & qui étoient peut-être le motif des armemens immenses, qu'elle fit cette année. Une escadre de douze Galeres espagnoles, montées par trois mille hommes, & équipées de tout point, venoit d'être battue le 27. Mai, par quatre seuls vaisseaux Hollandois: c'étoit le second échec

De Thou. Sept. ann. 1603.

échec en ce genre. Frederic Spinola, commandant de cette Escadre, y perdit la vie. L'Espagne, pour réparer ces pertes, fit de tous côtés des préparatifs de guerre, capables de répandre la terreur. Elle se rendit maître de la Méditerranée, au moyen des Galeres, qu'y commandoit Charles Doria, & pendant ce tems là, on la voyoit s'occuper à préparer dans le port de Lisbone, des vaisseaux pour embarquer vingt mille soldats, avec un travail si infatigable, que les Dimanches & les Fêtes y étoient employés. 1603.

Chacun raisonnoit à sa maniere, sur l'objet d'un appareil si terrible. Les uns vouloient qu'il regardât la Flandre, & Ostende particulierement, les autres le destinoient à conquérir la Barbarie; parce que le roi de Gusco avoit promis au Conseil de Madrid, de lui faciliter la prise de l'importante ville d'Alger, moyennant un secours d'hommes & d'argent, que ce Prince garda pour lui-même, sans beaucoup s'embarrasser de tenir sa parole. Bien des personnes étoient persuadées, que l'Espagne en vouloit à la France elle-même. Le premier avis en fut donné

1603. à Sa Majeſté, avec celui de veiller au château d'If, & aux Iſles de la côte de Marſeille, pendant que j'étois en Angleterre, où ce Prince me le manda, ſans pourtant y ajouter beaucoup de foi, quoiqu'il ſût que le Duc de Savoye ne négligeoit rien, pour lui rendre ce mauvais office; mais il ſavoit auſſi que l'Eſpagne trouvoit ce conſeil du Duc, intéreſſé, & d'ailleurs le Pape lui donnoit, coup ſur coup, des aſſurances du contraire, qu'on pouvoit vraiſemblablement regarder comme venant indirectement du conſeil même d'Eſpagne, qui avoit ſes raiſons pour ne pas pouſſer ce Prince à bout.

Dans la vérité, le dénouement de tout cela, étoit renfermé dans celui que devoit avoir la double négociation de la France & de l'Eſpagne, auprès du roi Jacques; & Sa Majeſté prit là-deſſus, le parti le plus ſage, qui fut de donner de nouveaux ordres pour la diſcipline, dans le Languedoc, la Provence & le Dauphiné. Monſieur le Grand, qui venoit d'obtenir que l'artillerie de la ville de Beaune n'en fut point tirée, fut envoyé dans

son gouvernement de Bourgogne, avec ordre d'agir de concert avec Lesdiguieres, & de se jetter dans Geneve, si le duc de Savoye paroissoit vouloir faire quelque nouvelle entreprise sur cette ville, quoiqu'en même-tems, le conseil de France conseillât fort à cette petite république, d'entendre à la médiation que lui avoient offert quelques cantons Suisses, pour terminer enfin, par un bon accord, cette espece de guerre lente & oisive, qu'elle avoit depuis long-tems avec la Savoye. Il fut défendu cependant de faire passer aucunes armes de France en Espagne ou dans la Flandre Espagnole; & Barault fit arrêter à Saint-Jean-de-Luz, quatre mille cinq cens piques de Biscaye, qu'un marchand François, de Dieppe, embarquoit pour les Pays-Bas, en fraude de cette Ordonnance.

1603.

Emeric Gobier de Barault.

C'étoit un second mystere, que le long séjour qu'on voyoit faire à Doria, sur la côte de Gènes, avec les Galeres dont nous venons de faire mention. Il s'avança du côté de Villefranche, comme pour prendre sur son bord, les trois fils du duc de Savoye,

qui ne faiſoient qu'attendre à Nice
1603. l'occaſion de paſſer en Eſpagne. Leu
pere les y envoyoit, dit-on, pour y
être nourris, & élevés aux premier
grades (7); il convoitoit avec ardeu
ceux du gouverneur de Milan, & du
vice-roi de Naples & de Sicile; peut
être parce qu'il ſe flattoit d'en démem
brer quelques pieces pour lui, à la fa
veur de ces titres. Tout le monde fu
trompé. Doria paſſa outre, ſans de
cendre, ni s'arrêter à Ville-franche
quelques-uns perſiſterent néanmoir
à croire que ç'avoit été ſon deſſein
mais qu'il ne l'avoit pas voulu exécu
ter, par reſſentiment de ce que la Sa
voye n'avoit pas fait tout le cas de ſ
perſonne, ni ne lui avoit rendu tou
les honneurs, qu'il croyoit mérite
D'autres ſoutenoient qu'il en uſo
ainſi, d'intelligence avec le duc d
Savoye même, afin que ce Prince e
un prétexte de demeurer plus lon
tems à Nice; où diſoient ces ſpécu
latifs, il ne faiſoit qu'attendre l'occa
ſion d'exécuter une entrepriſe ſur

(7) Le ſecond de & le troiſieme, ces Princes, fut fait chevêque de Toled vice-roi de Portugal; & Cardinal.

'rovence. Enfin d'autres croyoient
voir trouvé la raifon de fon départ, 1603.
ans un ordre qu'ils fuppofoient qu'il
voit reçu, d'aller joindre fon efca-
re au refte de la grande armée de
er des Efpagnols. Qui fait fi le but
a confeil de Madrid, n'étoit pas fim-
lement d'accoutumer les yeux à des
ouvemens, dont on ne pût deviner
caufe? Quoi qu'il en foit, le voyage
s enfans de Savoye ne fut pas rom-
u pour cela; après s'être encore en-
uyés quelque temps à Nice, ils paffe-
nt le 20 Juin, à la vue de Marfeille,
ns faluer le château d'If. Leur équi-
ge étoit de neuf galeres, quatre de
althe, trois du Pape, & deux de
avoye.

D'autres troupes de terre Efpagno-
s, étoient cependant en marche,
ur fe rendre d'Italie en Flandre.
Majefté étoit attentive à tous leurs
ouvemens; d'autant plus qu'elle
oit inftruite que Hébert, forti de
ance & retiré à Milan, continuoit
premieres brigues avec le comte
Fuentes. Le fecret en fut découvert
r une Lettre, qu'il ecrivoit à fon
re, tréforier de France en Langue-

doc. Ces troupes, ainſi que je l'appris
1603. à Londres de Sa Majeſté elle-même, ſortirent de la Savoye, & paſſerent le pont de Gréſin le premier Juillet, au nombre de dix compagnies Napolitaines, commandées par Dom Inigo de Borgia. Dom Sanche de Lune demeura ſeulement dans ce canton, avec un petit corps de troupes; ſans doute pour accélerer le Traité entre la Savoye & Geneve, qui fut en effet conclu vers le quinze du même mois. Le reſte des troupes Eſpagnoles, qu'on tira d'Italie, conſiſtoit en quatre mill Milanois, commandés par le comt de Saint-George, qui prit la mêm route.

Malgré ces ſecours, qui devoien bien fortifier les Archiducs, Hen jugea que les Eſpagnols ne viendroier point encore cette année, à bout c leur entrepriſe d'Oſtende. Ils paroi ſoient eux-mêmes ne plus attend cet événement que du tems; leurs fc ces étant conſidérablement diminuée Les mille chevaux que conduiſoit duc d'Aumale, étoient réduits à moi de moitié par la déſertion, & le reſ étoit ſi fort à charge à ſes propres che

qu'ils alloient être obligés de les li-
cencier au plutôt. Telle fut la situation 1603.
des Provinces-unies, pendant cette
année; où elles remporterent encore
une autre avantage contre leurs enne-
mis. Quelques vaisseaux Hollandois,
en petit nombre, qui alloient char-
ger des épiceries, rencontrerent qua-
orze galeres Portugaises, de Goa,
eur donnerent la chasse, en prirent
inq, où ils trouverent de grandes ri-
hesses, & disperserent le reste.

L'Europe ne fut pas plus tranquille
endant le cours de cette année dans
Orient, qu'elle l'étoit en Occident.
Mahomet III, avoit cru bien s'assurer *De-Thou.*
e thrône, en faisant égorger vingt de *Sept. ann.*
es freres. Renfermé dans le fond de *1603, &c.*
on serrail, il ne s'appercevoit pas
ue sa mere, à qui il avoit entiere-
ent abandonné le soin du gouver-
ement, abusoit de son autorité. Il
n fut instruit par les Janissaires, qui
inrent un jour en corps, & d'un air
ui ne souffroit ni refus, ni même de
élai, lui demander la tête de deux
apì-Aga, qui servoient de conseil
la Sultane mere, & le bannissement
e cette Sultane elle-même; ce qu'il

fut obligé de faire exécuter en leur
1603. présence. Il fit ensuite mourir son propre fils, & la Sultane sa femme. Enfin il mourut lui-même, frappé de peste.

Reprenons la suite des affaires du royaume. De Villers-coterêts, Sa Majesté étant revenue à Fontainebleau, je la laissai en cet endroit, & je vins à Paris, vaquer à mes occupations ordinaires, c'est-à-dire, faire rendre des comptes exacts aux Receveurs-généraux des généralités, & autres personnes en place; en destitue sur de bonnes preuves de malversation, comme il arriva à Palot, Receveur dans le Languedoc & la Guyenne; pourvoir aux sommes nécessaires à conserver les anciens alliés de la couronne, & à en acquérir de nouveaux & à l'entretien de ceux qui résidoien dans les Cours étrangeres pour ce sujet; enfin, trouver, à force d'œconomie, les moyens d'enrichir l'épargne en acquittant les dettes que le Ro avoit faites pendant la ligue, & le autres engagemens de l'état. Sa Majesté mettoit ordinairement en tête, l pensions qu'on faisoit aux canto Suisses, & elle avoit grand soin de s'i

former s'ils étoient ſatisfaits. Moins nous avions d'alliés du côté d'Italie, plus ce Prince croyoit qu'il étoit important de les ménager. Il fit préſent aux Réſidens de Veniſe à Paris, d'une paire de ſes armes, qu'il avoit porté un jour de combat. Cette république l'en avoit inſtamment prié, & elle fit ſi grand cas de ce préſent, qu'elle attacha avec une eſpece de pompe, ces armes dans un endroit, où elles fuſſent expoſées à la vûe, & ſerviſſent de monument à la poſtérité, de ſa vénération pour un Prince ſi recommandable par ſes vertus guerrieres. 1603.

Comme cette nouvelle œconomie répandue dans toutes les parties des finances, retranchoit la plus grande portion des profits, que les Courtiſans & les autres perſonnes qui approchoient du Roi, tiroient de différens endroits, & qu'elle diminuoit les libéralités que ſa majeſté leur faiſoit de ſa propre bourſe ; ils imaginerent des moyens de remplir ce vuide, auxquels ce Prince, charmé de les ſatisfaire, conſentit d'autant plus volontiers, qu'il ne lui en coutoit rien : c'étoit de faire rendre à Sa Majeſté, une infinité

d'Ordonnances, portant création de
1603. mille petits droits & exactions, sur différentes parties du commerce, dont elle leur abandonnoit la jouissance. Cet usage n'eut pas été une fois introduit, qu'il n'y eut plus de sortes d'idées, qui ne vinssent à ceux qui se croyoient en droit d'attendre quelque gratification de Sa Majesté. L'intérêt rendit tout le monde ingénieux, & bien-tôt tout se trouva plein de ces monopoles, qui, pour n'être pas considérables en soi, n'en portoient pas certainement, pris ensemble, un moindre préjudice à l'état; & plus directement au commerce, auquel on n'apporte point impunément les obstacles les plus légers. Je crus devoir faire à Sa Majesté, de fréquentes & de fortes remontrances, & je ne craignis point de m'exposer à ce sujet, à tout le ressentiment de M. le comte de Soissons, avec lequel j'ai remarqué que je n'ai jamais pu vivre trois mois de suite, sans quelque querelle.

M. le comte de Soissons présenta à Fontainebleau, une requête au Roi, par laquelle il lui proposoit d'établir en sa faveur, un droit de quinze sols,

ſur chaque ballot de marchandiſes qui ſort du royaume. Cette idée n'étoit venue aſſurément à M. le comte de Soiſſons, que par ſuggeſtion ; & il n'en connoiſſoit pas toutes les ſuites ; du moins il aſſura au Roi, que cette impoſition ne lui rapporteroit pas plus de trente mille livres par an, & il le lui perſuada ſi bien, que Sa Majeſté qui croyoit lui devoir une gratification de pareille valeur, vaincue d'ailleurs par de continuelles importunités, lui accorda ſa demande, ſans m'en dire rien (j'étois alors à Paris), & tout de ſuite, pour ne plus en entendre parler, Henri lui en fit expédier l'Edit, qu'il ſigna & fit ſceller. Un reſte de ſcrupule par rapport au commerce, dont il ſentoit intérieurement l'importance, lui fit réſerver verbalement une condition, en accordant cette grace, c'eſt qu'elle n'excédât pas cinquante mille livres, & qu'elle ne ſe trouvât pas trop fatiguante pour le peuple, & trop à charge au trafic. 1603.

Ce que ce Prince venoit de faire, lui revint à l'eſprit dès le ſoir même, & il commença à avoir quelque ſoupçon, qu'on lui en avoit impoſé. Il m'en

1603. écrivit à l'heure même, & il me proposa la chose, comme on propose une question indifférente, sans me dire ce qui s'étoit passé, ni nommer personne. Je ne savois qu'imaginer sur une pareille demande. Je me mis à supputer, & m'aidant dans ce calcul, des comptes des Traites-Foraines & Domaniales, & entrées des grosses denrées, je trouvai que le produit annuel de cet impôt, ne pouvoit être moindre que de trois cens mille écus; & regardant cette affaire comme infiniment plus sérieuse encore, pour le commerce des lins & chanvres, qu'elle me parut capable de ruiner dans la Bretagne, la Normandie & une grande partie de la Picardie, je n'hésitai pas à prendre le chemin de Fontainebleau, pour en faire mon rapport à Sa Majesté.

Ce Prince m'avoua tout ce qui s'étoit passé, avec de grandes marques d'étonnement, de ce qu'on avoit ainsi abusé de son peu de défiance. Le véritable remede eût été de se faire rapporter l'édit & de le supprimer, comme obtenu sur un faux énoncé; mais pour ne pas me commettre avec M. le

comte de Soiſſons, qui n'auroit pû ignorer que c'étoit moi, qui avois ouvert les yeux à Sa Majeſté, nous préférâmes celui d'empêcher que l'édit ne fût vérifié au Parlement. Il ſuffiſoit pour cela, de ne pas y joindre, en l'envoyant à cette Cour, une lettre de la main du Roi, ou de la mienne, c'étoit une convention faite de longtems, entre le Roi & les Cours ſouveraines; & ſans cette formalité, quelque ordre qu'on pût produire d'ailleurs, le Parlement ſavoit à quoi s'en tenir, & n'enregiſtroit rien. Je vis pourtant bien, & je le dis à Sa Majeſté, que cet expédient ne me ſauveroit pas du reſſentiment de M. le Comte, ni de celui de la marquiſe de Verneuil, que je découvris être interreſſée pour un Quint dans cette affaire; mais je lui parus réſolu à tenir bon contre M. le Comte, pourvu qu'il en fît autant, contre les ſollicitations de ſa maîtreſſe, ce qu'il me promit, & de plus qu'il me ſoutiendroit hautement. 1603.

De retour à Paris, je vis arriver chez moi, deux ou trois jours après, M. le comte de Soiſſons, qui me cajola fort, » pour avoir, diſoit il, un

» *Maximilien de Béthune* tout au long,
1603. » dont il avoit besoin ». Il crut qu'en me caressant, & en me permettant l'air de familiarité avec lui, il obtiendroit aisément cette signature, sans même être obligé de me dire à quelle fin il me la demandoit. Je répondis froidement, & en feignant de tout ignorer, que je n'avois jamais rien signé sans connoissance. Il fallut avoir recours à un autre moyen. M. le Comte m'apprit ce que Sa Majesté venoit de faire pour lui, & il me dit, que comme il n'ignoroit pas le mot du guet entre le Roi, les Cours souveraines & moi, la signature qu'il me demandoit, étoit une lettre au Parlement de Bretagne, & à la Cour des aides de Rouen.

Je pris un air encore plus sérieux, à cette déclaration, & affectant d'être fort étonné de ce que le Roi ne m'avoit en aucune maniere fait part de cette affaire, & de ce qu'il n'en avoit été fait aucune mention dans le conseil, où les résolutions de cette importance devoient être portées, j'en pris occasion de répondre à Monsieur le Comte qu'un édit de cette nature, qui portoit si fortement sur l'intérêt

public devant être excepté de la regle commune, je ne pouvois en prendre les risques sur moi; qu'il devoit s'adresser directement à Sa Majesté, ou du moins, m'apporter un ordre de sa main, qui pût servir à me justifier contre les reproches, qu'une pareille condescendance ne manqueroit pas de m'attirer quelque jour. Monsieur le Comte n'insista plus, que pour dire, d'un ton piqué & amer, qu'il voyoit bien que je me couvrois de cet air de circonspection, pour faire échouer son dessein, & pour rompre avec lui. Ces paroles ne m'ayant rien fait rabattre de ma résolution, il sortit en grondant. Je l'entendis rappeller entre ses dents, quelque chose de nos vieux démêlés, & il alla décharger toute sa bile chez la Marquise de Verneuil.

1603.

Cette Dame, quoiqu'aussi irritée que monsieur le Comte, ne laissa pas de m'aborder, comme je sortois de mon cabinet pour aller trouver le Roi qui étoit revenu au Louvre. Elle ne pouvoit prendre plus mal son tems. Le Roi trop facile, venoit encore de se laisser arracher une vingtaine d'édits, dans le goût du premier, tous, à

la vérité, de fort peu de conséquence ;
1603. j'en tenois le mémoire, roulé au tour de mes doigts, & je partois dans le dessein de faire une nouvelle tentative auprès du Roi, en faveur du peuple, que toutes ces tracasseries empêchoient de payer la taille. Elle me demanda quel étoit le papier que je tenois. « Ce sont de belles affaires, » Madame, lui répondis-je en colere, » & feignant de l'être encore bien » davantage, où vous n'êtes pas des » dernieres ». Son nom faisoit en effet le sixieme article. Je déroulai le mémoire, & lui lus tous ces noms, avec l'intitulé des édits. « Et que » pensez-vous faire de tout cela, me » dit-elle ? Je pense, lui repartis je, » à faire des remontrances au Roi. » Vraiment ! reprit-elle (car elle ne » pouvoit plus se contraindre) il se» roit bien de loisir de vous croire, » & de mécontenter tant de gens de » qualité, pour satisfaire vos capri» ces ; & pour qui voudriez-vous » donc que le Roi fît quelque chose, » si ce n'est pour ceux qui sont dans » ce billet, qui sont tous ses cousins, » parens & maîtresses. Tout ce que

» vous dites, Madame, lui répliquai-
» je, seroit bon, si Sa Majesté prenoit 1603.
» l'argent dans sa bourse; mais lever
» cela de nouveau sur les marchands,
» artisans, laboureurs & pasteurs, il
» n'y a aucune apparence, c'est eux
» qui nourrissent le Roi & nous tous;
» ils ont bien assez d'un maître, sans
» avoir tant de cousins, de parens &
» de maîtresses, à entretenir ».

Madame de Verneuil ne laissa pas tomber mes paroles, & sur-tout ces dernieres; elles lui servirent à faire mille méchans rapports. Dans la rage qui la transportoit, elle courut redire au comte de Soissons, que j'avois dit que le Roi n'avoit que trop de parens, & qu'il seroit heureux, lui & son peuple, si l'on en étoit défait. M. le Comte ne se posséda plus. Dès le lendemain matin, il alla demander à parler au Roi, & lui dit, après une longue énumération de ses services, que je l'avois si cruellement offensé dans son honneur, qu'il falloit qu'il eût ma vie, si Sa Majesté ne lui faisoit pas justice elle-même. Henri se montrant d'autant plus tranquille, qu'il le voyoit hors de lui, lui demanda

1603. ce que j'avois donc dit & fait, & s'il le tenoit de moi, ou d'un autre; à quoi monsieur le Comte, sans vouloir entrer en explication, répondit, que si nous avions été tous deux en présence de Sa Majesté, quelques égards qu'il eût pour une personne qu'elle aimoit, il n'auroit pû s'empecher de s'en faire raison lui-même; que ce qu'il disoit étoit vrai; qu'il devoit en être cru sur sa parole, n'étant pas sujet à mentir. « Si cela étoit, mon » cousin, lui dit Henri, d'un ton tout » propre à le déconcerter, vous ne » tiendriez pas de ceux de votre mai» son; car nous en donnons tous des » plus belles, votre frere aîné sur-tout, » y excelloit. Mais puisque c'est un » rapport qu'on vous a fait, dites» moi quel est celui qui vous l'a fait, » & ce qu'il vous a dit, & puis je » verrai ce que je devrai faire, & je » vous contenterai, si vous voulez » vous payer de raison ». Monsieur le Comte repartit, qu'il avoit fait serment de ne point nommer la personne; mais qu'il la croyoit comme lui-même. « Quoi donc! mon cou» sin, répliqua le Roi, vous ne vou-

» lez pas me dire ce que je vous de-
» mande, ſous ombre de ſerment ; 1603.
» & moi, je fais auſſi ſerment de ne
» rien croire, de tout ce dont vous
» vous plaignez, que ce que mon-
» ſieur de Roſny m'en dira lui-même ;
» car je le tiens pour auſſi vrai, que
» vous pouvez faire, celui qui vous a
» fait ces beaux contes ».

Monſieur le comte de Soiſſons laiſſa voir, en ſe retirant, des marques d'un tranſport ſi violent, que le Roi crut devoir m'en donner avis par Zamet & La-Varenne, qu'il chargea en même-tems de ſavoir de moi, ſi je n'avois point tenu en effet quelque diſcours offenſant contre monſieur le Comte. Je répondis, que depuis la viſite que j'en avois reçue à l'Arſenal, je ne lui avois point parlé, ni à aucun de ſes gens, depuis plus de quinze jours ; qu'il étoit bien vrai que madame de Verneuil étoit venue chez moi, mais que monſieur le Comte n'avoit été nommé ni d'elle, ni de moi.
» Oh ! dit le Roi, lorſqu'on lui rap-
» porta ces paroles, il ne faut plus
» demander d'où vient la brouillerie,
» puiſqu'on nomme madame de Ver-

1603. » neuil, c'eſt un bon bec. Elle eſt ſi » remplie de malice & d'invention, » que ſur le moindre mot que Roſny » lui aura dit, elle en aura ajouté » cent, & même mille; mais pour » cela, il ne faut pas négliger cette » affaire ». Dans l'état où Sa Majeſté venoit de voir monſieur le Comte, elle avoit quelque ſujet de craindre qu'il n'embraſſât le parti le plus violent contre moi. Elle renvoya la Varenne me dire, de ne point ſortir que bien accompagné, & de ne rien épargner pour ma ſûreté, ajoutant avec bonté, que tout ce qu'il employeroit pour me garder, feroit toujours fort au-deſſous de ce qu'il lui en coûteroit, s'il me perdoit (8).

Je ne ſortirai point de l'article de ces édits de nouvelle création, ſans parler de l'arrêt du Conſeil, beau-

(8) Le Journal de l'Etoile, traite au long de ce différend, que le Roi termina, en obligeant M. le comte de Soiſſons, de ſe contenter d'une lettre de ſatisfaction, que lui écrivit M. de Roſny, & ſelon Mathieu; Henri IV. fit venir dans ſa chambre, M. le comte de Soiſſons & le Marquis de Roſny, & les accorda. *Ibid.* 592. de Thou en parle auſſi, *livre* 129. Cette fermeté de M.

coup plus ancien, & qui ordonne la levée du droit d'ancrage, ſur tous les vaiſſeaux étrangers, qui mouillent dans nos ports. Ce n'eſt au fond, que le même que nos vaiſſeaux payent chez les Etrangers; cependant ce ne fut qu'à regret & par un ordre exprès de Sa Majeſté, que j'en pourſuivis l'exécution, comme une des exactions les plus capables d'ôter la vigueur à notre commerce. Les Parlemens de Rouen & de Rennes, firent tous leurs efforts pour ne point l'enregiſtrer, & le maréchal d'Ornano s'y donna bien des mouvemens, auſſi y étoit-il intéreſſé pour les ſommes que l'état lui devoit, qui lui avoient été aſſi- 1603.

de Roſny, lui a mérité de grands éloges dans nos hiſtoires. " Il ne conſidéra jamais, dit le pere Châlons, que l'intérêt de Sa Majeſté, & la conſidération d'aucune perſonne de qualité, ni des Princes, ni même de la Reine, ne le purent porter à la moindre complaiſance, lorſqu'il crut qu'il y alloit de l'intérêt, ou de la gloire du Roi; ce qui lui fit des ennemis, & fut cauſe qu'après la mort du Roi, la Reine lui ôta le maniment des affaires ". *Hiſt. de Fr. tom. 3. p. 255.*

gnées sur cette partie. L'établissement
1603. des Commissaires examinateurs, des Lieutenans particuliers, des Assesseurs criminels & autres Officiers de Justice, ne rencontra pas moins de difficulté à la même Cour de Rouen, qui montra le plus d'opposition à tous ces nouveaux édits. Ces derniers furent faits pour satisfaire & renvoyer les Colonels & Capitaines des Compagnies, qui attendirent long tems à Paris, pour être payés, en exécution de ces réglemens. C'est peut-être à cause de tous ces obstacles à sa volonté, que Henri s'occupa long-tems & sérieusement du projet de supprimer la Chambre des requêtes dans tous ses Parlemens, & il commença effectivement cette année, par celle du Parlement de Toulouse, qui demeura éteinte, malgré toutes les difficultés que ce Prince trouva dans son propre Conseil, dont toutes les délibérations lui furent contraires.

La dispute que j'avois eue avec monsieur le comte de Soissons, avoit fait grand bruit. Le Roi, pour donner à connoître qu'elle n'avoit alteré en rien son amitié pour moi, me fit

dire quelques jours après, par Beringhen, qu'il avoit projetté de paſſer par Roſny, en faiſant le voyage qu'il étoit ſur le point d'entreprendre en Normandie, & qu'il vouloit que je l'y traitaſſe avec ſa Cour. La partie devoit ſe faire dans quatre jours; & il n'y eut d'admis, que les Princes & Princeſſes, & M. le Connétable. Je fis une dépenſe digne de celui qui me faiſoit l'honneur de venir loger chez moi; mais la fête fut troublée par un accident. Un orage ſubit enfla ſi prodigieuſement les eaux, qu'elles entrerent dans les offices de Roſny (9), & y gâterent le fruit & tout le travail des Officiers. La frayeur paſſa dans le cœur des Dames, qui ſe crurent dans un danger bien plus grand. Je la diſſipai, en faiſant ouvrir un conduit, par lequel l'eau avoit coutume de s'écouler, & que j'avois fait combler, pour rendre le paſſage plus commode

1603.

(9) Je crois que l'Etoile exagere un peu cet accident, lorſqu'il dit qu'on eut peine à en ſauver Leurs Majeſtés. "Le „ Roi, ajoute-t-il, „ dit en riant à M. „ de Roſny, que le „ ciel, & la terre s'é„ toient bandés con„ tre lui, & qu'il prît „ garde hardiment à „ ſoi „.

1603. à Sa Majesté, & plus facile pour les voitures. J'avois déjà commencé la route & le pont, qu'on voit à l'abord de Rosny; mais ni l'un ni l'autre n'étoient encore achevés. L'eau fit de fort grands ravages, à dix lieues aux environs, j'en fus quitte en mon particulier, pour deux ou trois cens écus.

Sa Majesté alla jusqu'en Basse-Normandie, mais elle ne passa pas Caen. Elle en ôta le gouvernement à Crevecœur-Montmorency, accusé d'avoir des intelligences avec MM. de Bouillon & d'Auvergne, & sur tout avec la Trémouille, dont il étoit parent, & elle en revêtit Bellefonds. De Caen, le Roi passa par Rouen (10), où il acheva de mettre ordre aux affaires de la Province. Il se déclara en cette ville, sur le mariage de ma fille, qu'on a vu ci-devant, que Madame avoit proposé de marier au duc de Rohan, & qui depuis ce tems-là, avoit été recherchée par Monsieur

Bernardin Gigault de Bellefonds.

(10) " Le Roi fut „ malade à Rouen, „ d'un grand dévoiement, jusques au „ sang, que les Médecins disoient provenir de trop d'huîtres à l'écaille qu'il „ avoit mangées „. *Journal de l'Etoile*, *ann.* 1603.

& Madame

& Madame de Fervaques, pour M. de Laval, fils de cette Dame. Sa Majesté m'ordonna à Rouen, de préférer Laval ; mais elle changea encore une fois de sentiment. 1603.

Les affaires de la Religion eurent la principale part au voyage que Sa M. venoit de faire, & le duc de Bouillon va encore trouver place ici (11). Il ne s'étoit pas rebuté de ses tentatives auprès du Roi d'Angleterre. Il étoit toujours retiré à la Cour de l'Electeur Palatin, auquel il conseilla de faire bâtir sur le terrein qui le sépare de la France, une citadelle, pour la défense, disoit-il, de la vraie Religion. Il osa, sans l'aveu de Sa Majesté, solliciter Erard, premier Ingénieur du Roi, de venir lui faire un plan de cette forteresse; & afin de n'avoir rien à se reprocher du côté du sacré, ainsi que du profane, il fit courir cette année un écrit, dans lequel on se déchaînoit d'une furieuse maniere, contre tout le corps des

(11) Il ne faut plus s'embarrasser à chercher de quoi justifier le duc de Bouillon. Son Historien lui-même abandonne sa défense, depuis la déposition du comte d'Auvergne l. 5.

1603. Proteſtans. Il s'étoit déjà ſervi fort utilement de cet artifice, qu'il ſecondoit de ſon côté, en contrefaiſant parfaitement l'homme allarmé des malheurs qui alloient tomber ſur les Réformés, par l'effet des nouvelles réſolutions du Conſeil de France, d'où il faiſoit partir ces libelles. Il n'étoit pourtant pas bien difficile de prouver que c'étoient ſes amis qui les avoient fabriqués & répandus juſqu'en Angleterre, dans le deſſein de rendre inutiles les démarches que Sa Majeſté y faiſoit auprès du Roi Jacques; mais Bouillon en impoſoit toujours aux plus ſimples & aux plus paſſionnés, & ne perdoit pas toute ſa peine. Il ſe tint, à l'occaſion de la derniere maladie du Roi, des aſſemblées de Proteſtans à Saumur & en Poitou, où Du-Pleſſis préconiſa ce Duc d'une maniere non-ſeulement affectée, mais encore pleine de témérité & d'inſolence puiſqu'il ſembloit ne louer ſon héros, qu'aux dépens du Roi, qu'il calomnia ſans aucun reſpect.

De-Thou, livre 129. Math. t. 2. l. 3. p. 592. & ſuiv.

De toutes ces aſſemblées, aucune ne fit tant de bruit, que celle qui ſe tint à Gap, ſur la fin de cette année

L'Electeur Palatin & le duc de Bouillon, par leurs lettres & par leurs créatures, y firent agiter des questions qui étoient très capables de rallumer la guerre. Le ministre Ferrier s'y donna mille mouvemens par leur ordre, pour faire insérer aux Protestans, parmi les articles de leur confession, que le Pape est l'Antechrist. Est-ce l'esprit de religion ? N'est-ce pas plutôt visiblement celui de cabale & de division, qui présidoit à la décision de ce dogme ridicule, qu'on prétendoit encore envoyer imprimé à toutes les universités de l'Europe ? Ce scandale ne fut pas si-tôt porté jusqu'aux oreilles du Roi, qu'il me manda de Fontainebleau, où il s'étoit rendu à son retour de Normandie, d'arréter cette licence des Réformés, & d'empêcher sur toutes choses, qu'on ne décidât le nouveau point de foi (12). Villeroi m'en fit encore des instances par son ordre. J'en écrivis à Saint-Germain (13) & à 1603.

(12) Voyez la vie du-Plessis Mornay, l. pag. 296. où l'on voit les démarches de Mornay dans ce Synode, pour faire recevoir ce dogme absurde.

(13) Députés du parti calviniste, pour résider à la Cour, selon l'usage de ce tems-là.

Desbordes ; & je ne sais si ce fut sur
1603. les raisons que j'employois, pour
leur faire honte de cette imagination, ou pour ne pas irriter Henri, qu'ils voyoient résolu de ne les pas épargner ; mais enfin, ils supprimerent l'article en question. Je crois que le Pape en eut toute la peur ; car il s'en courrouça si fort, que S. M. n'eut pas peu de peine à l'appaiser, & c'est peut-être à cet incident, que les Jésuites ont eu la principale obligation de leur rétablissement en France. Le Saint Pere eut la consolation de voir son domaine se remplir de nouveaux Moines de toutes espece ; Augustins réformés, Récolets, Carmes déchaussés, Freres ignorans ; & dans l'autre sexe, Feuillantines, Carmelites, Capucines : jamais on n'a tant vu d'ordres religieux institués à la fois, qu'il y en eut cette année.

On sera moins surpris de la hardiesse des Protestans en cette occasion, lorsqu'on saura qu'ils eurent celle de proposer au Roi, leur médiation en faveur de certains Princes étrangers, dont Sa Majesté n'avoit pas lieu d'être satisfaite. Je ne cesse

de leur répéter que cette mutinerie retomberoit quelque jour sur eux, & qu'ils s'en sentiroient long-tems; mais ils avoient leurs prophetes dont la voix leur étoit plus agréable. Bouillon, la Trimouille, Lesdiguieres & du Plessis, pour leur faire fermer l'oreille à mes représentations, & pour me rendre l'objet de leur aversion, alloient semant par-tout, que je sacrifiois en toute occasion cette même religion, pour laquelle je feignois d'être si zelé, & que je m'enrichissois par-là, de tous les biens & dignités que les autres avoient mieux mérités. Ce n'étoit pas non plus les Catholiques, si l'on en excepte peut-être un assez petit nombre, qui me tenoient compte de ce que je faisois par un principe d'équité. Ainsi par le malheur de mon étoile, ou par celui de ma place, je l'avoue franchement, de tous côtés je perdois ma peine. 1603.

Pendant le fort de ces plaintes des Protestans à mon sujet, j'allai un jour trouver Sa Majesté, dans l'intention de la prévenir sur les effets de leur mauvaise volonté. Le Roi étoit dans la premiere galerie qui touche à sa cham-

bre, se promenant du côté du balcon,
1603. avec M. le duc de Montpensier, le cardinal de Joyeuse & le duc d'Epernon. Il me fit signe d'approcher, & me demanda si je pourrois bien deviner de quoi il s'entretenoit avec ces trois Messieurs. Je ne répondis que par un compliment. « Nous parlions, » me dit le Roi, du gouvernement de » Poitou, & ils me conseilloient de » vous le donner ; l'auriez-vous bien » cru, eux étant si bons Catholiques » & vous si opiniâtre Huguenot » ? Je ne savois pas seulement que ce gouvernement fût à remplir. Sa Majesté venoit d'en recevoir la nouvelle. Lavardin, qui étoit gouverneur du Perche & du Maine, en avoit la survivance, après la mort de Malicorne qui étoit fort vieux & trés infirme. Il comptoit alors se défaire du sien; mais faisant réflexion que tous ses biens étoient situés, il rendit la parole Malicorne, & tous deux étoient venus remettre ce gouvernement au Roi, pour en disposer en faveur de l'un de ses enfans naturels.

Henri voulut encore que je devinasse par quels motifs il me préfe

roit pour remplir cette place, à toute autre perſonne, & encore à des perſonnes qui le touchoient de ſi près. 1603.
Je n'eus rien à alléguer, que la connoiſſance qu'avoit Sa Majeſté de ma fidélité & de mon ardeur à la ſervir. Le Roi reprit que c'étoit préciſément parce que j'étois Huguenot, mais Huguenot raiſonnable & zelé pour le bien de ma patrie, qu'en cette qualité, les Proteſtans ne pouvoient qu'être fort contens de ſon choix; mais qu'il comptoit que tout le royaume ne le feroit pas moins, parce que de mon côté, je ſaurois leur inſpirer de meilleurs ſentimens; que je leur ferois connoître leur Roi, leur apprendrois à le reſpecter, à ſe fier à lui & à l'aimer; & qu'en faiſant paſſer par mes mains les gratifications qu'il accordoit aux principaux membres de ce corps, on détruiroit l'autorité que le duc de Bouillon s'étoit conſervée parmi eux. Sa Majeſté ajouta, ſans doute à cauſe des trois Meſſieurs préſens, auxquels venoient de ſe joindre Briſſac, Ornano & Roquelaure, que quoiqu'elle ſe ſentît affectionnée à ſa religion, juſqu'à déſirer avec la

plus forte passion, de la voir embrasser par tous les Huguenots, & principalement par moi, cela ne lui feroit jamais oublier que Dieu s'étoit servi de ce corps, & sur-tout des villes de la Rochelle, Bergerac & Montauban, pour le tirer de l'oppression de l'Espagne, pour l'aider à faire valoir ses droits, & pour sauver sa vie même des fureurs de la Ligue; que cette raison faisoit que quoique mécontent au dernier point, de voir que ces villes n'avoient plus rien conservé de leurs premiers sentimens d'honneur, il croyoit pourtant leur devoir les mêmes gratifications qu'il leur avoit toujours faites pour leurs fortifications & leurs colleges. Ce Prince rapporta plusieurs traits d'un inviolable attachement de la province de Poitou à son Prince légitime, au tems dont il parloit: « lorsqu'on n'y écoutoit, » dit-il, ni les Bouillons ni les brouil» lons ». Et il ne put s'empêcher de dire, qu'encore aujourd'hui, il étoit persuadé que le bien du royaume dépendoit d'entretenir une bonne paix avec les Protestans.

1603.

Sa Majesté me dit ensuite que je

pouvois traiter avec Meſſieurs de Lavardin & de Malicorne, en répétant qu'elle aimoit mieux, pour le bien de ſon ſervice, me donner ce gouvernement, qu'à ſes propres enfans. Chacun des Aſſiſtans dit un mot, en ſigne d'approbation & de louange. Je remerciai tout le monde, de la parole ou du geſte, & je vins travailler à la concluſion. Je dépêchai Montmartin vers MM. de Lavardin & de Malicorne, & il s'y prit ſi adroitement, que moyennant un millier d'écus, donnés à propos, à ceux qui leur ſervoient de conſeil; je tirai d'eux ce gouvernement, pour vingt mille écus. Sur leur démiſſion, Defreſne m'envoya le 16 Décembre, les proviſions de gouverneur de Poitou, Châtelleraudois, Loudunois, &c. ce qui me fit un revenu de trente mille livres en gouvernemens; ſavoir, douze mille livres, ceux de Mante & de Gergeau, dont j'étois déjà pourvu, tous deux aſſez lucratifs pour des gouvernemens particuliers, principalement Gergeau, à cauſe des garniſons, & dix-huit mille livres celui de Poitou; j'ai pourtant toujours compris

1603.

1603. dans cette ſomme, le revenu de mes deux charges de Surintendant des fortifications & des bâtiments.

Je n'ometrai point ce qui ſe fit cette année en France, pour l'établiſſement des manufactures d'étoffes, ſurtout des étoffes de ſoie. Henri, qui embraſſoit avec paſſion tout ce qui lui ſembloit pouvoir contribuer à la gloire & à l'utilité du royaume, ſe laiſſa perſuader par les Bourgs & les Cumans, qu'il n'y avoit rien de ſi facile, non ſeulement que de ſe paſſer des pays étrangers, pour nous fournir ce qui ſe conſomme en France d'étoffes de ſoie, qu'on étoit dans l'uſage d'aller chercher au loin; mais encore de faire chez les étrangers un commerce conſidérable de cette marchandiſe. Il ne falloit pour cela, diſoit-on, que faire venir chez nous des ouvriers en ſoie, y multiplier la ſemence des vers, planter des mûriers, & conſtruire de grands bâtiments propres à ces ſortes de manufactures. Je me recriai fortement contre ce projet, que je n'ai jamais goûté; mais le Roi étoit prévenu, tout ce que je pus dire fut inutile.

Je me ſouviens qu'un jour, que Sa

Majeſté me fit l'honneur de venir me voir à l'Arſenal, pour convenir avec moi, des moyens de faire cet établiſſement, qui entraînoit de grandes dépenſes, nous conteſtâmes enſemble aſſez vivement. « Je ne ſais pas, me dit il, voyant que je recevois toutes les propoſitions qu'il me faiſoit à ce ſujet, avec cet air froid & réſervé, qui m'étoit ordinaire, lorſque je n'étois pas de ſon avis : « je ne ſais pas quelle » fantaiſie vous a pris de vous oppoſer » à un deſſein propre à embellir & à » enrichir le royaume, à détruire l'oi- » ſiveté parmi le peuple, & dans le- » quel je trouve de plus ma ſatisfac- » tion ». Je répondis au Roi, que le dernier motif qu'il m'alléguoit, me touchoit ſi ſenſiblement, que ſi j'avois vu d'ailleurs de la poſſibilité dans le projet de la ſoie, je me ſerois contenté de lui repréſenter qu'il achetoit cette ſatisfaction un peu cher, & qu'elle faiſoit tort à celle qu'il s'étoit promiſe de l'exécution des grands deſſeins que j'avois ébauchés par ſon ordre avec le Roi d'Angleterre; mais que je le priois de ne pas me ſavoir mauvais gré, ſi j'oſois être d'un ſen- 1603.

timent contraire sur cette gloire & cette utilité, qu'il venoit de dire qui résulteroient de cet établissement; & je lui demandai s'il auroit agréable que je lui en exposasse les raisons. « Oui-dà, je le veux bien, me dit-» il; mais à condition que vous en-» tendrez aussi les miennes après; » car je m'assure qu'elles vaudront » mieux que les vôtres ». Je fis donc faire à Sa Majesté, à peu près les observations suivantes.

1603.

C'est par une sage disposition de la providence, qui a voulu que tous les peuples de la terre, ou d'un continent, fussent attachés les uns aux autres, par leurs communs besoins; qu'une contrée se trouve propre à rapporter telle chose, & celle-ci une autre, privativement à toutes les autres. La France a le bonheur de se voir si heureusement distinguée dans ce partage, qu'excepté peut-être l'Egypte, c'est le pays le plus universellement abondant en ce qui est de nécessité ou de simple commodité pour la vie, qui soit au reste de la terre. Ses bleds, grains & légumes, ses vins, cidres, lins, chanvres, sels, laines, huiles,

paſtels ; cette quantité innombrable de gros & menu bétail, dont l'homme fait ſa nourriture la plus ordinaire, la mettent en état, non-ſeulement de n'avoir rien à envier à ſes voiſins ſur chacune de ces denrées, mais même de le diſputer à ceux qui font de quelques unes d'elles, leur commerce unique, telles que ſont l'Italie, l'Eſpagne, la Sicile. 1603.

Il eſt vrai que ſon climat lui refuſe la ſoie. Le printems y commence trop tard, & y eſt preſque toujours d'une humidité extrême; & cet inconvénient abſolument irrémédiable, ne regarde pas moins les vers-à-ſoie, qui par cette ſaiſon n'y écloſent que difficilement, que les mûriers dont ces inſectes ſe nourriſſent, qui demandent une température d'air fort douce dans la ſaiſon où ils pouſſent leurs feuilles. La peine à les multiplier dans une contrée où il n'en croît aucun, ne peut qu'être fort grande; pendant cinq ans au moins qu'il leur faut pour leur aſſurer la vie, on riſque de perdre ſon tems, ſon travail, & le produit de la terre qu'on y deſtine. Mais ces difficultés qui doivent nous rebuter par l'impoſſibilité

presqu'absolue qu'elles apportent à
1603. cette entreprise, doivent-elles autant nous fâcher ? Voilà de quoi il s'agit.

Il est certain que tous les travaux & les occupations de la vie champêtre ne laissent en France d'oisifs, que ceux qui veulent l'être absolument. Ainsi il faut commencer par retrancher ce motif de l'oisiveté du peuple, seul digne d'attention en cette matiere, s'il étoit fondé. Que fait-on encore, en présentant à ce peuple, la culture de la soie pour l'exercer ? Premierement, on lui fait quitter une profession d'un revenu assuré & abondant, pour une autre, d'un produit casuel & douteux, & qu'on n'aura pourtant point de peine à lui faire préférer à la premiere, parce qu'on n'est que trop naturellement porté à quitter un genre de vie dur & laborieux, tel qu'est celui de l'agriculture considéré dans toutes ses parties, pour un autre, qui ne fatigue par aucun mouvement violent, comme celui de travailler la soie. Mais cela même est une seconde raison, qui montre combien il est dangereux de laisser les peuples de la campagne s'y occuper. On a remarqué de tout tems,

que les meilleurs Soldats se tirent de ces familles de robustes laboureurs & d'artisans nerveux. Substituez-y des hommes qui ne connoissent qu'un travail que des enfans peuvent faire ; vous ne les trouverez plus propres pour l'art militaire, qui demande, suivant la remarque que j'en avois souvent entendu faire à Sa Majesté elle-même, bon juge en cette matiere, une constitution forte, entretenue par un travail propre à nourrir toutes les forces du corps ; & cet art militaire, la situation de la France & son état politique, lui font une nécessité indispensable d'empêcher avec le dernier soin, qu'il ne vienne à dépérir, ni à dégénerer. 1603.

En même-tems que vous énerverez les peuples de la campagne, qui, en toutes manieres, sont les vrais soutiens de l'état, vous introduirez parmi ceux de la ville, le luxe avec toute sa suite, la volupté, la mollesse, l'oisiveté, & cette ruine domestique, qui n'est point à appréhender pour ceux qui ont peu, & qui savent se passer de peu. Eh! n'avons-nous pas déjà en France, un assez grand nombre de ces inutiles ci-

toyens, qui, sous un habit d'or &
1603. d'écarlate, nous cachent toutes les mœurs de véritables femmes.

Ce qu'on objecte sur les sommes immenses d'argent qui passent de France dans les pays étrangers, pour l'entretien de ce luxe, est une preuve de ce que je viens d'observer, & ne rend point juste la conséquence qu'on prétend en tirer, Veut-on raisonner juste sur l'inconvénient qui naît de cet achat & de ce transport de marchandises précieuses? On verra que tout ce qu'il y a de mieux à faire est de s'en passer tout à fait, & d'en défendre vigoureusement toute entrée en France, de fixer en même tems, par de bons & séveres réglemens, la qualité des habits & des ameublemens, & de remettre toutes choses à cet égard, sur le pied où elles étoient du tems de Louis XI, Charles VIII & Louis XII (14). La

(14 Il fut porté à différentes fois sous le regne de Henri IV, plusieurs de ces édits, sur lesquels les Marchands de soie de Paris, firent inutilement plusieurs représentations au Roi & à M. de Rosny. Les Mémoires hist. de France, rapportent la maniere dont ce Ministre reçut ,, le sire Henriot, qui ,, portoit la parole, ,, bon & ancien Marchand, dont la façon & l'habit sentoit

1603.

néceſſité qu'on s'impoſe de s'habiller de telles étoffes, plutôt que d'autres, n'eſt qu'un vice de fantaiſie, & le prix qu'on y met, eſt un mal qu'on ſe fait à ſoi-même avec pleine connoiſſance; & quelqu'un qui voudroit un peu étudier d'où part en premiere ſource ce qu'on appelle les modes, verroit, à notre honte, qu'un petit nombre de gens de la plus mépriſable eſpece qui ſoit dans une ville, laquelle renferme tout indif-

„ la ſimplicité & prud'hommie de ces „ bons Marchands du „ temps paſſé.... Le „ lendemain, dit cet „ Ecrivain, ils allerent trouver M. de „ Sulſy, qui ne leur „ fit réponſe, que de „ dédain & de mocquerie; car ce bon „ homme Henriot, „ ayant mis un genoux en terre, ledit „ Seigneur le releva „ auſſi-tôt, & l'ayant „ tourné de tous côtés, „ pour mieux contempler ſon habit à „ l'antique, vêtu de „ ſa petite robe de „ Marchand des bonnes fetes, doublée „ de taffetas, ſon ſayel „ & le reſte bigarré de „ diverſes ſortes de „ ſoies, comme on l'a „ vu autrefois aux „ Marchands, lui dit: „ eh! comment, mon „ bon homme, venez-„ vous ici avec votre „ compagnie, pour „ vous plaindre, vû „ que vous êtes plus „ brave que moi. Voi-„ ci du damas; voici „ du taffetas, &c. Et „ tournant tout en ri-„ ſée, ne purent avoir „ aucune raiſon; telle-„ ment que s'en re-„ tournant, ils di-„ ſoient: le valet eſt „ plus rude & plus glo-„ rieux que le maitre„. *Tome 2. pag. 278.*

1603. féremment dans ſon ſein, pour qui, ſi nous les connoiſſions, nous n'aurions que le mépris qu'on a pour les gens ſans mœurs, ou la pitié qu'on a pour les fous, diſpoſent pourtant de nos bourſes, & nous tiennent aſſujettis à tous leurs caprices.

Mais ce n'eſt pas ſur les ſeuls habillemens de ſoie, qu'il ſeroit beſoin que la main du Prince agiſſe; il y auroit bien une autre réforme à faire ſur les diamans, pierreries, ſtatues, tableaux, &c. Si l'on ſe plaint que l'étranger nous épuiſe d'or & d'argent; ſur les équipages, les vaiſſelles, les meubles & autres pieces, où ces matieres s'employent, ſi l'on enviſage la prodigieuſe conſommation qui s'en fait en France, ſi l'on examine ce qui s'en dépenſe follement en jardins, bâtimens, ouvrages ſomptueux, feſtins, liqueurs, parfums; que ſai-je? offices exhorbitamment achetés, mariages mis comme à l'enchere, car ſur quoi ne trouveroit-on pas à travailler; les manufactures étrangeres n'emportent pas la dixieme partie de l'or qui ſe diſſipe en France, ou qui s'y prodigue ſans la moindre néceſſité. Les ſeules opérations qu'il y auroit à faire ſur la robe & la finance,

nous jetteroient dans une digreſſion infinie. Ces deux corps, dont il ſemble que l'un doive être le dépoſitaire du bon ordre, & l'autre de l'épargne, paroîtroient aujourd'hui n'avoir été formés que pour anéantir l'un & l'autre. La richeſſe n'eſt connue que d'eux, & ſeulement par l'uſage qu'ils en font, on connoît comment elle leur eſt venue. Les anciens Chanceliers, premiers Préſidens, Conſeillers d'état, & autres Chefs de la juſtice & de la finance, s'ils revenoient ſur la terre, chercheroient inutilement ceux qui occupent leur place aujourd'hui : leur nom eſt tout ce qu'ils ont de commun avec eux (15). 1603.

(15) Quoique la ſoie & les autres inſtrumens du luxe, ne ſoient dans la rigueur, ni bons, ni mauvais, que par le bon ou mauvais uſage qu'on en fait; cependant, comme il eſt réellement plus ordinaire d'en faire un mauvais qu'un bon uſage, on ne ſauroit donner trop de louanges à la bonté d'intention & à la pureté de la morale de l'Auteur. Les rigides défenſeurs de la morale chrétienne ſont & ſeront toujours de ſon ſentiment; mais il faut avouer que les politiques, même les plus ſéveres de notre tems, penſent différemment. Ils ne trouvent rien de convainquant dans les exemples de l'antiquité, qu'on allegue contre le luxe, pour le tems où on les cite, encore moins pour celui-ci. D'autres cauſes ont produit, ſelon eux, les révolutions qu'on lui

Je traitai cette matiere avec toute
1603. l'étendue possible, pour faire entrer le

attribue, & ces causes n'ayant plus lieu aujourd'hui, ces révolutions ne doivent conséquemment plus arriver, comme en effet, elles n'arrivent plus. La multiplication des matieres d'or & d'argent en Europe, occasionnée par les mines de ces métaux, découvertes dans le nouveau monde, & dont elle s'est enrichie depuis deux siecles; a introduit, par un effet tout naturel, le luxe ou superflu, lequel n'est qu'un contre'échange nécessaire de l'argent, qui sans cela demeureroit inutile aux hommes. La face de l'Europe s'en est trouvée changée, elle a eu une influence indispensable sur le gouvernement, & même elle n'a laissé à un état, pour se rendre florissant, que le moyen du commerce, qui ouvre toutes les portes au luxe. Celui-ci ne devient abus que lorsqu'il ne se trouve plus en proportion avec les facultés & le produit du commerce. L'expérience, d'ailleurs, a montré mieux que tous les raisonnemens, qu'il n'est incompatible ni avec l'ordre, ni avec la subordination, ni avec l'humeur guerriere.

Pour la soie, quand même on penseroit avec M. de Sully, que la France n'est pas propre à la former, son raisonnement est toujours défectueux. en ce qu'il semble ignorer ce que la main d'œuvre ajoute à la matiere premiere, & de quel profit elle est pour ce Royaume. Si cette vérité trouvoit encore quelque incrédule, il ne faudroit que le renvoyer à nos Manufacturiers d'étoffes de soie à Lyon, à Tours, &c. Et malgré ce que dit ici l'Auteur, ce sera toujours un fort grand sujet de louange pour Henri IV, que cet établissement des manu-

Roi dans mes ſentimens ; mais je ne le perſuadai pas. « Sont-ce là, me dit-il, 1603.
» les bonnes raiſons que vous avez à » m'apporter? J'aimerois mieux combattre le Roi d'Eſpagne en trois batailles rangées, que tous ces gens de » juſtice, d'écritoire & de ville, & » ſur-tout leurs femmes & filles, que » vous me jetteriez ſur les bras, avec » tous vos biſarres réglemens. Vous le » voulez abſolument, ſire, lui répliquai-je, je ne vous en parlerai plus ; » le tems & la pratique vous apprendront que la France n'eſt point faite » pour ces colifichets». Je me réduiſis à faire du moins changer à ce Prince, le deſſein qu'il avoit formé, de prendre les Tournelles & toute cette enceinte, pour la faire ſervir à la conſtruction des nouveaux bâtimens qu'il projettoit, pour ſes ouvriers en ſoie. Je lui repréſentai, qu'il feroit détruire un jour, ce qui lui auroit tant coûté à conſtruire ; je le fis même ſouvenir, que jettant enſemble les fondemens d'un deſſein plus juſte & bien plus no-

factures d'étoffes de toute eſpece, qui a commencé ſous ſon regne. Voyez ſur cet article, *l'Eſſai politique ſur le commerce*, *ch. 9. p.* 105. *ſeconde édition*, 1736.

ble, nous avions destiné les Tournel-
1603. les pour un autre bâtiment d'un genre bien différent (16). » Alors comme » alors », me répondit Henri; & c'est tout ce que j'en pus tirer. Il suivit Zamet, qui étoit venu l'avertir que tout étoit prêt pour le dîner qu'il devoit faire chez lui.

Je l'avoue, je voyois avec un regret profond, dissiper un argent qui auroit pu être si utilement employé. J'ai calculé ce que Henri dépensoit ordinairement chaque année en bâtimens, pour son jeu, pour ses maîtresses, pour les chiens de chasse, & j'ai trouvé qu'il ne s'en alloit pas en tout cela, moins de douze cens mille écus, somme suffisante pour entretenir quinze mille hommes d'infanterie. Je ne pouvois m'en taire à lui-même, au hasard de le refroidir à mon égard. Il me commanda de donner six mille livres à madame

(16) Ce bâtiment étoit la construction d'une magnifique place, de soixante-douze toises en quarré, qu'on devoit appeller *Place de France*. L'on y seroit entré par huit rues, larges de six toises, portant le nom d'autant de Provinces. On en forma le dessein en 1608. La mort de Henri le Grand, empêcha qu'il ne fût exécuté, ou du moins il ne l'a été qu'en partie, par la Place Royale, sous le regne suivant.

de Verneuil ; trop heureux encore, d'acheter à ce prix, la paix dans le ménage, entre ſon épouſe & ſa maîtreſſe ; qui heureuſement ne fut point troublée cette année. On crut longtems, & c'étoit le grand bruit à Fontainebleau, que la Reine étoit redevenue groſſe, ce qui ne ſe trouva point : le Roi me fit l'honneur de me le mander. 1603.

Je mets au nombre des choſes faites contre mon opinion, la colonie qui fut envoyée cette année en Canada. Il n'y a aucune ſorte de richeſſe à eſpérer de tous les pays du nouveau monde, qui ſont au-delà du quarantieme degré de latitude. Ce fut le ſieur du Mont (17), que Sa Majeſté mit à la tête de cette expédition.

(17) Voyez dans le Septénaire, la deſcription du voyage que fit en Canada, le ſieur du Mont. Il s'y trouve auſſi une relation des mœurs des habitans de cette partie du nouveau monde; mais peu fidelle, & remplie de fables. M. de Sully ſe trompe encore en ce point ; nos colonies nouvelles en ſont la preuve. Nous renvoyons ſur toute cette matiere, à l'Eſſai Politique ſur le Commerce.

Liberté & protection. Ces deux mots, qui renferment les ſeuls vrais moyens de rendre floriſſant le commerce intérieur d'un état, peuvent s'appliquer en un autre ſens, au commerce qui ſe fait dans les deux Indes ; c'eſt-à-dire, comme le marque en

1603. quelques endroits, l'Auteur de ces Mémoires; qu'aucune des nations commerçantes de l'Europe n'en doit être exclue ; mais qu'elles doivent toutes le partager indifféremment, & que le moyen d'en tirer tout le parti possible, est de l'exercer par des privileges exclusifs accordés, non à de simples particuliers, mais à des compagnies entieres, agissant sous le nom & par l'autorité du Roi.

Je ne dois pas oublier ici de remarquer, que c'est sous le regne de Henri le Grand, & l'année suivante, que fut établie en France, la premiere compagnie pour le commerce des Indes orientales. Elle fut formée par un Flamand, nommé Gerard Le-Roi. L'édit dont la date est du 1 Juin 1604, accorde plusieurs sortes d'exemptions & de privileges à cette compagnie. Les cinquieme & sixieme articles sont remarquables, en ce qu'il y est porté, que les gentilshommes pourront entrer dans cette association, sans déroger. La difficulté de trouver les fonds nécessaires, la désunion des associés, & toutes les autres causes qui ont depuis fait échouer tant de fois cet établissement, firent dès ce tems-là, qu'il n'eut point l'effet qu'on s'étoit proposé. Il étoit réservé au célebre M. Colbert de le rendre plus solide & plus durable. L'histoire de cette compagnie, dont on connoît aujourd'hui, plus que jamais, tous les avantages, me meneroit trop loin, & se voit d'ailleurs dans plusieurs bons ouvrages.

Fin du seizieme Livre.

MÉMOIRES

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE DIX-SEPTIEME.

JE commençai cette année, comme toutes les autres, par un devoir auquel ma charge m'obligeoit; c'eſt de réſenter à Leurs Majeſtés, deux ourſes de jetons d'argent, en leur iſant le ſalut ordinaire du premier our de l'année. J'entrai de ſi grand atin dans leur chambre, que je les ouvai encore au lit. Outre les bours d'argent, j'en avois fait faire deux e jetons d'or, qu'elles reçurent avec aiſir. Roquelaure, Frontenac & a Varenne étant entrés dans ce mo- 1604.

ment, l'on ne parla que de ces jetons
1604. d'or, dont l'emblême étoit une grenade ouverte, & la devise faisoit allusion à un trait sur Darius (1) & Zophire, connu dans l'ancienne histoire. Cette idée fut d'autant plus du goût du Roi, qu'il y trouva ce rapport avec les séditieux de France, qu'il m'avoit ordonné quelques jours auparavant, de tâcher d'y faire entrer. Sa Majesté me fit présent, le lendemain, de son portrait dans une boëte ornée de diamans, & la Reine envoya à mon épouse, une chaîne de diamans parfumée, & des bracelets d'un grand prix.

La mort de Madame la duchesse de Bar (2), sœur unique de Sa Majesté, qui arriva dans le commencement de

(1) Je ne donne point ici l'explication de ces jetons, comme n'ayant rien d'intéressant, je n'en parle pas même au commencement de toutes les autres années. Ceux à qui cet objet fait plaisir, peuvent voir la suite de ces jetons, à la page sixieme du second volume des anciens Mémoires, ou l'Auteur les a rassemblés.

(2) C'est sans aucun fondement, qu'on a voulu trouver de l'empoisonnement dans cette mort, d'autres l'attribuent à des potions que la Princesse prit pour devenir mere; c'est plutôt, parce que les Médecins de Nancy la traiterent comme grosse, quoiqu'elle ne

cette année, fut le premier évenement auquel la Cour s'intéressa. Henri 1604.
en parut sensiblement touché, il en porta le grand deuil, & il voulut non-seu-

le fût point. André Du-Laurens, que le Roi lui envoya, n'y fut pas trompé comme eux; mais la Princesse étoit elle-même si fort persuadée qu'elle l'étoit, par l'extrême envie qu'elle en avoit, qu'elle résista à tous les remedes; s'imaginant que ce Médecin ne cherchoit qu'à lui sauver la vie, aux dépens du fruit qu'elle croyoit porter; au lieu qu'elle n'avoit aucun regret de la perdre, pourvu qu'on pût conserver cet enfant prétendu. Elle persista dans cette idée & dans ces sentimens, jusqu'au dernier moment qu'elle rendit l'ame, en disant toujours: "sauvez, mon fruit". Le corps ayant été ouvert, on vit clairement que Du-Laurens avoit jugé avec beaucoup d'habileté, qu'au lieu d'une grossesse véritable, la maladie ne provenoit que d'une tumeur ou enflure, d'où s'etoit ensuivi une inflammation, pour n'avoir pas appliqué les remedes propres à la dissiper.

Cette Princesse a été un exemple rare d'amour conjugal. Lorsqu'elle voyoit des nouvelles mariées, ou qu'elles en entendoit parler, elle faisoit ce vœu en leur faveur, quelle aimassent autant leur époux, qu'elle aimoit le sien. Elle répetoit souvent ce vers de Properce, en changeant le mot *Venus* en celui de *Deus*: *Omnis amor magnus, sed aperto in conjuge major, hanc Venus, ut vivat, ventilat ipsa facem.* Son corps fut apporté à Vendôme, & mis à côté de celui de la Reine Jeanne d'Albret, sa mere. Le Pape ve-

1604. lement que toute la Cour le portât aussi ; mais il le fit encore prendre au premier Gentilhomme & aux Officiers de sa chambre, au grand-Maître & aux Officiers de sa garde robe, aux

noit enfin d'accorder cette dispense, si long-tems sollicitée ; mais la Duchesse mourut avant qu'elle fût arrivée en Lorraine.

Henri IV trouva fort mauvais que le Nonce du Pape, au lieu du compliment de condoléance, qu'il recevoit de tous les Princes de l'Europe, sur cette mort, ne lui parlât que de la crainte de Sa Sainteté, sur le salut de cette Princesse, morte hors le sein de l'Eglise ; & il lui répondit, avec quelque mouvement d'indignation ; mais très-judicieusement, que pour penser dignement de Dieu, il falloit croire que le moment même où l'on rend le dernier soupir, suffit à sa grace, pour mettre quelque pécheur que ce soit, en état d'entrer dans le ciel. "Je ne mets point, „ dit-il, le salut de „ ma sœur en doute „. *De-Thou & Chronol. Septen. ann.* 1604.

C'est contre l'opinion de ces Historiens, qu'Amelot de la Houssaye dans ses notes sur les lettres du cardinal d'Offat, avance en plus d'un endroit, que cette Princesse n'aimoit pas plus son mari, qu'elle n'en étoit aimée. Il juge plus sensément, que le but du voyage que fit le duc de Bar à Rome, étoit moins de solliciter la dispense de son mariage, que de l'empêcher ; mais que le Pape n'eut garde de donner dans ce panneau. L'hôtel dont il est parlé ici est l'hôtel de Soissons, appellé auparavant l'hôtel de la Reine Catherine de Médicis, qui le laissa par legs,

Pages, en un mot, à tous ceux qui étoient de quartier, & la même disposition s'observa dans toute la maison de la Reine. 1604.

Madame la duchesse de Bar avoit laissé, en sortant de France, des dettes contractées dans Paris, qui n'étoient point encore acquittées, sans doute, parce que cette Princesse avoit été prévenue par la mort, puisqu'elle avoit envoyé de Lorraine, des joyaux, pour être engagés & servir à satisfaire ses créanciers, qui avoient fait arrêt, tant sur les maisons, que sur les meubles & autres effets de Madame. Ces maisons consistoient en son hôtel de Paris, une maison à Fontainebleau, & une autre à Saint-Germain, dont le Roi son frere lui avoit fait présent; & entr'autres meubles, il y avoit dans sa galerie, sa chambre & ses cabinets, des tableaux qui mé-

sa petite-fille, Christine de Lorraine; mais à cause des dettes de Catherine, il fut vendu en 1601, & acheté par madame la duchesse de Bar. Il fut revendu en 1604, cent mille livres, ou environ, à M. le comte de Soissons, dont la fille, Marie de Bourbon, le porta en 1624, pour dot, au prince Thomas-François de Savoie-Carignan, grand pere du prince Eugene.

ritoient d'être conservés dans les mai-
1604. sons royales, & que le Roi souhaitoit avoir pour cet effet; mais on lui avoit fait les dettes de la duchesse, si considérables, qu'il ne crut pas devoir penser à ses meubles, avant qu'elles eussent été liquidées, elles ne se trouverent monter qu'à vingt mille livres.

Je travaillai ensuite, par commission de Sa Majesté, à faire l'inventair des meubles & des joyaux de cett Princesse. Ce qui rendoit cette discul sion embarrassante, outre la nature di férente des dettes & des effets, c'é toit la spécification de la part que poi voient avoir à ceux-ci, le Roi de Fra ce & le duc de Bar, & la revendic tion qu'ils faisoient l'un & l'autre, d bagues que la Princesse avoit eng gées à Paris. Un mémoire très-exa que madame de Pangeas nous cor muniqua, des bagues & joyaux Madame, soit avant, soit depuis s arrivée en Lorraine, & de la cons tance de ses meubles de France, la piece qui nous conduisit dans c inventaire. Le tout fut exactement rifié, en présence de deux ou tr personnes du Conseil, nommées p

Sa Majesté, & des Commissaires de M. le duc de Lorraine, & cela fait, chacun des deux Princes se remit en possession de ce qui lui appartenoit, ou devoit lui revenir, de ces effets. Sa Majesté destina l'hôtel de Paris à être vendu, aussi-bien en étoit-il encore dû une partie du prix de l'achat; la somme qui proviendroit de cette vente, partagée en trois, suffisoit à satisfaire le premier vendeur, avec tous les autres créanciers. La maison de Fontainebleau fut donnée par le Roi, à la Reine en propre, & celle de Saint Germain, à la marquise de Verneuil. Mais comme cette vente ne pouvoit être consommée si-tôt, & que les créanciers demandoient des sûretés, il fut convenu de leur consentement, entre les deux Princes, que les bagues & joyaux seroient mis en dépôt entre mes mains, sans aucune autre caution que ma parole. Ils y resterent jusqu'à l'année suivante, que la Reine s'en étant accommodée, j'en fus déchargé, par un acte daté du 28 Juin 1605, & signé de Des-Marquets & de Bontemps.

1604.

Je vais satisfaire à la promesse que

1604. j'ai faite, de parler du rétablissement des Jésuites. Malgré l'arrêt, qui sembloit devoir leur ôter à cet égard toute espérance, ils avoient trouvé les moyens de se rapprocher de la Cour, & de s'y faire, jusques dans le Conseil même de Sa Majesté, un fort grand nombre de protecteurs & de partisans, dont la voix, jointe aux sollicitations pressantes & presque continuelles du Pape, de la maison entiere de Lorraine, & d'une infinité d'autres personnes, soit du royaume, soit des pays étrangers, se trouva à la fin s forte, qu'il ne fut plus possible à Henr d'y résister. Il faut même convenir qu ce Prince ne se faisoit pas en cela un grande violence. Quelques Jésuite auxquels ce qui s'étoit passé l'anné précédente, pendant le voyage d Metz, avoit donné accès aupre de lui, en avoient profité avec tan d'adresse, qu'ils étoient parvenus jus qu'à s'en faire voir avec plaisir (3) & même, jusqu'à approcher ensuit

(3) Ce fut principalement par leur talent pour la prédication, que les Jésuites se firent voir avec tant de plaisir, à la Cour & Paris. Ceux qui so nommés ici, étoie tous d'excellents su jets. Nous parlero

de lui familierement. Ceux qu'on envoya ainsi tenter la fortune, & qu'on peut croire avoir été choisis avec tout le discernement d'une société, qui se connoît bien en hommes, étoient les peres Ignace, Mayus, Cotton, Armand & Alexandre : car le Pere Gonthier ne se montra pas d'abord, le caractere de son esprit, plus ardent que souple, n'étoit pas alors de saison. 1604.

Lorsque les Jésuites se furent assurés de cette maniere, d'une grande partie de la Cour, & qu'ils crurent pouvoir se flatter que ce qui leur restoit d'ennemis dans le Conseil, ou seroient les plus foibles, ou ne pourroient contredire une proposition,

bien-tôt du pere Cotton. Le pere Laurent Mayus, ou Mayo, étoit un provençal, de beaucoup d'esprit & de conduite, & l'un de ceux qui travailla le plus efficacement, avec le Nonce du Pape, au rétablissement des Jésuites. „ Ce Jésuite „ faisant ressouvenir „ à Henri IV, qu'il „ avoit promis de les „ rappeller en tems. „ Sire, lui dit-il, il „ est tems : car il y a „ neuf mois que vous „ l'avez promis ; les „ femmes accouchent „ au bout de neuf „ mois. Comment! Pe„ re Mayo, lui répon„ dit ce Prince, ne sa„ vez vous pas que les „ Rois portent plus „ long-tems que les „ femmes. „ *Chron. Sep. ann.* 1604.

qu'on sauroit être agréable au Roi ;
1604. ils présenterent en forme, leur requête à Sa Majesté, qui ayant en effet pris le parti le plus favorable pour eux, ordonna un jour à M. le Connétable, d'assembler chez lui un conseil, composé de M. le Chancelier, MM de Château-neuf, Poncarré, Villeroy, Maisses, le président De-Thou Calignon, Jeannin, Sillery, de Vic & Caumartin, pour y entendre par la bouche de La-Varenne, le plus zelé solliciteur des Jésuites, les propositions de la Société, & les raisons sur lesquelles elle s'appuyoit, en délibérer, & lui en faire son rapport (4).

Sa Majesté avoit bien pensé à moi

(4) Le Parlement de Paris ayant été informé de la résolution du Roi, au sujet du rétablissement des Jésuites, députa vers Sa Majesté, le premier président de Harlay, pour lui faire des remontrances. Le discours de ce Président fut très-véhément, on peut en voir la substance, dans M. De-Thou, qui après avoir rapporté, en témoin oculaire ce qui se passa dans cette occasion, entre le Roi & son Parlement se plaint d'un écrit qu'on répandit alors sous le nom de réponse du Roi aux remontrances du Parlement, qui n'est qu'un tissu de reproches, de la part de ce Prince, au premier Président, & de louanges des Jésuites Sa Majesté n'ayant rie

pour cette délibération; & si elle ne m'avoit point nommé à M. le Connétable, avec ces autres Messieurs, c'est qu'elle jugea, comme elle le dit à l'Oserai, son premier valet de chambre, qui me le redit, que cette nomi- 1604.

répondu autre chose aux députés du Parlement; sinon, Qu'elle les remercioit du soin qu'ils paroissoient avoir de sa vie, & qu'elle sauroit prendre toutes les mesures, pour ne courir aucun danger. La longueur & le tour de cet écrit, déposent en faveur de M. de Thou; mais d'un autre côté, cette réponse, vraie ou prétendue, de Henri IV, est rapportée dans le quatrieme tome des mémoires d'Etat de Villeroy, *pag.* 400. Elle est confirmée par Mathieu, Historiographe de ce Prince, auquel Henri IV, fournissoit lui-même des mémoires pour son histoire, *Tom.* 2. *Liv.* 3. C'est sur cette autorité, qui est d'un grand poids, que le pere Daniel l'a citée dans son histoire de France, *infol. Tom.* 3. *pag.* 1939. Ce qui porte à croire que cette réponse de Henri IV, est véritable, du moins quant au fond, c'est que M. de Thou ne laisse pas de convenir, qu'après la réponse du Roi, qui renfermoit un ordre d'enregistrer son édit, le Parlement ayant encore cherché les moyens d'éluder cet enregistrement, Sa Majesté fit venir une seconde fois les gens du Roi, auxquels elle déclara sa volonté avec autorité, & même avec colere, & qu'ensuite elle envoya André Hurault de Maisses, l'un de ses Secretaires d'état au Parlement, pour y faire vérifier son édit, sans aucune modification.

nation ne me feroit pas plaiſir, mais
1604. Sillery me ſervit ici un plat de ſa façon. Il affecta, en parlant au Roi, une ſurpriſe ſi naturelle, de ce que ce conſeil dût ſe paſſer ſans moi, & il l'aſſaiſonna ſi bien de toutes les perfides louanges, dont ſe ſervent l'envie & la malignité, qu'il mit ce Prince dans la néceſſité de dire, que j'en ſerois auſſi. Le but de ce ruſé Courtiſan étoit de faire retomber ſur moi ſeul, toutes les ſuites fâcheuſes, qu'on prévoyoit également, & du refus, & de l'acceptation de la demande des Jéſuites: car tout le monde ſentoit bien que le pas étoit gliſſant. Je devinai le motif de ce procédé de Sillery, & je ne fus pas long-tems ſans l'appercevoir bien plus clairement.

Ces Meſſieurs étant aſſemblés, & moi avec eux, lorſqu'il fut queſtion d'opiner; Bellievre, Villeroy & Sillery, jetterent les yeux ſur moi, & Sillery prenant la parole, dit, que ces Meſſieurs me remettoient l'honneur de la délibération, comme à celui de la compagnie, qui étoit le plus intelligent dans les affaires, & le mieux informé des volontés du Roi.

Ce dernier trait de Sillery, envers lequel je n'étois pas déjà trop bien disposé, acheva de me mettre de mauvaise humeur. Au lieu du compliment, dont un courtisan auroit payé sa flatterie, je répondis sans déguisement à sa pensée. Je dis que je ne voyois pas de raison à changer l'usage reçu, d'opiner selon le rang, & encore moins, dans un sujet, où ma religion devoit rendre mon sentiment suspect de partialité, à moins que ce ne fût à dessein de donner dans le public, une interprétation peu avantageuse de mes paroles, comme je savois que plusieurs des assistans s'attendoient à le faire, & même l'avoient déjà fait d'avance, par des imputations bien gratuites sur un sujet, dont on ne m'avoit pas même entendu parler. J'ajoutai encore plus clairement, que quand j'opinerois le premier, je ne donnerois pas autant de prise à celui qui me parloit, qu'il l'avoit espéré; mais qu'enfin je ne le ferois point, que je n'eusse auparavant consulté mon oracle; c'est que je voulois effectivement avoir un entretien avec Sa Majesté, avant que de rien statuer sur la matiere proposée. 1604.

« A ce que je vois, reprit Sillery, en
1604. souriant malicieusement, & feignant
d'ignorer le sens de mes dernieres paroles, » il faudra que nous attendions
» à savoir votre avis, que vous ayez
» fait un voyage sur le rivage de la
» seine, à quatre lieues d'ici, » il désignoit Ablon, où se faisoient les assemblées des Protestans. » Monsieur
» lui répliquai-je, votre enigme n'est
» guere bien enveloppée, & pour
» vous satisfaire, je vous dirai que
» comme en matiere de religion, les
» hommes ne sont point mes oracles
» mais la seule parole de Dieu, en fait
» d'affaires d'état, je n'en ai point
» d'autres que la voix & la volonté du
» Roi, dont je veux être particuliere-
» ment informé, avant que de rien
» conclure sur un sujet de cette impor-
» tance ». Je pris ensuite un ton moins élevé; & en m'adressant à toute la compagnie, j'ajoutai qu'en effet la précipitation ne pouvoit causer ici que de grands inconvéniens.

Après ce discours, qui pouvoit bien passer pour cet acte de délibération, que je n'avois pas voulu faire le Connétable parla, profitant de l'ou

verture que je venois de lui fournir, n'étant pas fâché d'ailleurs, de me rendre service: car depuis celui que je lui avois rendu dans l'affaire du maréchal de Biron, il avoit changé sa prévention contre moi, en une affection sincere; il dit, qu'il étoit de mon sentiment, sur l'obligation de savoir, avant que de rien statuer, la disposition particuliere de Sa Majesté, à quoi il ajouta qu'il ne seroit pas même hors de saison, de la prier d'assister aux délibérations mêmes; ne fût-ce que pour arrêter les petits mouvemens de vivacité, dont on venoit de voir un échantillon, dans le début de la premiere séance. Villeroi montrant une impatience d'aller en avant, qui surprit tous ceux qui connoissoient son caractere, dit, que cet affaire ne pouvant finir que par le rétablissement des Jésuites, il étoit inutile de traîner la chose en longueur. Après avoir fait valoir de toutes ses forces, le poids de l'intervention de Sa Sainteté, & cautionné la vérité des promesses que faisoit la société, il expliqua les motifs de la conduite du Roi, qui n'avoit pas, disoit-il, référé la chose à un

1604.

conſeil, dont il avoit nommé tous les
1604. membres, pour être contredit; mais pour ne pas demeurer chargé lui-même d'avoir anéanti par la force de ſon autorité, un arrêt du Parlement auſſi ſolemnel, que celui qui avoit été porté contre les Jéſuites; & il conclut avec la derniere complaiſance, qu'il falloit épargner à Sa Majeſté, l'embarraſſante néceſſité de décider ce point, de ſon propre & ſeul mouvement. Villeroi nous faiſoit beaucoup d'honneur à tous, & le conſeil lui devoit un remerciement. De-Thou fronda cet avis, comme Villeroy avoit frondé le nôtre. Il dit, en branlant la tête, que ſi le deſſein de Sa Majeſté avoit été tel que Villeroy venoit de le dire, de ne point ſe mêler de cette affaire, il l'auroit renvoyée à décider, & toutes les propoſitions des Jéſuites à examiner, au Parlement, qui en avoit été ſaiſi par Sa Majeſté elle-même; & faiſant de ſes paroles ſon opinion, il ajouta, qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre pour le Roi, s'il vouloit éviter, & le blâme qu'il encourroit en agiſſant autrement, & le danger qui en réſulteroit, tant pour l'état que pour

a personne même. Ce n'eſt pas-là aſ-
ſurément parler en homme de Cour ; 1604.
nais ni ſon ſentiment, ni celui de Vil-
eroy, ne furent ſuivis, le reſte des
Conſeillers témoigna d'un ſeul mot,
qu'avant que de paſſer plus avant, ſur
e fond, il en ſeroit parlé à Sa Ma-
jeſté. Ainſi ſe termina cette ſéance.

J'allai le lendemain, chercher à parler à Sa Majeſté, en particulier, & ayant mis tout d'abord ſur le tapis, la délibération de la veille, je vis que ce Prince attendoit que je lui diſſe ce que j'en penſois. Je ne balançai point ſur le parti que j'avois à prendre, & la vérité m'oblige à dire qu'il ne fut pas favorable aux Jéſuites (5). Je dis à Sa Majeſté, que je ne comprenois pas comment, après un arrêt du Parlement, qu'elle-même avoit fait donner, & pour une cauſe auſſi grave & auſſi juſte, elle ſe laiſſoit encore prévenir en faveur d'un ordre, dont elle n'avoit que du mal à

(5) Il eſt marqué dans les MSſ. de la Bibl. du Roi, que nous avons déjà cités; que Meſſieurs de Sully, de Bouillon, de Meaupeau, &c. firent tout leur poſſible, pour détourner le Roi de ſa réſolution.

attendre, & pour l'état, & pour elle-
1604. même. Je ne pus m'empêcher de la ſaire ſouvenir du Roi d'Angleterre. Comme je n'avois pas intention de m'étendre en long diſcours, je me contentai de ſupplier ce Prince de me diſpenſer de délibérer dans une affaire ſi odieuſe, ou du moins de me commander ſi abſolument & ſi préciſément ce que j'avois à faire, que je trouvaſſe mon excuſe dans la néceſſité de mon obéiſſance. « Oh bien, oh » bien! me dit Henri, puiſque nous » avons le loiſir de diſcourir là-deſſus, » & que vous êtes ici tout ſeul, dites-» moi librement ce que vous appré-» hendez de ce rétabliſſement, & » puis je vous dirai auſſi ce que j'en » eſpere, afin de voir de quel côté » penchera la balance ». Je voulus encore m'en défendre, en diſant qu'il n'y avoit rien de ſi inutile, que ce que me demandoit Sa Majeſté, puiſqu'elle avoit déjà pris ſon parti. Il répliqua qu'il ne laiſſeroit pas d'avoir égard à mes raiſons; & enfin, il m'ordonna ſi abſolument de le faire, qu'il n'y eut plus moyen de reculer.

Il n'y a aucun avantage pour l'état,

espérer dans le rétablissement des Jésuites (6) en France, qu'on ne puisse se promettre de tous les autres ordres religieux, & les Jésuites ont de plus des raisons particulieres d'ex- 1604.

(6) Le discours suivant n'a rien de plus, ni même d'aussi fort, que celui du président de Harlay, qu'on voit dans M. de-Thou, ni que tous les autres, dont les écrits, soit alors, soit depuis ce tems là, sont remplis, contre les Jêsuites : je n'en sens pas moins, à le transcrire, toute la répugnance, sur laquelle je me suis expliqué dans la préface de cet ouvrage. Mais le lecteur distinguera aisément ici, qu'on veut lui faire recevoir de pures conjectures pour des faits certains, & de simples possibilités, pour des desseins avérés. Dix pages d'une veine déclamation, ne vaudront jamais le plus petit fait, prouvé en quatre mots, & pour bien dire, M. de Sully ne prouve ici que sa passion & son animosité contre les Jésuites. Ce qu'il avance de fer & de poison, fait horreur à rapporter, & seulement à penser, & ne peut être sorti que de la bouche d'un Calviniste & d'un cruel ennemi ; mais il doit d'autant moins nous surprendre, que M. de Rosny s'étoit solemnellement engagé envers le roi d'Angleterre, d'agir & parler de la sorte, lorsqu'il seroit question du rétablissemeut des Jésuites ; pour l'intérêt de la cause commune, qui étoit l'hérésie, & dont il étoit un des plus zélés partisans, comme le Roi de la grande Bretagne, étoit un des ennemis les plus déclarés de l'église.

clusion, fondées sur les inconvéniens qui suivent de leur établissement dans

1604. ce royaume. Ces raisons & ces inconvéniens, ont rapport à quatre chefs dont on va d'abord sentir toute l'importance, la religion, la politique extérieure, la politique intérieure, ou le gouvernement du dedans du royaume ; enfin, la personne du Roi.

Ce qu'on peut dire sur la premiere, c'est que l'union & la paix entre les deux religions dominantes en France, paroissant aujourd'hui, à tous égards, le seul vrai fondement, sur lequel doit s'appuyer le systême, qu'on suivra dans le conseil, il faudroit supposer, en faveur des Jésuites, qu'ils adopteront ces vûes ; mais c'est ce qu'on doit attendre d'eux, moins que de toutes autres personnes, qu'on puisse imaginer. Le premier de leurs statuts, les assujettit si aveuglément à leur Général, ou plutôt au Pape (7), que quand ils auroient personnellement, sur cet article, les intentions les plus droites & les plus pacifiques, ils ne peuvent

(7) Il faut remarquer par rapport à l'article de l'Institut des Jésuites, qui re-

mouvoir que par l'intention de ces eux Supérieurs; dont l'un qui est le 1604.

rde la soumission ou obéissance aveugle à leur Général, que par cette soumission, ou obéissance aveugle, on entend 1°. le Vœu qu'ils font après deux ans de noviciat. Or ce vœu est précisément comme celui de tous les autres religieux. La nature en est parfaitement la même, & l'on ne recommande chez les Jésuites, que la soumission, l'obéissance, que les SS. Peres prêchoient aux fideles qui se consacroient plus particuliérement au service de Dieu. Au reste, cette obéissance ne doit être aveugle que sur des points de perfection & d'observance religieuse, elle ne peut jamais déroger aux loix naturelles, a celles d'institution divine, d'institution ecclésiastique, d'institution civile, pour le bon ordre des états.

Par cette soumission ou obéissance, on entend encore 2°. Le quatrieme vœu que font les Profès de la Compagnie, & qu'ils ajoutent aux trois vœux ordinaires de religion. Or ce quatrieme vœu ne leur impose d'autre obligation, par rapport au souverain Pontife, que celle de lui obéir, lorsqu'il leur commandera d'aller travailler au salut des ames dans les missions. En voilà toute la substance; quoiqu'en disent une infinité de personnes, qui représentent tous les jours ce vœu, avec les traits les plus odieux, & qui en prennent sans cesse occasion d'invectiver contre la société. *Insuper promitto specialem obedientiam summo pontifici, circa missiones.* " De plus, je promets „ une spéciale obéissance au souverain „ Pontife, touchant „ les missions „. C'est

Pape, peut nous faire beaucoup d
1604. mal, & l'autre qui eſt leur Général
eſt toujours un Eſpagnol naturel, o
créature de l'Eſpagne. Or, on ne peu
préſumer que le Pape & ce Général de
Jéſuites, voyent jamais de bon œil
la religion Proteſtante marcher e

en ces termes que le vœu eſt exprimé, & qu'il eſt proféré. Il renferme quatre circonſtances, qui en font toute l'étendue, & que l'on peut voir dans le livre de l'inſtitut des Jéſuites, ou dans ſon abrégé imprimé à Bruxelles, en 1690. *Part.* 3. *ch.* 3. *ſect.* 3. Ces circonſtances ſont, 1. Il eſt défendu aux Jéſuites de ſolliciter par eux-mêmes, ou par quelqu'autre, le ſouverain Pontife, afin qu'il les envoye dans une contrée plutôt que dans une autre. 2. Ils doivent obéir ſoit qu'on les envoye, ou chez les Turcs, ou chez les autres Infideles, dans les Indes mêmes; ſoit qu'ils ſoient obligé d'aller travailler à l conversion des héréti ques, & des ſchiſmati ques, ou à la perfec tion des fideles. 3. I doivent partir promp tement, autant qu' dependra d'eux, ſar excuſe & ſans délai. Ils ne peuvent poir exiger de viatique mais ils doivent êtr prêts d'aller à pied o à cheval, avec de l'ar gent ou ſans argent ainſi que Sa Sainteté l jugera convenable; n conſidérant que le plu grand ſervice de Dieu Un pareil vœu a-t- de quoi autoriſer tou ce qu'on a écrit, tou ce qu'on a dit à ſo occaſion, d'injurieu contre la ſociété, de puis deux ſiecles.

France sous ses bannieres particulie- 1604.
es. Il arrivera donc que les Jésuites,
mbus de maximes ultramontaines,
droits d'ailleurs & inteliigens, & pour
omble, jaloux de donner la victoire
leur parti, feront un schisme perpé-
uel dans le peuple, par leurs con-
essions, leurs prédications, leurs li-
res & leurs discours, d'où naîtra une
ltération entre les différens membres
u corps politique, qui, tôt ou tard,
eproduira les guerres civiles, dont
n vient de sortir.

Il ne sont pas moins capables de
usciter des guerres étrangeres; c'est
e second endroit, par lequel la bonne
olitique s'oppose à leur rappel. Le
ape porté d'inclination pour l'Es-
agne, ou dépendant malgré lui de
ette couronne, sur-tout depuis les
ernieres invasions qu'elle a faites en
talie, les Espagnols n'ayant de vues
ue pour la destruction de la monar-
hie françoise, les Jésuites liés avec
un & l'autre, par principes, par ha-
itude, par religion; que conclure
e tout cela? sinon que la France
ura dans ce corps, un ennemi,
'accord avec ses ennemis pour la

renverſer. La religion rentre une ſe-
1604. conde fois dans ce motif, en ce que les projets de Henri pour la gloire & la tranquillité de toute l'Europe demandant qu'on porte quelque jour en Italie, une armée capable de tirer le Pape, & même malgré lui, des entraves où le tient la domination Eſpagnole, & que ce Prince s'aide dans ce deſſein, des Puiſſances protestantes, ſans leſquelles on ne peut rien contre l'Eſpagne; les Jéſuites ne goûteront jamais un plan de politique univerſelle, qui rendra les Proteſtans néceſſaires, & les affermira en Europe.

Plutôt que de voir un pareil deſſein s'exécuter, c'eſt le troiſieme motif, plutôt que de paſſer à la haine, qu'ils ſeroient obligés en ce cas, de prendre contre l'Eſpagne, ils chercheront à conſumer les forces du Roi contre ſes propres ſujets. Un mal preſqu'auſſi grand dans l'intérieur du royaume, c'eſt que leur accès auprès du Prince, & les facilités qu'ils trouveront à diſpoſer de ſon autorité, leur feront commencer une autre

autre eſpece de guerre contre les Miniſtres & toutes les perſonnes en place, ſur le ſoupçon qu'ils n'entreront pas dans leurs ſentimens. Je me mis moi-même du nombre de ceux qui ſeroient les premiers ſacrifiés à ces nouveaux favoris. 1604.

Enfin S. M. n'avoit elle pas fait elle-même une cruelle épreuve de leur haine, ſans leur ouvrir encore une nouvelle voie au fer & au poiſon? Et ignoroit-elle les raiſons qu'avoient les Jéſuites, de lui ſubſtituer au trône de France, un autre Prince, qu'ils puſſent ſe flatter de faire concourir plus facilement dans leurs projets, tant généraux, que particuliers? Si elle en doutoit encore, j'offris de lui en donner la preuve, dans un mémoire qui m'avoit été adreſſé de Rome contre le cardinal d'Oſſat, dont je parlerai dans un moment, & je me contentai d'ajouter encore quelques réflexions que me fournit ce mémoire.

Le Roi me répondit qu'il verroit volontiers cet écrit, & il m'ordonna même de le lui communiquer; mais il demeura ferme dans ſon deſſein, contre toutes les raiſons que je pus lui ap-

porter. Il me dit qu'à un discours
1604. dont il voyoit que j'avois médité de longue main toutes les parties, il n'avoit que deux choses à opposer; la premiere, qu'il n'étoit pas surprenant que les Jésuites se fussent dévoués à l'Espagne, la seule puissance qui les avoit recherchés & caressés, lorsqu'ils étoient méprisés ou détestés presque par-tout ailleurs, & que s'ils avoient trouvé le même agrément en France, ou si on le leur procuroit aujourd'hui, ils oublieroient bien-tôt l'Espagne (8)

(8) Sans vouloir rien imputer aux Jésuites françois de ce tems-là, je remarque seulement que Henri IV, jugeoit bien des dispositions où ils seroient à l'avenir. Les services qu'ils ont rendus à la France, ont fait tomber absolument ce reproche, qu'on trouve si souvent dans la bouche des ennemis qu'ils avoient alors, d'avoir cherché à élever l'Espagne sur les ruines de la monarchie françoise. Au reste, ce n'est point le rapport intime que les Jésuites avoien[t] avec les étrangers, qu[i] les avoit rendus Li[gueurs], c'étoit la si[tuation] présente de[s] affaires de la religio[n]. S'ils crurent, par u[ne] suite de l'erreur, q[ui] leur étoit commu[ne] avec la Sorbonne & [la] plûpart des meilleu[rs] François, devoir che[rcher] de l'appui au d[e]hors; ce n'étoit poi[nt] qu'ils fussent ennem[is] de la nation, de [la] patrie, de l'état, c'[est] qu'ils croyoient ces [re]lations nécessaires p[our] soutenir les intér[êts]

Sa Majesté avoit pour garant de cette vérité, ainsi qu'elle me le dit, le pere Mayus, qui le lui avoit avoué confidemment, & en même-tems confirmé au nom de toute la Société, par les sermens les plus terribles; se soumettant pour lui & pour tous ses confreres, à être regardés, si la chose n'arrivoit pas, comme les plus insignes traîtres. 1604.

de la religion; c'est qu'ils s'imaginoient, mal-à-propos, comme plusieurs Catholiques, qu'un excès de zele aveugloit, qu'il étoit permis de tout entreprendre pour la défense de la foi; encore garderent-ils plus de mesures, qu'un grand nombre d'autres, puisqu'ils ne parurent point dans Paris le jour des barricades, & qu'on ne les vit point assister à la procession ridicule & bisarre de 1590. *Histoire de France du pere Daniel*, tome 3.

Autre observation à faire; c'est qu'on persécutoit les Jésuites en Espagne, comme trop zélés pour la France, tandis qu'en France, on leur faisoit un crime de leurs liaisons trop étroites avec l'Espagne. Ce fut en effet le cardinal Tolet, Jésuite espagnol, qui travailla le plus efficacement à obtenir l'absolution de Henri IV, & à sa réconciliation avec le S. Pere: ce qui est prouvé par les lettres du cardinal d'Ossat, depuis 1595, jusqu'en 1603. Voilà ce qui piqua l'Espagne & Philippe II, contre les Jésuites, contre le pere Aquaviva, leur Général, à qui l'Espagne suscita par cette raison, toute sorte d'affaires.

1604. Henri ajouta que tous ces sermens & ces promesses ne me fermeroient pas apparemment si bien la bouche, que je ne trouvasse encore quelque chose à répliquer contre ce premier motif; mais que le second devoit le faire. Il le déduisit de son propre intérêt, & de la conservation de sa personne (9), qui lui persuadoient, disoit-il, qu'il devoit recevoir en grace les Jésuites, & même les biens traiter, parce que s'il les réduisoit au désespoir, en leur ôtant tous les moyens d'obtenir leur retour en France, il n'avoit rien à quoi ils ne se portassent contre lui. Le crédit, la subtilité, les ressources de ces Peres, furent u[n] point que S. M. traita fort au long pour me faire convenir, comme elle e[n] paroissoit convaincue elle-même, qu[e] malgré toutes ses précautions, il re[s]teroit à cette société, toute bannie [&] éloignée qu'elle seroit, mille moye[ns] d'attenter à sa vie, ce qui jetteroit

»(9) Ventre-Saint-gris, disoit Henri IV, à ceux qui tâchoient de le dissuader de rappeller les Jésuites : « Me répondez-vous » de ma personn[e] » Ces paroles [fer]» moient la bouch[e à] » tout le monde. *Mss. de la Bibliot. Roi. vol. 9033.*

Prince dans des appréhenſions continuelles, qu'il vouloit s'épargne. Il conclut par cette parole de Jules-Céſar : *Qu'il vaut beaucoup mieux s'abandonner* (10) *une fois à ceux dont on ſe défie, que d'avoir à ſe précautionner continuellement contr'eux.* 1604.

Je compris par ces paroles de S. M. & par le ton dont elle les prononça, qu'elle s'étoit décidée ſur le rétabliſſement des Jéſuites, & que rien ne l'en pouvoit détourner; ainſi, au lieu de nouvelles objections que j'aurois encore pû lui faire en très-grand nombre & très-ſolides, je lui dis qu'il me ſuffiſoit qu'elle eût paru faire dépendre la sûreté de ſa perſonne & le bonheur de ſa vie, du rappel des Jéſuites, pour m'y faire travailler avec autant & plus de zele que la Varenne même, & qu'elle en auroit des preuves dès que le conſeil ſe raſſembleroit. La joie parut ſur le viſage de ce Prince, en m'enten-

(10) *Inſidias undique imminentes ſubire ſemel confeſtim ſatius eſſe, quàm cavere ſemper*, dit Suetone : ce qui ne ſignifie pas tout-à-fait que la mort la moins prévue eſt la meilleure, comme il y a dans le texte des anciens mémoires, & qui ſe rapporte mieux à ce qui précede.

dant parler ainsi. Et afin que ce sacri-
1604. fice que je lui faisois ne demeurât pas sans récompense, loin qu'il retombât sur moi, comme j'avois paru le craindre, il me promit en ce moment deux choses sur sa parole royale ; l'une, que ni les Jésuites, ni personne au monde, ne lui feroient jamais déclarer la guerre aux Protestans, à moins que je ne la lui conseillasse moi-même ; l'autre, que rien ne seroit capable non plus de lui faire éloigner de sa personne, un ministre dont il seroit satisfait, de quelque religion qu'il fût ; « & sur-» tout, ajouta ce Prince avec une fa-» miliarité tout-à-fait obligeante, un » homme, dont je dirois volontiers » ce que vous me disiez l'autre jour, » que Darius disoit de son (11) Zo-» pire ». Il m'assura encore qu'il alloit travailler à faire passer dans l'esprit des Jésuites, tous les sentimens qu'il avoit pour moi, & que je connoîtrois

(11) Zopire, Satrape Perse, s'étant fait couper le nez, les oreilles & les levres, pour faire réussir un stratagême, qui mit Darius en possession de la ville de Babylone, ce Prince avoit coutume de dire depuis : *Qu'il eût donné vingt Babylone pour un Zopire. Hérodote, liv. 5.*

avant qu'il fût peu, de quelle maniere il leur apprendroit à se comporter à mon égard. 1604.

Je ne sais s'il n'y travailla pas dès le même jour ; car je reçus le lendemain matin une visite de la Varenne, qui me demanda la grace qu'un Jésuite, qu'il m'assura être encore plus françois d'inclination que de nom, vînt me baiser les mains. Je répondis à la Varenne, qu'il savoit bien que tout le monde étoit bien reçu chez moi, & que les Ecclésiastiques en particulier, ne s'étoient jamais apperçus de ma religion, que par le devoir que je croyois qu'elle m'imposoit, de les mieux traîter encore ; sans tout cela, que le caractere, dont il me dépeignoit ce Jésuite, lui répondoit qu'il ne seroit point refusé à ma porte. Ce Jésuite françois étoit le pere Cotton (12),

(12) Pierre Cotton, né en 1564, à Neronde, d'une famille des plus distinguées du Forez. Il y a beaucoup à changer à l'idée que l'Auteur cherche à nous en donner ici & ailleurs. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, & singulierement doué du don de la parole, & de tout ce qui fait réussir à plaire. « Le Roi, dit » la Chronologie Septénaire, le prit en » telle affection, aussitôt qu'il l'eût vû, » qu'incontinent il ne

qu'il m'amena dès le jour suivant; 1604.
comme je fortois pour donner mon audience ordinaire après le dîner. J'en fus abordé avec toutes les démonftra-

» fe faifoit rien qu'il » n'y fût appellé. Il » prêcha à Fontaine- » bleau, puis après » dans Paris, où il n'y » eut bonne paroiffe » qui ne l'ait defiré » ouir; & de fait auf- » fi, il a une grace at- » trayante, qu'on ne » fe peut laffer de l'é- » couter ».

Il penfa être affaffiné dans ce même-tems, par des Pages de Sa Majefté, qui lui donnerent plufieurs coups d'épée, comme il venoit en carroffe au Louvre, parce que quelques Seigneurs de la Cour s'étant plaints au Roi, que des Pages crioient, en le voyant paffer : *Vieille laine, viel coton*, (cri de Paris), ce Prince en avoit fait fouetter quelques-uns. Il auroit même fait punir cet affaffinat avec beaucoup de févérité, fi le pere Cotton n'avoit inftamment prié Sa Majefté de leur pardonner. Ils furent feulement chaffés de la Cour. « Le » Roi, dit le même » Ecrivain, en aug- » menta encore les fa- » veurs qu'il faifoit » aux Jéfuites. Il vou- » lut même donner un » Evêché au pere Cot- » ton, qui, fur cette » offre, fit un trait » d'état, qui eft re- » venu au bien de fon » ordre, à favoir, de » ne pas l'accepter ». La Chronologie Septénaire auroit parlé plus exactement, fi elle avoit dit que le P. Cotton étoit obligé étroitement de refufer l'Evêché que le Roi lui offroit, & qu'il le refufa en effet, en vertu de cette obligation qu'il avoit contractée; car les Jéfuites font un vœu exprès, de renoncer à ces dignités

tions possibles de vénération & de respect. Il n'y eut sorte de louanges & de flatteries dont il ne m'accablât, sur mon esprit, sur mes services, & aussi sur la protection qu'on lui avoit assuré, disoit-il, que j'étois disposé à accorder à sa société. Il entremêloit de fréquentes & profondes inclinations, les assurances réitérées qu'il me faisoit de reconnoissance, de dévouement & d'obéissance. Je ne demeurai pas en reste de complimens & de cérémonies. Je m'étudiai à ne rien omettre de tout ce que je jugeai convenir à la personne & aux circonstances présentes. 1604.

ecclésiastiques, & ils ne peuvent même être dispensés de ce vœu, que par le souverain Pontife. Le pere Cotton, à en juger par sa vie, qu'a écrite le pere d'Orléans, étoit trop religieux pour se conduire dans le refus qu'il fit par d'autres vues que par ces principes de désintéressement & de modestie. P. Mathieu parle aussi du pere Cotton, avec de fort grands éloges, *tom.* 2. *liv.* 3. Henri IV le prit en cette année pour son confesseur, par la retraite de René Benoît, curé de Saint Eustache; & il exigea, dit-on encore, que la supériorité du collége de Navarre, qui avoit toujours été attachée à la qualité de confesseur du Roi, en fût désunie.

1604. Le lendemain, le Conſeil, toujoûrs compoſé des mêmes perſonnes, ſe raſſembla pour la ſeconde fois. Jamais affaire ne fut ſi promptement expédiée. Sans me jetter dans un grand étalage de vaines raiſons, je dis ſuccintement, que la conjoncture préſente requeroit que les Jéſuites fuſſent rétablis en France. On exigea d'eux le ſerment, qu'ils prendroient tous les ſentimens de bons compatriotes, & qu'ils n'éliroient point de provincial (13), qui ne fût françois. Ils jurerent ; & tout le

(13) Je ne vois pas qu'il ſoit fait mention dans les letres pour la réhabilitation des Jéſuites, de cette élection d'un Provincial françois, du moins qu'implicitement. Voici les conditions qui y ſont exprimées ; que les Jéſuites ne pourront fonder aucun collége en France, ſans la permiſſion du Roi ; qu'ils ſeront tous naturels François, & qu'il n'en ſera ſouffert aucun autre dans le royaume ; qu'il en réſidera continuellement un près de la perſonne de Sa Majeſté, pour lui répondre de la conduite de tous les autres ; qu'ils feront, en entrant dans le corps, certains ſermens entre les mains des officiaux, de ne point attenter à ſa perſonne ; de ne ſe mêler de rien au déſavantage de l'état, &c. qu'ils ne donneront atteinte, ni aux loix du Royaume, ni à la juriſdiction des Evêques, ni aux droits du Clergé, des Univerſités, &c. qu'ils ne pourront prêcher, ni adminiſtrer les ſacre-

passé fut mis en oubli. Je n'ajouterai rien de plus, sinon, que je me tins enveloppé pendant tout ce tems-là ; & 1604.

mens dans aucun diocese, que de l'aveu de l'Evêque diocésain ; qu'on leur restituera ce qui leur avoit été ôté ; mais qu'ils ne pourront rien acquérir de plus, sans une approbation expresse de Sa Majesté ; non plus que prétendre partager avec leurs parens, les successions & biens de famille. Les villes de Lyon & de la Fleche étoient les seules où on leur permettoit de s'établir de nouveau. Celles où ils étoient fondés par ci-devant, y sont énoncées au nombre d'onze ; savoir, Toulouse, Auch, Agen, Rhodès, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon, Le-Puy-en-Velai, Aubenas & Beziers. Il est permis à M. de Thou de se plaindre qu'une partie de ces conditions ont été depuis annullées ; mais non pas d'en prendre droit contre les Jésuites, de dire qu'ils ont manqué à les observer.

Quant à l'élection de leur Général étranger, qui fait tant de peine à M. de Sully, on ne pouvoit exiger d'eux qu'ils n'en eussent jamais qui ne fût François de nation, l'élection de ce Général se faisant par divers membres de la société, députés à cet effet, & qui sont pris des différentes nations, c'eût été exiger l'impossible. Au regard de cette élection, il n'y a rien de réglé, ni par les loix, ni par les pratiques de la société, pour le sujet qu'on doit choisir ; c'est-à-dire, que tout Jésuite, qu'on juge propre à cet emploi, François ou autre, peut y parvenir, parce que la chose dépend d'une élection qui est pleinement libre. Si l'avant dernier Général ne fut

1604. que je me conduisis avec une extrême circonspection, soit par rapport à cette affaire, soit à l'égard du sentiment du pere Molina sur la grace, qui fut rendu public cette année, soit enfin sur quelques propositions de trois Jésuites, dont le pour & le contre furent débattus avec beaucoup de chaleur, & sur-tout celle-ci : qu'il n'est point de foi que le Pape soit le successeur de saint Pierre ; & que la confession peut se faire par lettres. Les Jésuites sentirent en cette occasion, le besoin qu'ils avoient déjà, que l'autorité royale intervînt en leur faveur. Si on les avoit livrés au Parlement, à la Sorbonne, aux Universités & au plus grand nombre des (14) Evêques & des villes du royaume, leur doctrine n'y auroit pas jetté de profondes ra-

pas le P d'Aubanton, François, confesseur de S. M. catholique, c'est que les Jésuites françois eux-mêmes s'y opposerent. Le pere Charles de Noyelle, qui l'étoit en 1685, étoit un gentilhomme d'Artois, sujet du Roi de France.

(14) Le Septenaire nous apprend au contraire, que les Jésuites furent demandés, aussi-tôt après leur rappel, par plusieurs villes, Evêques, &c. *ibid. fol.* 438. « C'étoit, dit encore » l'historien Mathieu, » *ibid. page* 606, le

cines; mais le Roi n'abandonna pas ses nouvelles créatures. Il leur donna même à la sollicitation de la Varenne, son château de la Fleche, où ils eurent bien-tôt un beau college. 1604.

Le rétablissement des Jésuites fut un vrai triomphe pour Villeroy, Jannin, Du-Perron, & sur-tout pour d'Ossat, qui ne les avoit point oubliés à Rome, où il résidoit toujours, pour les affaires de Sa Majesté. C'est ici le lieu de parler du mémoire qui me fut adressé d'Italie, contre cet Ecclésiastique, & dont on

» commun desir des » Catholiques de les » revoir, leur absence » ayant fait connoître le bien & le » profit de leur présence, en l'instruction de la jeunesse, » & au maniement » des consciences... » Leurs ennemis n'eurent point de prise, » ni sur leurs mœurs, » ni sur les actions de » leur vie, qui s'accordent si bien à » leur doctrine, qu'il » n'y a un seul mauvais accord qui en » rompe l'harmonie, » leur cœur & leur » langue étant montés au même ton, » &c. » Cet Ecrivain en avoit déjà parlé dans les termes les plus avantageux, *tom.* 2. *liv.* 2. *page* 270. & ce qui le rend moins suspect, c'est qu'il avoit eu lui-même quelque démélé particulier avec cette société, comme on le voit au même livre 3. *pag.* 681.

vient de voir que j'avois déjà entrete
1604. nu Sa Majesté.

Ce Prince étoit allé passer quelques jours du mois d'Avril à Chantilly, dont l'air pur, le séjour agréable, la chasse commode, joints aux autres délassemens de la campagne, parurent à ses Médecins, nécessaires pour sa santé. Sur quelques lettres que je lui écrivis, & dans lesquelles je ne pus me dispenser de lui marquer que son absence laissoit indécises un grand nombre d'affaires; il revint incontinent à Paris, quelque chose que pussent faire ses Médecins pour l'arrêter. Il se souvint, le soir même de son arrivée, du mémoire en question, & me le demanda; il ne faisoit que me prévenir, mon dessein étant de le lui montrer ce jour-là. Je le tirai d'entre mon habit & ma camisole, & je le lui laissai examiner à loisir. Je n'y avois rien changé, ni rien ajouté, excepté peut être quelques réflexions dont cet écrit n'avoit pas besoin, pour attirer contre celui qui en étoit l'objet, toute l'indignation de Sa Majesté.

L'Auteur de ce mémoire, qui avoit eu ses raisons pour n'y faire

paroître, ni ſon nom, ni celui de la perſonne à laquelle il l'adreſſoit, s'attachoit à faire voir que d'Oſſat avoit prévariqué dans tous les points de ſa commiſſion, & qu'il ne s'en étoit chargé que pour amener les choſes au point d'obliger le Roi à entrer dans les vûes des Catholiques ligueurs de ſon Conſeil, dont il étoit l'inſtrument, & à embraſſer un plan de politique, tout différent de celui qu'on lui voyoit ſuivre. Ce nouveau plan, où l'on découvroit encore l'eſprit de la Ligue, qui lui avoit donné naiſſance, conſiſtoit à unir la France d'intérêt & d'amitié avec le Pape, l'Eſpagne, les Archiducs & la Savoye, contre les Puiſſances proteſtantes de l'Europe en général, & contre les Réformés de ce royaume en particulier; à faire concourir Henri avec le Pape, pour mettre un Roi catholique ſur le trône de la Grande-Bretagne; à lui faire abandonner la protection des Provinces-Unies; employer ſon autorité à ſoumettre tout au Concile de Trente; en un mot, à lui faire adopter toute la politique autrichienne, & toutes les maximes ultramontaines.

1604.

On chargeoit les Jésuites du soin de
1604. serrer les nœuds de cette union, dont le fondement devoit être le mariage des enfans de France & d'Espagne, & le premier fruit, le détrônement du Roi Jacques (15).

L'Auteur, pour prouver qu'il n'avançoit pas des accusations si graves en vain déclamateur, les justifioit par les lettres mêmes de d'Offat, tant celles dont j'ai parlé ci-devant, que plusieurs autres qu'il avoit ramassées; par ses discours, soit publics dans Rome, soit particuliers à mon frere, Ambassadeur en cette Cour, & à d'autres. Il dévoiloit le mystere de ces difficultés presqu'insurmontables, rencontrées auprès du Saint Pere, sur l'absolution du Roi, & sur le mariage de Madame. Il montroit qu'elles étoient venues de d'Offat lui-même, qui, pendant ce tems là, pour abuser plus impunément de la confiance de son maître, & pour prévenir les reproches qu'il avoit sujet d'en appréhender, lui faisoit entendre qu'il étoit indispen-

(15) Je ne vois rien à ajouter sur ces articles, à ce que nous en avons dit dans les notes ci-devant.

ablement obligé de faire croire à Rome, que Sa Majesté étoit dans tous ces 1604.
entimens, & qu'il n'étoit pas médiocrement embarrassé à étouffer les bruits qui, de tems en tems s'y répandoient du contraire.

Il y a certainement en tout ceci, un grand raffinement de la part de d'Ossat. Il n'y en avoit guere moins dans les insinuations qu'il faisoit sous main au Roi, que l'Espagne n'avoit à son égard que des vues toutes pacifiques, & que le Pape étoit prêt à s'en rendre caution. Tout cela est si positif, & appuyé par l'Auteur sur de si fortes preuves, qu'il se fait croire malgré la passion & la haine, qu'on ne peut disconvenir qui n'éclatent de toutes parts dans cette piece, contre d'Ossat. On lui reproche de trancher du grand politique & de l'homme d'état, lorsqu'il devroit rougir de son ignorance & de son incapacité; & l'on ne veut reconnoître dans cet Ecclésiastique, avant qu'il fût élevé à la pourpre, qu'un pédant & un valet (16),

(16) La passion, l'injustice & la fausseté se font voir si sensiblement dans ces derniers traits, qu'ils achevent de détruire la foi qu'on

qui doit tous les différens degrés de sa
1604. fortune, à la bassesse de ramper auprès
de Villeroy, & de servir en esclave
l'aversion des autres Catholiques li-

auroit pû ajouter à ce prétendu mémoire venu de Rome, contre le cardinal d'Offat. Sa reconnoissance l'oblige à nommer en plusieurs endroits M. de Villeroy, son protecteur, & à faire une profession presqu'ouverte d'attachement pour lui. Que peut-on conclure de cela? Rien certainement contre les qualités de son esprit, & tout en faveur de son cœur. On ne sauroit s'empécher de remarquer, que l'Auteur fait un abus sensible du principe de la liberté de penser. Il s'étudie à le faire régner sur les matieres de religion, qui sont presque les seules où il ne doit point être admis, & il paroît vouloir l'exclure de la politique, qui est la chose du monde peut être, où le pour & le contre doivent être le plus permis, parce que rien n'est plus incertain, plus fortuit, plus sujet à varier.

Quant à la personne du cardidal d'Offat, on convient qu'il étoit de la plus basse extraction. Les uns le font fils d'un opérateur, les autres, bâtard du seigneur de Cassanabere, & d'autres, ce qui paroît mieux fondé, fils d'un maréchal ferrant, du diocese d'Auch. Il fut précepteur du jeune seigneur de Castelnau-Magnoac, ensuite il alla à Rome en qualité de secretaire de Paul de Foix, & y devint secretaire du cardinal Louis d'Est, protecteur des affaires de France. Il fut encore envoyé de Sa Majesté à Florence, Ambassadeur à Venise, à Rome, &c. L'évêché de Rennes lui fut con-

gueurs, contre les Réformés. L'Auteur, en finiſſant ce mémoire, conjure celui entre les mains duquel il doit tomber, de le faire paſſer dans celles de Sa Majeſté. 1604.

Mettant à part tout ce qu'il peut y avoir d'outré dans cet écrit, qu'on voit bien venir d'un ennemi déclaré, il ſera toujours vrai, que d'Oſſat ne ſauroit parer le reproche d'ingrat & de calomniateur, par rapport à ſon ſouverain & à ſon bienfaiteur, &

féré en 1596, & en 1600, celui de Bayeux, dont M. de Roſny lui obtint auprès de Henri IV, la permiſſion de ſe démettre. Il avoit deſſein de paſſer le reſte de ſes jours à Rome, comme en effet il y mourut, le 13 Mars 1604, un mois après la mort de la ducheſſe de Bar, âgé de 68 ans. Sa derniere lettre, eſt celle qu'il écrivit à M. de Villeroy, ſix jour avant ſa mort.

Voyez les autres particularités de ſa vie dans Amelot de la Houſſaye, à la tête de l'édition qu'il nous a donnée des lettres de ce Cardinal. Il n'a eu garde de ne pas prendre le parti de cette Eminence, dans les petites diſcuſſions qu'elle eut avec le duc de Sully, & il avance, je ne ſais ſur quel fondement, que ſi ce Miniſtre ne lui écrivoit pas, c'étoit probablement, parce qu'il ne vouloit pas l'appeller Monſeigneur. *Note ſur la lettre 329.*

qu'il laiſſe même, ſans y penſer, à
1604. la poſtérité tous les moyens de le convaincre de ces deux vices, dans les lettres que ſa vanité lui a fait imprimer, lorſqu'il y traduit Henri IV, comme un Prince qui opprime le Clergé, détruit la Nobleſſe, ruine le tiers état, & ſe rend le tyran de ſon peuple.

La vérité n'eſt pas moins bleſſée dans tout ce que ſa bile exhale contre les Proteſtans. Que veut-il qu'on penſe des épithetes d'impies, d'horribles, de déteſtables, de ſacrileges, &c. qu'on y voit entaſſés, pour flétrir un corps qui fait profeſſion de convenir avec lui-même, dans tous les points fondamentaux de la doctrine de Jeſus-Chriſt, & de n'avoir pas une moindre vénération pour tous les divins monumens où ils ſont exprimés, le ſymbole des Apôtres, le décalogue, l'oraiſon dominicale (17)?

A l'égard des fautes purement de

(17) Cette raiſon de l'Auteur eſt bien foible; mais on ſait que c'eſt un des points de la nouvelle doctrine, de ne reconnoître ni les ſaints peres, ni les conciles, ni les autres ſources de la tradition & de la foi.

politique, elles peuvent bien ne venir dans d'Offat, que d'une vue trop bornée; mais elles ne font pas moins palpables. Dans le tems que les projets ambitieux de la maifon d'Autriche, font, pour ainfi dire, affichés par toute l'Europe, il expofe la France à en être la premiere victime, en détachant d'elle fans retour, tout ce qu'elle a d'alliés, capables de la foutenir contre cette orgueilleufe monarchie. Ce qu'il y a de plus furprenant, c'eft que cette politique ruineufe n'ait pas laiffé de fe communiquer, comme par contagion, à la plûpart de ceux qui font employés dans l'adminiftration des affaires publiques; & ce qu'il y a en même-tems de plus trifte, c'eft qu'enfin elle a prévalu fur la plus faine, mais la plus petite partie (18). 1604.

(18) Il n'en eft point arrivé tous les malheurs, que M. de Sully en appréhendoit; au contraire, l'evénement a été tout auffi favorable à ce fyftême, qu'il pouvoit l'être. Il eft vrai, & cette raifon peut bien fervir à juftifier le raifonnement de l'Auteur, qu'en fuppofant l'exécution de ces deffeins, dont l'extinction du Proteftantifme en France, étoit le principal, remife en toutes autres mains que celles du cardinal de Riche-

Elle exposa Villeroy dans le mois
1604. d'Avril de cette année, à un déboire des plus fâcheux pour un homme en place. Le Roi, en partant pour Fontainebleau, où il avoit coutume de faire sa pâque, & de passer cette fête solemnelle, pendant la-

lieu, il est très-douteux, non-seulement si le succès s'en seroit ensuivi, mais encore si une entreprise de cette conséquence, manquée, n'auroit point replongé la France dans toutes les horreurs du regne des enfans de Henri II.

Le cardinal de Richelieu ne suivit pourtant pas en tout, les vues qu'on attribue aux d'Ossat, Villeroy, &c. puisque toute sa vie il eut guerre avec l'Espagne. La connoissance parfaite qu'il avoit des ressources particulieres à la France, & qu'il avoit puisée, suivant toutes les apparences, en grande partie dans les Mémoires de Sully, fit qu'il embrassa, & en quelque sorte, qu'il concilia ces deux systêmes opposés, en exécutant de l'un, le projet d'abaisser la maison d'Autriche, & de l'autre, celui de détruire le Calvinisme en France. Il me semble qu'aucun exemple ne prouve aussi clairement que celui-ci, de quoi un homme seul est capable. Les Religionnaires de France, qui s'étoient fait tolérer, après trente ans de persécution, après trente ans de repos, sont subjugués, & presque tout d'un coup; c'est que d'un côté, il se trouva un cardinal de Richelieu, & que de l'autre, il ne se trouva plus un Henri de Navarre.

quelle toute affaire cessoit au Conseil, congédia ses Conseillers jusqu'au dimanche de Quasimodo; mais dès le vendredi saint, il me rappella par une lettre, dans laquelle il me mandoit qu'il venoit de découvrir une trahison dans sa Cour, sur laquelle il vouloit conférer avec moi; qu'il feroit trouver à cet effet, des chevaux de poste à Ablon le jour de pâque, afin que je ne manquasse pas de me rendre à Fontainebleau, au sortir de la cene; ce que j'exécutai ponctuellement. Voici de quoi il étoit question. 1604.

Villeroy avoit à son service, un Commis, nommé Nicolas l'Hôte. De pere en fils, cette famille avoit été attachée aux Villeroy; mais celui dont il s'agit ici, avant que d'entrer chez lui, avoit été Secretaire du comte de la Rochepot, lorsqu'il étoit Ambassadeur de France en Espagne. L'Hôte qui avoit de l'esprit, mais un esprit porté à l'intrigue, se fit pendant son séjour en Espagne, des intelligences avec les Secretaires d'état Espagnols, Dom Juan Idiaques Franchefes & Prada, auxquels il découvroit les secrets de

Autrement dit, du Portai

l'Ambassadeur son maître. La Roche
1604. pot ayant repassé en France, l'Hôte qui se vit sans emploi, demanda à Villeroy, dont il étoit filleul, une plac dans son bureau, & fut commis par lui au déchiffrement de ses dépêches, c qui plut très-fort à l'Hôte, & lui donna les moyens de continuer encor plus sûrement son premier métier.

Barrault (19), qui avoit relevé l comte de la Rochepot en Espagne s'apperçut quelque temps après, qu les secrets de son Prince étoien éventés à Madrid, & il se donna l torture pour deviner de quelle par cela pouvoit provenir. Ne pouvan arrêter les yeux sur personne e particulier, il pria Sa Majesté, pa un billet simple, adressé à elle-mê

(19) Emeric Gobier de Barrault. On rapporte de cet Ambassadeur, qu'assistant un jour en Espagne, à une comédie, où l'on représentoit la bataille de Pavie, & voyant un acteur espagnol, terrasser celui qui représentoit François I, lui mettre le pied sur la gorge, & l'oblige à lui demander qua tier, dans des term tout-à-fait outragans il monta sur le théâ tre, & en présence d tout le monde, pass son épée au travers d corps de cet acteu *Notes d'Amelot su d'Ossat.*

me

me; de tenir pour suspects tous les Commis de ses bureaux, & en particulier, ceux de Villeroy. La chose influoit jusques sur nos autres Ambassadeurs dans les différentes Cours de l'Europe, qui étoient dans une surprise extrême, & se plaignoient au Roi, ainsi que Barrault, de ce que le contenu de leurs dépêches étoit su dans ces cours, au même tems qu'ils les recevoient, souvent même avant qu'ils les reçussent de France. 1604.

Mais ni eux, ni Barrault, ne pouvoient pénétrer plus avant, jusqu'à ce que Barrault se vit un jour abordé par un François de Bordeaux, réfugié en Espagne, nommé Jean de Leyré, & mieux connu par le nom de Rafis, qu'il avoit porté dans le tems qu'il servoit la Ligue, dont il avoit été l'un des boute feu (20), & c'est pour cette raison, que n'ayant pu se faire comprendre dans l'amnistie, il s'étoit vu obligé de passer en Espagne, où ses services, qui consistoient en quelques avis qu'il recevoit encore

(20) L'Etoile dit qu'il avoit été l'un des Seize.

1604. de ſes aſſociés en France, furent récompenſés par une bonne penſion que cette Cour lui faiſoit ; ce qui dura juſqu'à ce que le Conſeil d'Eſpagne, ayant ſu tirer d'ailleurs des lumieres plus sûres, que de Rafis, il s'apperçut, par le mépris qu'on commençoit à témoigner pour lui à Madrid, & par le retranchement de ſes gratifications, que ſon crédit venoit de tomber tout d'un coup. Il en pénétra la véritable cauſe, & à l'inſtant changeant de batterie, il ne s'occupa plus qu'à découvrir quel étoit le traître en France, qui venoit ainſi s'enrichir de ſon bien ; ne faiſant point de doute que s'il y réuſſiſſoit, cette découverte lui vaudroit ſon rappel dans ſa patrie, qu'il n'avoit point perdu de vûe, & peut-être mieux que ce qu'on lui ôtoit en Eſpagne.

Les gens nourris dans l'intrigue, ont des talens pour ces ſortes de choſes, que les autres n'ont pas. Rafis s'accoſta d'un autre François, domicilié en Eſpagne, nommé Jean Blas, qui lui apprit comment l'Hôte avoit abuſé de la confiance de ſon premier maître. Rafis, frappé de cette idée, s'at-

tacha, comme par inſtinct, ſur cet homme; & s'étant fait inſtruire par d'autres endroits, qu'il étoit actuellement l'un des Secretaires de Villeroy, tout éloigné qu'il étoit, ſa ſeule pénétration lui dévoilà ce qui demeuroit caché à tant d'autres, qui étoient ſur les lieux-mêmes. 1604.

Le ſoupçon qu'il avoit, s'étant tourné en certitude; il alla trouver Barrault, & lui offrit de lui faire connoître le traître dont il ſe plaignoit, & qu'il ſe donnât bien de garde de lui laiſſer ſeulement ſoupçonner, à condition, ſi ſon avis ſe trouvoit vrai, qu'on lui accorderoit une abolition en forme, & une penſion honnête. L'importance du ſujet fit que Barrault n'héſita pas à lui promettre l'un & l'autre. Rafis exigea encore de Barrault, & cela en vue de ſa propre ſûreté, qu'il prendroit ſa commodité, & que lorſqu'il écriroit en France, ſur les propoſitions qu'il venoit d'entendre, il ne s'adreſſeroit qu'au Roi lui-même; mais Barrault ne prit ces dernieres paroles que pour un excès inutile de précaution, qui n'excluoit pas la communication avec les Prin-

1604. cipaux Miniſtres de Sa Majeſté, & c
fut à Villeroy lui-même qu'il s'ouvri
de l'offre & des propoſitions de Ra
fis. Villeroy, qui ne ſe doutoit poir
que le traître dont on lui parloit éto
dans ſon propre bureau, renvoy
promptement la dépêche au Roi. Pou
l'Hôte, qui viſa droit au but, en ou
vrant avec ſon maître ce paquet d
Barrault, il fit ſes réflexions ſur ce
avis important, & prit le parti, qu
Rafis avoit juſtement appréhendé
c'eſt d'écrire à l'heure même à ſes co
reſpondans en Eſpagne, afin qu'i
priſſent, ſans perdre de tems, toute
les meſures néceſſaires, pour empê
cher Rafis d'en dire davantage; c'e
tout ce qu'il imagina de plus sûr pou
lui, & de plus propre à prévenir le
ſuites de cette affaire, & la choſe au
roit peut-être réuſſi avec toute aut
perſonne que Rafis.

Celui ci, en recevant ſon aboli
tion, que Sa Majeſté lui fit envoye
avec une acceptation de ſes propo
tions, remarqua qu'elle n'étoit poi
ſignée de Loménie, auquel Sa Maje
té l'auroit remiſe naturellement,
elle ne lui avoit été propoſée par u

utre canal ; & concluant de là, qu'el-
e avoit passé par le bureau de Ville- 1604.
oy, il courut incontinent chez l'Am-
assadeur, & se plaignit à lui qu'il
avoit trompé. Il ne lui fit plus myst-
ère de rien. Il lui apprit pour quelle
aison il l'avoit pressé de s'adresser di-
ectement à Sa Majesté, & à Villeroy,
oins qu'à tout autre. Il lui donna tous
s éclaircessemens qu'il avoit promis
ir les menées de l'Hôte. Cela fait,
en peu de mots, il dit à Barrault,
ue pour parer, s'il en étoit tems en-
ore, le danger où il se trouvoit à Ma-
rid, il ne trouvoit point d'autre
oyen, que de tâcher de gagner au
lus vîte les terres de France, & il
onta en effet à cheval dans l'instant
ême, dont bien lui prit; car dès le
ndemain matin, la maison où il de-
euroit, fut investie par des archers,
l'on fit courir après lui en toute dili-
ence, pour le joindre avant qu'il eût
teint la frontiere. Mais Rafis échap-
a heureusement, ou plutôt, grace
la grande diligence qu'il fit avec
escartes, Secretaire de Barrault,
ue l'Ambassadeur lui donna pour
accompagner, & pour le présenter

en France. Ils ne ſe repoſerent point
1604. qu'ils ne ſe viſſent à Bayonne, d'où continuant leur route, ſans perdre de tems, ils vinrent à Paris, & de là à Fontainebleau, où on leur avoit di qu'étoit Sa Majeſté.

Ils rencontrerent en chemin Villeroy, qui ſe rendoit auſſi de Fontainebleau à ſa maiſon de Juviſy, & il ne crurent pas devoir lui rien cachei Ils le prierent même de faire toujour arrêter ſon Commis, par proviſion & afin d'avoir ſeuls tout l'honneu de cette affaire, ils lui offrirent d retourner à Paris & de l'arrêter eux mêmes. Villeroy, après les avoir entendus, ne goûta ni leur propoſition ni l'offre qu'ils faiſoient de leurs perſonnes, c'eſt un trait d'une fort grande imprudence, il faut en convenir mais ſans doute qu'il s'imagina qu l'Hôte ne pouvoit échapper. Il d aux deux Courriers, que ce Comm qu'il avoit laiſſé à Paris, devoit ven le trouver le lendemain, qu'il ſero aſſez tôt pour lors de s'en aſſurer qu'auſſi-bien, il croyoit qu'il éto néceſſaire d'en parler auparavant Sa Majeſté; qu'ils ne riſquoient rien

pourvu qu'ils gardassent un profond silence. Ce procédé les surprit, & les mécontenta au dernier point; mais c'étoit à eux à obéir. Ils lui remirent les paquets, dont ils étoient porteurs, afin qu'il les donnât à Sa Majesté, ce qu'il fit le lendemain. 1604.

Le Roi n'avoit pas encore reçu les paquets, le jour de Pâque que j'arrivai à Fontainebleau, ni su par conséquent l'arrivée des deux Couriers, & le nom de celui qui le trahissoit. Il n'avoit rien de plus positif, que l'avertissement de se défier des Commis de Villeroy. Comme je n'arrivai que fort tard à Fontainebleau, & extrêmement fatigué, je ne vis Sa Majesté que le lendemain matin. Je le trouvai habillée, quoiqu'il fût à peine soleil levant. L'avis de Barrault lui donnoit de l'inquiétude. Ce Prince me prit par la main, & entrant dans la galerie qui joint sa chambre, il m'entretint fort au long des nouvelles qu'il venoit de recevoir de son Ambassadeur. La dépêche de Londres perdue lui revint à l'esprit, & tout ce que je lui avois dit, en taxant de ce coup les gens de Ville-

roy, qu'il n'avoit pris que pour un
1604. un effet de jaloufie & d'inimitié, lui parut en ce moment fi fort, qu'il m'avoua qu'il commençoit à y ajouter foi, & à concevoir mille chofes défavantageufes contre ce Secrétaire d'état. Comme il ne s'attendoit pas à voir arriver fi-tôt Defcartes & Rafis, il m'ordonna de travailler à approfondir cette affaire, de quelque maniere que ce fût.

Il y avoit trois jours qu'elle nous occupoit, Sa Majefté & moi, lorfque Villeroy arriva chargé des paquets dont je viens de parler. Je me promenois avec elle dans la longue galerie du jardin des pins, où je prenois congé de ce Prince, pour m'en retourner à Paris, au moment que Villeroy l'aborda. Il portoit fur fon vifage toute la trifteffe qu'on doit avoir, lorfqu'on a de pareilles nouvelles à annoncer à fon maître; & je puis dire que pour un homme qui avoit quelque fujet de chercher à humilier un concurrent, ou du moins, de me réjouir de fon humiliation, j'entrai bien dans fa peine. Pendant la lecture qu'il fit de ces écritures, Sa Majefté me regarda, & m

La galerie d'Uliffe.

serra la main trois ou quatre fois. Elle ne lui donna pas le tems d'achever. 1604.
Au nom de l'Hôte : « Et où est-il donc » cette Hôte, votre commis, lui dit le » Roi vivement ? Ne l'avez vous pas » fait prendre ? Je crois sire, répondit Villeroy consterné, qu'il est » chez moi ; mais qu'il n'est pas encore pris. Comment ! reprit Henri, » d'un ton irrité, vous croyez qu'il » est chez vous, & vous ne le faites » pas arrêter ? Pardieu, c'est trop de » négligence ; hé ! à quoi vous êtes-» vous amusé, depuis que vous savez » sa trahison ? Il falloit y pourvoir sur » l'heure même. Retournez en diligence, & vous en saisissez ».

Villeroy se retira avec toutes les marques possibles de douleur & de confusion. Pour moi, je n'en retardai pas d'un seul moment mon départ pour Paris, où je reçus le lendemain une lettre de Sa Majesté, qui chargea Descartes de m'instruire de sa part, en me la rendant, de tout ce qui s'étoit ensuivi. Puisque je me trouve engagé à en informer le public, afin qu'il ne me soit point reproché d'appuyer les relations que les enne-

mis de Villeroy en ont faites, je suivrai, pour ce qui me reste à dire, le
1604. détail qui en a été fait dans l'apologie de sa conduite, qu'il s'est cru obligé de rendre publique (21). Voici comment il y rapporte la suite de ce fait, après qu'il a exposé à son avantage ce qui se passa depuis le moment où il parla aux deux Courriers, jusqu'à celui où il alla trouver le Roi.

En rentrant chez lui, Villeroy trouva l'évêque de Chartres & quelques autres personnes de distinction, qui l'attendoient & qui l'arrêterent fort long-tems dans son cabinet, parce qu'il étoit question entr'eux, de ce qui devoit s'observer dans la cérémonie prochaine de l'ordre de la Jarretiere; ce qui fit que quand Descartes monta à son appartement, pour lui

(21) Voyez l'original de cette apologie, dans les Mémoires d'état de Villeroy, *tom.* 1. *pag.* 522. la date en est du 3 Mai. On ne sauroit douter qu'elle n'exprime fidellement les sentimens & les démarches de ce Secretaire d'état, le récit en étant exactement conforme à celui de M. de Thou, de la Chronologie Septenaire, de Mathieu, & de ce que nous avons d'Historiens de ce tems-là les plus dignes d'être crus.

donner avis que l'Hôte venoit d'arriver de Paris avec Desnots, il n'osa entrer, par respect pour cette compagnie. L'Hôte, salué tout d'abord de la nouvelle des deux Courriers arrivés d'Espagne, garda assez de présence d'esprit pour ne paroître que médiocrement troublé de ce contretems. Il feignit d'avoir besoin de manger un morceau dans la cuisine, mais il ne fit qu'y passer. Il donna le change au Maître-d'hôtel, en lui disant que c'étoit à l'auberge qu'il vouloit aller se rafraîchir, afin de s'y débotter en même-tems, & de se mettre en état de paroître devant son maître. Villeroy s'étant informé, après que sa compagnie l'eût enfin quitté, où étoit l'Hôte, & lui ayant été répondu qu'il étoit dans les offices, comme tout le monde en étoit persuadé, il crut ne pouvoir mieux faire, que d'envoyer un domestique dire à son Maître-d'Hôtel qu'il entretînt l'Hôte, & qu'il ne le perdît point de vue; & de sortir lui-même pendant ce tems-là, pour aller prier Loménie de lui donner du Broc, Lieutenant du Prevôt, par lequel il comptoit le faire saisir. Il ramena Lo-

1604.

1604. ménie lui-même, & alla se placer avec lui à une fenêtre qui donnoit sur la cour, où le coup devoit s'exécuter; précautions trop tardives! l'Hôte s'étoit déja évadé.

Quelqu'un qui jugera assez favorablement de Villeroy, pour l'en croire sur sa parole dans ce récit, se récriera peut-être ici du moins, sur la lenteur avec laquelle il trouvera que ce Secretaire d'état exécute des ordres qu'il vient de recevoir de la bouche du Roi, & d'un ton aussi absolu que pressant. Il seroit bien plus coupable encore, si mille circonstances de l'évasion de l'Hôte, publiées par Descartes & Rasis, qui ne se trouvent point dans son apologie, étoient vraies. Certainement il y auroit de l'injustice à croire tout ce qui fut publié à cette occasion, contre Villoroy (22). Ses ennemis

(22) De Thou marque que M. de Villeroy ne fut pas en effet exempt de soupçon; mais il dit en même-tems, que Henri IV, loin de s'en laisser prévenir, le consola dans ce malheur. *Liv.* 132. P. Mathieu assure de même, que Henri IV, connoissoit trop bien la fidélité de ce Ministre, pour concevoir le plus petit soupçon contre lui. *T.* 2. *l.* 3. *p.* 637.

voient un trop beau champ pour n'en as tirer avantage ; les Proteſtans ſur- 1604.
out le peignirent avec des traits tout- fait odieux : c'eſt une vengeance u'ils ne purent ſe refuſer, de ce qu'il voit contribué plus que perſonne à nlever autrefois le Roi à leur reli- ion. Mais d'un autre côté, il ne faut as le diſculper, comme faiſoient ſes évoués partiſans, juſqu'à ne trou- er rien de répréhenſible dans ſa con- uite. Tous ceux qui m'étoient atta- hés, dirent hautement que ſi pareille hoſe étoit arrivée dans ma maiſon, médiſance ſe ſeroit bien autrement échaînée contre moi. Les Ambaſſa- eurs étrangers en France, & le Non- e du Pape même, vinrent me trou- er à Paris, & dirent que ſi après une areille découverte, il falloit que eurs dépêches paſſaſſent encore par es mains de Villeroy, leurs maîtres 'oſeroient plus rien y mettre de quel- ue importance.

Pour achever ce qui regarde la per- onne du traître, tout ce qu'on put aire, fut de détacher après lui des ar- hers, qui le pourſuivirent de ſi près, u'étant arrivé ſur le bord de la Mar-

1604. ne, assez près du bac de Fay, ave un Espagnol qui l'accompagnoit, ne vit plus d'autre moyen de se déro ber à leur poursuite, qu'en se jettan dans la riviere, qu'il comptoit peu être passer à la nage ; mais il s'y noy. L'Espagnol aima mieux se laisser pre dre, & il fut ramené à Paris, ave le corps de l'Hôte, qu'on retira c l'eau. Villeroy parut très-véritabl ment fâché qu'on n'eût pû saisir so Commis vif. Il avoit raison ; c'étoit seul moyen de fermer la bouche au médisans, Il fut le premier à me pro poser, en m'écrivant sur cette affaire de traiter le cadavre (23) avec la de niere ignominie, & de faire un exem ple sur l'Espagnol,

(33) Les Chirurgiens qui firent la visite du corps, conclurent tous, si nous en croyons l'Etoile, qu'il n'avoit point été noyé; & comme il ne paroissoit point non plus qu'il eût été poignardé, ni étranglé, ils jugerent qu'on l'avoit étouffé, & ensuite jetté dans la riviere, Il n'est point fait me tion dans le Septéna re, de cette visite Chirurgiens; mais l particularités de l'év sion de l'Hôte, & la maniere dont il f trouvé, qui y sont a plement détaillées détruisent ce rappo de l'Etoile, qui parc d'ailleurs assez mal i tentionné pour M. (

Cela ne fut point capable d'appai-
ſr la colere du Roi, qui ne fut long- 1604.
ms de quel œil il devoit regarder
illeroy, après cette aventure. Il ba-
nça trois jours s'il ne le chaſſeroit
pint d'auprès de ſa perſonne; mais
illeroy ſe jetta aux pieds de Sa Ma-
ſté, avec tant de marques d'une pro-
nde douleur, y verſa tant de lar-
es, y fit tant de proteſtations d'in-
ocence, que Henri le crut. (Le pu-
lic a toujours été perſuadé qu'il fei-
noit ſeulement de le croire) & qu'a-
ec ſa bonté ordinaire, il lui accor-
a le pardon qu'il lui demandoit avec
e ſi vives inſtances.

illeroy, & ne ſau-it pourtant s'empê-her de convenir que enri IV, n'en fit pas us mauvais viſage à . de Villeroy. « Pre-nant bien la peine, dit-il, d'aller juſques chez lui pour le conſoler, & conforter en ſon ennui, ne lui montrant aucun ſoupçon de défiance pource qui s'étoit paſſé, non plus » qu'auparavant, en» core moins; telle» ment qu'on diſoit à » la Cour, que l'heure » lui en vouloit bien, » d'avoir un ſi bon » maître; parce qu'en » matiere d'un fait d'é» tat de telle conſé» quence, les Rois & » les Princes veulent » coutumierement que » les maîtres répon» dent de leurs va» lets », *A.* 1604. *p.* 24.

Voilà l'état où je trouvai qu'étoie
1604. les choſes, lorſque je retournai à Fo
tainebleau dire à Sa Majeſté, comn
je ne pouvois m'en diſpenſer, les r
préſentations que m'avoient fait l
Ambaſſadeurs étrangers. Le chiffre
tous les nôtres fut auſſi changé, &
Roi ne ſongea plus qu'à profiter
cette occaſion, pour rendre Viller
plus diligent (je parle d'après ce Pri
ce), plus circonſpect dans le cho
de ſes commis, & moins fier qu'il n
toit auparavant. Sa Majeſté concei
avec moi, une lettre qu'elle jugea pı
pre à produire cet effet, parce que
devois la rendre publique. Cette le
tre me fut apportée à Paris par Perr
ton, de la part du Prince, comme po
me faire part de l'indulgence, dont
avoit jugé à propos d'uſer à l'éga
de Villeroy. J'y lus que Sa Majeſté n
voit pu refuſer un pardon aux larm
& aux prieres de Villeroy; que je ı
devois pas conſerver après cela po
lui, plus de défiance qu'elle-même
que dans l'état où il étoit, c'étoit uı
action de charité, que de lui écri
une lettre de conſolation & d'aſſura

c de mon amitié, & qu'elle m'en
pioit. 1604.

Je fecondai l'intention de Sa Majef-
t sans aucune répugnance ; je pour-
rs même dire, avec une fincérité
q'elle ne me demandoit pas, excep-
t que je ne pus pas me réfoudre à
érire à Villeroy que je le tenois en-
trement difculpé, ce qui eût été, ce
e femble, ridiculement flatteur ; je
li en dis affez pour qu'il pût perfua-
er au public, par ma lettre, que je ne
l regardois nullement comme cou-
pble du crime capital, dont il s'étoit
v accufer. Je lui donnois l'idée du
anifefte qu'il fit paroître quelques
jurs après. Je lui repréfentois qu'il
evoit s'attacher à fermer la bouche
ax Proteftans, auxquels il avoit don-
é prife ; qu'il ne pouvoit mieux y
arvenir, qu'en adouciffant le carac-
ère un peu violent qu'il avoit montré
leur égard, en infpirant pour eux
ux Catholiques, des fentimens plus
umains, enfin en fe portant publique-
ment pour le promoteur du réglement
ue j'avois tant de fois propofé, pour
tablir une parfaite concorde entre
es deux corps. Si j'ajoutois dans cette

lettre que son entiere justification au
1604. près de Sa Majesté, dépendoit de l
maniere dont il se comporteroit dan
la suite; & si je citois là-dessus l'exem
ple du maréchal de Biron, ce n'éto
uniquement que pour satisfaire a
commandemens du Roi, qui vouloi
bien passer pour indulgent, mais no
pas pour foible.

Villeroy répondit à ma lettre, en m
remerciant de mes conseils, qu'il assu
ra qu'il suivroit exactement, & de me
bons offices, qu'il protesta qu'il n'ou
blieroit jamais. Il y convient qu'il n'a
voit pas dû se fier aussi aveuglémen
qu'il l'avoit fait à un jeune homme, te
que l'Hôte, & il ne dissimule pas qu
quoique sa conscience ne lui reproch
rien de grief, la faute qu'il a commis
en cette occasion, est capable de jet
ter une tache sur sa réputation, jus
ques-là, que tous les services qu'il es
dans la disposition de continuer à ren
dre à sa majesté le reste de sa vie, ne
l'effaceront jamais entierement. Il se
défend, sur ce que l'Hôte lui ayant
des obligations essentielles, il n'a pu
se porter à croire qu'il dût jamais lui
manquer. Il arriva souvent depuis à

'illeroy, lorſqu'il m'écrivoit, de rap-
ıeller ſa faute, ſon malheur & ſon 1604.
ınocence, & preſque toujours l'obli-
ation qu'il crut m'avoir en cette oc-
aſion.

Il paroît que Barrault n'a pas non
lus ajouté foi aux calomnies des en-
emis de Villeroy, puiſqu'il lui écrivit
eu de tems après, ce qui s'étoit dit
ans une converſation entre lui & Pra-
la, au ſujet de l'Hôte. Raſis n'eut
as ſujet de ſe plaindre. Outre les quin-
e cens ſoixante livres qu'il avoit re-
us de Barrault pour ſortir d'Eſpa-
ne, il toucha encore une gratifica-
ion de mille écus, au-delà des con-
itions que l'Ambaſſadeur lui avoit ac-
ordées. Cela ne nuiſit pas à Barrault
ui-même, pour être payé du dernier
uartier de ſa penſion. Deſcartes re-
réſenta au Roi qu'il en coûtoit beau-
oup pour s'entretenir en Eſpagne, &
que quelques lettres que j'euſſe écri-
es, ſon maître n'avoit pu rien tirer
de ce quartier.

Le mémoire ſur la religion, dont
l vient d'être fait mention, conſiſtoit
en quelques articles, dont l'accepta-
tion par les Catholiques & les Proteſ-

tans, m'avoit paru capable de réuni
1604. les deux religions, ou du moins d
les maintenir en paix, en détruisar
cet odieux préjugé, par lequel l'un
traite l'autre d'hérétique & de pern
cieuse à l'état, & en est traité à so
tour d'impie & d'idolâtre. Je l'avo
composé, de l'aveu de Sa Majesté, e
je le lui avois fait voir plusieurs fois
en présence de l'évêque d'Evreux, d
Bellievre, de Villeroy, de Sillery &
du pere Cotton.

Si les Protestans ne croyent pa
tout ce que les Catholiques croyent
du moins ceux-ci ne peuvent-ils nie
que nous ne croyons rien qu'ils n
croyent comme nous, & que ce qu
nous croyons, renferme ce que la re
ligion chrétienne a d'essentiel; le De
calogue, le Symbole des Apôtres &
l'Oraison Dominicale, étant le gran
& général fondement (24) de notr
commune croyance. En voilà asse

(24) Il n'est pas besoin, je crois, de s'arréter sérieusement à répondre aux argumens de l'Auteur. En lui accordant la qualité d'homme d'état, on peut sans injustice lui refuser celle d profond Théologier Tout ce qu'il dit e cet endroit, s'appell traiter politiquemen la Religion.

ourquoi ne pas abandonner le reſte, omme autant de points problémati- 1604.
ues, ſur leſquels le pour & le contre oivent être permis avec une entiere berté? Nous ſommes perſuadés qu'il ſt inutile & même téméraire, de vouloir ſonder les ſecrets réſervés à Dieu ul; ici nous ne les ſondons pas ſeulement, nous nous en rendons les juges, en nous faiſant un crime les uns ux autres des différens ſentimens & es différentes lumieres que nous vons tous reçus de lui ſur des vérités utes ſpéculatives. Laiſſons-en la onnoiſſance, comme la diſpenſation, lui ſeul; donnons ſeulement aux Souerains, pour l'utilité commune, le ouvoir de punir ce qui bleſſe la charité dans la ſociété. Il n'eſt point du iſſort de la Juſtice humaine de s'ériger en vengeurs de ce qui appartient la cauſe de Dieu.

Autre conſidération. Si malheureument pour nous, c'eſt nous qui ſommes dans l'erreur, les Catholiques euvent-ils s'imaginer que ce ſoit en ous injuriant & en nous perſécutant, u'ils nous ameneront à leur façon de enſer? La compaſſion & la douceur

font les feuls moyens qui fervent vé-
1604. ritablement la Religion, & les seul
qu'elle enfeigne; le zele n'eft qu'u
entêtement ou un emportement, dé
guifés fous un beau nom. Voilà tou
le fond de ce mémoire. Rien n'eft
vrai ni fi fimple, mais malheureufe
ment les droits que les hommes don
nent à la vérité fur eux-mêmes, fe ré
duifent à fort peu de chofe; & c
qu'ils font convenus d'appeller raifo
& religion, à bien l'examiner dan
prefque tous, n'eft rien que leur pro
pre paffion.

Si la conciliation des deux Reli
gions eft comme impoffible, à parle
moralement, elle ne l'eft pas moins
à parler politiquement, puifqu'ell
ne peut guere fe faire, fans que le Pa-
pe y concoure, & c'eft à quoi l'on ne
doit point s'attendre, puifqu'on ne l'a
pas vu arriver fous le pontificat de
Clément VIII, Pape le plus impar-
tial qu'on ait vu depuis long-tems oc-
cuper le fiege de Rome, & le plus at-
taché à cette douceur & à cette ten-
dre compaffion dont l'Evangile fait
un précepte à fes difciples.

Ce Saint Pere fe trouvoit alors fi

ieux & ſi infirme, que perſonne ne 1604.
outant que ſa fin ne dût être très-
roche, le Roi jugea à propos de faire
artir pour Rome les Cardinaux de
oyeuſe & de Sourdis, afin de ſou-
enir les intérêts de la nation dans le
rochain conclave. Sa Majeſté donna
u ſecond de ces Cardinaux, par le
onſeil du premier, neuf mille livres
our ſon équipage & pour les frais de
on voyage, avec deux mille quatre
ent écus de penſion, pendant tout le
ems que le beſoin de ſon ſervice le
etiendroit à Rome.

Une des dernieres actions de Clé-
ent VIII, fut une promotion de
x-huit Cardinaux d'une ſeule fois.
e nombre parut ſi fort, qu'on crut
ns le monde, que ce Pape ſe ſen-
nt approcher de ſon terme, vou-
t donner au cardinal Aldobran-
n ſon neveu, une derniere mar-
e de ſon affection, qui devoit, ſui-
nt toutes les apparences, le porter
r le trône pontifical, par le grand
mbre de créatures de ſa maiſon,
'elle introduiſoit dans le conclave,
u y placer du moins un ſujet, ſous
quel ce Cardinal pût gouverner. De

ces dix-huit chapeaux, deux deva
1604. être accordés à la France, le cho
des deux hommes que Sa Majesté no
meroit à Sa Sainteté, pour les rec
voir, fut le sujet d'une forte brigu
la Cour, entre l'évêque d'Evreux
Séraphin Olivary, d'une part, & M
de Villars, archevêque de Vienne
de Marquemont (25), de l'autre. C
derniers avoient pour eux Bellievr
Villeroy, Sillery & tous leurs am
Je crus devoir me ranger du côté
M. du Perron, qui étoit mon évêq
& mon ami, & pour d'Olivary, q
étoit connu par une éminente pié
Ces deux-ci furent préférés, malg
tous les mouvemens du parti oppo
Du Perron ne laissa pas d'écrire, p
mon conseil, une lettre de rem
ciement à Villeroy, comme s'il l'e
véritablement servi. Tel est l'usage
la Cour.

Les affaires si pressées, qui oblig
rent Sa Majesté à quitter le séjo

(25) Séraphin Olivary Cazailla, Italien d'origine, mais né à Lyon, patriarche d'Alexandrie.

Jérôme de Villars.

Denis de Marq mont, archevêque Lyon, il fut aussi C dinal dans la suite, Ambassadeur de Fra ce à Rome.

de Chantilly, & dans le commencement d'un beau Printemps, étoient 1604.
l'apurement & la ſignature des états ordinaires de dépenſe, pour ſes bâtimens, ſa vénerie, ſes menus plaiſirs, outre ceux des fortifications, de l'artillerie & de la grande-voyerie. Lorſque le jour fut pris pour cette opération, afin d'éviter la foule des ſolliciteurs, qui n'attendoient que le moment de nous voir enſemble, Sa Majeſté & moi, elle envoya le jeune Lomenie, me dire que je ne vinſſe point au Louvre, parce qu'elle ſe rendroit elle-même le lendemain à l'Arſenal, & elle y vint en effet de ſi grand matin, qu'elle y prévint une partie des Officiers, intéreſſés dans les matieres qu'on y alloit traiter, & que j'avois tous mandés. Le nombre n'en étoit pas peu conſidérable, Gouverneurs de places, Ingénieurs, Intendans & Contrôleurs des bâtimens, tous les différens employés dans l'artillerie, Directeurs des ponts & chauſſées, & autres.

Henri avoit des choſes fort importantes à me communiquer en particulier. J'en jugeai par un morne chagrin, qu'il ne pouvoit ſi bien cacher dans

son cœur, que je ne l'apperçusse sur
1604. son visage & dans toutes ses paroles, & plus encore, parce qu'il me conduisit dans la grande galerie des armes, l'endroit où il me faisoit ordinairement ses grandes confidences. On peut s'attendre ici à un de ces entretiens singuliers, tels qu'on en a déja lu quelques uns dans ces mémoires.

Notre conversation ne roula pas tout d'abord sur ce qui causoit à ce Prince la principale de ses peines. Le cœur enveloppé dans sa propre amertume, a besoin dans ces premiers instans, de s'aider d'autres objets pour en sortir, principalement, si ce qui la cause, y mêle aussi un peu de confusion. Il ne fut donc question d'abord que des Ducs de Bouillon & de la Trémouille, & du reste de cette cabale, à qui sa malice venoit de faire imaginer de s'unir d'intérêt avec le prince de Condé, la marquise de Verneuil & les d'Entragues, ce qu'on avoit offert de prouver à Sa Majesté par leurs propres lettres, & par des témoins irréprochables.

Comme je demandai à ce Prince qu'il me donnât un jour entier pour

penser au conseil qu'il vouloit que je lui donnasse sur cette nouvelle menée, 1604.
il passa à m'entretenir de son séjour à Chantilly, de sa chasse, ensuite des pertes qu'il avoit faites au jeu, de l'argent qu'il avoit employé en présens à ses maîtresses, & d'autres dépenses superflues qui devoient avoir leur place dans les états de dépenses de l'année courante, aussi bien que de celles pour les manufactures, & pour d'autres bâtimens, qui ne l'étoient pas moins. Tout cela rapproché, composoit une somme si considérable, que Henri qui se la reprochoit intérieurement, ne trouva point de meilleur expédient pour prévenir la confusion que mes paroles alloient lui donner, que d'ajoûter, avant que j'eusse eu le tems de lui répondre, que je pouvois aussi y employer une gratification de six mille écus, qu'il m'accordoit. Cette précaution ne m'ayant point empêché de faire voir sur mon visage, beaucoup d'étonnement & de peine, sur une augmentation de dépense si frivole, Henri chercha encore à prévenir l'éclaircissement, en disant qu'après tous les travaux, dont sa vie avoit été remplie,

il méritoit bien quelque indulgence
1604. pour ses plaisirs. Je répondis au Roi, avec ma sincérité & ma fermeté ordinaires, qu'il avoit raison, supposé qu'en la place des desseins qu'il m'avoit communiqués, & moi, par son ordre, au roi d'Angleterre, il eût mis celui de passer le reste de sa vie dans les délices & la molesse ; mais que s'il se souvenoit encore de ses anciens projets, c'étoit assûrément se tromper que de les croire compatibles avec des amusemens si coûteux ; qu'il falloi choisir entre l'un ou l'autre. Je m'arrêtai après ces paroles, que Henri écoutoit sans y répondre, plein d'agitation, & comme un homme qui fai dans ce moment de profondes réflexions ; mais la disposition actuelle d cœur qui a toujours tant de part à nc mouvemens, tourna le sien au dép & à la colere. Il se contenta pourtai de me dire, qu'il s'appercevoit que prenois des sentimens peu avantageu de lui, & de me commander de po ter sur les états, les sommes dont venoit de me parler, sans m'en emba rasser davantage.

Je ne me rebutai point. Je co

noiſſois ce Prince, preſqu'à l'égal de moi-même. Je ne l'avois jamais trouvé 1604.
inſenſible, ni à la gloire, ni a la vérité. Je ne pus croire qu'il le fût devenu en ſi peu de tems. Au lieu donc de recourir aux pailliatifs ordinaires, après lui avoir dit que je voyois bien que la liberté, dont j'avois uſé dans mes repréſentations, lui avoit déplu, je ne fis que le remettre de nouveau ſur la même matiere. Je lui parlai des moyens qu'on mettoit en œuvre, en Allemagne & en Italie, pour préparer les voies aux glorieuſes actions qu'il comptoit faire un jour, & des ſuccès qu'y trouvoient ceux qui y travailloient par ſon ordre. Je lui répétai qu'inutilement on ſe donnoit toute cette peine, ſi un argent, qui y devoit être précieuſement deſtiné, s'en alloit en de folles dépenſes. Je lui fis toucher au doigt, par un calcul fort détaillé, qu'on ne pouvoit entamer ce grand ouvrage, ſans avoir devant ſoi quarante-cinq millions, tout faits; c'eſt-à-dire, le revenu de deux années, conſervé avec la plus étroite œconomie, & qu'avec cette ſomme, on devoit ſuppoſer encore, que la guerre ne

1604. dureroit que trois ans, qu'autrement, il faudroit anticiper sur les revenus royaux, ou surcharger les peuples par des impositions extraordinaires. En voici le calcul & la preuve.

Une armée de cinquante mille hommes de pied (c'est le moins qu'on puisse employer en cette occasion) coûte neuf cent mille livres par mois à entretenir, & neuf millions par an, l'année composée de dix mois seulement. Six mille chevaux, qui est la quantité répondante à cette infanterie, reviennent à trois cent quarante mille livres par mois, & par an à trois millions quatre cent mille livres. Une artillerie de quarante pieces de canon ne peut être bien servie à moins de cent cinquante mille livres par mois, & de quinze cent mille par an. Ces trois articles font seuls près de quatorze millions chaque année, & par conséquent près de quarante-deux millions pour trois années, qu'on suppose que la guerre doit durer. Les frais de levées, d'achats, de voitures, d'assemblage de vivres, &c. indispensables en commençant la guerre, ne sçauroient être évalués à moins de cent

cinquante mille livres, & le déchet de ces mêmes vivres, avec les autres frais imprévus dans les munitions, à pareille somme. Le reste des quarante-cinq millions, passe sans peine en dépenses extraordinaires, qu'il seroit trop long de détailler ici. 1604.

Le Roi répondit encore, qu'avant que tout fût prêt pour l'exécution, il se présenteroit tant d'embarras, qu'on auroit travaillé inutilement; mais dans le moment où il parloit de la sorte, je lisois déjà sur son visage, que sa premiere colere étoit éteinte, & qu'il goûtoit parfaitement tout ce que je lui disois. Il en convint bien-tôt, & il avoua en même-tems, avec une sincérité tout-à-fait louable dans un Prince absolu, que les difficultés qu'il m'avoit faites, & ce qu'il m'avoit dit de dur, ne partoient véritablement que d'un cœur accablé d'un poids bien plus grand, que celui dont il s'étoit plaint d'abord, en parlant de la cabale séditieuse, c'est celui des chagrins domestiques, que lui causoient la Reine & la marquise de Verneuil. Ces paroles qui ne me parurent malheureusement que trop sinceres, firent

changer de sujet à notre conversation.

1604. L'amour que Henri avoit pris pour mademoiselle d'Entragues, fut un de ces coups malheureux, qui répandent un poison lent sur toute la vie, parce que le cœur attaqué dans le vif, sent à la vérité tout son mal, mais par une fatalité cruelle, n'a ni la force, ni la volonté d'en guérir. Ce Prince essuya toutes les hauteurs, les inégalités (26), les caprices, dont

(26) Il les lui reproche dans quelques-unes des lettres, qui nous ont été conservées parmi les MSS. de la bibliotheque du Roi, où on les voit écrites de la main même de ce Prince. « J'ai bien connu par votre lettre, » écrit-il à cette Dame, » que vous n'aviez pas les yeux » bien ouverts, ni les » conceptions aussi ; » car vous avez pris la » mienne d'un autre » biais que je ne l'entendois. Il faut cesser » ces brusquettes, si » vous voulez l'entiere possession de mon » amour ; car comme » roi & comme gascon, je ne le sais pas » endurer, aussi ceux » qui aiment parfaitement comme moi, » veulent être flatés » non rudoyés, &c. » Vous m'aviez promis, dit-il, dans » une autre, d'être sage ; puisque vous ne » pouvez douter que » le style de votre autre lettre ne m'ait » offensé, &c. « *Journal du regne de Henri III. tom. 2. p. 290. &c.* Entr'autres originaux de lettres de Henri le grand, que possede M. le duc de Sully d'aujourd'hui, il y en a deux de ce Prince à sa

eſt capable une femme fiere & ambitieuſe. La marquiſe de Verneuil avoit 1604.
aſſez d'eſprit pour connoître tout l'aſcendant qu'elle avoit ſur le Roi, & elle n'en uſoit que pour le déſeſpérer. Elle ne l'entretenoit que de ſes ſcrupules, ſur la facilité avec laquelle elle s'étoit rendue à ſes deſirs; ſcrupules, qui, l'impatientoient avec d'autant plus de raiſon, qu'il n'ignoroit pas qu'elle les oublioit ſans peine, avec des perſonnes d'un aſſez médiocre étage: bien tôt ils ne ſe firent plus l'amour, qu'en ſe grondant. Henri achetoit fort cherement des faveurs, que rien n'aſſaiſonnoit de ce qui fait le plaiſir des cœurs tendres, & qui, pour comble, entretenoient un divorce preſque continuel, entre lui & la Reine ſon épouſe.

Cette Princeſſe de ſon côté, qui tenoit de la nature une humeur aſſez peu prévenante, & de ſa nation, un penchant violent à la jalouſie, ne pouvant faire ſentir à ſa rivale, tous les effets de ſa haine, s'en prenoit à ſon époux; & ce malheureux Prince étoit ainſi expoſé à deux femmes, qui n'a-

maîtreſſe. Voyez le recueil des lettres de Henri le grand, nouvellement imprimé.

voient rien de commun entr'elles, que
1604. de conſpirer ſéparément à lui ôter toute ſorte de ſatisfaction. Toute la peine qu'on ſe donnoit pour les rapprocher l'une de l'autre, étoit perdue preſque dans le moment même. La Reine revenoit auſſi-tôt à exiger de Henri un ſacrifice, qu'il ne pouvoit lui accorder, & le refus qu'il lui en faiſoit, quoi qu'accompagné de toute la douceur, & aſſaiſonné de toutes les complaiſances poſſibles, lui étoit ſi ſenſible, qu'elle en oublioit tout, & qu'elle travailloit elle même à entretenir la cauſe de ſes propres chagrins, en retranchant des droits d'époux, tout ce que le cœur doit y mettre de tendre & de prévenant.

Elle fut bien-tôt informée de la promeſſe de mariage, que le Roi avoit faite à mademoiſelle d'Entragues, c'eſt celle dont on a vu plus haut, que je déchirai l'original, qui fut refait par ce Prince ; & elle n'eut point de repos, qu'il ne lui eût promis de retirer des mains de ſa maîtreſſe, cette piece, que tous les Eccléſiaſtiques lui aſſûroient pourtant être nulle de plein droit ; & Henri, par pure complaiſan-

ce, prit enfin ſur lui de la redemander à la Marquiſe, & d'un ton, à lui marquer qu'il ne vouloit pas être refuſé. Il venoit de franchir ce pas lorſqu'il vint à l'Arſenal. L'effort qu'il s'étoit fait, le peu de fruit qu'il en avoit retiré, & les diſcours dont ſa maîtreſſe avoit accompagné ſon refus, dans la converſation qu'il avoit eu la veille avec elle, étoient ce qui avoit porté dans ſon cœur, une atteinte ſi profonde. 1604.

La marquiſe de Verneuil entra dans un emportement furieux, lorſqu'elle entendit parler de rendre la promeſſe en queſtion ; & ſans ménager ſes termes, elle dit à Henri, qu'il pouvoit la chercher ailleurs. Ce Prince, pour n'en pas faire à deux fois de ce qu'il avoit de déſobligeant à lui dire, ſe mit à lui reprocher ſes liaiſons avec le comte d'Auvergne ſon frere, & avec les ſéditieux du royaume. Elle ne daigna pas répondre à cette accuſation ; & prenant à ſon tour le ton de reproches, elle lui dit qu'il lui étoit impoſſible de vivre davantage avec lui ; qu'en devenant vieux, il devenoit défiant & ſoupçonneux ; qu'elle

alloit rompre avec plaiſir, un commerce, qui, n'étant pas aſſez bien récompenſé pour lui être agréable, « ne » lui produiſoit pour tout, diſoit-elle, » que la jalouſie & l'indignation pu- » bliques ». Elle s'émancipa à parler contre la Reine, en des termes ſi mépriſans, que s'il en faut croire Henri, il fut ſur le point de la ſoufleter. Il la quitta bruſquement, pour n'en pas venir juſques-là; mais plein d'un dépit, qu'il ne s'embarraſſa pas de lui cacher, & en jurant qu'il lui feroit bien rendre la promeſſe qui avoit excité cet orage.

1604.

Après tout ce détail, qui rallumoit encore le couroux de Henri, en me le faiſant, il fut forcé de convenir, & je m'en ferois bien douté ſans cela, qu'il ſe réſoudroit bien difficilement à tenir tout ce qu'il avoit promis dans ſa colere, & ſuivant la pente des amans, qui n'ont jamais tant d'envie de louer ce qu'ils aiment, qu'après qu'ils en ont dit tout le mal poſſible, il retomba ſur les bonnes qualités de ſa maîtreſſe, lorſqu'elle étoit une fois ſortie de ces accès de fougues & de caprices. Il loua avec

transſport les charmes de ſon commerce, l'enjouement de ſon eſprit, 1604.
ſes réparties pleines de vivacité & de ſel. Ce que diſoit ce Prince, n'étoit pas ſans fondement, & l'oppoſition qu'il y joignoit de l'humeur de la Reine, le lui rendoit encore plus ſenſible. » Je ne trouve point tout cela chez » moi, me diſoit-il, je ne reçois de » ma femme, ni ſociété, ni amuſe- » ment, ni contentement; elle n'a ni » complaiſance dans l'eſprit, ni dou- » ceur dans la converſation; elle ne » s'accommode en aucune maniere, » ni à mon humeur, ni à mon tem- » pérament. Lorſqu'en rentrant chez » moi, je veux commencer à lui parler » familierement, & que je m'appro- » che pour l'embraſſer ou la careſſer, » elle me fait une mine ſi froide, » que je ſuis obligé de la quitter là de » dépit, & de m'en aller chercher » quelque conſolation ailleurs. Ma » pauvre couſine de Guiſe eſt tout » mon réfuge, lorſqu'elle eſt au Lou- » vre, quoiqu'elle me diſe bien mes » vérités quelquefois, mais c'eſt de ſi » bonne grace que je ne m'en offenſe » nullement, & que je ne laiſſe pas de

» rire avec elle ». Telle étoit en effet
1604. l'humeur de ce Prince; & peut être que la Reine n'a dû s'en prendre qu'à elle-même de ne l'avoir pas tiré des filets de sa rivale, & dépris de tout autre commerce de galanterie; du-moins, il me paroît que c'est avec toute la sincérité & la bonne intention possibles, qu'il me pressa, en achevant ce discours, d'engager la Reine son épouse, à s'accommoder à ses manieres, & au caractere de son esprit.

Je prenois la parole pour répondre, & il y avoit en effet bien des choses à dire sur tout cela, lorsque nous fûmes interrompus par Messieurs de Vic, de Trigny, de Pilles, de Fortia & autres, qui entrerent en ce moment, & dirent, qu'il y avoit plus d'une heure, que tout le monde attendoit, & qu'il étoit si tard, qu'on ne pourroit pas tout finir dans la matinée. Le Roi les suivit, après m'avoir recommandé le silence, & il entra dans la salle, où le reste du jour & les deux suivans, furent donnés tout entiers aux affaires qui l'avoient amené. La lieutenance de la grande Voyerie en Guyenne fut accordée, à ma sollicitation, à Bi-

çoſe, (1) qui étoit à ſon ſervice. On nomma un Commiſſaire, pour aller démolir le fort de Craon. Je laiſſe le détail des autres petites diſpoſitions ſemblables. 1604.

Au premier moment de loiſir, le Roi ne manqua pas de renouer avec moi la converſation interrompue. Ce qui en étoit l'objet, tenoit ſi fort au cœur de Sa Majeſté, qu'elle m'avoit écrit billets ſur billets, pour m'enjoindre d'entreprendre ce rapprochement de lui & de la Reine, qu'il m'avoit propoſé. Je voyois bien qu'il y avoit des riſques à lui obéir. Un zele trop ardent & trop franc, auprès de deux perſonnes de ce rang, expoſe ſouvent au reſſentiment de l'une des parties, & quelquefois de toutes les deux; d'ailleurs, je me rendois juſtice, cet emploi me convenoit moins qu'à perſonne, parce que toutes ces petites tracaſſeries ne ſont point dans mon humeur.

Je réſolus donc de ne rien oublier de ce que je crus capable de porter Henri à prendre de lui-même, le ſeul parti raiſonnable, raiſons, ex-

(1) De Biſçoſe ou [illegible] taire des Finances,
Viſſouſe, étoit Secre-

hortations, exemples, tout fut em-
1604. ployé de ma part, pour lui prouver, qu'il ne tenoit qu'à lui de se mettre une bonne fois, & pour toujours, l'esprit en repos; qu'il ne s'agissoit que de prendre le ton de maître avec tout le monde, d'obliger la Reine à renfermer en elle-même sa mauvaise humeur, ses reproches, & sur-tout ses plaintes en public, qui aboutissoient toujours à des éclats scandaleux; & à l'égard de ceux qui empoisonnoient l'esprit de cette Princesse, de punir séverement la plus petite parole, qu'ils oseroient lui rapporter, ou proférer contre Sa Majesté. Je représentai à ce Prince, qu'il ne lui en coûteroit, pour assûrer sa tranquillité, que la plus petite partie de ce courage & de cette force d'esprit, dont il avoit donné tant de preuves, dans des occasion d'une toute autre conséquence; que sa réputation souffroit d'une foiblesse, presque incompréhensible dans un si grand Prince. Je lui fis voir, que tout souverain peut sans tyrannie, & par le seul droit de la place qu'il occupe, exiger de ses sujets & de ses courtisans, aussi-bien pour sa personne, que pour son état, l'o-

béiſſance néceſſaire à tenir tout dans la ſubordination & le reſpect, & qu'il n'eſt nullement blâmable de châtier rigoureuſement ceux qui ſe mêlent de troubler le repos de ſa maiſon. Aux repréſentations, je joignis les prieres. Je conjurai Henri, à mains jointes, & les larmes aux yeux, d'eſſayer l'uſage de ſon autorité. L'état où je le voyois, excitoit toute ma ſenſibilité. 1604.

Il eſt certain que ce Prince n'avoit que ce parti à prendre, & je n'ai jamais bien compris pourquoi il y répugnoit ſi fort. Il ſe ſouvint des conſeils que je lui avois donné à Blois; & la différence qu'il y trouvoit avec ceux que je voulois lui faire ſuivre en ce moment, lui donnant une eſpece d'avantage ſur moi, il me fit entendre, avec quelque ſorte de ſatisfaction, que j'étois peut être autant que lui, la cauſe de tout ce qui arrivoit. Mais cette différence, à bien l'examiner, n'avoit rien de réel, & lorſque je détournai Sa Majeſté de recourir à une voie, dont les ſuites pouvoient être fort dangereuſes (c'eſt tout ce que je puis dire, ſans trahir le ſecret que je lui vouai

alors) j'étois bien éloigné d'exclure
1604. des moyens ſi faciles & ſi peu violens, qu'on ne les blâmeroit pas dans un ſimple pere de famille, pour la tranquillité de ſon domeſtique. Auſſi Henri fut-il réduit à me dire, que ſi je le connoiſſois, je verrois qu'il lui étoit impoſſible d'uſer de la moindre rigueur envers des perſonnes qu'il avoit accoûtumées à vivre familierement avec lui, & ſur-tout envers une femme.

Il ne me reſtoit plus qu'à lui dire, qu'il chaſſât donc ſa maîtreſſe, & qu'il donnât toute ſorte de ſatisfaction à ſon épouſe. Il me prévint encore, en me diſant qu'il étoit prêt, s'il le falloit, d'ôter à la Reine tout ombrage, pourvû qu'il fût aſſûré de la trouver après ce ſacrifice, telle qu'il la ſouhaitoit; mais qu'il prévoyoit qu'il ſe gêneroit le reſte de ſa vie, ſans la corriger, parce que cette Princeſſe, en croyant ſuivre les mouvemens de la raiſon, ne ſuivoit en effet que ceux de ſa bile. Pour me le prouver, Henri rentra dans une longue énumération des défauts de la Reine, dans laquelle il ne me répéta preſque, que ce qu'il m'avoit déjà dit, ſur le plaiſir qu'elle trou-

voit à le contrarier & à le fâcher. Il ajoûta seulement qu'elle lui avoit fait voir en toute occasion, une haine si forte contre ses enfans naturels, quoique nés avant qu'elle fût venue en France, qu'assûrément elle n'en reviendroit point. Il s'étendit sur le peu de gratitude qu'elle avoit toujours montré, tant pour ses bons traitemens, que pour l'attention qu'il avoit à la prévenir, dans tous les besoins qu'elle pouvoit avoir d'argent, quoiqu'il n'ignorât pas qu'elle ne le recevoit, que pour le répandre sur la Léonor & son mari, & sur quelques autres, qui lui donnoient les plus mauvais conseils. Il me prit à témoin, que jamais reine de France n'avoit reçu tant de libéralités, & il est vrai que j'avois été le premier à les favoriser, & à les faire solliciter par mon épouse, en quoi je n'agissois uniquement qu'en vue de la paix, qui s'achete souvent par ce moyen, & toujours par l'ordre même du Roi. De la maniere dont ce Prince s'emporta contre Conchini & sa femme, qu'il traita de créatures de l'Espagne, & d'espions du duc de Florence, personne n'auroit certainement voulu être en la

1604.

place de ces deux Italiens ; mais Henri s'en tint à se reprocher à lui-même, de n'avoir pas suivi le conseil, que j'avois pris la liberté de lui donner, lorsque la Reine vint en France, d'empêcher toute cette race Italienne de passer les Monts avec elle.

1604.

La conclusion de tout ce long discours, fut la même que du précédent, qu'il falloit que je tentasse par les voies les plus douces, d'amener la Reine à condescendre à tous les desirs du Roi, & sans qu'elle pût soupçonner que j'agisse par des ordres supérieurs. Henri m'en pria, & me le recommanda avec toutes sortes d'instances, en disant qu'il ne doutoit pas que je n'y réussisse. Il se rappella une occasion semblable, où j'avois gagné sur cette princesse, qu'elle écriroit au Roi son mari une lettre à laquelle aucun de ceux qui s'en étoient mêlés, n'avoit pu la résoudre.

Fin du dix-septieme Livre.



MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE DIX-HUITIEME.



E hazard m'offrit, précisément dans le tems que tout ceci se passoit, une occasion qui me parut tout-à-fait favorable à l'exécussion de la commission, dont je venois d'être chargé auprès de la Reine. La maniere la plus ordinaire d'accorder des gratifications à cette Princesse, c'étoit ou en créant en sa faveur des édits pareils à ceux dont j'ai parlé ci-devant, ou en lui faisant toucher des pots-de-vin sur des marchés & des traités, qu'elle faisoit réussir, par la protection qu'elle leur 1604.

1604. donnoit, & c'étoit toujours par mes mains que ces édits ou ces marchés passoient, avant que d'avoir leur effet, soit qu'il fallût nommer, examiner, ou autoriser les personnes qui y avoient part.

On vint un jour offrir à la Reine quatre-vingt mille livres, pour faire rendre un édit, qui concernoit les officiers des Gabelles du Languedoc. Elle envoya (1) d'Argouges me porter l'édit, & me faire part de la proposition. Je répondis à d'Argouges, que Sa Majesté pouvoit, sans un grand préjudice du bien public, lui accorder la grace qu'elle demandoit; mais que je ne croyois pas que la Reine prît bien son tems pour l'obtenir, le Roi m'ayant paru si mécontent de quelques-uns des derniers procédés de cette Princesse, que je craignois bien qu'il n'eût pas cette complaisance pour elle, si elle ne commençoit du moins par l'appaiser, en quoi je prenois la

(1) Florent d'Argouges, Trésorier de la maison de la Reine, son fils fut premier président du Parlement de Bretagne; & mourut Conseiller d'état & du Conseil royal.

liberté de lui offrir mes conſeils & mes peines, ſuppoſé qu'elle crût qu'ils puſſent lui être utiles en cette rencontre, comme ils l'avoient été quelques autrefois. La Reine accepta & promit tout, tentée par une ſomme ſi conſidérable. Elle crut qu'elle réuſſiroit, comme auparavant, en écrivant au Roi une lettre fort ſoumiſe; elle l'écrivit, & m'envoya chercher pour me la faire voir, en ſe montrant diſpoſée à y changer tout ce que je jugerois à propos. 1604.

Jamais démarche ne lui avoit tant coûté à faire. Elle avoit une ſi grande averſion pour la marquiſe de Verneuil, qu'elle daignoit à peine prononcer ſon nom; mais ſi quelque choſe lui en rappelloit l'idée, tous ſes geſtes, ſes mouvemens, & ſon ſilence même, exprimoient au naturel ce qu'elle ne vouloit pas dire. Comme il étoit néceſſaire de l'accoutumer à entendre parler de ſon ennemie, je la mis toute ouvertement ſur ce chapitre, & alors elle ſe ſoulagea, en donnant à la marquiſe mille épithetes des plus fortes. Elle dit, qu'elle ne ſe réſoudroit jamais à regarder de bon œil une femme,

qui osoit se comparer à elle ; qui éle-
1604. voit ses enfans, dans les mêmes airs d'orgueil & de manque de respect pour elle ; qui brouilloit l'état, en encourageant les séditieux, sans que le Roi, aveuglé par sa passion, se mît en état de la réprimer.

Je commençai par prendre part à ses chagrins ; mais en les liant avec sa conduite envers le Roi, je ne laissai pas de lui faire sentir si bien son tort qu'elle refit une seconde lettre, telle que je la lui dictai. Elle l'envoya porter au Roi, qui l'avoit laissée à Fontainebleau, d'où il étoit revenu à Paris. Dans la joie qu'il en eut, il y fit une réponse assez douce & assez polie, pour qu'il dût naturellement s'attendre à une réplique, sur le même ton, de la part de la Reine, mais malheureusement, dans le tems qu'on la rendoit à la Reine, ses émissaires lui firent entendre, que le Roi n'en étoit pas moins allé, à son ordinaire, chez la Marquise; qu'on s'y étoit diverti de sa crédulité, & le reste, ce qui lui fit oublier tout ce qu'elle venoit de promettre. Elle dit que le Roi la trompoit, & au lieu d'écrire, elle se contenta de répon-
dre

dre au porteur de la lettre de Sa Majesté d'un ton sec & dédaigneux, qu'elle n'écrivoit point, parce qu'elle s'attendoit à voir le Roi le lendemain, comme il le lui mandoit. Le Roi fut piqué, comme il le devoit être, de ce procédé. Il ne put s'en taire. Ceux qui l'entendirent, n'étoient pas gens à tenir la chose secrette, comme moi, à qui il écrivit dans le premier mouvement; tout fut rapporté de part & d'autre, & les cartes encore plus brouillées qu'auparavant. 1604.

Me revoilà en campagne pour appaiser ce nouveau débat; mais que pouvois-je attendre? tout au plus, un intervalle de calme, qui ne dureroit pas plus long-tems que tous les autres, tant que Sa Majesté ne prendroit pas le seul parti efficace. Je le lui proposai encore, un jour que m'ayant envoyé chercher par la Varenne, pour chercher ensemble quelque consolation à ses chagrins, qui devenoient cuisans de plus en plus, je le trouvai dans l'orangerie des Tuileries, où une ondée de pluie l'avoit obligé d'entrer. Comme il me répétoit sans cesse de lui dire ce que je lui conseillois de faire; &

1604. que ſur mon refus il me le commanda abſolument. « Faire paſſer la mer, lu » dis-je, d'un côté à quatre ou cinc » perſonnes, & de l'autre, les mont » à autant ». Le Roi me répondit, qu la moitié de ce conſeil pouvoit s'exé cuter ſans peine, rien ne l'empêchant d'uſer de rigueur envers des ſéditieux qui conſpiroient dans ſa Cour : mai qu'il n'en étoit pas de même des Ita liens, parce qu'outre qu'il auroit tou à craindre de cette nation vindica tive, il perceroit la Reine d'un trait qui la rendroit implacable, lorſqu'ell ſe verroit enlever ſes favoris. Un ten pérammment fort ſingulier, que ce Prin ce crut pouvoir apporter, en réfléchi ſant ſur ma propoſition, fut de fai conſentir cette Princeſſe elle-mên à ce que je lui conſeillois. Il s' arrêta, comme ſi la choſe eût été po ſible; & il voulut encore que je m'en ployaſſe de toutes mes forces à opér ce miracle en me promettant que je réuſſiſſois, il renonçoit dès ce mo ment, à toutes ſes amourettes. Voi la nouvelle commiſſion que je reçu de ce Prince qui me laiſſa méditer, di il, ſur les moyens d'y réuſſir, & co

tinua seul sa promenade dans le jardin, la pluie s'étant passée pendant 1604.
notre entretien.

Je ne débutai pas auprès de la Reine, par lui demander de prime abord un consentement, que je ne la voyois pas disposée à donner. Je crus que si l'on pouvoit trouver le moment favorable pour l'obtenir, ce ne seroit qu'à la faveur d'un parfait raccommodement entre Leurs Majestés. J'y travaillai avec tant d'assiduité, que je les remis enfin dans la meilleure intelligence, où elles eussent jamais été. On convint d'oublier le passé, & de fermer à l'avenir l'oreille à tous les délateurs. Ce calme dura trois semaines, & pendant ce tems-là, la Cour fut pleine de joie & de divertissemens; mais de nouveaux stratagêmes de la Marquise de Verneuil, ayant ensuite produit leur effet ordinaire auprès de la Reine, par le moyen des mauvais rapports, toutes ces bonnes résolutions s'évanouirent encore; & il fallut revenir à tenter, comme une dernière ressource, l'expédient que le Roi avoit proposé.

On peut juger de quel air la Reine

reçut la propofition, de renvoyer av
1604. quelque forte de honte, les perfonn
de fa maifon qu'elle aimoit le plus.
m'y étois bien attendu ; & je n'avc
rien efpéré, que de mon opiniâtre
à revenir fouvent à la charge ; ma
cette Princeffe fut toujours inflexibl
& pour tout dire, Henri tenoit fi n
de fon côté, la parole qu'il m'av
donnée, de payer ce facrifice par ce
de tout autre attachement qu'à f
époufe, qu'elle tiroit de là fes me
leures raifons, pour ne pas fe ren
aux miennes.

Ce que j'avois prévu, arriva. La R
ne, aigrie par ceux que j'attaquois
recte.nent, commença à me cherc
querelle à moi-même. Elle fe p
gnit que je ne lui avois pas tenu par
comme s'il avoit été en mon pouv
de féparer Henri de fa maîtreffe, n
je ne manquai pas de lui faire rem
quer qu'elle tenoit bien plus mal
fienne, & que par un caractere de f
deur & d'antipathie, que tant de
cidives faifoient regarder au Roi, c
me incorrigible, elle étoit elle-
me la caufe du mal qu'elle m'
putoit. Je lui citai madame de Gu

omme un exemple qu'elle auroit dû
uivre, pour fixer ſur elle le cœur & 1604.
eſprit de Sa Majeſté. Elle ſe plaignit
nſuite dans le public, que je ne fai-
ois pas de ſes lettres tout le cas que
e devois. J'en fus averti par la fem-
ne de Conchini, la moins dérai-
onnable encore de celles à qui elle
onnoit tout pouvoir ſur elle. Je ré-
ondis à ce grief, qu'il étoit vrai
ue je n'avois pas toujours égard à cel-
s que je voyois écrites de la main de
uelqu'un de ſes Secrétaires, parce
u'elles étoient, ou dictées ſans ſa par-
cipation, par d'injuſtes ſolliciteurs
ui abuſoient de ſon nom, ou écrites
ans l'intention de me faire porter la
aine d'un refus auprès de cette Prin-
eſſe; mais que pour celles qui m'é-
ient écrites de ſa propre main, je
éfiois qu'on pût me convaincre de
'y avoir pas répondu avec tout le
eſpect & la déférence poſſibles.

Et pour ne rien diſſimuler, il étoit
eſoin que je me rappellaſſe mon de-
oir, auſſi fortement que je faiſois,
our ne pas m'en écarter à l'égard de
ette Princeſſe. Il n'y avoit aucune
n à ſes demandes. La ſeule dépenſe

1604. pour le courant de sa maison, coûtoi au Roi tous les ans, trois cens quarante cinq mille livres. Tant de gratifications, de pots-de-vin, d'édits créé en sa faveur, ne pouvoient suffire toutes ses autres dépenses. Elle engagea un jour, de dépit, ses bagues & joyaux ou plutôt ceux des Reines d France ; & l'on fut obligé de prendr au Trésor royal, de quoi les retire. L'édit des exemps en chaque paroisse fut passé à son profit. Quelques Receveurs de Rouergue & de Quercy étant demeurés arriérés dans le payement de leurs deniers, elle les fit appliquer à son profit. Elle voulut fai les frais de la noce de l'Italien Santy son jardinier ; & elle me demand pour cela six cens livres, ce qui n'e qu'une bagatelle ; mais c'est princ palement dans ces bagatelles, qu'c peut juger des dispositions de l'espr des Princes, par rapport à l'œcon mie. Que pouvois-je faire, trouva un inconvénient égal à lui accord tout, ou à tout lui refuser ? sinor de refuser en effet tout ce qui intére soit véritablement la justice & le bie de l'état ; & d'empêcher, dans ce qu'c

ne pouvoit se dispenser d'accorder, & sur-tout par rapport à ces édits, toute vexation dans la levée des deniers. Quant aux démêlés personnels de Leurs Majestés, on peut dire que le Roi avoit des foiblesses incompréhensibles, & la Reine des travers inexcusables. 1604.

En voyant combien peu j'avois avancé, depuis le tems que je m'occupois de toutes ces tracasseries domestiques, je compris à la fin, que c'étoit là de ces choses qu'il faut laisser aux seuls intéressés à démêler entr'eux. Je retirai donc tout doucement mon épingle du jeu, & je laissai de grand cœur le champ libre à Sillery, dont le Roi se servoit aussi. Il trouvoit quelquefois qu'il manioit l'esprit de ces deux dames, plus doucement que moi. Je n'ai pas de peine à le croire. Je ne sais ni flatter ni déguiser ma pensée, & ce manége ne demande que complaisance & dissimulation; sans quoi il n'y a rien à espérer, & tout à craindre, & doublement à craindre, par la part qu'ont ici l'épouse & la Maîtresse. On vient de le voir, quant à la premiere; je puis aussi en parler avec pleine connoissan-

1604. ce, pour ce qui regarde celle-ci. Si je n'avois pas pris mes mesures bien justes, je venois de risquer, il n'y avoit que peu de jours, de me trouver la victime de l'amant & de la maîtresse. Voici en quelle occasion.

Dans le tems que les sujets de plainte se multiplioient de jour en jour, entre Henri & la marquise de Verneuil je fus député par le Roi, pour faire à cette Dame, les plus sanglans reproches Au lieu de fléchir & d'avouer son tort elle le prit sur un ton si haut, que je ne désesperai pas cette fois, que la scene ne finît par une rupture éclatante; ce qui étoit tout ce que je souhaitois le plus. Non-seulement elle refusa de donner la satisfaction que Sa Majesté lui demandoit, mais elle parut encore si résolue à rompre tout commerce avec le Roi, qu'elle alla jusqu'à me solliciter avec les plus fortes instances de travailler à lui faire agréer cette résolution, comme important également à tous les deux; & à vouloir que j'écrivisse, aussi-tôt que j'allois être retourné chez moi, une lettre à Sa Majesté, que nous concertâmes ensemble, & où elle employa des termes assez forts, pour me faire juge

qu'elle agissoit sincerement. Cependant la connoissance que j'avois du caractere de cette femme, me faisant craindre qu'elle ne désavouât ce que je manderois au roi, & qu'elle ne me fît passer pour avoir cherché par de sourdes pratiques, à la brouiller avec ce prince, ce qu'il ne m'auroit pas pardonné, tout indulgent qu'il étoit, parce que sur l'article du cœur, il poussoit la vivacité fort loin, je pris la précaution d'envoyer cette lettre à la marquise, avant que de la faire remettre à Sa Majesté; & je lui fis dire en même tems, qu'elle la lût & l'examinât attentivement, afin qu'elle vît que je n'avois rien mis dans cette lettre, qui étoit fort longue, au delà de ce qu'elle m'avoit dicté elle-même; & qu'elle me mandât, si je n'avois pas observé scrupuleusement la teneur de ses paroles. J'enjoignis sur toutes choses au porteur, de ne me rien rapporter de bouche, mais d'obliger cette dame à me marquer par écrit, ce qu'elle trouveroit à y changer, & tout ce qu'elle avoit à me dire.

1604.

Elle avoit déja beaucoup relâché de la sévérité de sa premiere résolu-

tion. Mon domestique s'en apperçu
1604. en ce qu'elle chicana sur les termes
& lui témoigna n'en être pas satisfaite
quoiqu'elle ne parlât point de suppri
mer la lettre. Mon commissionnair
qui vit qu'elle le renvoyoit, aprè
toute cette vague déclamation, san
rien de positif, & qui se souvenoi
de mes ordres, lui dit, qu'il avoit l
mémoire mauvaise, & la pria de met
tre par écrit, ce qu'elle venoit de lu
dire, afin de ne pas l'exposer à êtı
grondé, pour avoir oublié, ou ma
rapporté ses paroles. Elle comprit bie
tout ce qu'on ne vouloit pas lui dire
mais elle étoit engagée trop avant
pour reculer. Elle prit la plume & m'
crivit, qu'elle approuvoit la lettre,
un mot près, qui étoit capable, d
soit-elle, de faire monter le roi au
nues. Je mandois au roi, qu'elle
supplioit de lui accorder encore l'ho
neur de le voir quelquefois, mais c
n'avoir aucune privauté avec elle; c'e
ce mot qu'elle adoucissoit en ajoûtan
aucune privauté, qui pût lui nuire; c
qui n'étoit pas bien différent.

Je serrai soigneusement la lettre c
la marquise, & j'envoyai la mienne a

roi, avec quelque espérance que par fierté, si ce n'est par raison, il donneroit les mains au parti que prenoit sa maîtresse, & qu'il se lasseroit enfin de recevoir la loi d'une femme. En effet, il lut deux fois ma lettre, avec toute l'indignation, & le dépit, qu'elle devoit lui donner. » Hé bien! elle » le veut, disoit-il, je le souhaite en- » core davantage ; elle sera prise dans » ses propres filets. » Le roi parloit ainsi seul, entre ses dents, & à demi-pas; mais mon courrier ne laissa pas de l'entendre. Il demanda du papier & une écritoire ; & il m'écrivit par le même homme, un billet, par lequel il me promettoit que le lundi suivant, la marquise de Verneuil recevroit une lettre de sa main, qui feroit foi qu'il sçavoit encore commander à ses passions. 1604.

Cette lettre est du 16 Avril ; mais celle du lundi ne vint point; bien plus, ce prince étant lui-même venu à Paris, il courut aussi-tôt chez sa maîtresse, se flattant du moins, qu'il alloit la couvrir de confusion, & lui arracher mille repentirs : point du tout, c'est lui-même qui joua ce personnage. Il

1604. désavoua tous ses Agens, il se condamna lui-même ; en un mot, il se mit à la merci de celle qu'il venoit de traiter avec le dernier mépris. Ce fut alors que je me trouvai fort heureux d'être saisi d'une lettre de la marquise de Verneuil, qui mit un frein à son ressentiment contre moi. Elle crut pourtant, que cette lettre ne l'empêchoit pas de chercher à me faire passer pour un fourbe & un calomniateur. Je ne garantis pas que Henri n'en crût rien en ce moment. La lettre que je lui montrai à l'arsenal, le désabusa mais elle ne lui ouvrit point les yeux sur sa perfide maîtresse. Il me dit en me quittant, qu'il alloit bien lui laver la coëffe ; je ne le crus point, & le devois-je, après ce qui venoit de se passer ?

Après la réconciliation entre le roi & la reine, qui se fit, comme on l'a vu il n'y a qu'un moment, aux dépens de la marquise de Verneuil, cette femme, qui, pour cette fois se crut abandonnée, entreprit de troubler la paix & elle n en vint que trop bien à bout Il est étonnant combien de ressorts elle fit jouer pour réveiller l'amour du roi

pour exciter sa jalousie, pour s'en faire rechercher, & même pour s'en faire craindre. Elle employa le sacré & le profane. Elle se jetta dans la dévotion. Elle se méla dans le parti des factieux la tête levée. Elle chercha, toutes les filles auxquelles Henri avoit rendu quelques assiduités, & elle leur fit supposer des promesses de mariages, pareilles à celles qu'elle avoit elle-même. Elle abusa de la sienne au point de prétendre en tirer un droit chimérique, de faire casser le mariage de la reine ; & ce qu'on ne croiroit jamais, elle trouva des ecclésiastiques qui la soutinrent dans ses extravagances, & qui oserent faire publiquement les bans de mariage, qu'elle se vantoit d'obliger le roi à contracter avec elle. En méme-tems, on répandoit dans le public une infinité de lettres & de mémoires, dans lesquels on prêtoit des raisons aux ridicules prétentions de cette femme (2). Henri auroit donné beaucoup, 1604.

(2) Voyez les plaintes que fait à cette occasion le cardinal d'Ossat contre l'Espagne, la Savoie, & sur-tout contre un capucin, nommé le pere Hilaire de Grenoble, qui cabaloit à Rome, en faveur des partisans de la

pour pouvoir découvrir quels en
1604. étoient les auteurs. Il employa à cette recherche, presque toute sa cour ; & j'y fus employé comme les autres.

Je ne finirois point si je voulois épuiser tous les incidens liés à cette affaire ; & qui, tous frivoles qu'ils sont pour la plus grande partie, ne laisserent pas d'attirer des affaires bien sérieuses à quelques-uns de ceux qui y eurent part ; mais je me lasse moi-même de traiter un pareil sujet, & de parler au désavantage d'un prince, qui m'a donné ailleurs tant d'occasions de louer la fermeté héroïque de son cœur. Tout ce vacarme, qui n'avoit d'autre cause qu'un simple dépit amoureux, se termina à l'ordinaire, par un redoublement de passion de Henri pour son indigne maîtresse, qui porta au plus haut point la mésintelligence entre lui & la reine. (3) Il étoit dé-

marquise de Verneuil: *lettre du 22 Février & 15 Octobre* 1601, *& du* 1 *Avril* 1602. La licence des libelles satiriques n'a jamais été portée plus loin, qu'elle l'étoit dans ce tems-là.

(3) » Le Duc de » Sully m'a dit plu- » sieurs fois (c'est » l'Auteur de l'histoire » de la mere & du fils » qui parle ainsi) qu'il » ne les avoit jamais » vus huit jours, sans

cidé, que par une contradiction bien bizarre, ce prince chercheroit toute sa vie ses plaisirs & sa satisfaction, aux dépens de son repos & de sa santé. Je ne m'y intéressai plus, que par ces deux motifs. Pouvois-je voir, sans la plus vive sensibilité, dépérir à vue d'œil la santé d'un prince, dont la personne m'étoit précieuse? Il n'eut point de maladie mortelle, pendant le cours de cette année; mais il ne donna jamais tant d'occupation à la Riviere & à du Laurens. Il fut obligé d'user souvent de saignées, de diette, de bouillons rafraîchissans, pour prévenir les mauvais effets d'un sang noir & brûlé, qu'on lui tiroit dans les fréquentes indispositions qu'il eut. La colere, le chagrin, l'impatience, le mettoient dans un telle agitation, qu'un jour qu'il avoit un violent dépit de quelque procédé de la marquise de Verneuil, le

1604.

» querelle. Il m'a dit » aussi, qu'une fois entr'autres, la colere de » la reine la transporta jusqu'à tel point, » étant proche du roi, » que levant le bras, » il eut si grand peur » qu'elle passât outre, » qu'il le rabattit avec » moins de respect » qu'il n'eût désiré, & » si rudement, qu'elle » disoit par après qu'il » l'avoit frappée, &c. *Tom.* 1. *pag.* 8.

bras dont il avoit été ſaigné la veille,
1604. ſe r'ouvrit, comme il ſe mettoit à table pour dîner. Il fit le voyage de Monceaux avec la reine, pour prendre commodément les eaux de Pougues & de Spa (4).

Il n'auroit plus rien manqué à ces brouillerie domeſtiques, pour y mettre le comble, ſi la reine Marguerite y étoit entrée de ſon côté. C'eſt le ſeul malheur qui n'arriva point à Henry. On ne ſçauroit au contraire doner trop de louanges à la douceur de cette princeſſe, à ſa ſoumiſſion, & ſur-tout à ſon déſintéreſſement, dans une ſituation où elle n'auroit pas manqué de motifs de ſe faire accorder tout ce qu'elle auroit deſiré. Elle demandoit rarement, & ne demandoit que des choſes peu conſidérables & juſtes; l'accompliſſement des engagemens, qu'on avoit pris avec elle, & quelques exemptions pour ſon bourg d'Uſſon. Sa principale ſollicitation fut au ſujet de la ſucceſſion de la reine Catherine, ſa mere. Cette Princeſſe, par ſon contrat de mariage avec Henri II. donnoit ce qu'elle

(4) Les eaux de Spa ſont dans l'Evéché de Liege.

voit d'effets en propre, après ses 1604.
mâles, à ses filles, par préférence aux enfans naturels de son mari. Il n'y avoit rien dans cette disposition que de juste. Cependant Charles de Valois, comte d'Auvergne, (5) prétendoit en dépouiller Marguerite. Elle manquoit de la principale piece qui pouvoit justifier son droit. Le Roi interposa son autorité pour lui en faire donner communication, & pour lui faire rendre la justice qui lui étoit due.

Marguerite garda cette conduite de droiture & de désintéressement, le reste de sa vie. On ne s'apperçut jamais

(5) En vertu d'une donation, que Henri III, lui avoit faite de ces biens. Le parlement confirma en 1606, le testament de Catherine de Médicis, & les adjugea à Marguerite de Valois. Brantôme, dans le septieme tome de ses mémoires, *p.* 38, fait l'énumération de ces biens, consistant dans les comtés d'Auvergne Lauragais, Leverous, Douzenac, Choussac, Gorréges, Hondocourt &c. qu'il fait monter à cent vingt mille livres de revenu : sans compter la dot de cette Princesse, de plus de deux cens mille écus ou ducats, « qui en » vaudroient aujourd'hui, dit-il, plus de » quatre cens mille, » avec grande quantité de meubles, richesses, & précieuses » pierreries & joyaux, » &c.

qu'elle eût appartenu de si près au Roi.
1604. Je la louerois davantage, si je ne craignois de me faire accuser de partialité à son égard. On sait quel intérêt la bonté de cette Princesse lui a toujours fait prendre à ma situation & à ma fortune. Les lettres qu'elle m'écrivoit, sont comme celles qu'on écrit à un véritable & solide ami : « Vous êtes toujours, c'est ainsi qu'elle s'y exprimoit, » mon recours, & après Dieu, l'appui sur lequel je fais le plus de fond ».

Passons à d'autres sujets d'inquiétude, qu'une cabale séditieuse donna au Roi pendant cette année; madame de Verneuil y trouvera encore sa place. Sans répéter éternellement les noms des ducs de Bouillon, de la Trémouille & de Rohan, du comte d'Auvergne, de d'Entragues & de sa femme, de du Plessis &c. on voit bien que c'est de toutes ces personnes là que je veux parler. Le même esprit, qui les avoit conduits dans les menées qu'ils avoient fait faire au parti Protestant dans le synode de Gap, dirigeoit encore toutes leurs entreprises, & leur faisoit mettre en œuvre tout ce qu'ils jugeoient pro-

bre, soit à soulever les sujets du roi,
soit à lui susciter de nouveaux ennemis 1604.
au-dehors. On auroit de la peine à croire, combien le mensonge & la calomnie répandirent & autoriserent de bruits injurieux à ce Prince, & combien il se tramoit de complots contre le Gouvernement, sous l'autorité de ces chefs.

Sa Majesté en m'envoyant à Paris par d'Escure, un avis qu'elle venoit de recevoir à Saint-Germain-en-laye, me mandoit, que quoique je n'eusse pas déjà trop bonne opinion de tout ce corps, j'aurois de la peine à croire ce qu'elle m'en écrivoit. Je ne puis m'empêcher de dire que les Protestans agissoient en France, de maniere à n'être pas plaints, si quelque jour ils y recevoient un châtiment un peu sévére. Ils se vantoient presque hautement, d'obliger Sa Majesté, non-seulement à recevoir le duc de Bouillon dans son royaume, mais encore à le revêtir des honneurs & des emplois dignes d'un chef de la religion. Du-Plessis, l'ame de ce corps, ne leur inspiroit point d'autre pensée. La Tremouille

avoit préparé ses créatures à tout
1604. entreprendre, en leur persuadant qu'on étoit sur le point de voir arriver en France, la révolution la plus surprenante, pendant que le duc de Rohan se chargeoit de donner cours à ce bruit, dans les pays étrangers, sur-tout en Angleterre, par un homme de confiance, nommé Durand, qui cherchoit avec soin tous les moyens de détacher Sa Majesté Britannique du parti d'Henri. Cet homme, qui se faisoit appeller à Londres, M. de Haute-Fontaine, se montra si bon valet, que le roi demeura persuadé avec tout le monde, qu'il en avoit beaucoup plus fait, qu'on ne lui en avoit enjoint : car il fut avéré qu'il avoit traité des conditions de l'établissement de son maître en Angleterre, où il vouloit le faire naturaliser. Si cette idée n'est pas de Durand seul, elle ne peut être partie que de la duchesse de Rohan, la mere. Il est encore certain que le duc de Rohan fit présenter de sa part au roi d'Angleterre, par ce Durand, un cheval de prix : ce

qui, dans la conjoncture présente, ne lui étoit nullement permis, sans l'aveu de Sa Majesté. 1604.

Celui de tous qui méritoit le plus d'être éclairé, étoit le comte d'Auvergne, dont les liaisons avec l'Espagne, n'étoient presque plus ignorées de personne. Il étoit alors en Auvergne, où il ne s'endormoit, ni sur la cause commune, ni sur la sienne. Il avoit fait servir à ses desseins, la promesse de mariage faite par le Roi à la marquise de Verneuil sa sœur; (6) & en y joignant un conte sur lui-même, encore

(6) Les Historiens ne disent rien de bien positif, sur la teneur du traité fait par le comte d'Auvergne, avec le conseil d'Espagne; mais Amelot de la Houssaye va suppléer à cet article. Il est d'autant plus croyable, que, comme il nous l'apprend, c'est à son bisayeul maternel, nommé Antoine-Eugene Chevillard, Trésorier-Général de la Gendarmerie de France, que le comte d'Auvergne & la Marquise de Verneuil, confierent l'original de ce traité, comme à leur parent & intime ami. Il nous apprend encore, que Chevillard ayant été enveloppé dans la disgrace du comte d'Auvergne, & mis à la bastille, il y tint si bien caché, dans la basque de son pourpoint, cet origi-

plus ridicule que cette piece, mai
1604. qui avoit pourtant trouvé des gen
assez crédules en Espagne, pou
traiter l'un & l'autre sérieusement

nal de traité que personne n'en eut connoissance, & que voyant qu'on le traitoit en criminel d'état, il s'avisa de manger peu-à-peu avec la soupe & la viande qu'on lui servoit à ses repas, le traité & la ratification de l'Espagne qui y étoit jointe. Le Roi d'Espagne y promettoit au comte d'Auvergne, de l'assister de troupes & d'argent, pour mettre sur le trône Henri de Bourbon son neveu : c'est le fils que Henri IV, avoit eu de la marquise de Verneuil & qui est appellé dans cet écrit, Dauphin de France, & héritier légitime de la couronne. *Art. Entragues-Balsac*, *Touchet.* Amelot de la Houssaye assure de plus, *note sur les lettres du cardinal d'Ossat*, *ci-dessus*, que deux Capucins, nommés le pere Hilaire de Grenoble, & le pere Archange, l'un à Paris & l'autre à Rome, conduisoient cette conspiration.

M. de Sully semble insinuer encore quelque chose de plus, en faveur du comte d'Auvergne personnellement. Ce Comte auroit-il supposé quelque piece, ou quelque disposition de Charles IX son pere, en vertu de laquelle il eût prétendu lui-même à la couronne ? Voyez aussi sur ce sujet, *les Mémoires de la vie du président de Thou*, & *sur-tout son histoire*, *ann.* 1605. *Mém. Recond. di Vitt. Siri. vol.* 1. *p.* 297.

il est certain qu'il s'y étoit acquis
une fort grande confiance. Nous 1604.
verrons dans peu à quoi elle le
conduira.

Les moyens que Sa Majesté employoit contre toutes ces brigues, consistoient à veiller avec son attention ordinaire, aux affaires du dedans & du dehors du royaume ; & à ne remplir les intendances & autres places publiques, que de personnes connues par leur mérite, par leur probité, & en même-tems par leur attachement à sa personne. On en vit un exemple dans Boucault, qui de simple avocat, fut fait président à la Cour des Aydes de Montpellier, pour avoir utilement servi Sa Majesté en Languedoc. Henri m'ordonna encore de faire assembler le chancelier, Villeroi & Sillery, qui avec moi, faisoient une espece de conseil, chargé particulierement de cette affaire. J'entretenois aussi toujours par ordre de ce Prince, un commerce de lettres avec les principaux Protestans, dont je conviens, quelque chose que dit Sa Majesté, qu'il ne lui en revenoit pas un

grand avantage ; mais il comp
1604. ſur-tout, & avec raiſon, ſur le voy
ge qu'il ſe propoſa de faire cet
année, du côté de la Provence
du Languedoc, pendant que de mo
côté, je me rendrois en Poitou,
viſiterois la côte occidentale de
France.

Je goûtai extrêmement cette idé
lorſque Henri me la communiqu
& nous nous occupâmes long-tem
à tout préparer pour ce doub
voyage. La priſe de poſſeſſion
mon gouvernement, qu'il étoit n
ceſſaire que je fiſſe, devoit me ſe
vir de prétexte pour le mien.
roi n'en avoit pas beſoin pour
ſien, au contraire il devoit par
tre inſtruit du ſujet, qui rendoit
préſence néceſſaire dans les provi
ces méridionales de ſon royaum
& s'en promettre publiquement to
l'effet qu'elle devoit produire.
viſiterois, ſoit ſur la route, ſoit
m'en écartant ſur quelque raiſo
l'Orléannois, la Touraine, l'Anjo
le Poitou, la Saitonge, l'Ango
mois & la Guyenne, & Sa Maj
té s'écarteroit auſſi dans le Berr

le Bourbonnois, le Lyonnois & le Dauphiné (7), enſorte que nous verrions l'un ou l'autre preſque toute la France. Nous réglâmes le tems de notre départ, celui de notre ſéjour, & juſqu'à l'endroit où nous pourrions nous rejoindre, qui devoit être Touloufe; & je tenois le voyage de Sa Majeſté pour ſi aſſuré, que je ne ſongeai plus qu'à venir promptement de Fontainebleau, où tout ceci fut arrangé, à Paris, pour mettre ordre aux affaires du gouvernement, afin que rien ne retardât notre départ, qui devoit être au plus tard, dans le courant du mois de Juin. Les particuliers qui avoient des affaires pendantes au conſeil du roi, en preſſerent la concluſion de toutes leurs forces, ſitôt que le deſſein de Sa Majeſté eut été rendu public, & les conſeillers furent ravis de cet empreſſement, parce qu'une grande partie d'eux devant ſuivre le 1604.

(7) Voyez l'original d'une lettre écrite par Henri IV. à M. de Roſny au ſujet de ce voyage en Poitou, datée du 20 Juillet 1604, & apoſtillée, comme elles le ſont preſque toutes, ſur le revers, de la main de ce Miniſtre. *Cabinet de M. le duc de Sully.*

1604. roi dans ce voyage, ils ne vouloien pas laiſſer la déciſion des affaires qu'il avoient entamées, au nouveau con ſeil que Sa Majeſté nommeroit pour l tems de ſon abſence.

Ce projet ſi bien arrangé n'eut pour tant aucun effet, quant au voyag de Henri. La déclaration qu'il en fi devant les courtiſans, mit d'abor tout en rumeur, & cauſa à l'ordinair de grands mouvemens à la cour. I n'y eut preſque perſonne qui n'enten dit avec peine ce diſcours de Sa Ma jeſté, & qui ne travaillât par toute ſortes de moyens à la détourner de c voyage; les uns, comme les miniſ tres & autres principaux employé près de la perſonne du Roi, pour s'é pargner les fraix d'un voyage coûteux & tous les délicats de la cour, pou éviter la fatigue & les autres incom modités ordinaires dans ces ſorte d'expéditions; enſorte que lorſqu Sa Majeſté propoſa la choſe en form à ſes conſeillers d'état, qu'elle fit ve nir exprès à Fontainebleau, & au principaux de ſa cour, qu'elle aſſem bla tous pour cet effet, on ne lui op

posa que des difficultés, sans toucher le véritable point. 1604.

On allégua l'incertitude des siéges d'Ostende & de l'Ecluse, la crainte d'une ligue entre l'Angleterre & l'Espagne, l'affaire du commerce entre la France & cette couronne, celle du comte d'Auvergne & de la marquise de Verneuil; le différend nouvellement survenu entre la république des Grisons & le comte de Fuentes, au sujet de la Valteline, dans lequel la France ne pouvoit se dispenser d'entrer à cause des Vénitiens & des Suisses, toutes affaires dont j'ai déjà parlé, ou dont je parlerai bientôt; enfin, on imagina de si grands inconvéniens dans ce voyage, & on sçut si bien les grossir, que le roi se laissa engager à le rompre.

On trouva même le moyen de lui faire changer aussi d'avis sur le mien. Les affaires qui s'agitoient au conseil, commencerent à lui paroître d'une si grande importance, que pour ne pas les perdre de vue pendant un trop long-tems, il voulut que je me renfermasse pour cette fois, dans ce que je pouvois faire, sans sortir du Poi-

tou, & que je remisse à un autre tems
1604. la visite des côtes maritimes. Je ne nie pas qu'une partie des raisons qui furent alléguées en cette occasion, pour détourner le roi de son entreprise, ne fussent d'un grand poids, mais je crois pourtant en avoir marqué la principale & la véritable, & je persiste encore dans mon premier sentiment, sur l'utilité dont elle auroit étoit pour l'état.

Un homme qui dut n'être pas peu embarrassé, à la nouvelle de ce voyage de Sa Majesté, & dont on ne s'attendoit peut-être pas à voir le nom ici, c'est Lesdiguieres, & d'autant plus, qu'on y en joignoit un autre en public, que M. le comte de Soissons alloit être revêtu du gouvernement des places de sûreté, données à Lesdiguieres. Il pouvoit même craindre que cette démarche peu pacifique de Sa Majesté, ne le regardât personnellement. On venoit d'être informé de ses correspondances avec le duc de Bouillon. Morges, qui en avoit donné secrettement avis de Dauphiné, en fournit des preuves, lorsqu'il fut venu à Paris, qui ont rendu ce fa

d'autant plus inconteſtable qu'elles furent encore confirmées par le nommé du Bourg. 1604.

Je partis dans le mois de Juin, & je pris le plus court chemin, pour me rendre en Poitou, accompagné de pluſieurs perſonnes de qualité de la province, qui ſe rangerent auprès de moi, ſur le bruit de mon voyage. Quelques-uns d'eux n'avoient d'autre intention dans cette démarche, que de me faire tout l'honneur qu'on croit devoir à un gouverneur ; mais quelques autres, du nombre deſquels je mets, ſans héſiter, Richelieu (8) & Pont-Courlay, ne la faiſoient que pour être plus à portée de ſçavoir mes deſſeins, ſoit par ma propre bouche, ſoit en queſtionnant mes gens ſur tout ce qui ſe feroit & ſe diroit chez moi, pour en informer enſuite les chefs du parti proteſtant, pour s'oppoſer à tout ce qu'ils ſuppoſoient que j'étois chargé d'entreprendre contre eux, en faveur des Catholiques, enfin pour profiter de mes plus petites

(8) François Du-Ple[illegible] de Richelieu, pere du cardinal de Richelieu. François de Vignerod de Pont-Courlay.

inadvertances, s'il m'en échappoit
1604. quelqu'une, & tâcher de me rendre, ou criminel, ou ſuſpect auprès du roi. Si mes ennemis réuſſirent dans quelques-uns de leurs mauvais deſſeins, ce ne fut pas du moins quant à ce dernier point. Le commerce que Sa Majeſté me faiſoit l'honneur d'entretenir réglement avec moi, dès que j'étois éloigné de ſa perſonne, continua comme à l'accoutumée; je n'en eus même que plus d'occaſions encore d'entrer dans ſa confidence, & de connoître juſqu'à quel point elle s'intéreſſoit à ma perſonne, Sa Majeſté me faiſant ſouvenir avec beaucoup de bonté, que j'étois dans un pays, où, quelque ſemblant qu'on fît, on me vouloit beaucoup de mal, & que je ne devois pas ceſſer un moment d'être ſur mes gardes.

Il eſt vrai que les ennemis du roi & les miens, eurent ſoin de prendre les devans, pour rendre tous mes ſoins inutiles, & pour animer la populace contre moi. Ce qu'ils trouverent de plus capable de produire cet effet, fut de répandre le bruit que je n'allois en Poitou, que pour

obliger les propriétaires des (9) marais ſalans à s'en défaire, & pour les acheter tous pour le roi. Je ne découvris nulle part plus de mauvaiſe volonté à mon égard, que dans ceux qui en devoient le moins avoir ; je veux dire, dans les Réformés mes confreres, je ne parle toujours que des principaux ; quoiqu'ils affectaſſent à l'extérieur, de me rendre tous les honneurs poſſibles. S'ils refuſoient de m'inſtruire du ſecret de leurs délibérations, c'étoit toujours ſur des prétextes ſi bien palliés, que je devois feindre de ne pas en être mécontent. Ils craignirent Parabere, qui s'étoit plus particulierement attaché à ma perſonne, que les autres, quoiqu'ils le connuſſent fort zélé pour ſa religion, parce qu'il étoit naturellement franc, & qu'il avoit des vues plus droites. Ils chargerent d'Aubigné & 1604

(9) Perefixe ne doute point que Henri IV n'ait eu véritablement ce deſſein, & il le loue fort, comme le véritable moyen de délivrer le peuple de la gabelle, qu'il aſſure que ce Prince ſongeoit très-ſérieuſement à abolir, auſſi bien que la taille. *pag.* 369.

Conftant de ne le point quitter, tant
1604. qu'il feroit auprès de moi.

Mais toutes ces difpofitions malignes à mon égard, ne s'étendirent point au-delà de ce petit nombre de perfonnes, ou furent cachées avec beaucoup de foin. Je fus reçu avec toutes les marques de la plus haute diftinction dans tous les endroits où je fis quelque féjour; & dans ceux où je ne fis que paffer, on vint à ma rencontre, on m'efcorta avec pompe, on me harangua. Les eccléfiaftiques même fe montrerent les plus empreffés, & jamais je n'entendis un mot équivoque fur ma religion. Ceux de Poitiers, qui ont la réputation d'être naturellement durs & infociables, me donnerent une toute autre idée de leur caractere par leurs manieres refpectueufes & polies.

Je fus encore plus furpris de ceux de la Rochelle. Cette ville orgueilleufe, qui fe vante ordinairement de n'avoir que le roi lui-même pour gouverneur, & fous lui, ce maire important, qui eft toujours élu néceffairement fur les trois fujets qu'elle propofe à Sa Majefté, pouvoit faire valoir avec

moi ces belles prérogatives, d'autant plus justement, qu'à la rigueur elle ne se trouvoit point comprise dans mon gouvernement. Cependant elle me fit une reception telle qu'elle l'auroit pu faire à un Gouverneur qu'elle se seroit choisi elle-même. J'y entrai avec une suite de douze cens chevaux. On ne craint guere avec une pareille escorte, les attentats, contre lesquels Sa Majesté m'avertissoit de me précautionner. Les Rochellois ouvrirent leurs portes à tout ce cortége, sans distinction de personnes, ni de religion, ils le logerent tout entier, & presque tous en maison bourgeoise. Dans un repas public, qu'ils donnerent à mon occasion, & auquel je fus convié avec cérémonie, ils dirent, en buvant à la santé du Roi, que si Sa Majesté leur avoit fait l'honneur de se présenter à leurs portes, eût-elle été suivie de trente mille hommes, ils les lui auroient ouvertes, & que si elles ne s'étoient pas trouvées assez grandes, ils auroient abattu trois cens toises de leurs murailles. Je ne vis que des respects, & je n'entendis que des éloges de ce Prince. Ils m'assurerent aussi,

1604.

1604. avec les louanges les plus flatteuses; que quand j'aurois eu avec moi deux ou trois fois plus de monde que je n'en avois, ils n'auroient pas agi différemment.

Le repas dont je viens de parler, fut de dix sept tables, la moindre de seize couverts; & le lendemain, on me donna une collation, tout aussi superbe que l'avoit été le repas. On y joignit le spectacle d'un combat naval, entre Coreilles & Chef-de-Baye, dans lequel vingt vaisseaux François attaquerent pareil nombre de vaisseaux Espagnols. Les Espagnols vaincus, furent amenés pieds & mains liés, devant un tableau du Roi, exposé publiquement, & il me furent présentés, comme à son lieutenant général. Rien ne fut oublié de ce qui pouvoit rendre ce divertissement parfait; habits, armes, livrées, pavillons, pannonceaux différens. Je payai cette bonne réception des Rochellois, en leur accordant, au nom du Roi, dont je fis l'éloge publiquement, la délivrance de leurs prisonniers. Excepté eux & le sieur de Lussan, je punis sévérement tous ceux qui avoient contrevenu aux

traités du commerce. Sa Majesté se contenta d'avoir obligé la ville de la Rochelle à lui demander cette grace, qu'elle sut bien d'ailleurs lui faire acheter. J'appris à Poitiers des circonstances, qui me firent trouver le comte d'Auvergne beaucoup plus coupable encore que je ne le croyois. 1604.

Le peu de tems que le Roi avoit laissé en ma disposition, pour régler les affaires de la province, me fit remettre à un autre tems, à visiter le haut & le bas Poitou, je ne pus obtenir de Sa Majesté, que la permission d'aller à Saint Jean d'Angely & à Brouage, en lui représentant la nécessité de ce voyage, ne fût-ce que pour détromper le peuple de ce canton, de l'opinion que le Roi vouloit s'emparer de leurs salines. Je partis de la Rochelle pour ces deux endroits, où je fus reçu de MM. de Rohan & de Saint-Luc, mieux encore que je ne m'y étois attendu. Je fis tout mon possible pour ramener Rohan à son devoir. Je lui parlai de ses brigues en Angleterre, d'où je l'exhortai à rappeller Durand au plutôt. Il témoigna à ce discours, une extrême surprise,

feinte ou véritable. Il se plaignit des
1604. impostures de ses ennemis. Il désavoua Durand, & pour me persuader de sa sincérité, il convint de quelques faits, comme du cheval donné en présent au Roi d'Angleterre; mais en assurant qu'il en avoit obtenu une permission de Sa Majesté, dont il la feroit facilement souvenir.

De Saint Jean, je repris le chemin de Paris par Thouars, où je voulus m'aboucher avec le duc de la Trémouille. Je n'attendois pas de lui un accueil aussi gracieux que je le reçus, sachant combien il avoit été mortifié de me voir posséder un gouvernement, & recevoir des honneurs auxquels il avoit aspiré, jusqu'à les briguer publiquement. Je l'entretins plusieurs fois de tous les sujets de plaintes que le parti réformé donnoit au Roi, & en présence même de Parabere, Saint-Germain-de-Clan, Besses, la Valliere, Constant, d'Aubigné (ceux-ci ne se quittoient presque jamais) & de Préaux, la Ferriere & la Saussaye. Toutes ces personnes se récrierent fortement sur la fausseté des imputations qu'on leur

avoit faites auprès du Roi, protestant hardiment de leur fidélité & de leur attachement à Sa Majesté ; & pour mieux m'en imposer, ils accompagnerent toutes ces assurances, de tant de civilités à mon égard, & même de basses flatteries, qu'ils tomberent dans l'autre excès d'une affectation trop marquée. 1604.

Au travers de tous leurs déguisemens, je ne laissai pas de pénétrer leurs desseins, en mettant en leur présence la conversation sur l'état des affaires d'Espagne & d'Angleterre ; ils se trahissoient malgré eux, & il me fut impossible de douter que toute cette petite cour de gens attachés aux ducs de Rohan & de la Trémouille, ne fût dans les sentimens de mécontentement & de désobéissance, dont on les avoit accusés auprès de Sa Majesté. Mais je découvris en même-tems, & les lumieres que je tirai de la place que j'occupois dans la province, m'en donnerent dans la suite toute la certitude possible, qu'heureusement ces Messieurs ne disposoient en aucune maniere du reste du parti Protestant. Ce n'étoit

plus, comme autrefois, ces chefs ab-
1604. solus, qui d'un seul mot entraînoient tous les suffrages, on les fuyoit au contraire, comme des pestiférés, lorsqu'ils venoient délibérer dans les assemblées: c'est qu'ils s'étoient détruits eux-mêmes par leur propre imprudence, en jettant tout le corps dans des démarches si hasardées & si risibles qu'ils avoient enfin ouvert les yeux aux moins clairvoyans; & tout ce qu'on peut dire de plus avantageux pour eux, c'est qu'ils composoient encore un parti dans le parti même, mais un parti très-foible, & qui ne se soutenoit plus que par la vaine démonstration d'une antorité, dont il ne lui restoit que l'ombre.

Je n'avois garde de négliger de si favorables dispositions. J'achevai de désabuser le peuple. Je détruisis les bruits dangereux qui avoient été semés au sujet des salines, de la gabelle, & des autres monopoles, & dont on s'étoit servi pour le mettre en fureur. On commença à mieux connoitre le Roi. Toutes les idées de tyrannie & de servitude s'effacerent. Je fis comprendre aux Protestans personnelle-

ment qu'il étoit faux que Henri eût jamais ſongé à les exclure des charges & dignités de l'état, que ſa grande maxime avoit toujours été au contraire, de tenir exactement la balance égale entre les deux religions. Je leur fis voir encore comment la prévention les avoit aveuglés ſur le compte de Clément VIII, qui avoit en toute occaſion, diſſuadé de faire la guerre aux Réformés, bien loin de n'avoir penſé & travaillé qu'à les exterminer. 1604.

Les effets acheverent ce que j'avois commencé par mes diſcours. Je diſtribuai des penſions à ceux du parti qui avoient conſeillé la paix, & bien ſervi le Roi; & pour achever de les convaincre qu'ils ne s'étoient pas trompés ſur les intentions droites & équitables de leur Souverain, je leur montrai le mémoire des réformations qu'il méditoit de faire dans l'état, tel qu'on l'a vu plus haut, qui les remplit de ſatisfaction. Je puis dire que par tous ces moyens, j'ébranlai ſi fort le parti du duc de la Trémouille, qu'il ne put pas après cela, ſe faire fort de ſix perſonnes de quelque conſidération. Le duc de Bouillon fut ſi ſenſiblement

touché de voir qu'il avoit perdu ce
1604. reste de crédit qu'il avoit jusques-là conservé dans ce canton de la France, qu'il se détermina à passer le reste de ses jours dans cette espece d'exil, qui l'arrêtoit à la cour de l'Electeur Palatin, tranquille malgré lui. Ce fait n'est pas risqué. Saint Germain qui n'ignoroit aucun des secrets du Duc, l'écrivit à la Sauslaye, dont il se croyoit aussi assuré que de lui-même ; mais la Saussaye me remit la lettre de Saint Germain, que je montrai à Sa Majesté.

Ayant fait de cette maniere, tout ce que la conjecture présente & la briéveté du tems me permettoient, j'obéis aux instances que le Roi me faisoit dans toutes ses lettres, de revenir au plutôt, & je suivis de fort près la derniere que j'écrivis à Sa Majesté, de Thouars, le 16 Juillet. J'en partis après avoir fait une derniere visite au duc de la Trémouille. Il ne se portoit pas bien, quand j'arrivai à Thouars, je le laissai à l'extrêmité, lorsque j'en partis. Il mourut (10), sans avoir jamais pu être en-

(10) Claude de la Trémouille, duc de

gagé à venir trouver le roi, & sa mort ôta une tête aux séditieux. 1604.

J'arrivai le 22 Juillet à Paris, où je trouvai un billet de Sa Majesté, du 18, par lequel elle m'enjoignoit d'envoyer dans tous les endroits de Normandie, de Bretagne & de Poitou, où j'avois eu dessein de me transporter, deux personnes de confiance (je choisis Nicolaï & Bois) & de venir la trouver à Monceaux, où elle m'attendoit en achevant de prendre les eaux. Je connus, par l'accueil gracieux & caressant que me fit ce Prince, que j'avois eu le bonheur de le satisfaire (11). Je l'entretins trois jours de suite, sur les affaires qui avoient été le sujet de mon voyage, & j'achevai de lui dire ce qui pouvoit encore manquer aux détails que je lui avois faits dans mes lettres, soit à lui, soit à Villeroy.

On a voulu dire que le duc d'Epernon tint alors en Guyenne une

Thouars, mourut de la goutte, n'étant âgé que de trente-quatre ans. Voyez son éloge dans *de Thou*, *liv.* 31. *& Mathieu*; *tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 663.

(11) De Thou dit que ce voyage du marquis de Rosny, délivra Henri IV. de grandes inquiétudes. *Liv.* 31.

conduite qui le rendit plus suspect que
1604. jamais à Sa Majesté, que j'y ajoutai foi, & que je lui rendis en cette occasion, tous les mauvais offices d'un ennemi mortel. Je m'inscris fortement ici contre ce bruit, quant à ma personne, je le tiens faux, quant au fait qu'on y énonce, contre l'honneur de d'Epernon, & je ne le crois guere plus fondé, quant aux sentimens qu'on y impute à Sa Majesté contre lui. Il semble que pour établir ces sentimens, il devroit suffire de la lettre que ce Prince écrivit au Duc, au sujet de la dispute de du Plessis avec l'évêque d'Evreux, dans laquelle il le traite d'ami, qualité qu'il ne donnoit pas volontiers à ceux qu'il n'en croyoit pas dignes.

Ajoutons-y une vérité dont j'ai pleine connoissance, c'est que depuis ce tems-là, Sa Majesté avoit prévenu obligeamment d'Epernon sur mille choses, & qu'elle me disoit souvent de lui rendre les visites & les autres devoirs de l'amitié, même avant que je les reçusse de lui. Si l'on fit entendre à Henri quelque chose au désavantage de ce Duc pendant son séjour en Guyenne, c'est sur quoi je ne puis

rien nier, ni aſſurer ; ce que je ſçais ſeulement encore, c'eſt qu'il ne reſta plus de ſoupçon à Sa Majeſté, après les lettres que d'Epernon lui envoya & à moi, par Perronne. La ſincérité & le témoignage d'une bonne conſcience y paroiſſent ſi clairement, dans la ſoumiſſion qu'il y fait, d'aller, au premier ordre de Sa Majeſté, ſe préſenter devant elle, pour y ſervir de caution de ſa perſonne, & de garant de ſes ſentimens, qu'il ne laiſſe rien à répliquer. Tout le monde a ſçu ce qui s'étoit paſſé entre le roi & le duc d'Epernon, du vivant, & même quelques années après la mort de Henri III, & combien ce Prince lui en avoit témoigné de reſſentiment. Il n'en faut pas davantage. L'oubli des injures eſt une vertu rare chez les ſouverains, & qu'on y croit communément bien plus rare encore. On n'a pas fait attention aux preuves ſenſibles que Henri a données en plus d'une occaſion, de cette véritable grandeur d'ame, qui fait pardonner, & tout ce qu'il a fait dans la ſuite pour d'Epernon, acheve de montrer qu'il l'a exercée à ſon égard.

1604.

Pour moi, loin d'avoir été l'ennemi
1604. de d'Epernon, au tems dont on parle, je pourrois citer mille témoignages de bonne intelligence entre nous ; mais il me semble que ma parole suffit, & pour être cru, & pour le justifier. On m'a toujours trouvé jusqu'ici aussi incapable de déguiser mes véritables sentimens d'amitié & de haine, que de charger un innocent, & de prendre le parti d'un criminel d'état. D'Epernon fit une chûte si malheureuse en Guyenne, qu'il se rompit la cuisse & le pouce, & se blessa encore à l'épaule & au coude, ce qui l'obligea de se tenir quarante jours au lit, couché sur le dos. Je lui écrivis sur ce facheux accident, & il m'en remercia avec la même affection dont toutes ses lettres étoient ordinairement remplies ; car il me traitoit alors en ami, & j'étois aussi son confident dans tout ce qui regardoit la personne de Sa Majesté (12). Un autre de mes amis, mais sans avoir cessé de l'être, dont je reçus

(12) Voyez l'original de ces lettres dans les anciens mémoires, ils paroissent se contredire un peu sur l'article du duc d'Epernon.

aussi cette année, des lettres égalément remplies de confiance, d'amitié 1604.
& de politesse, c'est Bellegarde; elles sont datées de Dijon, il étoit alors dans son gouvernement de Bourgogne. Je reviens au comte d'Auvergne, pour traiter cette affaire plus particulierement.

Il n'avoit tenu qu'au roi d'ôter à ce sujet mutin tout moyen de conspirer contre l'état. La douceur dont Sa Majesté usa mal-à-propos à son égard, lorsqu'elle fit punir le maréchal de Biron, fut la cause de sa rechûte, comme le foible qu'elle avoit toujours montré pour toute cette famille, à cause de la marquise de Verneuil, l'avoit autorisé dans sa premiere révolte. Il n'eût peut-être pas été encore bien difficile de retrouver l'occasion que Sa Majesté avoit laissé échapper, lorsque les avis des nouvelles brigues du comte d'Auvergne en Espagne, lui furent donnés, & qu'on put attendre plus de lumieres sur cette affaire, de la prison de Morgan (13), son homme d'intrigue, qui fut arrêté en ce tems-

(13) Thomas Morgan, Anglois. Voyez M. de Thou. *Ibid.*

là ; mais le roi ſe contenta de faire
1604. partir, par mon ordre, d'Eſcures pour
l'Auvergne, où étoit alors le comte,
afin de découvrir tout le complot, &
de lui perſuader par la voie de la
douceur, de venir ſe jetter aux pieds
de Sa Majeſté.

D'Auvergne comprit en effet qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre. La priſe de Morgan l'avoit déconcerté. Ses meſures n'étoient pas priſes aſſez juſtes, pour eſpérer que ſes deſſeins demeureroient cachés, ni ſes deſſeins aſſez avancés, pour pouvoir lever le maſque. Il craignit d'expoſer par ſa fuite, le comte & la comteſſe d'Entragues, & toute ſa famille, à un traitement ignomieux. Il ſe rendit donc aux raiſons de d'Eſcures, & s'engagea à ſe laiſſer mener par lui à la cour, & à y révéler au roi ſes plus intimes ſecrets, juſqu'à certaine lettre de ſa ſœur, qu'il diſoit être de la derniere importance, moyennant la grace que Sa Majeſté promit de lui accorder. L'original de cette lettre de la marquiſe de Verneuil ne me tomba que l'année ſuivante entre les mains, & on ne ſçut pas trop bien qu'elle foi

on y devoit ajouter, parce que le frere & la sœur paroiſſoient tantôt de concert, tantôt brouillés juſqu'à ne pouvoir ſe ſouffrir; ce qui ſemble le plus digne d'y être remarqué, c'eſt qu'elle exhorte ſon frere à une retraite ſolide chez l'étranger, à laquelle elle ſe montre déterminée elle-même. 1604.

Une choſe bien capable de faire douter de la ſincérité du comte d'Auvergne, dans les promeſſes qu'il fit à d'Eſcures, c'eſt qu'au même tems qu'il partit pour venir à Paris avec lui, il dépêcha Yverné en Eſpagne. L'évêque de Montpellier découvrit cette menée, & en écrivit au Roi; mais ce Prince voulut bien une ſeconde fois ſe payer de ſes belles promeſſes. Il ordonna ſeulement que le Parlement inſtruisît dans toutes les formes, le procès de Morgan, afin que le crime rendu public, donnât plus de poids à la grace qu'il étoit réſolu d'accorder à toute la famille de d'Auvergne, qui s'y trouvoit compriſe. Tout ce que ce Prince y gagna, fut de ſe faire rendre enfin par d'Entragues, cette promeſſe (14)

(14) Henri IV fut cette promeſſe, de obligé, pour r'avoir donner à la marquiſe

1604. de mariage si fameuse, qu'il avoit inutilement pressé sa maîtresse de lui remettre; ce qui se passa en présence de Messieurs le comte de Soissons & le duc de Montpensier, du Chancelier, de Sillery, la Guêle, Jeannin, Gêvres, Villeroy, afin qu'on ne pût dans la suite éluder cette restitution par une restriction, ni désaveu. Il fut même dressé un acte, pour justifier que c'étoit le vrai & le seul écrit fait par Sa Majesté à ce sujet, & la déclaration de d'Entragues, conforme à cet énoncé, fut jointe à la piece.

Cette conduite de Henri n'étoit pas bien propre à rendre le comte d'Auvergne sage. Aussi recommença-t-il ses premieres brigues, presque sous les yeux de Sa Majesté. La seule attention qu'il eut, fut de tromper le Roi, qui fut long-tems la dupe de ses apparences de sincérité; mais enfin, tout le mystere fut encore une fois découvert par des lettres écrites &

de Verneuil, vingt mille écus comptant, & de promettre le bâton de Maréchal de France, au comte d'Entragues, qui n'avoit jamais été à la guerre, *De Thou*, *liv.* 132.

reçues

reçues par d'Auvergne, qui tomberent entre les mains de Loménie, & que Loménie alla auſſi-tôt porter à Sa Majeſté. Ce Prince convint alors de tout ſon tort, mais trop tard; car, ſoit pénétration, ſoit avis de ce qui venoit d'arriver, le Comte eut le tems de ſortir de la cour, avant qu'on eût pû exécuter le conſeil qu'on prenoit de l'y arrêter, & il ſe propoſa bien de ne plus s'en approcher, après le danger qu'il venoit d'y courir, & même de ſortir tout-à-fait de France, au moindre ſigne qu'il ſe trameroit quelque choſe contre lui. 1604.

Le Roi me communiqua l'embarras où l'on étoit tombé par ſa faute. On fit repartir d'Eſcures pour l'Auvergne, il y fit même deux voyages coup ſur coup; mais les moyens qui avoient ſi bien réuſſi, furent inutiles cette fois. D'Auvergne ſut toujours éluder le retour à la cour dont on le preſſoit, & avec un air ſi peu embarraſſé, qu'on ne put pas même tirer de ſon refus, la conviction de ſon crime, comme l'on s'y attendoit. Il faiſoit les plus belles promeſſes du monde, & paroiſſoit toujours diſpoſé à partir. Il fallut

enfin en revenir au ſeul moyen qui reſ-
1604. toit à tenter; c'étoit de s'aſſurer de ſa
perſonne, ce qui ne paroiſſoit pas
facile.

Je jettai les yeux ſur un homme qui me parut très-propre à faire réuſſir ce coup; c'eſt le tréſorier Murat, dans lequel ſa haine perſonnelle pour le comte d'Auvergne, ſes intelligences dans le pays, la facilité de demeurer long-tems ſur les lieux ſans pouvoir être ſoupçonné, ſa réſolution pour un coup de main, & ſa paſſion de bien ſervir ſa Majeſté, étoient autant d'excellentes diſpoſitions à ſortir à ſon honneur de cette commiſſion. Je le nommai au Roi, lorſqu'il me parla de cette affaire, & Sa Majeſté l'approuva. Je fis venir Murat, avec lequel j'agis d'abord avec toute la précaution que demandoit cette confidence. Lorſque je vis qu'au lieu d'apporter des raiſons de s'en diſpenſer, il prévenoit de lui-même mes offres, je m'expliquai clairement, & je connus que la propoſition ne lui déplaiſoit pas. Il n'exigea que d'être autoriſé par une commiſſion du grand ſceau; elle lui fut expédiée, & tenue fort ſecrette. Comme on n'a-

voit pas encore perdu toute eſpérance, que d'Eſcures pût attirer le comte d'Auvergne à la Cour, & qu'en ce cas Murat n'avoit rien à faire, je lui enjoignis, en lui donnant ſes inſtructions, de n'agir que de concert avec d'Eſcures, & de cacher à tout le monde la part qu'on avoit voulu lui donner dans cette affaire, ſi l'on ceſſoit d'avoir beſoin de lui. 1604.

D'Eſcures partit le 17 Août pour l'Auvergne; c'étoit le troiſieme ou quatrieme voyage qu'il y faiſoit, & Murat l'y ſuivit quelques jours après, muni de lettres en blanc, pour les villes & officiers des Préſidiaux, qui ne devoient être remplies que ſur les lieux. Sur ces entrefaites, on eut communication de lettres du comte d'Auvergne, où ſa crainte & ſa honte étoient exprimées de maniere, que le Roi jugea bien qu'il ne ſe réſoudroit jamais à paroître à la cour, & qu'il trouva plus à propos que d'Eſcures ſe donnât de garde de l'en preſſer de la part du Roi, pour ne pas l'effaroucher davantage. Murat eut ordre d'agir ſeul, & d'Eſcures de veiller de ſon côté à avoir les plus parfaits éclair-

ciſſemens ſur les pratiques de d'Au
1604. vergne en Eſpagne, & s'il étoit poſſi
ble, à intercepter le traité qu'il devo
déjà avoir fait avec le conſeil de M
drid; ce que d'Eſcures exécuta ave
une adreſſe qui en déroba toute co
noiſſance au Comte, tout fin & to
alerte qu'il étoit ſur les démarches c
conſeil.

Une petite affaire d'intérêt, q
avoit commis un frere de Murat av
le comte d'Auvergne, fut le prétex
tout-à-fait plauſible, que celui-ci p
pour l'aller trouver. Cette petite d
cuſſion ayant été traitée entr'eux,
Comte paſſa de lui-même à entreten
Murat de l'état de ſes affaires, p
rapport à la cour; ainſi ce fut ſur ſ
propres paroles, que l'agent de Sa M
jeſté parut régler les conſeils qu'il l
donna dans la conjoncture préſen
D'Auvergne fonda de violens ſou
çons ſur les inſinuations qu'il avo
reçues de la part du Roi, de ver
ſe montrer à la Cour; & ſur ce q
d'Eſcures, en cherchant à lui fai
entreprendre ce voyage, lui avo
paru ignorer la part qu'y avoit Sa M
jeſté, il aſſura qu'il ne le feroit poin

1604.

& que plutôt que de se mettre ainsi à la merci de ses ennemis, il passeroit dans les pays étrangers. Il cita l'exemple du maréchal de Biron, qui parut l'effrayer. Il dit qu'ayant eu autrefois le malheur d'offenser son Roi, il ne pouvoit se résoudre à paroître devant lui, sans avoir auparavant effacé par ses services, le souvenir qui pouvoit lui en rester, & sans avoir reçu, avec une nouvelle vérification, l'abolition que Sa Majesté lui avoit accordée. Enfin, il fit entendre qu'il n'étoit pas dans la disposition de se fier à la cour, parce que les avis qu'il avoit reçus, du danger qui l'y attendoit, lui avoient été adressés par des personnes de la cour même, personnes de la premiere distinction, bien informées, & sur lesquelles il devoit faire fond.

Murat se voyant ainsi choisi pour confident, répondit, en affectant beaucoup de simplicité, que pour lui, il ne voyoit aucun inconvénient pour le comte, à reparoître à la cour, puisqu'il avoit avoué sa faute au Roi, & qu'il en avoit obtenu le pardon, ce qui mettoit une grande différence entre le maréchal de Biron & lui; qu'il n'y

1604. avoit que le cas de la récidive qui pût autoriser son scrupule, Henri n'ayant encore jamais manqué de parole à qu que ce fût ; ce qui faisoit encore, lu disoit il, que personne ne pouvoit s bien le conseiller, que sa propre cons cience. D'Escures & lui travailleren avec la même apparence de sincérit à le rassurer, & à le mettre en défianc contre les donneurs d'avis.

A tout cela, le Comte ne répondi autre chose, sinon qu'il ne vouloi rien risquer, lorsqu'il s'agissoit de s tête; qu'il n'étoit aimé ni du Roi, n de la Reine, ni des Princes du sang que le grand Ecuyer étoit son ennem mortel; que le silence de ses amis e cette occasion, étoit une preuve qu sa perte étoit décidée ; que personn ne parloit pour lui auprès de Sa Ma jesté; qu'il ne recevoit aucunes let tres de Villeroy, de Sillery, ni d moi, parce que nous ne voulions pa qu'on nous reprochât d'avoir été le instrumens de sa perte; que le Cor nétable ne lui écrivoit point non plus, de peur de se rendre suspec lui-même. La marquise de Verneu fut celle dont il parut le plus mécor

tent. Il dit qu'au défaut de crime véritable, il connoissoit sa sœur capable de lui en imputer de faux, pour faire sa paix avec le Roi, à ses dépens. Il conclut par de nouveaux sermens, de ne pas se laisser tirer de sa retraite. Comme il ne se doutoit point que d'Escures & Murat fussent venus à dessein de le lui persuader, il leur dit qu'il avoit songé que Vitry devoit arriver dans trois jours, dans le dessein de le gagner par de belles paroles, mais qu'il y perdroit son tems. 1604.

Cette retraite étoit Vic, méchante maison, & sans aucune commodité, mais située au milieu d'un bois, où d'Auvergne passoit les jours entiers, sous prétexte de la chasse. Quand on n'auroit pas eu les preuves de son crime, ses craintes, ses allarmes, son agitation, qui alloit jusqu'au dérangement d'esprit, son air, son visage, toute sa personne portoit témoignage contre lui. Il n'y eut jamais de vie plus misérable que celle qu'il menoit. Ce qu'il souffroit intérieurement, vengeoit d'a-

vance le Roi & l'état. Il n'osoit, ni
1604. demeurer chez lui, ni s'en éloigner. On ne le voyoit plus dans aucune des villes voisines. Il avoit cessé d'aller chez les Gentilshommes, ses meilleurs amis. Il ne se fioit pas à sa propre maîtresse, qui étoit une certaine madame de Château-Gay. Il ne la visitoit plus chez elle. Lorsqu'il vouloit la voir, c'étoit dans un village écarté, ou dans le milieu de la campagne, qu'il prenoit son rendez-vous, toujours de nuit, & jamais deux fois de suite dans le même endroit. Des valets, postés sur les lieux élevés dans les environs, étoient chargés de l'avertir, lorsqu'ils voyoient paroître quelqu'un, en sonnant d'un cor, qui n'étoit destiné qu'à cet usage, & quelquefois c'étoient aussi des chiens qu'il employoit à sa garde.

Avec ces précautions, il défioit tous ses ennemis, & il se vantoit avec fierté, & avec plus d'imprudence encore, de les tromper & de leur échapper toujours. Mais avec cela, il n'avoit rien de fixe dans ses résolutions. Il ne vouloit jamais deux momens de

ſite la même choſe ; & cet homme ſi
ꞇiſé, connut ſi peu ceux qui étoient 1604.
ꞇnus pour le perdre, qu'il en fit ſes
mis, les prit pour ſes conſeillers, &
ꞇt prêt mille fois à ſe mettre à leur
iſcrétion ; c'eſt que la prudence n'eſt
as une qualité donnée à la mauvaiſe
onſcience. Pour peu que d'Auvergne
n eût pû faire uſage, il auroit vû qu'il
y avoit plus rien de sûr pour lui, que
e ſe retirer au plus vîte en Eſpagne,
c'eſt le ſeul deſſein peut être à quoi
ne penſa pas. Au moment qu'il pa-
oiſſoit à d'Eſcures & à Murat, déter-
iné à ne pas s'expoſer, il leur tenoit
n langage tout différent. Il leur man-
a un jour de venir le trouver à trois
eues de chez-lui. Cet ordre les jetta
'abord dans l'inquiétude, ils y alle-
ent pourtant ; c'étoit pour leur dire,
u'il étoit réſolu à aller ſe préſenter
u roi. Sa Majeſté, à qui ils le mande-
ent auſſi-tôt, & qui en crut encore
avantage, ſur un faux bruit qu'on y
oignit, m'écrivit le 19 Novembre,
ue d'Auvergne étoit à Moret, tout
rêt à arriver à Paris. Ils n'avoient
oint été en cela trompés par le com-

te, c'eſt lui-même qui l'avoit été p
1604. ſa propre inconſtance ; car il étoit
premier à les retenir auprès de lui,lo
qu'ils lui témoignoient vouloir s
retourner, & il les remettoit pour d
niere réponſe, au retour de Fouge
dont il croyoit tirer de grands écla
ciſſemens, à quoi les deux agens p
roiſſoient déferer, par pure compl
ſance.

Je tire tout ce détail des lettres
Murat. J'en reçus en même-tems
comte d'Auvergne lui-même. Il s'éto
plaint aux deux agens de n'avoir po
reçu de réponſe à quatre lettres qu
diſoit m'avoir écrites. Il m'en vint
fectivement quatre de ſa part, m
tout à la fois, & d'une écriture ſi ſe
blable, quoique de datte fort éloigné
l'une de l'autre, que je vis tout d
bord ce que j'en devois croire. Il y
apparence que dans le commenc
ment d'Auvergne ne ſongea point
moi, ou qu'il crut avoir des raiſo
pour ne pas s'y adreſſer ; mais que da
la ſuite, croyant ce moyen fort pr
pre à faire ſa paix, car il entretint ſo
vent de moi les deux agens, il y e

ecours, avec la finesse usée, d'anti-
dater ses lettres, pour me prouver qu'il 1604.
voit toujours eu cette pensée.

Si l'intention du comte fut de tirer de moi une promesse qu'il pût faire valoir de caution dans l'occasion, il se trompa fort. Je lui fis réponse à la vérité, mais comme si je n'avois eu rien de meilleur, ni de plus à lui dire, que ce que j'avois dit au marechal de Biron dans un cas semblable au sien. Il se vit traiter de criminel d'état, sans que cela pût augmenter sa défiance; & pour dire tout, c'étoit une copie de la lettre même que j'avois écrite à ce marechal, qui composoit en entier celle que j'écrivis à d'Auvergne; & il ne put l'ignorer, puisque je l'en avertissois formellement. C'est par ce contre-coup, d'une invention assurément fort nouvelle, que je fis entendre à d'Auvergne qu'il ne devoit ni attribuer au Roi des dispositions contre lui, qu'il n'avoit point, ni négliger les conseils que je lui avois souvent donnés auparavant, sur la maniere de se conduire, ni supposer des faits & des bruits, dont il ne trouvoit de fondement, que dans sa propre conscience inquiette &

troublée; c'eſt tout ce que je mandai au coupable; & il trouva dans ſa diſgrace, ce procédé ſi éloigné de toute ſupercherie, qu'il s'en loua beaucoup

1604. D'Eſcures & Murat trouverent enfin une occaſion, telle qu'ils la cherchoient depuis long-tems. On faiſoit une revue de la compagnie des chevaux legers de M. de Vendôme. Ils communiquerent à d'Erre, qui les commandoit, le deſſein qui leur vint à ce ſujet, & les officiers généraux de cette troupe s'y étant prêtés, voici comment tout ſe paſſa. D'Eure alla trouver le comte, & lui dit qu'étant colonel général de la cavalerie légere il ſe trouveroit ſans doute à cette revue. D'Auvergne n'y vit aucun danger, parce qu'outre qu'il étoit monté ſur un cheval qui alloit, diſoit il, plus vîte que le vent, & qu'il avoit accoutumé effectivement à faire dix lieues à toutes jambes, & d'une haleine, il étoit bien réſolu de n'entrer dans aucun lieu clos, ni étroit, encore moins de mettre pied à terre. Il y vint donc Néreſtan s'avança à lui pour le ſaluer à la tête de toute ſa troupe; monté ſur une forte petite haquenée, & ſuiv

Et mieux d'Eurre, ou d'Eure.

Philibert de Néreſtan.

seulement de quatre laquais; mais ces laquais étoient quatre soldats robustes & déterminés, à qui l'on avoit fait prendre l'habit de livrée. Au moment que Nérestan faisoit son compliment, deux de ces soldats saisissent les rênes de la bride du comte d'Auvergne, en même tems que les deux autres le prennent par une jambe, & le renversent de l'autre côté de son cheval, & ensuite se jettent sur lui si brusquement, qu'il n'eut ni le tems de mettre la main à ses pistolets, ni la liberté de tirer son épée, encore moins de s'enfuir. Il fut conduit sous sûre garde à Paris, & resserré dans la Bastille (15).

1604.

(15) » La comtesse d'Auvergne, » toute éplorée, autant douce & humble, que la Marquise étoit fiere, » s'étant jettée aux » pieds du Roi, pour » lui demander la » grace de son mari, » Sa Majesté l'ayant » fort courtoisement » relevée & saluée, » lui dit ces mots : » J'ai pitié de votre » misère & de vos larmes ; mais si je vous « octroyois ce que « vous me demandez, » il faudroit (prenant » la reine par le bras) » que ma femme que » voilà, fût déclarée » p...... mon fils, » bâtard, & mon » royaume en proie. » Ladite dame ayant » eu la permission du » Roi, d'envoyer de » sa part visiter son

1604. D'Entragues fut arrêté en même tems que le comte d'Auvergne, & la marquise de Verneuil fut en quelque maniere associée aux deux coupables, puisque le Roi voulut qu'on allât aussi l'arrêter dans sa maison (16), où elle demeura sous la garde du chevalier du Guet. Ce fut cette association qui sauva la vie au beau-pere & au frere. Ils n'oserent l'espérer d'abord, & le public ne s'y attendoit pas, après tant de récidives, d'autant plus, qu'on

» mari, & lui ayant » fait demander ce » qu'il desiroit d'elle, » il lui fit réponse, » qu'elle lui fit seulement provision de » bon fromage & de » moutarde, & qu'elle ne s'embarrassât » d'autre chose. *Journal du regne de Henri IV.*

» Le comte d'Auvergne, dit Amelot, dans l'endroit que nous avons déjà cité, » faisoit tant de fond » sur la fidélité d'Antoine, (c'est le » trésorier Chevillard) que dans les » trois interrogatoires qu'il subit, il dit » avec autant de constance, que s'il eût » été innocent quant » à cet article : *Messieurs, montrez-moi* » *une ligne d'écriture,* » *par laquelle on puisse* » *me convaincre d'avoir traité avec le* » *Roi d'Espagne ou son* » *Ambassadeur, & je* » *vas signer au-dessous mon arrêt de* » *mort, & me condamner moi-même à* » *être écartelé vif.*

(16) Dans la maison du nommé Audicourt, rue S. Paul.

commença à inſtruire leur procès en toute rigueur. Le comte d'Auvergne déduiſit au roi toutes ſes intelligences, tant au dehors qu'au dedans du royaume. On lui fit remettre cette promeſſe d'aſſociation de lui avec les ducs de Bouillon & de Biron, dont j'ai parlé ci-devant, & que Sa Majeſté n'avoit jamais pu lui arracher. 1604.

Les allées & venues commencerent en même-tems de la part de Henri, vers la marquiſe de Verneuil, non pas pour le même ſujet, car je crois bien qu'on ne s'attend pas à le voir uſer d'une grande ſévérité envers elle. Il ne put ſe réſoudre à la laiſſer un ſeul moment douter de ſon pardon. A peine put-il ſauver quelques dehors, en faiſant dire à la marquiſe, par différens meſſagers, qu'elle acheteroit cette grace par une ſoumiſſion entiere aux conditions qu'il lui preſcrivoit. La Varenne, Sigogne, toute la cour fut employée à ces meſſages, qui, de la maniere dont ils étoient faits, n'étoient, à dire vrai, que de véritables avances d'un amant qui craint, malgré ſa colere, d'avoir mis un obſtacle

trop fort à son raccommodement avec
1604. ce qu'il aime. La marquise ne s'y méprit pas, & elle sçut bien en profiter. Je servis aussi d'interprete à Henri en cette occasion, quoique je visse bien qu'il ne s'en tireroit pas à son honneur ; mais il le voulut absolument, & je lui obéis dans l'intention de lui en rendre, s'il étoit possible, la conclusion moins honteuse.

Le premier ordre que je reçus de Sa Majesté, fut d'aller trouver la marquise de Verneuil, pour l'entendre sur toutes les choses dont on l'accusoit, tirer d'elle la confession de sa faute, la lui faire sentir. Je ne puis dire que ma commission s'étendît plus loin, à moins qu'on n'y joigne encore de sanglans reproches & des conseils assez inutiles, ce semble, sur la maniere dont elle auroit dû se comporter avec un Prince, à qui elle avoit tant d'obligation. Je ne la vis point la premiere fois que j'allai chez elle. Elle me fit dire qu'une fluxion qu'elle avoit sur le visage, l'empêchoit de parler à personne. Je renvoyai une seconde fois sçavoir par un gentil-

mme, quelle heure elle vouloit me rquer. Avant que mon député fût venu, j'en reçus un d'elle, qu'elle oit fait partir dans l'intervalle pour dire qu'elle m'attendoit sur les ux heures après midi. 1604.

Je trouvai une femme à qui son miliation n'avoit rien ôté de sa preere fierté (17), & qui bien loin vouloir s'abaisser jusqu'à demanr grace & se justifier, parloit en mme outragée, & prétendoit se re à elle-même ses conditions : intes & emportemens contre le Roi, uvelles demandes, voilà par où elle buta, en prenant un air prude, &

17) » Elle disoit qu'elle ne se soucioit point de mourir, au contraire, qu'elle le désiroit; mais que quand le Roi le feroit, on diroit toujours qu'il auroit fait mourir sa femme, & qu'elle étoit Reine avant l'autre; au surplus, qu'elle ne demandoit que trois choses à Sa Majesté; un pardon pour son » pere, une corde » pour son frere, une » justice pour elle. *Journal du regne de Henri IV.* » Ses cof» fres fouillés, ajoute » le même Auteur, » & ses papiers tous » inventoriés, on y » trouva force petits » poulets amoureux, » (instrumens du mé» tier) & entrautres, » de Sigogne, qui fu» rent cause de la dis» gracier.

même dévot. Ce n'étoit pas avec m(
1604. qu'il falloit avoir recours à ce manég
Je ne la flattai, ni la ménageai. Con
mençant par ce qui la rendoit pl(
coupable, je lui reprochai ſes lia
ſons avec les ennemis de l'état. Je l(
dis qu'elle auroit lieu de ſe croir
fort heureuſe, ſi l'on bornoit ſo
châtiment à une permiſſion de ſe ban
nir elle-même du royaume, & de fi
nir ſes jours par-tout ailleurs qu'e
Eſpagne, & que cette grace ne l(
ſeroit accordée, qu'après qu'elle au
roit ſubi l'interrogatoire des criminel
& demandé pardon au Roi de ſa dé
ſobéiſſance.

Je vins enſuite à ſes indignes pro
cédés pour la Reine. Je lui fis voir qu(
c'étoit s'attaquer au Roi lui même, &
s'expoſer à une punition ſévere, qu(
d'offenſer, comme elle l'avoit fait
une Princeſſe, qui étoit ſa maîtreſſ(
(18) par mille diſcours injurieux. J(
lui reprochai ſon affectation ridicule à
ſe mettre de pair avec la Reine, & à
égaler ſes enfans aux enfans de Fran-

(18) Elle diſoit quelquefois, « que ſi » on lui faiſoit juſtice, » elle tiendroit la pla- » ce de cette groſſe » banquiere. *Peréf.*

e, ses airs de hauteur & de mépris,
& sur tout sa malignité à jetter la discorde entre Leurs Majestés; à quoi j'ajoutai qu'on ne la dispenseroit pas d'aller se jetter aux pieds de la Reine, pour la prier d'oublier & de lui pardonner toutes ses fautes. 1604.

Je ne l'épargnai pas davantage sur sa prétendue dévotion dans laquelle elle se retranchoit, pendant qu'elle ne craignoit pas de manquer à ses principaux devoirs envers le Roi, la Reine & l'état. Je tranchai le mot, que cette apparente régularité, n'étoit qu'une pure grimace, & je le lui prouvai par le détail de sa vie, qui lui fit voir que j'étois bien informé de ses galanteries. Je les lui particularisai toutes, pour lui ôter son recours ordinaire, de dire qu'elles n'éxistoient que dans l'imagination jalouse du Roi, & j'en tirai un nouveau sujet de confusion pour elle, par rapport au Prince qu'elle jouoit si indignement. Je lui montrai ce qu'elle auroit dû faire, si sa dévotion avoit été un véritable retour vers Dieu, & je l'assurai que Sa Majesté ne s'y seroit pas opposée, si elle y avoit trouvé toutes les mar-

ques dont la vraie dévotion doit êtr accompagnée.

1604. Je lui donnai enfin toutes ſortes d bons conſeils, qu'elle ne me deman doit pas, & qu'elle n'étoit pas di poſée à ſuivre. Elle devoit le paroîtr du moins; mais elle ſe contenta d me répondre froidement, après m'a voir laiſſé tout le tems de parler qu'elle m'en remercioit, & qu'ell prendroit du tems pour y penſer Lorſque je lui demandai ſi elle avoi quelques ſujets de plainte dont ell s'autorisât à manquer ainſi à ce qu'ell devoit au Roi, ſa réponſe fut que ſi c'é toit le Roi qui lui faiſoit cette queſtion il avoit tort, puiſqu'il les ſavoit mieu que perſonne, & que ſi c'étoit moi, j n'en avois pas moins, puiſque je n'a vois aucun moyen de la ſatisfaire.

Continuant à la queſtionner, j lui demandai ce qu'elle déſiroit d Sa majeſté. Elle répondit, que quoi qu'elle ſût bien que ſur cet article le deſirs du Roi ne s'accordoient pa avec les ſiens, elle perſiſtoit à demander qu'il lui fût permis, auſſi bien qu'à ſon pere, ſa mere, ſon frere & ſes enfans, d'aller s'établir en

quelque endroit hors de France. Elle ajouta, en nommant ſon frere, qu'il ne ſouffroit, qu'à cauſe de l'amitié qu'il avoit pour elle. J'avois de la peine à croire que cette réſolution fût ſincere. Je trouvai le moyen de le lui faire redire cinq ou ſix fois, & elle n'y changea rien. Le dépit de l'empriſonnement de ſa famille, & du traitement qu'on lui avoit fait, pouvoit bien lui avoir fait former ce deſſein, & les conditions qu'elle y mettoit, achevoient de me le perſuader. En l'obligeant à s'expliquer encore davantage ſur cette retraite hors du royaume, elle dit, qu'elle n'iroit pas chez les étrangers pour y mourir de faim; qu'elle ne vouloit pas donner à la Reine la ſatisfaction de la voir traîner une vie malheureuſe; qu'il lui falloit au moins un fonds de terre de cent mille francs bien aſſuré; que c'étoit encore bien peu de choſe, après tout ce qu'elle avoit pu ſe promettre légitimement du Roi. Ces paroles qu'elle prononça avec beaucoup de dépit, regardoient ſans doute la promeſſe de mariage, dont la perte lui avoit cauſé une extrême douleur. Elle tâcha inu-

1604.

tilement de me cacher sa colere.

1604. Je n'avois jamais prétendu tir grand fruit de mon entrevue avec marquise de Verneuil. Je ne pus c pendant m'empêcher de m'attacher ce que je venois de lui entendre di & redire sur un établissement ho du royaume, parce que plus j'y pe sois, plus j'y trouvois le vrai & seul moyen de donner un dénou ment à toute cette intrigue (19). ne s'agissoit que de faire trouver asse

(19) M. de Sully avoit fait manquer à Henri IV, une belle occasion de se défaire honnêtement de sa maîtresse, s'il en faut croire les Mémoires de Bassompiere, où la chose est rapportée ainsi, *tom.* I. *pag.* 90. « Le Roi demanda s'il » donneroit quelque » chose à madame de » Verneuil, pour la » marier à un Prince, » qu'elle disoit la vou- » loir épouser, si elle » avoit encore cent » mille écus. M. de » Bellievre dit : Sire, » je suis d'avis que » vous donniez cer » mille beaux écus » cette Damoiselle » pour lui trouver u » bon parti. Et com » me M. de Sully eu » répondu, qu'il éto » bien aisé de nomme » cent mille beau » écus, mais diffici » de les trouver; san » le regarder, l » Chancelier répli » qua : Sire, je sui » d'avis que vous pre » niez deux cens mil » le beaux écus, & » les donniez à cett » belle Damoiselle, & » trois cens mille & » tout, si à moins ne

e force à Henri, pour qu'il donnât 1604.
on consentement à la proposition de
la Marquise; par-là il s'ôtoit de devant
les yeux un éternel sujet de foiblesse,
& pour acheter son repos, & la paix
de sa maison, il ne lui en coûtoit du
moins que de l'argent. Cet effort étoit-
il donc si pénible? Je me proposai
bien d'y employer tous les miens.

J'allai trouver Sa Majesté, & en lui
rendant compte de la commission dont
elle m'avoit chargé, je lui proposai
l'expédient qui se présentoit. Je ne fus
pas étonné qu'elle ne le trouvât pas
aussi heureux que moi; mais je m'étois
armé des plus fortes raisons en tout
genre, pour le lui faire du moins supporter. Que ne dis-je pas à ce Prince?
Politique, intérêt, repos, raison, tous
les motifs furent épuisés. Je le rappel-
lai à sa propre opinion sur cette femme & sur sa famille. Je rapportai des
faits, d'autant plus capables de le remuer, qu'ils avoient déja autrefois pro-

se peut, & c'est mon avis. Le Roi se repentit depuis, de n'avoir pas suivi & cru ce conseil,,. Mais supposé que ce prétendu établissement ne fût point une ruse de la Damoiselle, je crois qu'il manqua bien plus par la faute de Henri IV, que par celle de M. de Sully.

duit cet effet ; les noms qu'il avoit d
1604. nés à la d'Entragues & à ses filles ;
aventures averées, qui y avoient d
né lieu ; cette somme d'argent, acc
dée par son ordre, pour payer ce
ne sais quoi de précieux dans la p
miere faveur dont il convenoit en 1
me-tems, qu'il n'étoit plus au pouv
de sa maîtresse de disposer ; l'enf
mis au monde à coups de tonnere
autres anecdotes semblables, très-
pables de guérir un cœur délicat.
n'ai jamais fait de discours si path
que, ni à mon sens si persuasif.
honte que je voyois rejaillir sur H
ri pour le présent & pour l'aver
me pénétroit du plus vif sentiment.
priai, je suppliai, je pressai ce Prin
en toutes manieres. Je ne me rebu
point d'une tentative inutile. Je
vins plusieurs fois à la charge. M
zele alla jusqu'à la persécution,
m'emportoit quelquefois hors de m
même ; comme dans la conversati
du jardin de la conciergerie de Fo
tainebleau, où nous parlions si hau
que nous fûmes entendus de Basti
& de Brunault.

Je ne sais s'il y a jamais eu ri
d'au

d'auſſi incompréhenſible. Un Prince, dont les rares qualités ſerviront de modele aux rois, nous réduit, ou à dérober aux yeux une partie de ce cœur héroïque, ou à avouer qu'elle ne ſert qu'à deshonorer l'autre. Je prends, ſans balancer, & en déplorant la fragilité humaine, ce dernier parti, parce que je m'y crois obligé : je m'imaginerois même n'avoir travaillé qu'à demi, pour l'inſtruction des hommes, & ſurtout pour celle des Princes que je me propoſe, ſi je retranchois quelque choſe à ce tableau. J'ouvre devant eux le cœur, où tant de grandeur ſe trouve mêlée avec tant de foibleſſe, afin que l'un leur devienne plus ſenſible par l'autre, & qu'ils ſe tiennent d'autant plus en garde contre une paſſion dangereuſe, qu'ils verront qu'elle peut faire naître en eux mille honteux mouvemens, dont ils ne ſe feroient pas crus capables ; la timidité, le découragement, la baſſeſſe, la jalouſie, les fureurs, & même la fauſſeté & le menſonge, oui, le menſonge & la fauſſeté. Henri, cet homme, par-tout ailleurs, ſi droit, ſi vrai, ſi franc, les a connus dès qu'il s'eſt livré à l'a- 1604.

mour. Je me suis souvent apperçu
1604. qu'il me trompoit par de fausses confidences, lorsque rien ne l'obligeoit à m'en faire de véritables ; qu'il feignoit des retours à la raison, & des résolutions que son cœur désavouoit ; enfin qu'il affectoit jusqu'à la honte même de sa chaîne, lorsqu'intérieurement il faisoit serment de ne jamais la rompre & qu'il en serroit plus étroitement les nœuds.

A l'égard de la jalousie, que sa maîtresse lui reprochoit publiquement il n'en étoit véritablement que trop atteint. Il étoit aisé de le connoîtr aux efforts qu'il faisoit pour supplante des rivaux, qu'il étoit assez foible pou ne pouvoir mépriser, & assez timid pour ne pouvoir punir ; *aut Cæsar, au nihil*, m'écrivoit-il dans une de s lettres. Que de contrastes étranges bizarres [Il étoit convaincu que marquise de Verneuil n'avoit recou à l'affectation de la dévotion, q pour couvrir son libertinage ; & cet conviction perçoit son cœur de mil traits cruels & insupportables ; m il n'en sentoit pas moins viveme cette pointe, ce ragoût, que donn

un cœur dépravé, l'envie de triompher d'une dévotion véritable. 1604.

Une des bizarreries qui m'a toujours le plus frappé, & le plus fait désespérer de pouvoir guérir ce Prince, c'est de voir que dans ces momens, où il sembloit ne plus conserver de ménagement, dans tout ce qu'il disoit de sa maîtresse; ce qu'il écrivoit pour lui être montré, étoit toujours fort différent. J'ai remarqué la même chose dans la marquise; mais avec moins de surprise, soit que dans leur plus grande colere, ces amans ne pussent s'empêcher de compter toujours un peu sur le cœur l'un de l'autre, & que leur intelligence se conservât, en quelque maniere sans qu'ils s'en apperçussent eux-mêmes, soit que le Prince, ingénieux à s'avilir, eût donné dès long-tems auparavant à sa maîtresse, des armes contre lui, dont il ne vouloit pas l'obliger à se servir, en la poussant à bout, soit enfin, & c'est le jugement le moins désavantageux encore, qu'on puisse porter de ce Prince, qu'il se fût passé entre eux des choses secrettes, sur lesquelles Henri, par peine ou par honte, ne

pouvoit se résoudre à s'expliquer avec
1604. moi, ni avec personne.

J'ai mis de suite, tout ce qui appartient au sujet que je viens de traiter, quoiqu'une partie des faits qu'on a vûs, comme la prise du comte d'Auvergne, & le procès fait à sa famille, ne soit arrivée que vers la fin de l'année, afin de n'être pas obligé d'en couper trop souvent la narration (20). Nous la reprendrons au commence-

(20) Je joins ici une anecdote de Vittorio Siri, qui regarde & les amours de Henri IV, & la conspiration du comte d'Auvergne. Cet Ecrivain avance (*Mém. Recond. vol.* 1. *pag.* 297). Qu'un des points de la conjuration, étoit de se saisir de la personne du Roi, & de lui ôter la vie dans une embuscade, & que d'Entragues, qui s'étoit chargé d'exécuter ce projet, songea à y faire servir l'amour qu'il s'étoit apperçu que ce Prince avoit pris depuis quelque tems, pour sa seconde fille, qu'on nous représente comme beaucoup plus belle que sa sœur. Il envoya donc sa femme l'enlever de Fontainebleau, ne doutant point que le Roi ne s'exposât à tout pour venir la voir à Malesherbes, qui n'est qu'à trois lieues de cette maison royale. En effet, Henri envoya d'abord à mademoiselle d'Entragues, messages sur messages par des courtisans déguisés en paysans; auxquels elle répondit qu'elle étoit observée de si près, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle pût voir le Roi. Il ne laissa pas d'y aller lui-même

ment de l'année prochaine, pour en voir la fin, après que nous aurons 1604.

accompagné du maréchal de Bassompierre; & n'osant entrer, de peur d'être reconnu, il se contenta de lui parler à travers la fenêtre d'une salle basse. Il lui écrivoit tous les jours, & lui envoyoit des vers galans, qu'il faisoit composer par les meilleurs Poëtes de la Cour. Enfin il convint avec elle, qu'un certain jour ils se verroient en liberté, dans un endroit de la prairie, qu'il lui désigna, & où il promit de se trouver déguisé. D'Entragues feignoit de ne rien voir de tout cela, mais n'ayant pû s'empêcher de communiquer ou de laisser soupçonner à sa fille quelque chose de son dessein, soit qu'elle aimât le Roi, soit qu'elle craignît les suites, elle rompit la partie, & prit d'autres précautions contre les dangers, auxquels Henri se voyoit exposé, à son occasion. Ce Prince, que tant d'obstacles rebuterent aussi de son côté, se renflama pour la marquise de Verneuil; &, si nous en croyons Siri, il courut souvent les mêmes risques avec elle. Un jour entr'autres, qu'il étoit parti déguisé de Fontainebleau, pour aller la voir à Verneuil, il pensa tomber entre les mains de quinze ou seize des parens de d'Entragues, qui l'attendoient dans la campagne pour l'assassiner, & il n'échappa, que par un insigne bonheur. Mais ces circonstances, qu'on ne trouve dans aucun des bons Mémoires de ce tems-là, ressemblent bien à ces traits, dont un étranger croit pouvoir, sur la foi de quelques bruits populaires, égayer son sujet.

Celle de ses maîtresses, que Henri IV, a célébrée, sous le nom de Lise, est, suivant les apparences, cette

1604. ajouté pour celle-ci, quelques autres détails, tous différens de ceux qu'on vient de voir.

même mademoiselle d'Entragues, dont il vient d'être parlé. Et nous avons encore l'original de quelques-unes des pieces de vers, qu'il lui envoyoit; entr'autres, d'un sonnet dont je ne rapporterai que les quatre premiers vers.

Je ne sais par où commencer,
A louer votre grande beauté;
Car il n'est rien, ni n'a été,
Que vous ne puissiez effacer, &c.

Le reste est sur le même ton. Quoiqu'il soit marqué à la tête de ce sonnet, qui est écrit de la propre main de Henri IV, qu'il a été fait par Collin, poëte dont ce Prince employoit en effet assez volontiers la main, pour les ouvrages de cette espece, il n'y a dans ces pieces, ni assez de correction, ni assez de poësie, pour qu'on ne puisse pas croire que c'étoit Henri lui-même qui les composoit, ou du moins qu'il y mettoit la main. *Cabinet de M. le duc de Sully.*

Fin du dix-huitieme Livre.





MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE DIX-NEUVIEME.



DÉS l'année, 1602, le Roi cherchant un lieu sûr & commode, pour y dépo- ser l'argent de ses finances, & celui qu'il destinoit à l'exécution de ses desseins, avoit jetté les yeux sur la Bastille, où il avoit fait construire des coffres, & pratiquer toutes les autres commodités nécessaires. Il s'étoit même cru obligé de rendre sur cet article une ordonnance, pour mettre de l'ordre dans cette nouvelle disposition, pour prévenir la confusion entre les différens employés, & pour empêcher que les receveurs 1604.

ne se trouvassent compromis avec la
1604. chambre des comptes. Voici quelle étoit la teneur de ce réglement.

On ne devoit porter à la Bastille, que ce qui demeureroit à Sa Majesté de net, toutes dépenses, soit ordinaires, soit extraordinaires, prélevées sur les revenus du quartier où elles échéoient. L'argent étoit remis aux mains du trésorier en exercice en présence du surintendant des finances, & du contrôleur général; c'est Jean de Vienne, qui exerçoit alors ce dernier emploi: nous en prenions chacun une clef, lui & moi, & il en restoit une troisiéme à ce même trésorier. Lorsque son année d'exercice étoit finie, il recevoit un certificat, signé de moi & de Vienne, des sommes qui étoient entrées dans les coffres du Roi, pendant sa gestion, qu'il remettoit à son successeur alternatif, & il en retiroit un acquit pour servir à sa décharge, en le répésentant. Le trésorier entrant pouvoit demander à vérifier le contenu du certificat, par l'inspection des sommes renfermées au trésor. Sur la simple quittance, dont je viens de parler, le trésorier étoit autorisé à

dreffer fon compte, & la chambre des comptes ne pouvoit refufer de le lui paffer, fans autre examen, en cet état. 1604.

Sa Majefté jugea encore, qu'elle devoit une bonnefois rendre fa volonté publique, & juftifier fa conduite, tant fur cet amas d'argent, que fur les changemens qu'on avoit déjà vus, & qu'on alloit encore voir arriver dans les finances, ce qu'elle fit dans un confeil, affemblé extraordinairement pour ce fujet. Le chancelier reçut du roi, & notifia la lifte de ceux qui devoient le compofer, confiftant en des députés des cours fouveraines de Paris, auffi nommés par Sa Majefté, les principaux membres de fon confeil, & les premiers adminiftrateurs de la juftice, finance & police. Ils fe trouverent au jour marqué, dans le grand cabinet du Louvre, qui eft au bout de la falle des gardes, joignant celui de la chambre du Roi.

Sa Majefté y entra, lorfqu'ils y furent tous affemblés, & ordonnant à tout le monde de s'affeoir, elle leur expliqua les motifs de fa conduite, dans un difcours, dont la fubftance étoit que les guerres civiles ayant

réduit les finances du royaume dans
1604. un état, où à peine ses revenus suffisoient à acquitter ses dettes annuelles, il étoit indispensable, non-seulement de continuer à améliorer les affaires, par le moyen des recherches & des poursuites, auxquelles on avoit obligation de voir déjà une partie des dettes de l'état acquittées, mais encore de faire des fonds nouveaux, afin qu'arrivant, ou une guerre considérable, ou une minorité orageuse, le Roi ne se trouvât point obligé ou de faire banqueroute, ou de replonger les affaires du gouvernement dans leur premiere confusion, pour soutenir des dépenses, auxquelles il ne pourroit suffire autrement : qu'il étoit plus à propos de profiter du tems de la paix, pour mettre les choses au point, qu'on n'eût rien à appréhender de semblable : que les opérations nécessaires pour cela, mais pourtant sans rien gâter, en les précipitant trop, étoient l'amortissement des rentes, faites par l'état sous différens titres, le remboursement des offices, & la réintégration dans les domaines aliénés.

Comme c'étoit par l'examen des

rentes, que Sa Majesté étoit résolue de commencer, & qu'on devoit l'entreprendre dès cette année, elle glissa un mot sur cet article, pour préparer les esprits à la juste sévérité de cette opération : ce fut de dire qu'on alloit s'appliquer en premier lieu, à faire une exacte distinction de ceux qui avoient réellement fourni en argent, le principal des arrérages, qui leur étoient payés des deniers royaux, d'avec ceux qui n'avoient que de fausses hypothéques sur le Roi. Henri ajoûta qu'il faisoit un si grand fonds sur l'œconomie, avec laquelle il prétendoit dorénavant conduire ses finances, qu'un dessein, qui lui prescrivoit d'assez grandes sommes d'argent à amasser, ne lui paroissoit nullement incompatible avec celui de soulager le peuple, par la diminution des impôts, qu'il ne perdroit point de vue. Il exhorta l'assemblée à seconder des intentions si justes & si droites ; il ordonna qu'on se rassemblât pour cet effet au même endroit, pendant huit jours, deux fois par jour, pour en délibérer plus mûrement ; & qu'au bout de ce tems-là, on lui fît rap-

1604.

port des délibérations qu'on auroit
1604. formées, promettant de suivre les bons conseils qu'on lui donneroit, avec la même sincérité, qu'il leur feroit part des siens, & de ne pas oublier ceux qui dans cette occasion, se feroient montrés sensibles au bien de l'état.

Il me semble qu'on a tort de blâmer ces sortes d'assemblées, lors même qu'on ne les prend que pour une formalité, en un sens assez inutile, puisqu'elles ne servent, dit on, qu'à notifier d'une maniere un peu moins absolue, aux personnes appellées à partager le soin du gouvernement, des résolutions du Souverain, déjà arrêtées dans un conseil plus particulier. Celle-ci ne fut pas exempte de ce reproche; & le but que Henri s'y proposoit, quoiqu'assurément il n'eût rien que de bon, de louable, & même de nécessaire, ne fut pas plus approuvé. Je ne sçai ce que diront à cela, les défenseurs de l'autorité populaire; pour moi, il me semble qu'il demeure prouvé, par une infinité d'autres exemples semblables à celui-ci, que les vues d'un Roi bon & sage, ne doivent point être en tout, & dans

toutes ſortes de conjonctures, les mêmes que celles du peuple. Les con- 1604.
ſidérations qui déterminent le peuple, ſont rarement ſans quelque intérêt, ou ſans quelque paſſion; mais jamais, ou preſque jamais, elles ne s'étendent au-delà du préſent. Les perſonnes mêmes les plus raiſonnables, abuſées par leur propre ſentiment, ſemblent conſpirer ſéparément, quoiqu'elles n'en conviennent, ni même ne s'en apperçoivent point, à ſe ſatisfaire, ſans s'embarraſſer des ſuites.

Cet abus eſt fondé dans le deſir naturel même. On veut jouir & être heureux, c'eſt le partage du préſent, & malheureuſement, il y a telle conjoncture de politique & de gouvernement, qui demande qu'on recule ſagement cette jouiſſance & l'accompliſſement de ce bonheur, dans dix ans, vingt ans, cinquante ans, & quelquefois plus: comment faire goûter cette privation à la multitude, & à ce petit nombre de perſonnes, qui pouvant s'élever par leurs lumieres au-deſſus de la multitude, lui demeurent attachées par les mêmes déſirs? Il n'en eſt pas ainſi d'un Roi

bon & ſage, ou d'un Miniſtre qui le
1604. repréſente, & fait ſes fonctions. Il doit travailler, il eſt vrai, pour le bonheur de ſes ſujets, mais il ſçait en même-tems, que pour vouloir trop anticiper ce bonheur, on le manque preſque toujours; que quand il eſt manqué, il n'y a plus de proportion entre le mal trop réel, où cette erreur précipite, & le mal ſeulement idéal & imaginaire, dont tous les hommes ſe plaignent, dès là qu'il leur manque quelque choſe. Qu'un état eſt heureux, lorſqu'il ſe conduit par des principes de gouvernement, qui le mettent ſur la voie de l'être! Il foule aux pieds tout intérêt particulier & paſſager, pour tendre à ce bien général. Sa qualité de Roi, ne le rend pas moins le pere de ſes ſujets, qui ne vivront que dans trois ou quatre générations, qu'il l'eſt de ceux qui vivent aujourd'hui; & lui fait enviſager la fauſſe tendreſſe, qu'il auroit pour ceux ci, aux dépens des autres, comme la prédilection, qu'un pere de famille conſerveroit pour quelques-uns de ſes enfans, ſçachant qu'elle doi ruiner ſa famile.

Le plan que Henri s'étoit tracé,

pour l'intérêt de l'état, exigeant donc qu'il cherchât tous les moyens 1604.
d'augmenter ses finances, au lieu d'y faire tous ces retranchemens, dont les prétendus zélés ne cessoient de l'entretenir, Sa Majesté me demanda mon avis en particulrer, sur ces moyens. Les progrès que j'avois fais en matiere de finance, m'en firent découvrir, qui, sans être trop onéreux aux peuples, me parurent d'une grande ressource. J'en rassemblai neuf des principaux, dans un mémoire, que je présentai à Sa Majesté. Les voici.

1°. Les traitans qui avoient administré dans les derniers tems, les fermes les plus considérables des finances, sous couleur de différens emplois nécessaires en apparence, en avoient diverti les deniers; ensuite les avoient fait passer en compte à la ruine de l'épargne, qui paroissoit les avoir reçus, sans pourtant en avoir rien touché. Cet article avoit obéré la couronne de plusieurs millions. Je demandois une révision de tous ces comptes & états, afin

de pouvoir tomber ſur ces traitans,
1604. qui n'étoient pas ſi bien cachés, ſous les différens noms, dont ils s'étoient ſervis pour ces vols, que je ne pûſſe bien remonter juſqu'à eux.

2°. Le clergé de France venoit de déférer, par la bouche de ſes cardinaux, archevêques & évêques, Caſtille, ſon receveur général, comme malverſateur. Leur requête, qui m'avoit été adreſſée, étoit accompagnée, d'un mémoire ſi net & ſi poſitif, des articles d'accuſations, qu'il ne tenoit qu'à Sa Majeſté de ſe faire reſtituer les ſommes immenſes, que ce receveur avoit détournées.

3°. Tous les financiers & gens d'affaires, les Tréſoriers de France ſur-tout, grands deſtructeurs de la finance, pouvoient être aſſociés avec Caſtille, par la création d'une chambre de Juſtice, & elle ne pouvoit manquer de produire de grands avantages; pourvû qu'on ſçût en exclure la brigue & les ſouterrains, qui la rendent ordinairement de nul effet.

4°. Les abus dans l'aliénation du

domaine, étoient ſi palpables, que plusieurs de ceux qui étoient ac- 1604.
tuellement en poſſeſſion, jouiſſoient ſans titre, & par une pure uſurpation; & les autres avoient acquis à ſi vil prix, qu'ils avoient été plus que rembourſés, dans la ſeule premiere année, ſur le pied du denier ſeize, alors courant : c'eſt ce que je fis toucher au doigt à Sa Majeſté, qui empêchoit qu'on ne fît une exacte vérification de ces aliénations, afin de l'engager à conſentir qu'on retirât tous ces biens, ou qu'on obligeât les acquéreurs à en ſolder la juſte valeur.

5°. Même abus & même opération, ſur différentes charges & offices dont on forceroit les poſſeſſeurs, ou à ſuppléer, ſur le pied de leurs finances, ou à recevoir pour le rembourſement, la même ſomme, que ces offices leur avoient coûté.

6°. La mauvaiſe régie avoit fait que juſqu'à préſent, les dettes de la couronne, aux cantons Suiſſes, loin de diminuer, avoient toujours été en augmentant. J'avois déjà ſi bien fait changer cette partie de face, qu'un million payé à propos, en avoit

acquitté huit, moitié sur les arrérages
1604. moitié sur le principal. En s'appliquant de même au reste, l'état se trouveroit dans peu, libre de cette dette.

7°. Autant qu'il étoit facile de faire rentrer le Roi en possession de son domaine aliéné, autant lui étoit-il avantageux d'en aliéner, je ne sçais combien de petites parties, consistant en fonds de terre & en droits; dont les frais, soit pour réparations, baux à ferme & perception, soit sous prétexte de poursuites, de remises, d'améliorations & autres choses semblables, étoient si prodigieux, par la connivence de messieurs les trésoriers des finances, qui en quelque sorte en profitoient seuls, que suivant le calcul que j'en avois fait, en réduisant dix années à une commune, il s'en falloit plus d'un cinquieme, qu'il n'en revînt la premiere obole au Roi : c'étoit-là le grand brigandage des bureaux des finances. En aliénant toutes ces parties, au denier prescrit par l'ordonnance, le Roi y devoit gagner plus que doublement ; puisqu'il n'avoit qu'à racheter des deniers de cette

vente, des parties de ses rentes, constituées au denier dix. 1604.

8°. Il y avoit plus, par rapport à ces retraits de revenus royaux aliénés. Un parti de traitans m'avoit offert d'en faire revenir pour quarante millions au Roi, sans qu'il fût obligé de rien payer pour le remboursement, moyennant qu'on leur laissât le choix de ces parties, & qu'on convînt d'un certain nombre d'années qu'ils en jouiroient, & après lesquelles ils les remettroient au Roi, francs & quittes de toute dette. Au lieu d'accepter leur proposition, Sa Majesté n'avoit qu'à faire par elle-même les profits, qu'apparemment ils y trouvoient.

9°. La France avoit en main, un moyen sûr de s'attirer tout le commerce de l'Océan & de la Méditerrannée, & de le voir tout d'un coup, sans de grands frais, jusqu'au centre de ses provinces. Il devoit lui en coûter pour cela, de joindre par des canaux, la Seine avec la Loire, celle-ci avec la Saône, & la Saône avec la Meuse (1), mais aussi le premier

(1) Avant le ministere du duc de Sully, on n'avoit pas encore songé en France, à

coup d'œil de ce projet, n'offre pas
1604. moins de deux millions tous les ans,

tirer parti des rivieres, auxquelles on convient cependant que ce royaume doit ses richesses & son abondance. Il commença par le canal de Briare, comme on verra bien-tôt, & il ne put pas aller plus loin. Rien peut-être n'immortalisera plus le regne de Louis le Grand, que cet admirable canal, pour la jonction des deux mers. L'utilité que l'état retire de ces deux entreprises, si heureusement exécutées, sans parler de l'exemple que la Hollande nous fournit, nous instruit de ce qui nous reste encore à faire, & prouve en même-tems, que quelque difficiles que semblent être ces projets, ils ne sont pourtant pas impossibles.

La jonction des rivieres, & la constructions des chemins royaux, qui facilitent la communication, soit des différentes provinces, soit des différentes parties d'une même province, entre elles, sont peut-être les deux plus importans objets, dont un sage gouvernement puisse s'occuper en tems de paix. En y employant ou les troupes, inutiles alors, ou ce nombre prodigieux de mendians, qui le sont en tout tems pour l'état; on trouve à la fois, le moyen de faire ces sortes d'ouvrages à des frais médiocres, & de bannir l'oisiveté, qui ne fait ordinairement de ces derniers, que des voleurs & des brigands; en même-tems qu'on introduit le commerce dans toutes les parties d'un royaume.

Il paroît nécessaire qu'il y ait un centre principal des richesses; mais il ne faut pas non plus sacrifier toutes les autres villes, au bien

dont nous nous enrichirions ſur l'Eſpagne ſeule, richeſſes réelles & ſolides, comme ſont toutes celles que produit le commerce. 1604.

J'entrai dans un détail beaucoup plus grand, ſur chacun de ces chefs, lorſque j'en fis mon rapport au Roi, & j'y ajoûtai celui de la vérification des rentes, qui n'y étoit point compris. Ce Prince, qui s'étoit ſans doute attendu à toute autre choſe, & que ſa vivacité naturelle empêcha de faire à mes diſcours, toute l'attention néceſſaire, me fit d'abord mille difficultés ſur tous ces projets, ils les trouvoit grands à la vérité ; mais les uns trop vagues, les autres, de peu de rapport ; quelques-uns, de pénible exé-

être de la capitale, elle eſt au corps politique ce qu'eſt au corps humain, le cœur, qui ſans ceſſe reçoit le ſang, & ſans ceſſe le renvoye juſques dans les parties les plus éloignées, enſorte que celles-ci ne ſauroient en être privées, que la machine entiere ne tombe dans la langueur. On s'épargneroit bien de la peine à étudier ces reſſorts ſecrets, qui font mouvoir juſqu'aux plus petites branches du commerce, ſi l'on y ſuppléoit du moins, par l'art ſi ſimple, de mettre les peuples de la campagne, dans l'aiſance & l'abondance.

cution, quelques-autres, difficiles
1604. concilier entre eux : c'eſt qu'il ne l
comprenoit pas encore. Je ſçavo
bien ce qu'il falloit à Sa Majeſté,
ce qui auroit été plus de ſon goût
des augmentations d'impôts, de no
velles créations d'offices, de nouvell
aliénations de domaines ; je pouvoi
en lui produiſant un projet que j'avo
formé ſur ces moyens, faire ven
quatre-vingt millions comptant da
ſes coffres, & plus de ſoixante a
tres millions, en faiſant un bail
cinq millions, par an, dont j'avo
augmenté ſix de ſes fermes ; mais
fis facilement convenir Henri, q
ſi ces moyens étoient fort prompts
ils ſeroient auſſi très-onéreux au pe
ple. Qu'on ne devoit y avoir recour
que dans le beſoin le plus preſſant
& employer le loiſir que donne
paix, à mettre en œuvre ceux qui de
mandent plus de tems & de ſoins
tel qu'étoient les neuf, que je ve
nois de lui propoſer. Je l'aſſûra
pourtant que ces parties, dont
avoit paru faire ſi peu de cas, en le
ménageant à propos, & les faiſan
ſuivre l'une par l'autre, pouvoier

avec le tems, le faire riche de deux cens millions. 1604.

Le Roi revint à mon avis ; & nous arrêtâmes qu'on commenceroit par la vérification des rentes de l'état, lorſque j'eus fait voir à Sa Majeſté, par de bons extraits, & par d'autres piéces autentiques de la chambre des comptes, de la cour des aydes & autres bureaux, que cette opération pouvoit, ſans la moindre injuſtice, faire revenir ſix millions au tréſor-royal. Il y entra ſi bien dans la ſuite, qu'il ſe montra le plus impatient de la voir commencer, & qu'il ne m'écrivoit pas une lettre qu'il ne m'en parlât.

Pour y réuſſir, je crus qu'il étoit néceſſaire que Sa Majeſté établît pour cela ſeul, un conſeil, ou bureau. La chambre des comptes s'y oppoſa ; mais on n'eut aucun égard à ſes raiſons. Ce conſeil fut compoſé de Château-neuf, Calignon, & Jeannin ; des Préſidens de Thou & Tambonneau, alternativement, & de Rebours ; d'un tréſorier & d'un greffier, qui étoient Le-Gras & Reg-

nouard. J'en étoit le chef ; & j'y
1604. assistois, lorsque mes autres occupations me le permettoient ; mais lorsque je ne pouvois m'y trouver, tout ne laissoit pas de se conduire suivant le plan que j'en avois dressé pour servir de regle (2). Il n'y auroit rien que d'ennuyeux à le rapporter ici. Il suffira de dire que j'y avois fait une distinction très-nette & très-exacte, entre les rentes de tant de différentes créations, & de fonds différens ; car il y en avoit d'acquises, à un tiers d'argent, d'autres, à une moitié ; d'autres, tout en argent ; il y en avoit qui avoient peu coûté aux propriétaires, d'autres entierement frauduleuses, & d'autres fidelles. On ne toucha à celles-ci, que pour les assûrer davantage, sur le pied de leur premiere origine : pour toutes les autres, elles furent, suivant le dégré de fraude ou d'injustice, ou tout-à-fait éteintes, ou remboursées,

(2) Ces réglemens sont plus amplement détaillés dans les anciens mémoires, les personnes de finance pourront les y consulter.

sur

ſur le pied du principal, ou réduites ſur le pied du denier dix-huit, du denier vingt, & quelques unes mêmes du denier vingt-cinq. Il y en eut, dont les poſſeſſeurs furent aſſujettis à rapporter les arrérages qu'ils avoient perçus injuſtement; & d'autres, dont les arrérages touchés furent imputés ſur le principal, qui ſervirent à amortir. L'état y gagna encore une ſuppreſſion de quantité de receveurs-payeurs des rentes, qui le chargeoit d'un fardeau inutile : je n'y en laiſſai qu'un ſeul. 1604.

La recherche que j'avois propoſée contre les financiers & les monopoleurs, ſe fit enſuite, par l'érection d'une chambre de juſtice; mais comme on n'en retrancha point l'abus des ſollicitations & des interceſſions, elle ne produiſit que ſon effet ordinaire, l'impunité des principaux coupables, pendant que les moins conſidérables ſubirent toute la rigueur de la loi. On eut ce remede de moins, dans les tems qui ſuivirent immédiatement ma geſtion, parce que j'avois grand ſoin qu'on fît porter ſur le champ aux coupables la peine de leur friponnerie. Il fut informé exactement

de celles qui s'étoient commises ;
1604. Rouen. On commença à donner à tou
ces tours adroits, le nom qu'ils méri
toient, & ces profits illégitimes, qu
avoient si long-tems appauvri la Fran
ce, en enrichissant les financiers, fu
rent traités sans façon, de vol & d
péculat. La bonne-foi commença
se faire jour dans un sanctuaire, o
elle n'avoit jamais habité.

Les Trésoriers de France m'ayan
présenté cette année leurs comptes
pleins de non-valeurs, pour les fair
revenir d'une métode, qui m'éto
suspecte au dernier point, je cru
qu'il n'y avoit qu'à leur assigner ce
prétendues non-valeurs mêmes, pou
le payement de leurs gages de l'an
née suivante. La destitution d
Drouart, en la place duquel Mor
tauban fut établi, & quelques autre
coups de cette espece, averti
rent les principaux préposés dan
les affaires, de faire leur devoir, &
de le bien faire. Par un arrêt ren
du contre un nommé le Roi, il fu
défendu, sous peine de cent mill
livres d'amende, d'associer aucu
" Etranger dans les fermes de Sa Ma

jesté. Cet arrêt fut signifié, au nom de Charles Du-Han, Fermier-Général des cinq grosses fermes, à tous les principaux intéressés dans les finances, & les autres fermes du Roi à Paris, & dans les villes principales du royaume. 1601.

Je portai mes plaintes au Roi, d'un attentat, que le Parlement de Toulouse avoit fait à son autorité, en défendant de son chef, & contre les édits de Sa Majesté, de sortir des bleds de la Province de Languedoc. Je fus averti de cette entreprise, par les Trésoriers de France de la province, parce qu'elle alloit à la ruine des traites-foraines, dont les fermiers demandoient un rabais considérable. Elle mettoit encore en souffrance les fortifications & les galeres, dont l'entretien se prenoit sur cette partie.

Les quatre cens mille livres d'augmentation sur les tailles, en quoi avoit été convertie une moitié du sol pour livre, continuoient encore à se percevoir, aussi-bien que la seconde moitié de pareille somme, imposée sur les marchandises, quoique l'édit d'établissement de ces droits, n'eût

1604. été vérifié que pour deux ans. Le bureaux de finances firent à ce ſujet des repréſentations à Sa Majeſté. I ſe plaignirent du diſcrédit, où étoie tombées certaines fermes, qui avoie rapport au commerce avec l'Eſpagn qui venoit d'être interdit, ainſi q de cette multiplicité d'édits, qui ſo toient tous les jours du conſeil (Sa Majeſté, & qu'ils repréſentoie comme plus onéreux, au peuple, q la taille même, Je ne diſſimule poi que ces plaintes étoient ſi juſte que mes remontrances au Roi avoie déja de long-tems précédé les leu Ce Prince écrivit deux lettres à ce ſ jet : l'une à ſon conſeil, par laquelle lui faiſoit ſçavoir que les conjonct res préſentes, & ſur tout l'armeme de l'Eſpagne, ne lui permettoient p de rien retrancher ſur toutes ces p ties, pour l'année préſente : l'autre moi, pour m'ordonner de faire ent le conſeil dans ſes vues,

Je les ſecondois autant qu'il ét en mon pouvoir, dans ce qui conce noit ma charge de grand-maî de l'artillerie. L'arſenal étoit d lors pourvu de cent pieces d'artil

ie. Il y avoit dans ses galeries, de 1604.
uoi armer quinze mille hommes
'infanterie, & trois mille de cava-
erie, deux millions de livres de pou-
re, dans le Temple & à la Bastille,
cent mille boulets. Je me souviens
u'un jour que Henri, en se pro-
enant avec moi dans les grandes
falles de l'arsenal, paroissoit s'allar-
ier du grand nombre d'ennemis qui
e menaçoient, & de leurs forces, je
ii faisois remarquer cet appareil for-
idable, capable de les mettre tous
la raison. Il voulut avoir un état de
s armes, de ses munitions, & de
oute son artillerie, avec un borde-
au sommaire de son argent comp-
nt, & de celui qu'il y pouvoit
indre, pendant les années 1605 &
606, Il entra dans mon cabinet, &
écrire cet agenda par mes Secrétai-
s, pour le porter continuellement
ans sa poche.

La forme & la discipline militaire
oient un des articles du gouverne-
ent, qui avoient le plus de besoin
u'on s'appliquât à y mettre une ré-
rmation. On a de la peine à com-
rendre que dans une nation, qui

depuis sa fondation, n'a presque ja-
1604. mais cessé de porter les armes, &
qui même en quelque maniere, en a
fait son unique métier, on eût attendu
jusques-là, à y mettre l'ordre convenable. La milice françoise n'avoit
rien que de rebutant. On enrôloit par
force les soldats dans l'infanterie, &
on les faisoit marcher avec le bâton. On leur retenoit injustement leur
solde. On ne les menaçoit que de prison. Les gibets étoient sans cesse devant leurs yeux. On les réduisoit à tout
tenter pour leur désertion : & pour
parer cet inconvénient, il falloit que
les prevôts les tinssent comme assiégés
sans cesse dans leur camp. Les officiers eux-mêmes, mal payés, étoient en
quelque maniere autorisés à la violence & au brigandage. Henri disoit souvent, & il parloit en cela suivant l'expérience qu'il en avoit fait lui-même,
qu'il étoit impossible que l'état fût jamais bien servi, tant qu'on n'établiroit
pas un autre ordre dans les troupes.

Cet ordre dépendoit en premier
lieu, de l'exactitude du payement.
Le Roi commença par l'assurer pour
la suite, de maniere que rien ne pût

1604.

le retarder, ni divertir ailleurs les fonds qui y furent destinés. Ce réglement fut suivi d'un autre, qui n'étoit guere moins juste, ni moins propre à faire aimer le métier des armes : c'est celui, par lequel on pourvut aux nécessités des soldats, lorsque les blessures qu'ils avoient reçues, ou les maladies qu'ils avoient contractées en servant Sa Majesté, les avoient mis également hors d'état, & de servir & de travailler. On fit ensorte qu'il ne leur manquât rien; dans cette affligeante situation, ni pour le nécessaire à la vie, ni pour leur soulagement (3).

(3) Par édit du Roi, du 7 Juillet 1605, (parce qu'apparemment cette affaire ne put être consommée que l'année suivante) Sa Majesté donne aux gentilshommes, officiers & soldats estropiés à son service, la maison royale de la charité chrétienne, fondée des deniers provenants des reliquats de comptes des hôpitaux, aumôneries, léproseries, &c. & de ceux des pensions des moines lais, ou oblats : la surintendance en appartenoit au Connétable. Cet établissement a encore été changé, ou pour mieux dire, effacé par celui que Louis le grand y a substitué de nos jours, en élevant & dotant l'hôtel royal de Mars, ou des Invalides, monument, qui suffiroit seul à immortaliser sa mémoire. Cette maison de la charité chrétien-

1604. La liberté avec laquelle j'ai parlé des défauts du Roi, m'a acquis le droit de le louer ſur ſes bonnes qualités. L'ordre & l'œconomie étoient des vertus nées avec lui, & qui ne lui coûtoient preſque rien. Jamais Prince n'a pu mieux que lui ſe paſſer de miniſtre. Le détail des affaires n'étoit point un travail pour lui, mais un amuſement. Les Princes qui entrent par eux-mêmes dans l'adminiſtration du gouvernement, donnent ordinairement dans l'un de ces deux inconvéniens, ou de ne pouvoir s'abaiſſer à des objets médiocres, ou de ne pouvoir s'élever plus haut. L'eſprit de Henri ſe proportionnoit avec la même facilité, au petit & au grand. Toutes ſes lettres en ſont autant de preuves, & l'uſage où l'on étoit de s'adreſſer directement à lui

ne, n'étoit auparavant qu'un hôpital ſans revenu, bâti par Henri III, pour les ſoldats eſtropiés : il étoit ſitué dans le fauxbourg S. Marcel, rue de l'urſine, & il tomboit alors en ruine. Deux ans après, Henri IV, fit encore bâtir l'hôpital de S. Louis : il accorda pour cet effet, à l'hôtel-dieu, dix ſols par minot de ſel, dans la généralité de Paris, pendant quinze ans, & cinq ſols à perpétuité.

quelquefois pour de ſimples bagatelles, le montre encore plus clairement. Il étoit dû depuis long-tems, deux cens cinquante écus à un Marchand de vin de Giſors, qui avoit autrefois fourni le vin pour ſa maiſon. Sa Majeſté me l'envoya pour le payer, & pour l'indemniſer du retardement. « Ma conſcience, m'écrivoit-il, m'oblige d'avoir pitié de ce pauvre homme ». Je n'ai peut-être que trop inféré ici de ces ſortes de traits. Ce ſeroit bien autre choſe, ſi je préſentois au public, toutes les lettres que ce Prince m'a écrites. 1604.

Quant à ces autres idées, dont l'objet plus élevé ſe rapporte, ou à l'intérêt ou à la gloire, ou au bonheur de l'état, ce Prince ne les perdoit jamais de vue, pas même dans le ſentiment de ſes peines, ni de ſes plaiſirs. Pour voir ſi mes idées ſe rapportoient aux ſiennes, il me demandoit depuis long-tems, & il voulut que je lui donnaſſe un mémoire de tout ce que je croyois capable de renverſer, ou ſimplement de ternir la gloire d'un puiſſant royaume. Je crus ne pouvoir mieux répondre à ſon intention, qu'en

1604. lui en présentant un, d'une si granc simplicité & avec si peu de ces orn mens inutiles du style, que d'un se coup d'œil il pouvoit le parcourir to entier. Ce n'étoit qu'une énumératio sans explication, ni preuves, des ab qui se glissent ordinairement dans l états. Je la présente ici à mes lecteur à qui elle peut servir du moins, d' brégé des principes qu'ils ont vûs, qu'ils doivent s'attendre à voir répa dus dans ces Mémoires.

Ces causes de la ruine, ou de l'affo blissement des monarchies, sont l subsides outrés, les monopoles, pri cipalement sur le bled, le négligemer du commerce, du trafic, du labour ge, des arts & des métiers, le gran nombre de charges, les frais de c offices, l'autorité excessive de ceu qui les exercent, les frais, les lo gueurs, & l'iniquité de la justice, l'o siveté, le luxe & tout ce qui y a ra port, la débauche & la corruption d mœurs, la confusion des conditions les variations dans la monnoie, le guerres injustes & imprudentes, le de potisme des Souverains, leur attache ment aveugle à certaines personnes leur prévention en faveur de certaine

conditions, ou de certaines professions, la cupidité des Ministres & des gens en faveur, l'avilissement des gens de qualité, le mépris & l'oubli des gens de lettres, la tolérance des méchantes coûtumes, & l'infraction des bonnes loix, l'attachement opiniâtre à des usages indifférens ou abusifs, la multiplicité des édits embarrassans, & des réglemens inutiles. 1604.

Si j'avois à choisir entre toutes les formes de gouvernement, dont on a des exemples dans cette monarchie. Je proposerois Clovis, Charlemagne, Philippe-Auguste & Charles le sage, (4) & je voudrois qu'on détournât

(4) Il seroit peut-être plus juste, de retrancher encore les trois premiers, & de s'en tenir au seul Charles V. En examinant le caractere de Henri IV, & celui du duc de Sully, on trouve dans le premier des principes d'un Romain, & dans le second, ceux d'un bon Lacédémonien. Les maximes répandues ici tiennent un peu de toutes ces deux idées mêlées ensemble. J'ai marqué plus haut, quelle modification on pouvoit apporter, à l'humeur trop austere de M. de Sully. Je prendrai ici la même liberté, sur l'humeur trop guerriere de Henri. Il est sans contredit, que l'esprit militaire est le défenseur d'un état. Il faut l'y nourrir avec soin, mais comme on nourrit un dogue pour la garde d'une maison, en l'en-

1604. les yeux, de dessus tout le tems qu s'est écoulé, depuis Charles VIII jusqu'à nous, & si j'avois un principe à établir, ce seroit celui-ci, *Que les bonnes mœurs & les bonnes loix se forment réciproquement.* Malheureusemen pour nous, cet enchaînement précieux des unes avec les autres, ne nous devient sensible, que lorsque nous avon porté au plus haut point, la corruption & tous les abus, en même-tems ensorte que parmi les hommes, c'est toujours le plus grand mal, qui devient le principe du bien.

Les réglemens pour l'augmentation & la sûreté du commerce, paroissant à Henri devoir tenir un de premiers rangs dans l'état, c'est aussi de ce côté là, qu'il employa la meilleure partie de ses soins. Le projet du canal, pour joindre la Seine à l

chaînant, & en ne lui permettant de prendre que très-rarement l'essor, de peur qu'il ne devore ses maîtres mêmes. La seule réputation de valeur, produit presque tous les mêmes effets, que l'usage qu'on en pourroit faire. Un principe, à mettre au nombre des préceptes naturels, c'est qu'il n'y a point de moyen qu'il ne faille préférer à la guerre, lorsque par eux, l'on peut arriver au même but.

(5) Loire, ayant été ratifié, je me transportai moi-même sur les lieux, 1604. afin qu'il n'y eût aucun mécompte dans les préparatifs, qui devoient

(5) C'est le canal de Briarre, lequel prend depuis cette petite ville, jusqu'à celle de Montargis, qui en est distante de dix lieues. Il devoit être continué jusqu'à Moret. Mais cette partie du projet n'eut point lieu, le canal fut même abandonné, après qu'on y eut dépensé plus de trois cens mille écus, par la malignité des envieux de M. de Rosny, ou selon Mézerai, par le changement de Ministere. Cet ouvrage étoit alors fort avancé: on l'a repris depuis, & enfin il a été achevé. M. de Thou donne beaucoup de louanges à M. de Sully, en le reconnoissant pour l'auteur de ce dessein. *Liv.* 132. Ce qui est encore mieux prouvé par les plaques, ou especes de médailles, d'argent & de cuivre, qu'on a trouvées en 1737, en travaillant aux écluses de ce canal, & qu'il paroît qu'on n'auroit pas dû ôter. M. le comte de Buron, l'un des intéressés à ce canal, a renvoyé à M. le duc de Sully, celles de cuivre, qu'il garde dans son cabinet de médailles, & a réservé celles d'argent, à cause de leur valeur: l'une de ces médailles de cuivre, est empreinte des armes du duc de Sully, & une autre porte cette inscription: 1607, *Maximilien de Bethune, sous le regne de Henri IV, par les mains de messire Pierre Ozon, pour lors maire & gouverneur de Montargis-le-Franc.* M. le duc de Sully a déjà recouvré une partie des mémoires & des autres pieces, qui concernent ce canal.

précéder l'exécution, soit à prendre les
1604. hauteurs, & à niveller le terrein, soit à profiter de toutes les commodités, qu'on pouvoit en tirer. Je ne mis pas beaucoup de tems dans ce voyage, le Roi me rappellant près de sa personne, presqu'aussi-tôt que j'en étois parti. Je réglai pareillement plusieurs affaires de commerce, dans le voyage qu'on a vu que je fis en Poitou.

La plus importante & la plus embarrassante, fut celle qui survint cette année avec l'Espagne, au sujet du
Septen. ann. 1604. commerce réciproque des deux nations. Le Roi d'Espagne, avoit mis l'année précédente, une imposition de trente pour cent, sur toutes les marchandises, qui aborderoient de France en Espagne, ou en Flandre, aussi bien que sur celles qui sortiroient de ces deux états, pour être apportés en France. Impôt criant, qui révolta autant les sujets du Roi d'Espagne, dans les deux états de sa dépendance, qu'il scandalisa les François. Le Roi riposta, par une défense expresse de tout commerce avec les sujets du roi d'Espagne & des Archiducs, & par une taxe en-

core plus forte, sur les marchandises espagnoles abordantes à Calais : mais la défense ne fut pas capable d'empêcher le transport en fraude, de nos denrées, dans le pays ennemi. Les Marchands françois trouverent encore, malgré le nouveau monopole, de si grands profits à faire sur nos grains, nos toiles & nos autres marchandises, dans la disette que l'Espagne souffroit de toutes ces choses, qu'ils s'exposoient à toute la rigueur de la loi. Il en arriva même une espece de révolte, dans la ville de Marseille, dont le président du Vair donna avis en cour. Les Marchands de cette ville voyoient impatiemment que pendant qu'on les forçoit de demeurer les bras croisés, les Italiens venoient à leur barbe, leur enlever leur denrées, & leur dérober leurs profits. Cette permission accordée aux Italiens, par Sa Majesté, n'étoit pas ce me semble bien entendue. 1604.

Les Anglois, ravis de ce nouvel incident, bien loin de chercher à rapprocher les esprits, fomenterent au contraire sous main la désunion, parce qu'ils faisoient en fraude, ce que

les Italiens avoient fait en vertu d'une
1604. permission. On fut informé que huit à neuf vaisseaux Anglois, étoient venus charger des grains aux Sables d'Olonne, d'où ils étoient allés débarquer à Saint-Sébastien. Il falloit bien que les Espagnols eussent compté sur cette ressource secrette, sans laquelle leur défense seroit retombée sur eux mêmes. Henri s'y étoit attendu dans le commencement, & cette espérance, que l'Espagne se feroit plus de tort qu'à nous, jointe à la honte qu'il crut voir rejaillir sur sa couronne, si son ennemi paroissoit ainsi disposer de son commerce, lui fit encore tenir la main fort roide à l'observation de sa défense. Il m'ordonna d'envoyer un homme de confiance, revêtu de son autorité, pour punir les contraventions à son ordonnance, depuis l'embouchure de la Loire, jusqu'à la Garonne, & le long de ces deux rivieres où elles se faisoient le plus communément: emploi, dont je chargeai la Font, qui s'en acquitta si bien que Sa Majesté voulut ensuite l'attacher plus particulierement à sa personne.

En même tems, le Roi fit porte

s plaintes au Roi d'Angleterre, con-
e ses sujets. Il lui fit dire, que si 1604.
ans l'espérance de s'appliquer tout
otre commerce en Espagne, il se
ortoit à faire la paix avec cette cou-
onne (la chose pouvoit en effet lui
aroître assez importante, pour méri-
er qu'il fît cette démarche) il sçau-
oit bien, lui, Roi de France, pren-
re de telles mesures que le domma-
e n'en retomberoit pas sur son royau-
ne, & que l'Angleterre y perdroit
eut-être plus que lui. C'étoit en quel-
ue maniere, lui dire de s'entremettre,
our terminer ce différend entre les
eux couronnes ; car Henri n'avoit
as tardé à sentir tout le préjudice
u'il venoit de se faire à lui-même
: à voir que tous les raisonnemens
e son conseil, avoient porté à faux,
e qui le jetta dans un grand embar-
as. Villeroy & Sillery furent nom-
nés par Sa Majesté pour suivre cette
ffaire de près, & j'eus ordre aussi
'en conférer avec le connétable, le
hancelier, le commandeur de Chas-
es, & le vice-amiral de Vic.

On trouvoit des inconvéniens des
leux côtés. Une grande perte pour

1604. le commerce à maintenir la défense, & de la honte à la lever. Henr ne pouvoit se résoudre à prendre c dernier parti, qui lui paroissoit mar quer de la timidité avec l'Espagne cette couronne n'ayant pas daign faire la moindre démarche de son côté auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne; & tout ce qu'on pouvoit espére de lui, c'est qu'en laissant subsister l défense, on fermeroit les yeux su les infractions qu'y feroient les mar chands, quitte à la réïtérer, s'ils e abusoient trop ouvertement, & ave préjudice de l'autorité royale. Pou moi, la playe qu'en souffroit le com merce, étoit presque tout ce que j voyois, & par cet endroit, l'Angloi & l'Espagnol m'étoient égaux. Je re présentai à Sa Majesté, que si ell n'avoit égard qu'au dommage, qu en résultoit pour nous, il ne falloi pas moins user de sévérité avec l'un qu'avec l'autre.

Matth. tom. 2. l. 3. pag. 634.

Le Roi d'Angleterre ne refusoi pas sa médiation dans ce différend Il offrit même de se rendre cautior des promesses, qui seroient faites su ce sujet, entre les deux couronnes,

nais il prétendoit procéder, en qua- 1604.
ité d'arbitre, & le Roi, choqué de cet-
e vanité, ne vouloit lui accorder que
elle d'ami commun. Le Pape com-
nença aussi à y prendre beaucoup de
part, parce qu'il en craignit sérieuse-
nent une rupture, encore plus dange-
eufe, entre la France & l'Espagne. Il
écrivit au cardinal Bufalo, son Nonce
en France, de ne rien négliger pour
la prévenir, & ce cardinal trouva peu
de tems après l'occasion favorable
pour y travailler.

Le comte de Beaumont, qui étoit toujours notre ambassadeur à la cour de Londres, avoit souvent mis sur le tapis, l'affaire nouvelle du commerce, en présence des comtes de Villa-Médiana & d'Aremberg, ambassadeurs, l'un du Roi d'Espagne, l'autre des Archiducs. Il avoit même ébauché une espece d'accord avec eux, le Président Richardot, & Louis Vroreylzen, lequel avoit été communiqué au Connétable de Castille, qui étoit aussi à Londres; mais le départ subit de ce Connétable, & quelques autres obstacles, les avoient empêché de venir jusqu'à signer le préliminaire de cet accord. Le

Connétable de Castille passa par Paris
1604. & y vit le cardinal Bufalo, qui le pres
sa par tant de côtés, sur cette affaire
qu'il en obtint qu'elle seroit remise à
examiner, entre les mains des commis-
saires, qu'il nomma pour le roi son maî
tre, le conseil de France en nomma de
son côté. Mais ce n'étoit point encore
là, la véritable porte pour en sortir;
l'affaire, abandonnée à tant de têtes, traî-
noit en une longueur insupportable.
Bufalo obtint de Dom Baltazar Stuni-
ga, ambassadeur d'Espage en France
& d'Alexandre Rovidius, membre du
sénat de Milan, intéressés dans cette
cause pour l'une des parties, qu'ils s'en
rapporteroient à lui de tout ce qui con-
cernoit cette affaire. Cela fait, pour
n'avoir de même affaire dans l'autre
partie, qu'à une seule personne, il
pria le Roi de me charger aussi, sans
aucun second, d'un pouvoir égal au
sien, & dès-lors il regarda la chose,
comme fort avancée. J'allai le voir
chez lui. J'animai son impatience, d'un
nouvel aiguillon, en lui représentant
la guerre, comme prête à se faire, &
avec des préparatifs de la part de Sa
Majesté, qui la rendroient peut-être

plus férieufe encore, qu'on ne penfoit. En peu de jours, je le fis convenir des articles que j'avois dreffés fur cette matiere, & qui affuroient pleinement la liberté du commerce: c'étoient, à peu de chofe près, les mêmes qui avoient été propofés & débattus à Londres. 1604.

Ce traité, car il en devint un véritable, quoique tout fe pafsât entre le cardinal Bufalo & moi, renfermoit en fubftance, de part & d'autre, que l'édit du trente pour cent, & celui de l'interdiction du commerce entre les deux couronnes de France & d'Efpagne, feroient & demeureroient annullés: c'étoit là le grand point. Mais comme les deux Princes avoient prétendu juftifier chacun leur conduite, en faifant plufieurs plaintes réciproques, qui avoient auffi rapport au commerce, il y avoit beaucoup d'autres articles avec celui-ci, qui tendoient à y remédier.

Il étoit marqué, que Sa Majefté Très-Chrétienne défendroit par un édit, qu'aucun de fes fujets ne fît, ou autorisât le tranfport des marchandifes de Hollande en Efpagne,

& dans les dépendances de l'Eſpagne
1604. en prêtant des vaiſſeaux, chariots
toute autre voiture ; que les marchan
diſes, véritablement de France, ſe
roient empreintes du ſceau de la vill
d'où elles ſeroient enlevées, & qu'e
les y ſeroient inſcrites dans un regi
tre : c'étoit pour obvier à l'inconvé
nient de la reſſemblance des marchan
diſes ; qu'autrement, elles ſeroient ſu
jettes à confiſcation, ſans cependar
qu'on pût, ſur un ſoupçon de fraude
arrêter ni retarder le cours de ces mar
chandiſes ; que tous les Hollandois
pris dans les navires françois, pour
roient être arrêtés ; que les Françoi
ne porteroient aucune marchandiſ
d'Eſpagne en Hollande, ni en d'autre
lieux des Pays-Bas, que ceux qui ſe
roient marqués ſur les affiches, & qu
pour ſûreté de la parole, que peut
être ils donneroient, ſans intention d
la tenir, ils s'obligeroient par écrit
devant le magiſtrat eſpagnol du lieu
d'où ils partiroient, de payer le trent
pour cent, laquelle obligation leur ſe
roit rendue, en rapportant dans un ar
le certificat du juge de l'endroit, où
ils auroient débarqué, ſoit en France

ſoit aux lieux de Flandre approuvés ;
que le roi de France feroit confiſquer 1604.
ces marchandiſes priſes par ſes ſujets
en Eſpagne, pour être portées dans les
lieux défendus, moitié au dénoncia-
teur, le trente pour cent, prélevé ;
que le magiſtrat françois, qui auroit
donné de faux certificats de décharge,
feroit auſſi pourſuivi en juſtice; & puni;
que les deux Rois ſe tiendroient mu-
tuellement les chemins libres. L'arti-
cle des impôts, établis depuis la paix
de Vervins, ſur les marchandiſes por-
tées d'Eſpagne en Flandre, ou de
Flandre en Eſpagne, par Calais, &
lorſqu'elles entreroient dans ce port,
ayant déja été arrêté auparavant, de-
vant le même cardinal, il n'y avoit
rien de nouveau ſur cet article. Il
étoit ſtipulé, que quarante jours après
la date de ce traité, il ſeroit publié le
même jour, dans les états reſpectifs.
La date eſt du 12 Octobre, & il ne
fut d'abord ſigné, que du cardinal
Bufalo & de moi (6).

J'étois bien ſûr que Henri l'ap-

(6) Voyez le traité même dans la chronologie ſeptenaire. Le Roi n'y donne d'autres titres au marquis de Roſny, que celui de grand-maître & capitaine gé-

prouveroit, n'y ayant rien mis, san
1604. en avoir pris son avis auparavant
Je craignois davantage la critique d
Sillery & des autres conseillers,
qui la connoissance en avoit été ôtée
L'expédient que je trouvai, fut d'en
voyer Arnaud l'aîné, porter ces ar
ticles à Sillery, en le priant fort c
vilement de m'en dire son sentiment
Sillery répondit brusquement, & san
vouloir seulement les lire, que l'a
faire étoit en bonne main, & qu
celui qui y avoit travaillé seul, pou
voit aussi la conclure seul. Je ne fu
pas content de cette réponse. Je ren
voyai Arnaud, lui dire que me pa
roissant nécessaire que le traité fû
signé de lui & des autres commissai
res, nommés d'abord, je le priois d
venir faire cette signature chez moi
qu'à son refus, je ne pouvois me dis
penser de faire dire par Arnaud à S
Majesté, en lui portant le traité
que la difficulté qu'il en faisoit, au

néral de l'artillerie de France. Le cardinal Bufalo, n'y signa point, mais seulement messieurs, de Rosny & de Sillery, D. Baltazar de Cuni ga, pour le Roi d'Es pagne, & le sénateu Providius. *Matthieu Tom. 2, Liv. 3. pag 655.*

roi

roit retardé la conclusion de deux jours, comme cela étoit vrai. Sillery eut peur que si, pendant cet intervalle, il arrivoit quelque contre tems, qui fît échouer l'accord sur le commerce, il n'en demeurât responsable, il vint chez Busalo, & fit ce qu'on lui demandoit, & Villeroy signa aussi le traité. 1604.

Le Roi recevant une copie de ces articles, fortifiée de ces cinq signatures, se loua beaucoup du cardinal nonce, & lui fit présent d'une croix de diamans; il le recommanda au pape, par une lettre des plus avantageuses, & il lui accorda la distinction de le faire manger à sa table. Sa Majesté différa de faire publier le traité de commerce, jusqu'à ce que la ratification en fût arrivée d'Espagne; mais elle fit toujours par provision, lever sous main la défense pour le transport des bleds, ce que les peuples souhaitoient avec ardeur.

Il se concluoit pendant ce tems-là, un autre traité à Londres, entre l'Espagne & l'Angleterre, auquel la France ne pouvoit manquer de s'intéresser fortement, après ce qui s'é-

1604. toit paſſé l'année précédente, entr'elle & la ſeconde de ces couronnes. Pour en être bien inſtruit, il faut reprendre la ſuite des affaires, tant politiques que militaires, entre l'Eſpagne & la Flandre, avec leſquelles celles d'Angleterre ont à cet égard une liaiſon néceſſaire.

Le ſiége d'Oſtende continuoit toujours, avec le même acharnement. Pendant que les Eſpagnols le pourſuivoient, le prince d'Orange s'attacha, au commencement de la campagne, à l'Iſle de Cadſan, dont il ſe rendit maître le 10 Mai, & enſuite, de tous les forts aux environs, comptant s'ouvrir par-là, un chemin juſqu'à la frontiere de Calais, & il vint enfin mettre le ſiége devant l'Ecluſe. On manda de Bruges au Roi, que l'Archiduc, qui ne voyoit cette entrepriſe qu'à regret, alloit raſſembler quinze ou ſeize mille hommes, avec leſquelles il ſe promettoit de ſecourir cette place, en forçant Ardembourg, qui la couvroit; mais que Maurice s'y étoit ſi bien retranché, qu'on ne croyoit pas qu'il pût en être chaſſé, pourvu cependant qu'il eût à peu près

un monde suffisant pour garder ses retranchemens. Le général Flamand prit encore la précaution de pousser ses retranchemens jusqu'à Ardembourg, & s'il falloit qu'il fût obligé de divertir ses troupes des opérations du siége, il se mit en état de pouvoir réduire la place par famine, au défaut de la force. L'Ecluse se rendit en effet, le 20 Août. 1604.

Les Espagnols de leur côté, animés par la vive résistance de leurs ennemis, & par le sentiment des pertes immenses qu'ils avoient faites devant Ostende, crurent que leur honneur étoit encore plus intéressé, après ces succès du prince d'Orange, à ne pas avoir le démenti d'une entreprise qui duroit depuis si long tems. De-Vic manda à Sa Majesté, par d'Auval qui revenoit d'Angleterre, qu'ils y avoient fait jouer trois mines; on ajoûta, qu'elles avoient été sans effet. Cependant il est vrai qu'Ostende étoit alors véritablement aux abois. Les Espagnols s'étoient vantés hautement, qu'ils la prendroient avant la fin de Juillet, & qu'ils seroient encore à tems pour aller délivrer l'Ecluse, avec toutes

leurs forces, réunies. Tout le monde
1604. n'ajoûtoit pas foi à cette bravade; ſur-
tout depuis que Perſi, le riche, capi-
taine du régiment de Néreſtan, fraî-
chement arrivé de cette place, avoit
aſſuré à Paris qu'elle tiendroit encore
ſix ſemaines ou deux mois. L'Ecluſe
marcha effectivement avant Oſtende;
mais c'eſt que les Flamands ſe défen-
doient avec une ardeur dont on ne
voit guere d'exemples. Secondés d'un
ſecours de onze compagnies, faiſan
entre mille & douze cens hommes
tout frais, que les états venoient d
leur envoyer, ſous la conduite du gé
néral Marquette, ils s'aviſerent d
conſtruire un retranchement intérie
qui pût leur ſervir à obtenir une cap
tulation plus avantageuſe, en y tena
le fort, lorſqu'ils ſeroient réduits
cette extrémité, & ils trouverent
moyen, preſſés comme ils étoient
d'y faire entrer des munitions &
l'argent.

C'étoit un ſpectacle nouveau,
ſurprenant pour toute l'Europe, qu'
petit état, qui ne forme qu'un poi
preſqu'imperceptible ſur la Carte,
oſé lever la tête du milieu de ſes M

rais, & bravé pendant un ſi long-tems, cette Eſpagne ſi formidable. Où prenoit-il ſes forces ? Où puiſoit-il ſes fonds? car on eſtimoit que cette guerre coûtoit aux états, vingt mille florins par jour. On ne ſçavoit pas dans quel embarras ils s'étoient ſouvent trouvés; ne ſçachant preſque plus où donner de la tête, & étant obligés de frapper à toutes les portes. Le duc de Bouillon leur ayant promis une ſomme d'argent, ils envoyerent le capitaine Sarroque, pour la toucher, mais il n'en rapporta rien que le regret d'avoir dépenſé à ſes maîtres, quatre ou cinq mille florins, que leur coûterent leurs complimens à la princeſſe d'Orange. 1604.

Leur refuge ordinaire étoit Henri; tantôt, pour une centaine de mille écus, d'autre fois, pour deux cens milliers de poudre; c'eſt de quoi ils conſumoient beaucoup. Leurs demandes n'avoient point de fin. Buzenval, que Sa Majeſté entrenoit dans ces cantons, pour ſe faire inſtruire de tout, leur étoit bien utile, pour appuyer leurs ſollicitations auprès de ce prince, qui à la fin leur demeura ſeul, pendant que tout le reſte les abandon-

na ; aussi ménageoient-ils précieuse-
1604. ment Buzenval, & ils le retinrent
comme de force, lorsqu'il eut obtenu
son congé pour revenir en France : &
qui ne ménageoient-ils pas ? Ils eu-
rent dessein de me faire un présent
considérable. Buzenval, qu'ils con-
sulterent, les assura que je ne le pren-
drois point. Ils se contenterent de me
marquer leur reconnoissance, en me
faisant offrir par Aersens quelques
coquillages rares, & quelques Ju-
mens de carrosse de leur pays, à mon
épouse. Henri se portoit à les obliger
avec une facilité qui ne pouvoit par-
tir de son seul intérêt propre, & qui
doit lui faire tenir, dans l'esprit de ce
peuple, le rang de l'un des fondateurs
de sa liberté. Ils seront bien coupables
si jamais ils manquent à une couronne
leur bienfaictrice (7). Ce Prince me
mandoit cette année en Poitou, que
Buzenval lui faisoit de nouvelles de-
mandes pour les états, que peut être il
n'auroit pas dû leur accorder ; mais

(7) C'est presqu'en ces mêmes termes, que Grotius en parle, dans son Livre, intitulé : *Annales & histoire des troubles des Pays-Bas*.

qu'il ne pouvoit se résoudre à les abandonner, quelques bruits qui se répandissent d'Angleterre, & quelques menaces que lui fit l'Espagne. 1604.

On juge aisément tout ce que la guerre présente coûtoit à cette couronne, qui étoit la partie attaquante, par ce que je viens de dire des Provinces unies, qui se tenoient simplement sur la défensive, & sans sortir de leurs maisons, & quel ressentiment l'Espagne en conservoit contre nous. Dans le vif chagrin, que le conseil de Madrid sentoit d'une guerre si épuisante, & qu'on y cachoit pourtant avec le dernier soin, il menaçoit souvent de ne jamais pardonner ce traitement aux François. Henri faisoit semblant de ne rien entendre, & avec raison. L'impuissance de ce conseil, se montroit par ce vain dépit; & l'on sçavoit en France que les finances de Sa Majesté Catholique étoient épuisées.

Ostende (8) fut enfin pris, le 22. Septembre, & Henri eut la consola-

(8) Voyez la reddition d'Ostende & de l'Ecluse, & les autres expéditions de cette campagne, dans *M. de Thou*, *le Septenaire*, *Mathieu*, *Siri*, *& autres Historiens*, *ann.* 1604.

tion de voir que, pour cinq ou six cens
1604. mille écus, qu'il lui en coûtoit chaque année, depuis que cette expédition avoit commencé, il avoit considérablement avancé la ruine de l'Espagne, son ennemie.

Il semblera, sans doute, qu'on devoit mieux attendre du traité, que j'avois négocié l'année précédente en Angleterre. Voici ce qui s'y étoit passé depuis. L'Espagne sentit bien que la Flandre étoit perdue toute entiere pour elle, si elle ne trouvoit le moyen d'apporter quelque changement aux dispositions, dans lesquelles, j'avois laissé le Roi de la Grande-Bretagne. Elle renouvella toutes ses brigues & ses sollicitations, après mon départ de Londres, pour obtenir du moins une neutralité dans ce qui concernoit les Provinces-unies, si elle ne pouvoit mettre tout-à-fait Sa Majesté Britanique, dans son parti. D'abord les Espagnols crurent devoir demander beaucoup, & offrir beaucoup aussi, pour se faire accorder du moins une petite partie de leurs demandes. Les premieres propositions furent mises sur le tapis & rejettées;

ſans ſeulement les examiner. Les Eſpagnols en firent ſuivre une, dont ils eſpérerent l'abandon des Hollandois par les Anglois, parce qu'ils ſavoient que ceux-ci n'avoient rien ſi fort à cœur; c'eſt celle de rendre le commerce des Indes également libre à leurs deux nations. Le coup porta encore à faux, parce que l'Eſpagne prévoyant qu'on rabattroit toujours aſſez de ſes demandes, mit pour condition à cette offre, une ligue offenſive & défenſive entre l'Angleterre & elle, & que le conſeil du roi d'Angleterre, encore frappé vivement des raiſons du contraire, ne lui diſſimula point que ſon intérêt lui dictoit de ſoûtenir la Hollande, bien loin de prendre ouvertement parti contre elle. 1604.

On crut alors la choſe abſolument manquée, le ſeul Beaumont ne s'y méprit point, & prédit, que malgré tous ces obſtacles apparens, on pourroit ſe rapprocher, & qu'on ſe trouveroit en effet d'accord. Quelque tems après, les Eſpagnols revinrent à la charge. Pour diminuer toujours quelque choſe des premiers refus, ſuivant leur fine politique, il fut nommé des

1604. commissaires de part & d'autre. Les contestations furent si vives, qu'on fut cent fois sur le point de voir tout manqué. Insensiblement la chose se tourna en négociation plus paisible, les commissaires se radoucirent, ceux d'Espagne, non-seulement ne marquerent aucune aversion pour la France, mais furent les premiers à dire qu'on ne devoit l'exclure de rien. On ne parloit jamais des deux Rois, sans y joindre le troisieme. On traitoit honnêtement, jusqu'aux états mêmes, & l'on paroissoit disposé à toute sorte d'accord avec eux, tout cela afin de dissimuler à Sa Majesté britannique, ce que cette négociation avoit de contraire dans son but, à la premiere, & pour lever ses scrupules.

A cette batterie l'on joignit le secours des petits écrits anonymes, dans lesquels on s'attachoit à démontrer, que la paix étoit le seul parti à désirer, pour les trois Rois également. On insinua dans l'un de ces écrits, qu'on supposa partir de la main d'un Anglois, parce qu'on y élevoit fort la puissance du roi d'Angleterre, qui peut, disoit-on, se passer de tout le monde, &

dont personne ne sauroit se passer, comme si les Espagnols n'avoient pas pu être capables d'une flatterie, qui pouvoit leur réussir, on insinua, dis-je, que cette paix étoit souhaitée également par les trois têtes couronnées; mais que Leurs Majestés très-chrétienne & britannique, souhaitoient en même-tems secrettement toutes deux, qu'elle leur valût la possession de la Flandre. Le trait étoit malin. 1604.

On n'étoit pourtant encore convenu de rien, pendant un an entier, c'est à-dire jusqu'au 21 Juin de celui-ci; mais la négociation fit des progrès rapides au commencement de Juillet. Elle fut poussée si avant, qu'on ne doutoit plus en Angleterre, que la décision n'en fût retardée, que jusqu'à l'arrivée du connétable de Castille, qui étoit à la veille de passer à Londres, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, & muni d'un plein pouvoir de Sa Majesté catholique On eut la même opinion, à Paris. On y fut même persuadé que non-seulement l'Angleterre, mais les Provinces-Unies elles-mêmes, avoient fait secrettement les conditions de leur accord avec l'Espagne,

& que les états avoient terminé, par
1604. l'intervention & à l'arbitrage de Sa Majesté britannique, les discussions au sujet des villes d'ôtage, de la navigation des Indes, du commerce, sans payer le trente pour cent, & les autres. Mais pourquoi, si cela étoit, ne voyoit on, ni lever les siéges, ni cesser les hostilités de part & d'autre?

Aussi ce bruit étoit-il faux, du-moins, quant à ces prétendus accord & arbitrage. Les états ne s'en apperçurent que trop tôt, & ils connurent en même-tems, que bien loin de cela, ils ne devoient plus rien attendre de Sa Majesté britannique. Ce Prince s'étoit lassé à la fin, de lutter si long-tems contre son penchant. Il vouloit être l'ami de tout le monde. Il venoit de faire prendre à ses états réunis le nom de Grande-Bretagne, & de faire son entrée solemnelle dans Londres, où il avoit fait tenir une conférence, pour concilier les Anglicans & les Puritains: car il étendoit ses idées de pacification, sur tout. Il ne songea point que par cette conduite, il alloit en exclure ceux précisément qui en avoient le plus de besoin, les Flamands qu'il laiſ-

ſoit à la merci de leurs ennemis. Les Anglois commençoient déja à gourmander ceux de cette nation, qui ſe trouvoient dans leurs ports; & lorſque les Flamands prétendoient, comme à l'ordinaire, que les Anglois ne devoient point ſe mêler de certains trafics ſur leurs côtes, ceux-ci leur répondoient effrontément, qu'ils en avoient la permiſſion du roi d'Eſpagne, leur Souverain. Rien n'irritoit ſi fort les Hollandois, que de pareils diſcours; & ſi l'on avoit laiſſé faire les Fleſſingois, on croit qu'ils ſe ſeroient défait de tous les Anglois qu'ils avoient parmi eux. On leur en fit comprendre toutes les ſuites, & ils ſe continrent. 1604.

Ce n'eſt pas-là ce que les états avoient eſpéré, lorſqu'au commencement des conférences publiques entre les commiſſaires, Sa Majeſté britannique voulut qu'on y admît & qu'on y écoutât le ſieur le Caron, leur agent. Le Caron a avoué qu'il avoit eu d'abord tout ſujet d'être content des commiſſaires Anglois. Lorſque les Eſpagnols voulurent les preſſentir au ſujet des villes d'ôtage hollandoiſes,

qu'ils auroient eu bien envie qu'on
1604. leur remît aux mains à eux mêmes ; les Anglois leur dirent qu'ils ne pouvoient faire autre chose, que de rendre ces villes au conseil des Provinces Unies, lorsqu'ils recevroient de lui l'argent avancé ; & sur ce que les Espagnols repartirent avec mécontentement, que c'étoit à ceux qui les leur avoient engagées, qu'il falloit les restituer, les conseillers Anglois n'ajoûterent rien autre chose, sinon, qu'au refus des états de rendre les sommes prêtées, ils se tourneroient vers l'Espagne, pour lui faire la même proposition. On leur fut encore assez favorable dans l'article du commerce, qui les retint long-tems, les Espagnols insistant, que la Hollande leur ouvrît celui de toute la côte de Flandre, & de la ville d'Anvers en particulier, qu'ils avoient comme bouclée, par la construction de plusieurs Forts sur l'Escaut, & entr'autres par celui de l'Islot. Mais cette bonne intention ne dura pas long-tems aux Anglois, pour leurs voisins. Le sentiment de Buzenval, dont les lettres me fournissent une partie de ces détails, sur

l'issue qu'on voyoit qu'avoient eu toutes ces conférences Angloises, c'est que les Anglois n'ignoroient pas, quelles pouvoient être les conséquences de ces nouvelles opérations politiques, mais qu'un grand fond de jalousie contre nous, & un peu d'étourderie, avoient tout fait en cette occasion. 1604.

Les choses étoient en cet état, lorsque le roi d'Angleterre jugea à propos d'informer Sa Majesté très-chrétienne, par son Ambassadeur à la cour de France, des dispositions où il étoit, de faire un traité avec l'Espagne. L'ambassadeur Anglois en présenta en même-tems le mémoire au Roi. Sa Majesté britannique y persistoit dans l'opinion singuliere, que ce traité & celui de l'année précédente, n'avoient rien de contraire l'un à l'autre. Jacques l'avoit voulu de même, persuader à Beaumont. Il promettoit à Henri d'en surseoir la conclusion, jusqu'à celle de l'affaire, qui occupoit alors les deux couronnes de France & d'Espagne; c'est l'affaire du commerce, qui étoit alors fortement agitée. Cependant les commissaires ne laisserent pas

de ſigner toujours le (9) traité entre
1604. l'Eſpagne & l'Angleterre, & ils remirent Beaumont, pour l'affaire du commerce, à la venue du connétable de Caſtille. On en parla à celui-ci, lorſqu'il paſſa par Paris, pour ſe rendre à Londres, mais il fit naître, de deſſein formé, des conteſtations pour ne rien conclure avec le cardinal Bufalo, qui déjà travailloit à cette affaire. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que ces commiſſaires, en ne donnant aucune ſatisfaction à Beaumont ſur ce ſujet, oſoient encore lui demander de lever par proviſion l'impôt du port de Calais. Beaumont qui ſavoit que l'intention de Sa Majeſté n'étoit pas de l'abolir même après la concluſion de l'affaire du trente pour cent, avec laquelle il n'avoit rien de commun, éluda leur propoſition, en leur rendant la pareille.

Le connétable de Caſtille repaſſa

(9) Ce traité n'eſt en rien différent d'un véritable traité de paix. Les Rois d'Eſpagne & d'Angleterre y comprennent leurs alliés, c'eſt-à-dire, tous les Princes & les états de la chrétienté, qui y ſont nommés, excepté les ſeules provinces-Unies. Il eſt rapporté en entier dans *le Septenaire*, *Ann.* 1604. *Mathieu*, *ibid.* 650. &c.

par la France, dans les derniers jours de Novembre, en s'en retournant en Eſpagne, où il portoit le traité conclu. 1604.
Il arriva à Paris, comme le traité du commerce s'y concluoit auſſi. Il fit demander, le lendemain de ſon arrivée, la permiſſion de ſaluer Sa Majeſté, à laquelle il ſe préſenta, la joie & la ſatisfaction répandues ſur le viſage. Il lui fit un compliment très-étudié, & qui n'en étoit peut-être que d'autant moins ſincere. Il prit pour ſon ſujet, les deux accords fraîchement faits. Il s'efforça de perſuader à ce Prince, que les Rois de France & d'Eſpagne étant les deux plus puiſſans potentats de la chrétienté, leur union étroite étoit un moyen néceſſaire & infaillible, pour venir à bout des entrepriſes, qu'ils feroient de concert, ſur quoi il fit valoir l'alliance qui avoit été de tout tems, entre la France & la Caſtille. Il s'étendit ſur les avantages de cette aſſociation, qui feroit aux deux couronnes, les mêmes amis & les mêmes ennemis; & ſur les moyens de la rendre inſéparable, c'étoit, diſoit-il, de n'avoir aucune partialité, de ſe défaire de toute jalouſie, ſur l'autorité & la

1604. prééminence, d'éclaircir & de vuider à l'amiable, leurs prétentions sur certains cantons & certaines villes de l'Europe. Il n'oublia pas à insinuer à Sa Majesté, que les Protestans étoient des ennemis, que la bonne politique demandoit qu'on abaissât. Il conclut son discours, par représenter les avantages d'un double mariage des enfans des deux Rois, qui sembloit, disoit il, par la conjoncture du tems, être déjà arrêté dans le ciel. En bon politique, il assura au Roi, qu'il n'avoit aucun aveu de son maître, pour tout ce qu'il venoit de lui dire. Il le pria de vouloir bien lui déclarer ce qu'il pensoit sur ces choses, parce que, quoique ce ne fussent que de simples ouvertures, s'il voyoit qu'elles eussent le bonheur d'être du goût de Sa Majesté, il feroit plus hardi à les proposer ensuite au Roi son maître.

Je n'étois pas présent à ce discours; mais le Roi voulut bien venir à l'Arsenal, uniquement pour m'en faire part. Il s'arrêta, après m'avoir rapporté les paroles de l'Espagnol, pour me dire, qu'il vouloit sçavoir la réponse que j'y aurois faite, avant que de me

dire celle qu'il y avoit faite lui-même.
Je répondis à Henri, ſur un ton auſſi peu ſérieux, que je la lui dirois bien ſur l'heure, mais que j'attendrois au lendemain à le ſatisfaire, afin d'y mieux penſer encore, & qu'il ne m'accuſât pas de précipitation, comme il faiſoit ſouvent, lorſque mes paroles avoient le malheur de ne pas lui plaire. Sa Majeſté ſourit, & y conſentit, en me donnant un petit coup ſur la joue, ſuivant ſa coutume, lorſqu'elle étoit de bonne humeur. 1604.

J'allai le lendemain au Louvre, dégager ma parole. Je trouvai le Roi, qui ſe promenoit ſur la terraſſe des capucins. Je lui dis, que s'il ſe ſouvenoit encore d'un mot que j'avois dit ſur les Eſpagnols, & qu'il avoit trouvé aſſez plaiſant, *qu'ils préféroient les* (10) *œuvres à la foi*, il ne chercheroit pas long-tems, ce que j'aurois répondu à l'ambaſſadeur de cette nation, qu'après tous les manques de foi & les parjures, dont elle s'étoit deshonorée à la face de l'Europe, le diſcours du con-

(10) Par alluſion à un des Dogmes de Calvin, réprouvé dans l'Egliſe Catholique.

nétable de Caſtille, ne m'auroit pa-
1604. ru qu'un artifice nouveau du Roi d'Eſ-
pagne, pour mettre le divorce entre
Sa Majeſté & les Provinces-Unies, &
tous ſes alliés proteſtans, afin de re-
trouver une occaſion d'envahir ce
royaume, plus favorable encore,
que ne l'avoit eu ſon pere. Ce trait
étant une de ces noirceurs, qu'on n'oſe
ſeulement entreprendre de colorer, je
le rappellai à Sa Majeſté, en y ajoû-
tant que ſans l'Angleterre, la Hollan-
de, les Proteſtans françois & étran-
gers, ſans tous les travaux & les pei-
nes incroyables de ſa propre perſonne,
l'Eſpagne lui parleroit peut-être au-
jourd'hui en maître; que le conſeil de
Madrid, accoutumé à profaner ce qu'il
y a de plus ſacré dans la religion, abu-
ſoit du nom de mariage dont le lien
n'avoit rien de capable de le retenir,
ſur quoi, je fis faire à Henri une re-
marque, qui, ce me ſemble, eſt juſte.

Ce n'eſt pas un trait d'une auſſi
bonne politique, qu'on le croit or-
dinairement, que de marier les en-
fans mâles de la maiſon de France,
dans des maiſons à-peu-près égales,

comme celle d'Espagne (11). Outre qu'il n'y a point d'alliance, quelqu'étroite qu'elle soit, qui ne cede à la haine que l'ambition inspire pour un rival, l'avantage qu'on pourroit envisager dans ces unions, devient nul, par la raison même qu'il pourroit devenir trop considérable. Il n'en est pas de même de celles, qu'on contracte dans des maisons inférieures, on peut du moins, compter sûrement sur tous les services qu'elles sont en état de rendre. L'honneur d'une alliance avec la premiere maison du monde, fait qu'elles se trouvent trop heureuses, de pouvoir contribuer à sa gloire & à sa grandeur. L'Espagne a trouvé dans cette (12) méthode, le secret d'augmenter considérablement sa puissance d'une maniere moins rapide, mais aussi moins hazardeuse que les armes. 1604.

Je ne pense pas, pour le dire ici par occasion, comme le commun,

(11) Cette politique a pourtant valu à la France, la couronne d'Espagne dans la maison de Bourbon, après la mort de Charles II,

(12) « La maison » d'Autriche, disoit » Guy-Patin, acquit » de grands héritages, » *per Lanceam carnis*, » c'est-à-dire par al» liances & mariages.

ſur le fait de la loi Salique, cette loi ſi
1604. renommée, qui pourtant ne ſe trouve écrite nulle part, mais dont l'origine ſe démontre aſſez, par le nom qu'elle porte, comme ſon ancienneté ſe prouve par l'incertitude même de cette origine (13), on la regarde ordinai-

(13) « Quant à la loi Salique : (c'eſt M. l'abbé du Bos qui parle ainſi, dans ſon *hiſtoire critique de l'établiſſement de la monarchie françoiſe dans les Gaules*, *tom.* 3. *liv.* 6. *p.* 290. 291. » Ce nom » lui vient probablement, de ce qu'elle » étoit déja en uſage » parmi les Francs Saliens, lorſque Clovis incorpora dans » leur tribu, à l'exception de la tribu des » Ripuaires, toutes » les tribus, qui le reconnurent pour Roi, » en l'année 510. La » plus ancienne rédaction de cette loi que » nous ayons aujourd'hui, eſt celle qui » fut faite par les ſoins » du roi Clovis, & » retouchée enſuite » par les ſoins de Childebert & de Clotaire, ſes enfans ... En » l'année 798. Charlemagne en fit une » nouvelle rédaction, » dans laquelle il ajouta beaucoup de Sanctions, &c ». Cet Ecrivain établit encore (*ibid.* 273). Que la diſpoſition qui ſtatue, *que la couronne de France ne tombe point de lance en quenouille*, eſt véritablement contenue dans le ſoixante-deuxieme titre des loix Saliques.

Mais l'opinion contraire a été ſoutenue, & paroît appuyée ſur des raiſons encore plus fortes, par un autre Académicien, également judicieux & ſa-

ement comme le plus solide fonde-
ment du royaume & de la royauté. 1604.
Pour moi, tout ce que j'ai fait de ré-
flexions sur ce sujet, m'a porté à croi-

vant (M. de Foncemagne), dans l'excellent mémoire sur cette matiere, inséré dans le recueil des mémoires de l'Académie royale des inscriptions & belles lettres, *ann.* 1727, *pag.* 490. *& suiv.* Il y est prouvé, qu'il n'y a aucun article, dans tout le code Salique, qui exclue les filles de la succession à la couronne, & que le sixieme paragraphe du titre soixante-deuxieme de ce code, où il est dit, » que les mâles seuls » pourront jouir de la » terre salique, & que » les femmes n'auront » aucune part à l'hé- » ritage », ne doit s'entendre, que des seules terres & héritages des particuliers; mais que c'étoit d'ailleurs une coutume établie de tems immémorial, chez les Germains mêmes, que les filles ne succédassent point à la couronne, qu'il en est fait mention dans Tacite, &c. M. de Foncemagne avoit déjà démontré dans un autre mémoire (*ibid. ann.* 1726, *pag.* 464. *& s.*) que le royaume de France a été successif héréditaire, & pour les mâles seuls, dans la premiere race de nos Rois.

Le sentiment de ces deux Ecrivains, quoiqu'opposés entre eux, se réunit contre le principe établi dans cet endroit de nos mémoires : c'est une idée insoutenable de tout point. Outre qu'elle tend à détruire la prééminence de la nation, elle jetteroit ce royaume, dans des guerres civiles & étrangeres, presque continuelles, par les brigues pour le choix d'un successeur; dans la confusion de

1604. re que la ſituation ſeule de la France & les autres avantages qu'elle a reçus de la nature, ſont des cauſe ſuffiſantes de la prééminence, qu'elle a ſur tous les autres états de l'Europe, & que la loi Salique, bien loin d'y contribuer, l'a fort ſouven empêchée d'augmenter ces avantages, de ceux qu'on peut y joindre par une ſage politique. Qu'un Prince étranger devienne roi de France, en épouſant l'héritiere, il ſ pourra bien faire à la vérité, que l premier des Rois de cette race, ſera réputé Allemand, Italien, Eſpagnol, ou Anglois; mais comme i n'eſt nullement à craindre, qu'il ſoi jamais tenté de transferer le ſiege d ſon empire, ailleurs que dans un ville, que tous les Princes choiſi

ſes loix, qui ne ſeroient pas toujours reſpectées par des Rois étrangers; & dans pluſieurs autres inconvéniens, que l'Auteur n'a ſans doute pas apperçus, & je ne puis croire que cette imagination ne ſoit uniquement des compilateu on n'y reconnoît poi les maximes du du de Sully. Conſultez ſur l'exiſtence & la te neur de la loi Salique Vendelin, Eccard, Baluze, &c. cités par le deux Académiciens,

roient, s'il étoit en leur pouvoir, pour y faire leur résidence ; ce premier roi, ou prince étranger, sera bien-tôt naturalisé François, & dès la premiere génération, sa postérité sera tout-à-fait françoise. La maison d'Autriche, établie en Espagne, & celle de Stuart, placée sur le trône d'Angleterre, en sont des exemples très sensibles. Ce prince, ou premier roi étranger aura cependant uni à notre couronne, ce qu'il possédoit auparavant de son chef, pour n'en plus être jamais séparé. La loi Salique en défendant, pour me servir du terme, que le royaume de France ne tombe en quenouille, lui ôte donc un moyen de s'aggrandir, & un moyen d'autant moins à mépriser, que la violence n'ayant ici aucune part, il ne fournit aucun sujet ni aucun prétexte à la guerre 1604.

Ma réponse au Connétable espagnol fut fort du goût de Henri. Il m'assura que le même esprit l'avoit inspiré, qu'il n'avoit seulement caché sous de grands mots & de belles paroles, afin de ne pas faire entrer le Castillan en soupçon de ses desseins (14).

(14) Jean de Serre parlant de la récep-

1604. Ce qui venoit de se passer à Londres entre l'Angleterre & l'Espagne y nuisoit bien à la vérité, mais pourtant n'ôtoit pas toute espérance d'y réussir. Ils n'étoient pas encore en état, qu'on y mît sérieusement la main. En fait de politique, le tem[s]

sion que Henri IV fit au Connétable : » le » Roi, dit-il, le fit » recevoir à la porte » de Paris, par le duc » de Montbazon, avec » une fort honorable » compagnie de noblesse..... Comme Zamet traitoit » le Connétable à souper, survenant fort » à propos, à l'instant » qu'on lui présentoit » à laver : Je veux, » dit Sa Majesté, souper avec vous. Le » Connétable surpris, » voulut mettre le genou en terre, & lui » présenter la serviette. Le Roi le releva, » & lui dit : ce n'est » pas à vous de faire » les honneurs, mais » bien de les recevoir : » vous êtes de la maison ; & de fait, l[e] » Roi a de l'allianc[e] » avec la maison de » Velasques, en la » quelle est héréditai » re cet office, que le » Rois donnent à ceu[x] » qu'ils veulent éle » ver au premier gra » de, près de Leu[rs] » Majestés...

Cet Ambassadeur allant en Flandre deux ans auparavant avoit déjà eu l'hon neur de saluer le Ro[i]. » Il demeura, d[it] » l'historien Mathieu » à genoux un pe[u] » plus qu'il ne pen » soit : il dit, que l[e] » Roi l'avoit reçu e[n] » Roi, & caressé com » me son parent » *Tome 2. liv. 3. p. 605* *Siri. Ibid. 317.*

amene tout, lorſqu'on ſçait l'attendre. Je trouvai dans le cardinal Bufalo, ce que je cherchois depuis longtems du côté de Rome. Auſſi ne fis-je point de difficulté de lui faire preſſentir ce qui pourroit arriver un jour, perſuadé que le royaume de Naples, dont je faiſois le partage du Saint Siége, étoit un motif ſuffiſant pour le rendre diſcret ſur le ſecret que je lui confiois, & même pour le faire travailler à la réuſſite. Cette éminence me paroiſſoit d'ailleurs douée de l'eſprit d'une parfaite politique. L'Eſpagne, en s'emparant, comme elle venoit de faire, des fortereſſes de Porto-Hercole, Orbitello, Talamone, Piombino, Final & Monaco, ouvroit les yeux au Pape, malgré qu'il en eût. Si les Romains n'avoient pas vu dans toutes ces invaſions des avant-coureurs de leur prochaine ſervitude, il auroit fallu qu'ils n'euſſent rien ſenti du tout. Il eſt aſſez clair, par les démarches qu'on voyoit faire à Clement VIII, qu'il étoit fortement prévenu de ce ſentiment. C'étoit-là un Pape, tel qu'il le falloit à Henri ; auſſi ce Prince

1601.

1604. s'efforçoit-il de lui complaire en toute occasion, & il lui en avoit donné une bonne preuve, en retirant près de lui le prince de Condé, pour le faire élever & instruire dans la religion romaine.

Les Princes d'Allemagne ne prenoient pas de moins bonnes impressions. Sa Majesté m'ordonna de bien traiter l'ambassadeur du duc de Wirtemberg, pour en faire un ami; & quoiqu'elle n'eût pas lieu d'être contente de l'électeur Palatin, à cause du duc de Bouillon, elle ne le chicana point sur le payement de quelques derniers qui étoient encore restés dûs à cet électeur, & que ses ministres sollicitoient. Henri n'y apporta d'autre condition, sinon que l'électeur retireroit son fils de Sedan. A l'égard des Provinces Unies, il est vrai que l'Angleterre leur manquoit; mais du moins elle ne se tournoit pas contr'elles, ce qui ne changeoit presque rien dans leurs affaires, cette couronne ne les ayant presque jamais assistées en rien. Si l'on vit les Etats se reposer, aussi bien que l'Espagne, après les prises

d'Ostende & de l'Ecluse, ce ne fut uniquement que par lassitude & par épuisement, & ce repos n'étoit pas pour durer long-tems ; ainsi ce sujet de diversion, lorsque la France se porteroit à attaquer l'Espagne, lui demeuroit encore assuré pour long-tems. 1604.

J'ai touché quelque chose d'un différend entre l'Espagne & les Grisons (15), qui fit assez de bruit cette année, pour donner lieu à plusieurs mémoires qui furent composés sur ce sujet. Je vais en donner l'explication.

Les Suisses ont pour voisins & pour alliés les trois ligues des Grisons, les treize communautés du haut & bas Valais, consistant en cinquante-quatre Paroisses, dont l'évêque, nommé par eux, est seigneur. Saint Gal, Genève, Neuf-Châtel, Bade & autres villes impériales & non impériales, qui se sont données aux Suisses, à

(15) Voyez P. Mathieu, *tome* 2. *livre* 3. & les autres historiens, & sur-tout Vittorio-Siri, qui traite fort au long ce point d'histoire. *Mémor. Récond. tom.* 1. *pag.* 369. *& suiv.*

condition de leur conserver leurs pri-
1604. viléges ; ces villes sont comprises sous neuf bailliages.

Les Grisons, dont il est seulement question ici, habitent les Alpes, & ce qu'on appelle la Valteline qui est une vallée, ou pour mieux dire, une espece de large fosse, entre le pied des Alpes, appartenantes à l'Italie, & les Alpes deçà l'Italie, puisque dans sa plus grande largeur, elle n'a pas plu d'une petite lieue françoise, sur trent ou environ qu'elle a de longueur, de puis le Tirol jusqu'au lac de Côme Tout le fond de cette vallée est arro sé par l'Adda, qui la traverse entiere & qui se grossissant de tous les torren qu'il reçoit, n'est guere moindre qu la Marne, quand il se décharge dan le lac de Côme. Elle renferme enviro cent mille habitans, presque tous ca tholiques romains. Elle est très-fertil en bleds, vins, arbres fruitiers & pâtu rages. Ses bornes sont, du côté de l'o rient, le comté de Tirol, auquel ell touche ; mais les passages en sont éga lement étroits & difficiles ; au midi Bresse & Bergame, dépendances d

la république de Venise, la chaîne de montagnes qui l'en sépare, est pareillement si roide, & d'un terrein si rude, qu'elle est inaccessible dans toute cette longueur, excepté par les deux passages de Tiron pour entrer dans le Bressan, & de Morben dans le Bergamasque. Une pareille chaîne des Alpes, habitées par les Grisons mêmes, fait le côté du septentrion. La disposition de toute cette plage est telle, que pour aborder en Italie des pays qu'elle a à son septentrion, il n'y a de passages que ceux qui aboutissent dans cette vallée, qui débouche à l'occident dans le duché de Milan, par une plaine où est le lac de Côme, entre le Milanois & la Valteline. 1604.

C'est cet endroit précisément, dont il s'agit ici. A six cens pas du lac de Côme, l'Espagne venoit de faire construire un fort, appellé le fort de Fuentes, du nom de celui qu'elle en avoit chargé, sur un rocher de deux cens pieds de haut, dominant sur tout ce terrein, qui sépare le Milanois d'avec la Valteline, & qui n'est déjà que trop embarrassé par des marais & des prairies fangeuses; sur le bord du lac, qui

en cet endroit n'eſt large que de deux
1604. ou trois cens pas, elle avoit élevé ur
ſecond fort vis-à-vis le premier, mai
beaucoup plus petit. Pour achever de
boucher entierement ce paſſage, elle
avoit fait faire de profondes tranchée
dans l'intervalle, depuis le pied de
montagnes juſqu'au lac. Les fortifica-
tions de ces deux châteaux étoien
bien entendues, à pointes & angles
pour s'accommoder à la forme du ro
cher, qui d'ailleurs ne pouvoit être vi
du canon, d'aucun endroit aux envi
rons.

Il étoit impoſſible que les Griſon
viſſent de bon œil une pareille entre
priſe; car quoique les Eſpagnols té
moignaſſent, ou feigniſſent de ne pa
penſer à eux, dans la conſtruction d
ce nouvel ouvrage, & même que pou
montrer qu'ils n'avoient aucun de
ſein ſur ce qui ne leur apparteno
point, ils euſſent fait reculer quelque
tranchées trop avancées, il n'étoit qu
trop viſible que leur objet étoit d
chercher à joindre un jour les état
d'Italie & d'Allemagne, par l'inva
ſion de la Valteline; & en attendant
de barrer aux Ultramontains le paſſa

ge en Italie, par cet endroit; d'ôter toute communication aux Suiſſes & 1604.
Griſons, & aux François leurs alliés, avec l'état de Veniſe; enfin de réduire les Griſons à capituler avec eux, & à les reconnoître pour leurs maîtres.

L'Eſpagne avoit déjà donné aux Griſons des preuves de ce dernier deſſein. Le parti proteſtant avoit été juſques-là dominant dans les trois ligues, parce qu'il s'étoit établi dans les Cantons les plus conſidérables, & qu'il avoit été embraſſé par les plus riches particuliers. Ceux-ci étoient fort attachés à la France, & ennemis mortels de l'Eſpagne; mais la différence de religion n'avoit encore mis aucun trouble parmi ces peuples, parce qu'ils voyoient que toute leur force réſidoit dans cette union. Les Eſpagnols trouverent le moyen de la rompre, en envoyant dans ces cantons leurs émiſſaires ordinaires, les Jéſuites & les Capucins, qui par perſuaſions, par argent, par promeſſes, réuſſirent ſans peine à commettre les deux partis enſemble, & dégoûterent les Catholiques de la forme de gouvernement de

leurs compatriotes, presqu'autant
1604. qu'ils leur firent haïr leur croyance.

L'aliénation des esprits commença à paroître, en ce que le résultat des délibérations de l'assemblée des Catholiques, tenue à Bade, se trouva pour la premiere fois contradictoire à celui des Protestans assemblés en même tems séparément à Arau. Les uns demandoient qu'on poursuivît ceux qui avoient manié l'argent de la république, & rendirent des arrêts contr'eux, les autres les soutenoient ouvertement. Les Catholiques se virent à la fin les plus forts, & ils éclaterent contre les Réformés, jusqu'à entreprendre de les chasser tout à-fait de quelques petits cantons, sous prétexte qu'ils cherchoient à livrer le Pays à la France : c'est à quoi la France ne pensoit guere; mais ce qui s'y passoit, ne pouvoit pourtant lui être indifférent, & cet intérêt lui étoit commun avec la république de Venise. Nous y avions eu long-tems pour ambassadeur le sieur Pascal, dont les Grisons s'étoient montrés si satisfaits, qu'ils en demanderent un qui lui ressemblât; & com-

me dans leurs momens de bonne intention, ils demandoient aussi qu'il 1604.
pût leur apprendre la guerre, on leur envoya de Vic, avec ordre à lui & à Canaye, qui exerçoit la même fonction à Venise, de n'agir que de concert.

Le meilleur & le plus court parti eût été de prêter main forte aux ligues, pour empêcher la construction du fort de Fuentes, ou du moins de leur donner les moyens d'en construire un de leur côté, qui l'eût rendu inutile. On le sentoit bien, & ce n'auroit pas été une chose nouvelle pour sa majesté, que de répandre de l'argent dans ce pays là; mais les Grisons avoient bien refroidi tous ceux qui prenoient leurs intérêts. Loin de sçavoir gré à Sa Majesté de toutes les pensions qu'elle leur distribuoit, on ne recevoit que plaintes de leur part, de ce qu'elles étoient mal distribuées, & qu'on ne laissoit pas ce soin à leurs ministres. Les Vénitiens n'étoient pas plus contens d'eux pour d'autres sujets, que Canaye communiqua à de Vic; & il s'en falloit beaucoup, que les Suisses ne les servissent avec leur chaleur ordinaire.

1604. Ceux-ci s'étoient laissés prendre au leurre d'une réception gracieuse, qui avoit été faite à leurs ambassadeurs à Milan ; & l'on ne doutoit pas du moins que les cinq cantons de Lucerne, Schwiz, Zug, Vri & Undervald ne renouvellassent leur alliance avec le Milanois.

Malgré tout cela, la liberté des Grisons paroissoit à toutes ces parties intéressées, un point qui n'étoit nullement à négliger ; & les Espagnols ne pouvoient encore guere compter de venir à bout de fermer les yeux au Sénat Helvétique, quelque mal partagé qu'elle le supposât des lumieres d'une bonne politique. Pour bien dire, c'étoit dans la Diette indiquée à Coire, pour le 12 Juin, que se devoient frapper les plus grands coups, & chacune des parties respectives, qui en attendoit le dénouement de toute la question, ne manqua pas d'y envoyer un homme de confiance. Alphonse Cazal y vint de la part du comte de Fuentes. J'y fis porter par Montmartin à de Vic, des lettres de Sa Majesté, qui ne furent pourtant pas rendues publiques, parce que Canaye mandoit

que la république de Venise étoit à l'égard des Grisons dans des sentimens bien différens de ceux de Sa Majesté, & que c'étoit un point enjoint sur tous les autres à nos ambassadeurs, de s'unir dans toutes les mêmes demandes. Les Ambassadeurs François & Vénitiens se contenterent donc de solliciter sous main, & ne parurent presque point. Leur inaction devoit donner beau jeu au comte de Fuentes. Cependant les brigues & les mouvemens d'Alphonse Cazal, jointes à cela, n'empêcherent point que son parti n'y échouât. Le résultat de la Diette fut que les ligues ne vouloient entendre parler d'aucun traité avec l'Espagne, que préalablement le fort de Fuentes ne fût rasé, le passage & le commerce rendus libres, toutes choses enfin remises dans leur premier état. L'alliance avec la France y reçut aussi une nouvelle confirmation. Il est vrai que de cette résolution aux effets, il y avoit encore bien loin, & les Espagnols avoient encore bien des ressources pour amuser les Grisons. Montmartin ne s'en revint pas, sans avoir considéré attentivement tout ce qui

1601.

avoit donné ſujet à la conteſtation, &
1604. ſans avoir, par mon ordre, tracé l
plan du fort & des environs. C'eſt ſu
ſon rapport & ſes mémoires, que j'a
formé cet article.

Une conteſtation aſſez ſemblable
celle-ci, excepté qu'elle regardoit di
rectement Sa Majeſté, s'éleva cette an
née au ſujet du pont d'Avignon. C
fameux pont tomboit en ruine, & étoi
prêt à ſe détruire, faute des répara
tions qui auroient dû y être faites il
avoit long-tems. La raiſon de ce reta
dement eſt que la conjoncture des af
faires de France, n'avoit pas permi
de travailler à la ſolution d'une que
tion entre le roi de France & le Pape
ſans laquelle on ne pouvoit mettre l
main à cet ouvrage; c'eſt que le Pape
en qualité de propriétaire d'Avignon
ſe prétendoit auſſi propriétaire de c
pont, du port & paſſage du Rhôn
entre Avignon & Villeneuve, & con
ſéquemment de tous les droits atta
chés à ces paſſages (16). Les répara
tions du pont ne ſouffrant plus de dé

(16) Le cardinal pour le Pape, dans l
d'Oſſat en parle d'une lettre à M. de Ville
maniere avantageuſe roy, du 2 Juin 1703.

ſi; pour ſavoir auquel des deux il ppartenoit de les faire, de Sa Majeſté u du Pape; Sa Majeſté voulut que oute cette queſtion fût une bonne ois décidée. Comme elle étoit entie- ement de ma compétence, elle me ut remiſe entre les mains; c'eſt ce ui fait que je ſuis en état d'en rendre aiſon au public. 1604.

La loi reçue en France, n'a de tout ems accordé aucun droit ſur les eaux & cours du Rhône à ſes riverains, nêmes Princes ſouverains; car il y en qui ont cette qualité, le prince Dau- phin, le duc de Savoye, le comte de Provence & le prince d'Orange. La queſtion ſe réduit à ſavoir ſi le Pape, qui eſt l'un de ſes riverains du Rhô- ne, eſt en droit de ſe faire excepter de cette regle commune, par quelque conceſſion particuliere.

Je fis conſulter, pour décider ce point, les archives de la monarchie, les titres anciens du domaine, les re- giſtres de la ſénéchauſſée de Nîmes, & toutes les chartres de la province. Je fis deſcendre ſur les lieux des Com- miſſaires éclairés & intégres. Il de- meura conſtant, par tout ce travail,

que la regle qui partage les rivieres
1604. par moitié entre les riverains, ne regarde point le roi de France ; & en second lieu, qu'il jouit d'un double droi à cet égard, par rapport au Rhône dont, en qualité de souverain, il possede seul le lit, l'ancien & le nouveau canal, avec tous les droits qui en dépendent. Des provinces que ce fleuve traverse, le Languedoc est celle su laquelle ce droit est encore le plus incontestablement établi, parce qu'elle est un ancien fief de la couronne, qu n'en a jamais été démembré, & que les comtes de Toulouse ont toujours tenu en cette qualité ; elle a cela de différent du Dauphiné & de la Provence qui sont des acquêts. Mais, ni cette raison, ni celle que ces deux provinces peuvent être aliénées pour appanage, ou pour dot, n'empêchent point que la Provence & le Dauphiné ne soient compris sous la même regle que le Rhône, par le droit de régale, que rien ne peut faire perdre à nos rois. Une infinité d'arrêts intervenus en leur faveur, contre les riverains du Rhône, le leur confirment encore, & le traité fait avec le duc de Savoye, après la

dernière guerre, l'établit formellement. Voici ce qui avoit pu rendre la chose douteuse pour le Pape, par rapport à Avignon. 1604.

Un fonds de quatre mille livres fut autrefois affecté par les rois de France pour les réparations de ce pont. Ce fonds fut ensuite délaissé à des Religieux hospitaliers, qui se nommerent *Freres desservans l'Hôpital du pont d'Avignon*, parce qu'en effet cet hôpital joignoit le pont, & on leur fieffa en même-tems tous les droits qui en pouvoient revenir au Roi, moyennant la soumission qu'ils firent, de ne rien laisser manquer à l'entretien du pont. Ils jouirent fort long tems de ces revenus & de ces droits; mais sans que les recteurs du pont satisfissent à l'obligation qu'ils avoient contractée. A la fin, ce fond primitif se trouva dissipé & perdu, on ne sait pas trop comment; & pendant ce tems-là, les officiers de Sa Sainteté firent différentes entreprises pour se mettre en possession du pont & des droits. Rien ne leur parut plus propre à cela, que de prendre volontairement la charge des réparations qu'il falloit y faire; ils voulurent

y travailler de tems en tems; mais
1604. quoique le conseil de Sa Majesté ne fît pas à beaucoup près sur cette démarche d'usurpation, tout ce qu'il devoit, les poursuivans furent pourtant toujours contredits & déboutés de leurs demandes; toutes preuves qui achevent de démontrer le bon droit de Sa Majesté.

Je fis rendre un arrêt définitif, qui servit de solution à ce différend. Par cet arrêt, le Rhône & ses isles, ses ports, péages, droits & dépendances, notamment le pont d'Avignon, sont déclarés appartenir uniquement au Roi, par droit de régale, de domaine & de patrimoine de la couronne. Sa Majesté fit en conséquence commencer les réparations du pont, & des recherches pour recouvrer les premiers fonds perdus. Ainsi fut terminée cette affaire, qui importoit presqu'autant à cause du duc de Savoye, qu'à cause du Pape.

Sa Majesté fit aussi l'acquêt du comté de Saint Paul, l'un des appanages de M. le comte de Soissons. Ce Prince se voyant abîmé de dettes, se détermina à vendre ce comté, pour satisfaire ses créanciers, qui le pres-

bient vivement. Il crut sans doute, qu'après la naissance d'un fils, que sa femme venoit de lui donner, il ne lui convenoit plus de vivre dans le dérangement. Il reçut avec son air grave & stoïque, les complimens que lui fit Sa Majesté, sur cette naissance, & ensuite il envoya Guillouaire, lui faire offre de son comté de Saint Paul. 1604.
Henri, dans cette acquisition, envisagea premierement son goût, & ensuite, l'inconvénient pour l'hommage, s'il passoit dans les mains de quelque Prince étranger. Il reçut donc favorablement la proposition de M. le Comte; & en attendant qu'on convînt du prix avec lui, il lui fit toujours une avance considérable, pour le tirer d'affaire avec ses créanciers.

Depuis, y ayant fait une plus mûre réflexion, Sa Majesté, qui jusques là ne m'avoit point parlé de ce marché, écrivit à M. le comte de Soissons, qu'il vînt trouver Caumartin & moi, auxquels elle avoit attribué la connoissance de cette affaire, & elle m'écrivit aussi pour savoir ce que j'en pensois. Je ne désaprouvois pas tout-à-fait cet acquêt, que Villeroy me

manda que Sa Majesté avoit fort
1604. cœur, au contraire, je servis M.
Comte de tout mon pouvoir; mais
trouvois qu'il y avoit bien des chos
à observer dans la forme. Cette affai
prenant un tour à ne pas se conclure
tôt, je partis pour mon voyage d
Poitou, pendant lequel Henri n'écou
tant que son impatience, & persuad
qu'il ne pouvoit jamais y avoir d
grands risques, fit reprendre l'affair
par MM. de Bellievre, de Villeroy
de Sillery & de Maisses, qui consom
merent le marché avec M. le Comte
par un contrat d'échange. A mon retour, le Roi me l'apprit, & me vit très surpris de ce qu'on avoit été si vîte. Il en voulut savoir la cause; il me fit même une espece de reproche de ce que je me déclarois contre l'acquisition d'une belle terre, qui avoit passé aux prédécesseurs de M. le Comte, des mains de mes ancêtres. C'est pour cette raison que j'étois plus au fait que personne sur cette matiere; & voici ce que j'en appris à Sa Majesté.

Du tems que ce comté étoit encore possédé par les Comtes de ce nom, il y avoit eu de grands débats,

our ſavoir s'il relevoit du comté de
oulogne, ou de celui d'Artois; 1604.
eſt à-dire, de la France ou de l'Eſ-
agne. Cette affaire étant de celles,
ont l'éclairciſſement ne ſe fait pas fa-
lement; il fut convenu dans les der-
iers traités, faits par François I, &
Ienri II, avec les rois d'Eſpagne,
ue jusqu'à ce qu'il eût été autre-
ent décidé, il ſeroit libre aux Sei-
neurs de Saint Paul, de relever de
elui des deux comtés qu'ils aime-
oient le mieux. Les Comtes de Saint
aul ſuivans, préférerent l'hommage
u comté d'Artois, & donnerent à
Eſpagne, par cette préférence, une
pece de droit, qui étoit capable de
llumer la guerre, d'abord que le roi
France, poſſeſſeur de ce fief, dé-
areroit ne vouloir plus relever que
u comté de Boulogne, qui étoit lui-
ême; & il ne pouvoit, ſans une eſ-
ece de deshonneur, faire autrement.
étoit triſte de voir recommencer la
uerre, pour une bagatelle de cette
ature, & honteux de l'éviter, en ſe
oumettant à rendre hommage à une
ouronne, qui le devoit elle-même à
France. Le Roi avoua que j'avois rai-

ſon. Le remede qu'on trouva, fut
1604. rompre le premier contrat, & d'en p
ſer un ſecond, ſous le nom d'une tie
ce perſonne, remettant à ſe déclare
lorſque les choſes ſeroient au point
pouvoir le faire, ſans ſe compromettr

La diſcuſſion de cette affaire ſe fit
Fontainebleau, où Henri fit cette a
née un long ſéjour. Il y fit venir
Saint Germain, le Dauphin & ſes a
tres enfans. Sa premiere idée fut q
M. le Dauphin ne paſsât point par P
ris, en faiſant ce voyage; mais je le f
changer d'avis. Les enfans de Franc
vinrent coucher à Saint Cloud, tra
verſerent Paris, avec madame de Mo
glat leur gouvernante, & ſe rendiren
à Fontainebleau par Savigny.

Sa Majeſté fit recevoir dans l'Ordr
de Malthe, celui de ſes enfans natu
rels, qu'on appelloit Alexandre Mo
ſieur (17). Elle donnoit de Fonta
bleau, ſes ordres pour ſes bâti

(17) Cette cérémonie ſe fit dans l'Egliſe du Temple, en préſence du Légat & des Ambaſſadeurs. Le petit Prince ne pouvant prononcer lui-même ſes vœux, Henri IV, p un mouvement de v vacité, deſcendit de ſo trône, & vint les fai pour lui, entre le mains du grand Prieu Il promit de les fai

mens. On y fit la même dépenſe cette année que les autres, & plus grande encore, parce qu'on y ajouta les bâtimens deſtinés aux nouvelles manufactures. C'étoit à moi à obéir. J'obéis à regret, & ſans ouvrir la bouche. Je me ſouviens ſeulement, que comme dans le même tems, on voyoit auſſi s'établir en France par la miſſion du Pape, un grand nombre (18) d'ordres religieux, je citai à Sa Majeſté l'exemple de Charlemagne, pour les 1604.

ratifier à cet enfant, lorſqu'il auroit atteint ſeize ans. *De Thou. liv.* 132.

(18) Tous les Politiques ſe ſont toujours fortement recriés contre la trop grande multiplication des ordres religieux, & le nombre exceſſif des moines dans ce royaume. Si nos Rois & nos plus grands miniſtres, n'ont pas ſuivi cette maxime, ce n'eſt pas qu'ils n'ayent goûté la ſolidité de leurs raiſons; mais ils ont cru devoir donner la préférence à la religion ſur la politique, puiſque s'il eſt vrai que les moines ſont inutiles à l'état, il n'eſt pas moins inconteſtable, que la religion ſouffriroit de leur aboliſſement. « Ainſi, qu'il faudroit » être, ou méchant, » ou aveugle, dit le » cardinal de Richelieu, dont le témoignage ſur cette matiere, eſt moins ſuſpect que celui de M. de Sully, » pour ne voir » & n'avouer pas que » les religions ſont » non-ſeulement uti» les, mais même né» ceſſaires; auſſi faut-

uns, & des Romains pour les autres

1604. Mahomet III étant mort de la peste, Achmet son fils qui lui succéda âgé seulement de quatorze ans, pour appaiser les rumeurs contre le mauvais gouvernement, chassa sa grande mere qui en étoit la cause. Sinan Bacha, qui servoit de conseil à cette Princesse fut cité pour rendre compte de sa conduite; mais au lieu d'obéir, il prit la fuite. La Perse, qui étoit en guerre avec cette couronne, profita de cette confusion pour s'emparer de quelques villes. Notre Ambassadeur à la Porte étoit le sieur de Salignac.

» il être prévenu d'un » zele trop indiscret, » pour ne connoître » pas que l'excès en » est incommode, & » qu'il pourroit venir » à un tel point, qu'il » seroit ruineux; ce » qui se fait pour l'é- » tat, se faisant pour » Dieu, qui en est la » base & le fondement. » Réformer les mai- » sons déjà établies, & » arrêter l'excès des » nouveaux établisse- » mens, sont deux » œuvres agréables à » Dieu, qui veut la » regle en toutes cho- » ses. *Testam. Polit.* 1 *Part. chap.* 2. *sect.* 8.

Fin du dix-neuvieme Livre.

MÉMOIRES



MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGTIEME.


E procès pourſuivi au Parlement, contre les comtes d'Auvergne, d'Entragues, & la marquiſe de Verneuil, finit par un arrêt rendu au commencement de cette année, qui condamne les deux Comtes à perdre la tête, & la Marquiſe à être renfermée pour le reſte de ſa vie, dans une maiſon religieuſe cloîtrée. J'en reçus la premiere nouvelle de la bouche du Roi, qui m'envoya chercher pour me l'apprendre. Il me tira enſuite vers le balcon de la premiere gallerie du Louvre, & me demanda quelle impreſſion 1605.

1605. je croyois que ce traitement feroit ſur l'eſprit de ſa maîtreſſe. Je demandai à mon tour à Sa Majeſté, ſi elle ſouhaitoit, en me faiſant cette queſtion, que je lui diſe librement ma penſée : « oui, oui, répondit Henri, ne craignez point que je m'en fâche, ce » n'eſt pas de cette heure, que je ſuis » accoutumé à vos libertés ». Je lui dis qu'il pouvoit répondre lui même à ſa queſtion mieux que perſonne, parce que s'il avoit donné ſujet à la marquiſe de le croire guéri de ſa paſſion, & animé d'une juſte colere, il la verroit recourir à la ſoumiſſion, aux prieres & aux larmes pour le fléchir; mais que ſi au contraire, elle pouvoit le ſoupçonner de n'avoir agi que par le reſſentiment que donne un ſimple dépit amoureux, elle ne rabattroit rien de ſa premiere hauteur.

J'avouai enſuite naturellement à Henri, que j'étois perſuadé que lequel de ces deux partis que prît madame de Verneuil, la choſe reviendroit au même, quant à l'effet, par pluſieurs raiſons, dont celle de ſa facilité naturelle à pardonner, & de la conſidération des enfans qu'il avoit

eu de sa maîtresse, ne me paroissoient que les moindres. » Je voudrois bien, 1605.
« me dit ce Prince, que vous la vissiez,
» pour voir ce qu'elle vous dira, & si
» elle ne vous priera point d'intercé-
» der pour elle auprès de moi ». Je suppliai très-instamment & très-sérieusement Sa Majesté de me dispenser & de la visite & de l'intercession. J'étois véritablement las de jouer si souvent un personnage toujours inutile, & je ne voulois pas achever de me perdre dans l'esprit de la Reine, auprès de laquelle, quoique j'eusse toujours appuyé ses intérêts contre sa rivale, on m'avoit fait passer pour un fourbe adroit, pour un espion flateur & venal de Henri. J'avois des preuves que ces discours avoient été soufflés aux oreilles de la reine depuis un mois. Je le dis au Roi. Je lui nommai trois personnes qui les avoient tenus, & je lui fis comprendre qu'il ne faudroit plus qu'une seule démarche, comme celle qu'il exigeoit de moi, pour m'ôter dans la suite tous les moyens de le servir auprès de cette Princesse, dans les occasions qu'il savoit bien n'être que trop fréquentes. Nous contestâmes

Henri & moi, mais je l'emportai à la
1605. fin, & je laiſſai un autre faire ſa cour au Prince par des moyens infaillibles, mais pour leſquels je n'avois jamais ſenti que de la répugnance. Si je pris encore quelque part au reſte de cette affaire, ce fût pour empêcher que la concluſion n'en fût auſſi honteuſe pour Henri, que je prévoyois qu'elle alloit l'être.

Ce Prince ne manqua pas de courtiſans, qui le ſervirent à ſon goût. Le manege de la cour ſe montra dans ſon plus beau jour. Auſſi-tôt qu'on s'y apperçût que Henri ne pouvoit, ni ſe dégager de ſa maîtreſſe, ni commander à la Reine, cette foule d'eſclaves volontaires de tous les deſirs & des paſſions du ſouverain, ſut accommoder ſes démarches, ſes paroles, & juſqu'à l'air du viſage, à cette diſpoſition. Perſonne n'oſoit contredire ni la Reine, ni la marquiſe, On ne faiſoit que feindre l'un & l'autre auprès du Roi, ſuivant l'eſpece de commiſſion qu'on avoit reçue de ce Prince. On ne ſervoit ſa colere qu'à demi, afin d'avoir une juſtification toujours prête des deux côtés. Sigogne avoit été en-

voyé de la part de Sa Majesté, me porter, au sujet de la Marquise, un ordre très-sévere, & conçu en des paroles extrêmement fortes. Il ne fit pas difficulté de m'en supprimer la moitié ; & ce qui est plus singulier, c'est que Henri le sut, me le dit lui-même, & ne s'en servit pas moins des mêmes personnes. Si la foiblesse fut poussée loin de la part de ce Prince, la flaterie le fut encore davantage de la part des courtisans. On n'a jamais mieux connu jusqu'à quel point elle est ingénieuse, & tout ensemble rampante, basse & misérable. 1605.

Personne ne fut trompé à la maniere dont en usa Henri à l'égard de la marquise de Verneuil ; mais on ne laissa pas d'être surpris que la grace qu'on lui accordoit, s'étendît jusque sur deux coupables, que la voix publique avoit déjà condamnés à la même punition que le maréchal de Biron. La peine (1) du comte d'Auvergne fut commuée en une prison perpétuelle à la Bastille, où il est vrai que cette fois

(1) « Le Roi transmua cette peine, » dit Bassompierre, » en une prison perpétuelle, partie en» considération de

1605. il eut le tems de s'ennuyer (2). Celle du pere de la Dame, en un exil dans ses terres; & pour elle, elle eut grace entiere (3), & même elle en dicta les conditions.

Ce procès ne pouvoit être terminé entre le Roi & sa Maîtresse, sans en

» madame d'Angou-» lême, qui en fit de » merveilleuses ins-» tances; mais da-» vantage, par une » raison qu'il nous dit, » que le feu roi Henri » III, son prédéces-» seur, ne lui avoit, » en mourant, recom-» mandé que M. le » comte d'Auvergne » & M. le Grand, & » qu'il ne voulut pas » qu'il fût dit, qu'il » eût fait mourir un » homme, que celui » qui lui avoit laissé le » royaume, lui avoit » si affectionnément » recommandé ». T. 1. *pag.* 165. Mais ni M. de Sully, ni Henri IV, s'entretenant sur ce sujet avec son ministre, ne disent un seul mot de ce motif.

(2) Il en sortit sous le regne suivant. Il avoit 71 ans, lorsqu'en 1644, il épousa en secondes nôces, mademoiselle de Nargonne; & comme cette dame n'est morte qu'en 1713, âgée de 92 ans, on a vu par une espece de paradoxe chronologique, une bru mourir près de cent quarante ans après son beau-pere.

(3) » Le Roi, dit » Perefixe, permit à » la Marquise de se re-» tirer à Verneuil, & » sept mois s'étant » écoulés, sans que le » Procureur général » eût trouvé aucune » preuve contre elle, » il la fit déclarer en-» tiérement innocen-» te du crime dont

faire naître un autre entre ce Prince & la Reine, à qui cette nouvelle complaisance du Roi son époux, donnoit une belle matiére de crier & de s'emporter. Il fallut songer à l'appaiser, & le Roi fut encore bien me trouver en cette occasion. Toutes les autres peines ne furent que peu de chose, auprès de celle-là. Chaque moment, nouvelles paroles à justifier, nouvelles démarches à interpreter, nouveaux intérêts à concilier. La nuit y fut bientôt employée, aussi-bien que le jour. Le calme étoit-il rétabli, un orage survenoit aussi-tôt, qui remettoit tout au premier état. Je trouvai, à mon retour du Limousin, sur la fin de l'année, plus de brouillerie à Fontainebleau, qu'il n'y en avoit jamais eu. Que faire à un mal irrémédiable? sinon, le déplorer & se taire; c'est le parti que je pris. Je retirai même toutes les lettres 1605.

» elle avoit été accusée. Il la dispensa, dit le Mercure françois, » de se présenter » à la cour du Parlement, pour y faire » enregistrer ses lettres d'abolition, lesquelles furent entérinées le 6 Septembre ». Voyez le détail de tout ce procès dans M. *de Thou, ann.* 1605. *Siri, ibid. pag.* 299. *& autres Historiens.*

que le Roi m'avoit écrites à ce ſujet, &
1605. je n'en laiſſai aucune entre les mains de mes Secretaires, auxquels je ne fis plus part de tout ce qui me fut confié par le Roi dans tout ce tems-là, quelqu'inſtance qu'ils m'en fiſſent. J'arrachai une de ces lettres, & des principales, des mains de l'un d'eux, que je trouvai qui commençoit à la lire, dans mon petit cabinet verd, où je l'avois envoyé me chercher des papiers. J'agis aujourd'hui dans le même eſprit, d'ôter au public la connoiſſance de toutes ces tracaſſeries. Qu'y verroit-on au reſte; qu'une répétition inutile de rapports, de reproches, de jalouſies, de deſſeins violens? toutes choſes dont je crois que le lecteur doit être préſentement bien las.

De l'humeur dont étoit le comte d'Auvergne, on croit bien qu'il ne prit pas en gré le ſéjour de la Baſtille, ni d'Entragues, le repos dont on le faiſoit jouir malgré lui, On découvrit ſix mois après, que le comte d'Auvergne avoit concerté avec ſon beau-pere, qui apparemment trouva le ſecret de ſe faire jour juſque dans ſa priſon, les moyens de ſe ſauver de la Baſtille. L'a-

vis fut si bien appuyé par celui qui le lui donna, qui étoit un nommé le Cordier, que sur son rapport, le grand prevôt trouva effectivement dans le bois de Malesherbes, les cordes, les poulies & les autres engins, dont on devoit se servir pour cette évasion, & qu'il alla ensuite arrêter de nouveau d'Entragues, & lui faire subir un interrogatoire chez lui. Celui-ci prétendit qu'il n'étoit pas obligé de répondre au grand prevôt. Il fallut l'y contraindre par une commission spéciale, que Sa Majesté envoya du fond des provinces où elle étoit alors.

1605.

D'Entragues composa pendant ce tems-là, une espece de factum, écrit & signé de sa main, pour justifier ses procédés, & il crut en être quitte pour cela. Cette piece étoit bien digne de son auteur, par le tour adroit & spécieux dont il coloroit sa conduite, quoiqu'avec toute sa finesse, il eût pourtant échoué sur l'article principal qui étoit de donner l'explication des cordes & des machines cachées dans le bois de Malesherbes. Il se défendit beaucoup plus mal, lorsque malgré

cette piece, il se vit obligé de subir
1605. l'interrogatoire. Il soutint opiniâtrement qu'on ne pouvoit lui prouver aucune mauvaise intention, dans ces cordes & dans ces poulies. Le grand Prevôt n'omit rien de ce qui étoit de sa charge. Il eut soin de séparer tout d'abord les domestiques de d'Entragues, avant qu'ils eussent pû rien concerter, ni entr'eux, ni avec leur maître. Mais malgré la colere que Henri fit éclater, on sent dans toute cette procédure, un air de faveur tout-à-fait propre à rassurer le coupable. Quoique le Cordier fournît tous les éclaircissemens nécessaires, & qu'il chargeât grievement un nommé Giez, entr'autres, on aima mieux en croire cet accusé, sur la simple parole qu'il donna, de n'avoir connoissance de rien, & il ne fut pas même enfermé. J'envoyai de mon gouvernement où j'étois, pendant ce nouveau débat, des ordres à mon lieutenant de la Bastille, pour resserrer plus étroitement le comte d'Auvergne : c'est à quoi tout cela aboutit.

Mettons de suite la fin d'une autre

affaire, commencée & presqu'achevée l'année précédente, c'est l'entiere réhabilitation des Jésuites. Ces Peres crurent qu'il y manqueroit toujours quelque chose; quelques témoignages qu'ils reçussent de la bienveillance de Sa Majesté, tant qu'on verroit subsister la (4) pyramide élevée sur le sol 1605.

(4) Cette pyramide ou pillier, d'environ 20 pieds de hauteur, assez bien travaillée, étoit placée vis-à-vis le palais, n'y ayant que la rue entre deux. Au-dessus du piedestal, étoit gravé sur les quatre faces, dans autant de plaques de marbre noir, l'arrêt du Parlement, dont il a été fait mention ci-devant, à l'occasion du procès de Jean Châtel, avec des inscriptions, conçues dans les termes les plus flétrissans pour les Jésuites. Nous n'avons garde de rapporter ici ces inscriptions qui se sont conservées dans *les mémoires de la Ligue*, *tome 6*, *D'Aubigné*, *tome* 3. *liv.* 4. *chapitre* 4. *Les Mss. R. vol. cotté* 9033. où se voit aussi la traduction françoise qui en fut faite en ce tems-là, & dans quelques autres écrits.

M. de Thou & le Mercure françois, qu'on peut encore consulter, sur la démolition de la pyramide, *année* 1605, conviennent avec M. de Sully, qu'il y avoit une espece de justice à biffer ces inscriptions, en rétablissant les Jésuites, ces deux arrêts se contredisant l'un l'autre; mais ils marquent aussi qu'on se récria fortement sur la destruction du pillier, qui fut renversé

de la maison de Châtel. Sa Majesté
1605. pressée, priée, persécutée sur cet article, consentit à la fin qu'il fût remis

en plein jour au mois de Mai, par le lieutenant civil Miron, envoyé pour ce sujet par Sa Majesté, & l'on construisit une fontaine à la place. « Les » lettres, dit P. Ma» thieu, *t.* 2. *liv.* 3. » *p.* 683. en furent » adressées à M. de » Sully, comme grand » voyer. Les principa» les statues furent » portées aux grottes » de Saint Germain.

Les ennemis des Jésuites se vengerent, en répandant dans le public, une infinité de petites pieces, en vers & en prose très-sanglantes, sur tout ce qui se passa en cette occasion qu'on ne doit pas non plus s'attendre à voir ici. Ils releverent avec malignité, qu'en abattant les quatre figures représentantes les quatre vertus qui étoient aux quatre coins de la pyramide, au-dessus des inscriptions, on avoit commencé par celle de la Justice, ce qui étoit un pur effet du hasard, ou peut-être n'est point vrai du tout. L'estampe de cette pyramide ne fut que plus curieusement recherchée après cela, chez Jean le Clerc, où jusque-là elle s'étoit imprimée avec privilege, mais Henri en envoya chercher la planche, trois mois seulement avant qu'il fût assassiné. La plupart des inscriptions dont la pyramide étoit ornée, & dont MM. de Thou, de Serres, Mézerai & quelques autres Historiens ont déploré le renversement, étoient de la composition de Joseph Scaliger, trop bon Protestant pour ne haïr pas infiniment la société des Jésuites. *M. chr. & dogm. tom.* 1, *pag.* 30.

à la délibération de ſon conſeil. Je croyois, & beaucoup d'autres penſoient comme moi, que ce n'étoit point traiter la ſociété en ennemie, que de conclure à biffer ſeulement l'inſcription, un peu forte à la vérité, dont cette pyramide étoit chargée; mais elle avoit ſu ſi bien gagner la plus grande partie de ceux qui compoſoient le conſeil, qu'elle en obtint un arrêt tel qu'elle le demandoit. 1605.

Ce que je fis en cette occaſion, ne me paroît pas mériter tout le poids de l'indignation des Jéſuites; cependant ma perte parut dès-lors à ces Peres, & ſur-tout aux trois qui jouoient le plus grand rolle à la cour, importer ſi fort à la Religion, à la cauſe commune & à leur intérêt particulier, qu'il fut réſolu qu'on y travailleroit avec beaucoup d'ardeur. Aux trois Jéſuites fut aſſocié pareil nombre des principaux Seigneurs de la cour, que je ne nommerai point non plus. Il ne fut beſoin que de réveiller en eux de vieilles idées de Ligue, dont le nom étoit à la vérité proſcrit à la cour, mais non pas l'eſprit, ni la politique. Il ne leur fut pas difficile de groſſir en

1605. peu de tems confidérablement leur parti, en y faifant entrer tous ces courtifans voluptueux, dont on convenoit que c'étoit avec plus d'imprudence que d'injuftice, que je cenfurois la vie molle & efféminée. En fe rendant utiles à leurs affociés, les Jéfuites s'en fervirent à leur tour fi avantageufement pour eux-mêmes, qu'en fort peu de tems on leur vit fonder nombre de colléges dans plufieurs des principales villes du royaume, & y appliquer des revenus confidérables.

Ils ne trouverent pourtant pas partout une égale facilité à réuffir. Ceux de Troyes, par exemple, de Rheims & de Langres, ne reçurent pas favorablement les offres que la fociété leur fit de fes fervices. Il fallut avoir recours aux lettres de Sa Majefté. Les peres Cotton & Gauthier furent chargés de les demander au Roi, à qui tant de requêtes l'une fur l'autre, ne laiffoient pas de donner quelquefois à penfer. Il leur répondit qu'il ne demandoit pas mieux que de les gratifier en tout, mais qu'il craignoit qu'à la fin ils ne compromiffent l'autorité

royale. Il leur cita pour exemple (5), Poitiers, où, malgré les mandemens 1605.

(5) Ce que dit ici l'Auteur, de la difficulté qu'eurent les Jésuites à se faire recevoir dans Poitiers, me surprend d'autant plus, que le Septenaire met nommément cette ville au nombre de celles qui demanderent à avoir les Jésuites. *Fol.* 438. Mathieu compte vingt de ces villes, & n'y oublie pas Poitiers, » parce que, dit-il, » leurs colléges & éco- » liers étoient meil- » leurs que les autres. *Tom. 2. liv. 3. pag. 606. & 686.* Si je ne voyois nommés ici l'Evêque & les Trésoriers de France, je croirois que ce que M. de Sully appelle la ville, ou le plus grand nombre des bourgeois, ne comprend que les Calvinistes, qui en composoient peut-être en effet la plus grande partie. L'Evêque de cette ville, qui étoit en liaison particuliere avec ce Ministre, comme il paroît par les lettres de l'un & de l'autre, rapportées dans nos mémoires, pouvoit bien lui-même, par politique, s'opposer à l'établissement des Jésuites, aussi-bien qu'un grand nombre des principaux habitans de la ville, même Catholiques, persuadés que par-là ils feroient leur cour au gouverneur de la province, quoiqu'il ne l'exigeât pas ouvertement. C'est par de pareils motifs qu'on agit trop souvent, & qu'à la honte & aux dépens de la Religion qu'on professe, on se conduit dans la vie. Ce soupçon, qui n'est pas sans fondement, peut aussi donner quelque jour pour défendre, ou du moins pour justifier le pere Cot-

qu'ils avoient obtenus de lui, depuis
1605. près de deux ans qu'ils travailloient à se faire recevoir dans cette ville, ils n'avoient pu venir à bout de rien, quoiqu'en même tems, elle fît instance pour la fondation d'un college royal. Le pere Cotton repartit, que ce qui s'étoit passé à Poitiers, n'emportoit aucune conséquence pour les autres villes, parce qu'ils n'auroient pas le malheur de trouver par-tout dans leur chemin, des personnes aussi puissantes, aussi respectées dans la province, & aussi favorisées de Sa Majesté même, qu'ils en avoient trouvé dans l'affaire de Poitiers.

ton, dans le démêlé entre M. de Sully & ce Pere, que l'Auteur commence à rapporter. Il s'applique aussi aux plaintes, que nos mémoires mettent plus bas dans la bouche de ceux de Poitiers, que les Jésuites y ayant enfin été reçus, leur collége de bon qu'il étoit auparavant, étoit aussi-tôt devenu fort mauvais, & que ces Peres n'avoient réussi qu'à mettre la division entre les deux partis. Ces deux ou trois articles ont une liaison naturelle entr'eux, & l'on peut encore y joindre celui de l'opposition de la ville de Metz à recevoir les Jésuites dont il sera fait aussi mention.

Le Roi n'eut pas besoin de toute la pénétration avec laquelle il se piquoit quelquefois de connoître aux gestes seuls & à l'air du visage de ceux qui lui parloient, tout ce qu'ils avoient dans le cœur (6). Il répliqua au pere Cotton, qu'il entendoit de reste tout ce qu'il vouloit dire, mais qu'il étoit assuré que c'étoit une pure calomnie, fondée de la part du pere, sur des rapports qu'on lui avoit faits; parce que m'en ayant parlé à moi-même, loin d'avoir paru être dans les dispositions qu'il me supposoit, je l'avois assuré que je ne nuirois point à cette entreprise, & même que je l'appuierois. « Ah! » ah! sire, reprit le pere, Dieu me » garde d'offenser, fâcher, ni mal par- » ler de ceux que vous aimez, & dont » vous croyez être si bien servi, je ne » cesserai jamais de les honorer & de » les servir moi-même; mais si votre » Majesté vouloit bien qu'on lui fît » connoître la vérité par de bonnes » preuves, rien ne feroit si facile que 1605.

(6) Mathieu a remarqué la même chose dans Henri IV. » Il » jugeoit, dit-il, des » actions & des paro- » les, sur la mine & » sur les yeux. *Tom. 2. liv. 4. p. 807.*

» de lui justifier clairement, qu'il n'y a
1605. » point de supposition dans tout ce
» que j'ai eu l'honneur de lui dire ».
Le Roi lui demanda plus sérieusement encore, s'il étoit bien sûr de prouver ce qu'il venoit d'avancer, le Pere le confirma de nouveau. « Hé bien! lui » dit le Roi, en le congédiant, j'y » aviserai ». Et il m'envoya chercher à l'heure même.

Arrivé aux Tuileries, Henri me prit par la main, & me mena dans l'orangerie, où en se promenant, il me demanda, comme sans dessein, où en étoit l'affaire du collége des Jésuites à Poitiers. Je lui répondis que je n'en savois rien, ne m'en étant point mêlé, pour les considérations que je lui avois marquées. « Regardez bien à ce » que vous dites, reprit ce Prince; » car on m'a voulu persuader que » vous seul empêchez cet établisse» ment ». Je lui assurai avec serment, que directement, ni indirectement, je n'y avois pas fait la moindre opposition, que je n'avois pas même témoigné y avoir la moindre aversion. « Oh bien! puisque cela est ainsi, me » dit Henri, ne faites semblant de

» rien, & n'en parlez à perſonne », 1605.
En rentrant dans le Louvre, il prit de même le pere Cotton en particulier, & lui dit : « or ça, mon Pere, » qui vous a fait tous ces beaux contes » touchant M. de Roſny ? car cela eſt » entierement faux, comme je m'en » étois toujours bien douté ». Cela ne ſe trouvera point faux, ſire, répondit le pere Cotton ; & pour ne laiſſer aucun doute à Sa Majeſté, ſur la vérité de ces paroles, il l'appuya en ce moment, ſur des lettres écrites par moi à l'évêque de Poitiers, aux tréſoriers de France de cette ville, aux Sainte-Marthe & autres, ſur leſquels je pouvois tout, dit-il, & à qui je mandois formellement de s'oppoſer à l'établiſſement de la Société ; qu'il avoit vu ces lettres de ſes propres yeux, entre les mains d'un homme plein d'honneur & de droiture, & qui les lui avoit fait lire. « Me feriez-vous bien » voir ces lettres, lui dit le Roi ? Oui, » ſire, reprit le Jéſuite, quand il vous » plaira ». Sa Majeſté, qui avoit balancé juſques-là entre le Pere & moi, ne put s'empêcher cette fois de le croire à mon préjudice. « Je parlerai de-

Geoffroy de S. Belin, évêque de Poitiers.

» main à vous, lui dit ce Prince, ;
1605. » je vous donnerai tous les ordres qı
» vous seront nécessaires ».

Je retournai encore le lendemai matin aux Tuileries, sur les huit heı res, Sa Majesté me l'ayant envoyé dii de fort grand matin. Elle me parla de dépêches ordinaires, & des affaire courantes, puis elle me mena, com me la veille, dans l'orangerie, où j devinai, seulement à l'air de son visa ge, une partie de ce qu'elle alloit m dire. « Vous savez, me dit ce Prin » ce, combien je vous aime ; ma » vous savez aussi combien j'aime l » vérité, & je hais le déguisemen » Vous en avez eu avec moi ; & quo » que je ne vous cache aucun de me » secrets, vous avez usé de dissimula » tion dans ce que je vous ai demand » au sujet des Jésuites. Ce n'est pa » que je m'offense de la chose en soi » comme ils ne vous témoignent pa » beaucoup d'amitié, je ne m'étonn » point que vous ne soyez pas le sol » liciteur de leurs affaires ; mais je sui » fâché de voir que vous ne m'e » avez pas parlé franchement, vous qu » faites profession d'être vrai & sincere

J'écoutois le Roi sans rien dire, ar un effet de ma surprise. « Voilà, sire, lui dis-je enfin, la plus grande imposture du monde. Je ne vous demande d'autre grace, que d'en poursuivre l'éclaircissement jusqu'au bout. » Si l'accusation des Jesuites se trouve » véritable, usez en mon endroit de » toutes les punitions qu'il vous plai» ra, je ne m'en plaindrai point; mais » aussi si elle est fausse, permettez» moi, sire, je vous en supplie très» humblement, que je m'en fasse une » justice exemplaire, afin de prévenir » dans la suite, tout autre dessein sem» blable à celui-là; parce que s'il fal» loit que je ne fusse continuellement » occupé qu'à faire des apologies pour » ma défense, il ne me seroit plus pos» sible de vaquer à toutes les affaires » de l'état, dont le nombre & le » poids passent déjà ma portée. Quoi! » interrompit ce Prince, vous n'avez » rien écrit contre les Jésuites & leur » collége à qui que ce soit, ni de près, » ni de loin? Rafraîchissez votre mé» moire, ajouta-t-il, afin de ne vous » engager à rien soutenir, dont le con» traire puisse être prouvé. Non, sire,

1605.

» répliquai-je, je vous le jure sur moi
1605. » Dieu & mon salut. Comment! pour
» suivit le Roi, avec une véritable in
» dignation, voilà de malins esprits
» & qui ne peuvent se lasser d'envie
» la vertu, & de nuire à ceux qui m
» servent bien. Laissez-moi faire, j
» veux approfondir cette menée, &
» en découvrir la source & les au
» teurs ».

Il me quitta pour s'en aller à l
messe aux capucins, où il savoit qu'i
trouveroit le pere Cotton. Il l'appel
la; & l'ayant encore mis sur la quel
tion des jours précédens, il lui deman
da où étoient les lettres qu'il lui avoi
dit avoir vues. « Elles sont, sire, lu
» dit le pere, entre les mains d'un
» personne d'honneur, & je garanti
» la vérité de ce que cette personn
» m'en a dit, comme de ce qu'ell
» m'en a montré. C'est assez, reprit S
» Majesté, mais allez me les chercher
» afin que je les voie. Je connois so
» écriture & son seing, comme le mien
» propre, ayant reçu plus de deux mil
» le lettres de lui en ma vie ». Le Pere
se sentit embarrassé d'un ordre qui ve-
noit si mal-à-propos. Il chercha à l'é-

uder, en prenant Sa Majesté à témoin
le sa bonne foi & de son aversion pour 1605.
e mensonge. « Je veux bien vous
» croire, lui dit ce Prince; mais je
» veux aussi le faire croire aux autres,
» en leur présentant les lettres: ainsi,
» ne manquez pas, poursuivit-il, en
» prenant un ton tranchant, de me les
» apporter; car, encore une fois, je
» veux les voir, pour convaincre de
» malice & de fraude ceux qui le méri-
» teront. Allez, & revenez aussi-tôt.

Il n'y avoit rien à répliquer à tout cela. Le Pere salua Sa Majesté, & s'éloigna. Mais le Roi l'attendit inutilement tout le reste du jour, dont il s'excusa le lendemain matin, sur l'absence de la personne dépositaire des lettres; mais il falloit trouver une autre excuse, qui coûtoit bien davantage au pere, sur ce qu'il revenoit sans les apporter. Il dit au Roi qu'un malheur avoit voulu que le valet de chambre de ce Seigneur eût jetté au feu les lettres, avec d'autres papiers. Au défaut de lettres, il apporta mille nouvelles assurances, mais le Roi n'étoit plus d'humeur à se payer de cette monnoie, » Commment! dit-il, en l'in-

1605. » terrompant avec colere, on a brûlé ces lettres? Cela n'eſt pas croyable. Et comme il vit que le pere Cotton qui ſentoit bien que cette affaire n'étoit plus pour en demeurer-là, ne faiſoit que biaiſer dans ſes réponſes, & ſembloit demander qu'on ne parlâ plus de tout ce qui s'étoit paſſé, il l quitta bruſquement. » Vous ne ſave: » pas Roſny, me dit ce Prince, en ſe rapprochant de moi, & me tiran à quartier, » vos lettres ont été brû » lées.

Je revenois trouver Sa Majeſté, pou lui propoſer de mon côté un expédient, qui m'avoit paru propre à fer mer la bouche à mon accuſateur C'étoit d'engager le Roi à écrire l'évêque de Poitiers, & aux Offi ciers de cette ville, pour ſe faire re préſenter toutes les lettres qu'il avoient reçues de moi, & de leu écrire moi-même, de la maniere l moins ſuſpecte. J'apportois avec mo tous ces originaux de lettres, aux quels Sa Majeſté ne trouva rien changer. Elle fit écrire incontinen celles qui étoient en ſon nom; & en fermant les unes & les autres dans u mêm

même paquet, elle en chargea le courier Conſtant. L'évêque & les officiers de ville firent partir le ſieur de la Pariſiere, afin qu'il ſatisfît Sa Majeſté ſur tout ce qu'elle déſiroit ſçavoir. La Pariſiere atteſta à mon ſujet, au nom de tous ſes concitoyens, qu'ils avoient regardé les lettres que je leur avois écrites, comme remplies de diſpoſitions favorables pour les Jéſuites, & il préſenta au Roi toutes celles qu'on avoit pu ramaſſer. 1605.

Parmi un aſſez grand nombre, où il n'étoit queſtion que des affaires de la province, il s'en trouva quatre, dans leſquelles il étoit parlé des Jéſuites. Trois de ces lettres, adreſſées à Sainte-Marthe, Lieutenant Général, & à ſon frere ſéparément, & au Bureau des Finances, étoient copiées toutes trois les unes ſur les autres, & voici ce qu'on y liſoit, à la ſuite d'un autre détail : » Quant à ce qui eſt du col- » lége des Jéſuites, je ne ſçais pas » pourquoi vous vous y rendez ſi diffi- » ciles, & pourquoi vous réïtérez ſi » ſouvent vos inſtances pour ce collé- » ge royal, dont vous m'avez écrit, » puiſque vous connnoiſſez, comme je

1605. » vous l'ai mandé plusieurs fois par le
» sieur de la Parisiere, que vous n'ob-
» tiendrez jamais du Roi les moyens
» nécessaires pour le dernier, & qu'il
» veut absolument l'autre. C'est donc
» à vous à user de prudence, & à faire
» de bonne grace, afin qu'on vous en
» sçache gré, ce qu'aussi-bien vous
» ferez à la fin, malgré vos inten-
» tions. Ne songez seulement qu'à éta-
» blir de tels réglemens, en les rece-
» vant, qu'ils ne puissent troubler le
» repos de la ville, ni de la province
» ni altérer l'union & la bonne corres
» pondance qui se voit entre ceux de
» deux religions, afin que le Roi soi
» également bien servi de tous.

La quatrieme de ces lettres, adres sée à M. l'évêque de Poitiers, a que que chose encore de plus fort. Que ques affaires & quelques complimen remplissent le commencement, à suite desquels le Roi lut ces paroles
» Quant aux Jésuites, je me suis to
» jours bien douté qu'ils ne trouve
» roient pas tant de gens affectionn
» & charitables en effet, comme e
» paroles. Pour mon égard, si la pro
» vince les désire, & qu'ils soient re

» solus d'y vivre doucement, sans » aigrir les esprits, & empêcher la 1605.
» bonne intelligence des deux reli-
» gions, je serai bien aise de les voir
« en mon gouvernement, & je les fa-
» voriserai dans tout ce que je pour-
» rai; mais s'ils y apportoient de la
» division, altération & défiance, j'ai-
» merois beaucoup mieux qu'ils suf-
» sent ailleurs.

Le courier du Roi, en repassant à Paris, où il ne trouva plus Sa Majesté, qui venoit de partir pour Fontainebleau, me laissa la réponse particuliere que M. l'évêque de Poitiers faisoit à la lettre que je lui avois écrite. Voici ce qu'elle contenoit. Que le pere Moussy Jésuite, étoit venu lui apporter une lettre de la part du pere Cotton, dans laquelle ce pere paroît le prévenir sur certaines lettres prétendues écrites par moi à lui évêque, contre l'établissement & l'honneur de la Société, & sur des plaintes que ce pere les croyant vraies, a faites contre moi à Sa Majesté; qu'à la lecture de cette lettre, il avoit fait convenir le pere Moussy, que son confrere avoit eu grand tort de croire une chose de

cette conséquence si légérement, a
1605. plus grand tort encore de l'écrire, &
de la porter aux oreilles du Roi; qu
le pere Moussy avoit vu toutes les le
tres que j'avois écrites à lui évêque, &
qu'il n'y avoit rien trouvé d'appro
chant; qu'il s'est chargé de détromp
le pere Cotton, en lui faisant part c
ce qu'il avoit vu.

L'évêque de Poitiers, qui croit bo
nement l'existence de cette lettre im
ginaire d'accusation contre moi, q
le pere Cotton lui mandoit qui l
étoit venue de Poitiers, & qui est pe
suadé apparemment, que c'est me re
dre service, aussi-bien qu'à lui, q
de travailler à découvrir quel en
l'auteur, me mande qu'il y va donn
tous ses soins, & qu'on lui a déjà
le jour précédent, qu'elle est sign
Guillaume; mais que personne ne pe
voit mieux le sçavoir que le pere C
ton lui-même, parce que quoiqu'il
mande encore que c'est lui pere C
ton qui a jetté cette lettre au feu
ne doit pas avoir oublié qu'elle
étoit la souscription. La lettre de
évêque est datée du 23 Mars 16
Je la fis voir à Sillery, qui par

pour Panfou, d'où il ſe rendoit à Fontainebleau, afin qu'il en fît ſon rapport au Roi; mais ce Prince voulut que je la lui portaſſe à Fontainebleau, avec les copies de celles qui m'avoient été renvoyées de Poitiers. Je m'apperçus que la nouvelle preuve de ma ſincérité qu'il avoit eue en cette occaſion, avoit ajouté quelque choſe à ſes ſentimens pour moi. 1605.

Il envoya le lendemain chercher Richelieu & Pont-Courlay, & leur demanda s'ils ne ſçavoient point par qui étoient ſuggérées au pere Cotton les plaintes qu'il avoit faites de moi, & s'ils n'y avoient point eux-mêmes quelque part. Ils lui dirent que bien loin d'y avoir trempé, ils avoient fortement conſeillé au pere Cotton, de ne jamais parler à Sa Majeſté de ces lettres, ſoit imaginées, ſoit fabriquées par un impoſteur, & données ſous un nom ſuppoſé, parce que ſi elle ajoutoit foi à ce que je lui diſois dans des choſes où ma religion pouvoit me rendre ſuſpect, à plus forte raiſon me croiroit-elle par préférence à des rapports frivoles. Henri répondit qu'il falloit

qu'ils cherchassent à me faire prendre
1605. le même parti de la modération qu'ils
avoient conseillé au pere Cotton
» Ne cherchant, dit-il, qu'à éloigne:
» toute occasion de mésintelligenc
» entre mes bons serviteurs dans le
» affaires, tant politiques qu'ecclé
» siastiques ». Il leur permit, s'ils n
pouvoient réussir autrement à nous re
concilier, de rejetter sur lui-même un
partie du tort.

Je me rendis de bonne grace à u
raccommodement. Après que les deu
agens m'eurent assuré que le pere Co
ton n'avoit eu aucune volonté de m'c
fenser, ils me prierent de permett
que ce pere vint m'en assurer lui-m
me, en me baisant la main. J'y co
sentis encore, & ils me l'amenerent d
le lendemain. Ce pere me dit qu
étoit bien vrai qu'il s'étoit plaint d
voir un ennemi secret dans l'affaire
collége de Poitiers, mais qu'il av
été bien éloigné de penser que ce
moi; cependant que Sa Majesté l'av
compris ainsi, & me l'avoit fait ent
dre de même; ainsi qu'il n'y av
qu'un simple mal entendu dans ce

affaire ; qu'il ne laiſſoit pas d'en être au déſeſpoir, & qu'il n'en étoit que plus diſpoſé à me rendre ſes très-humbles ſervices. Voilà comment ſe termina une affaire, qui de part & d'autre avoit fait faire bien des démarches. 1605.

C'eſt peut être par une ſuite de cette réconciliation, que le pere Richeome de Bordeaux me fit préſenter ſur la fin de l'année, par le pere Cotton lui-même, un Livre de ſa compoſition, avec une épître dédicatoire très-flateuſe. Il y marquoit que quoique ce Livre ne fût pas fort goûté de ceux de ma religion (il s'y agiſſoit du pélerinage de Lorette), il n'avoit pourtant fait aucune difficulté de me l'offrir, ni même douté que je ne lui fiſſe un accueil favorable, par le motif de mon attachement au Roi, qui y étoit exalté dans les termes les plus magnifiques. Il y en joignoit un ſecond, qui étoit purement de ſon invention, c'eſt que je me ſentois, à ce qu'on lui avoit aſſuré, une diſpoſition à embraſſer la croyance romaine, qui prenoit de nouvelles forces de jour en jour. Il me rappelloit un autre petit préſent tout ſemblable, qu'il m'avoit fait dès l'an-

née précédente, en m'envoyant sa *Plainte apologétique des Jésuites, au*
1605. *roi* (7). Je lui dis dans ma réponse, que me sentant assez de force pour aimer jusqu'à mes ennemis, sa Société pouvoit juger à plus forte raison, ce que je sentois pour elle, lorsqu'elle se disoit de mes amis. Je lui rendis complimens pour complimens, souhaits pour souhaits, & même Livre pour Livre, car je lui envoyai le Voyage de Jérusalem, pour celui de Lorette.

Si quelqu'un doute de la sincérité de cette disposition des Jésuites à mon égard, qu'il attende un moment, il sçaura à quoi s'en tenir. Je ne veux rien omettre des circonstances du fait que je vais rapporter, parce que je crois qu'elles n'ennuyeront point, regardant deux personnes aussi connues à la cour, que le duc d'Epernon & Grillon (8), Mestre de Camp du Régiment des Gardes.

(7) C'est le dernier des ouvrages de ce pere, contre Antoine Arnaud. Il écrivit beaucoup, & avec assez de succès, en faveur de sa Société.

(8) Louis Berton de Crillon, ou Grillon, Gentilhomme avignonnois, également connu par son caractere singulier, & par une intrépidité qui lui fit donner le nom de l'*Homme san*

Celui-ci avoit pris pour moi au commencement, les mêmes sentimens que presque tous les courtisans. Il vint à m'aimer plus encore qu'il ne m'avoit 1605.

peur. Je trouve dans la vie du duc d'Epernon, un trait fort propre à être placé ici, à côté de ce que rapporte M. de Sully sur ce gentilhomme. « Le duc de » Guise, auprès du- » quel il avoit été en- » voyé après la réduc- » tion de Marseille, » voulant l'éprouver, » proposa, dit l'histo- » rien, à quelques gen- » tils-hommes, de » faire soudainement » donner l'allarme de- » vant le logis de Gril- » lon, comme si les » ennemis eussent été » maîtres de la ville. » En même tems, il » fit mener deux che- » vaux à la porte du » logis, & monta à la » chambre de Grillon. » Il lui dit que tout » etoit perdu; que les » ennemis étoient » maîtres du port & » de la ville; qu'ils » avoient forcé les gar- » des, chassé & rom- » pu tout ce qui s'é- » toit opposé; que n'y » ayant plus moyen » de leur résister, il » avoit pensé qu'il va- » loit mieux se retirer, » que d'augmenter » leur victoire par leur » perte; qu'il venoit » se joindre à lui, afin » qu'ils fissent ensem- » ble leur retraite, » qu'il avoit fait ame- » ner deux chevaux, » qui les attendoient » à la porte; qu'il le » prioit de se hâter, » afin qu'ils ne fussent » point surpris du tems » & des ennemis. Gril- » lon étoit endormi, » lorsque l'allarme fut » donnée, & n'étoit » presque pas éveillé, » lorsque le duc de » Guise lui tenoit ce » discours. Sans s'é- » mouvoir d'une si » chaude allarme, il » demande ses habits » & ses armes, &

haï, après une petite aventure qui
1605. nous arriva à tous deux au ſiége de Charboniere, pendant la guerre de Savoye. Grillon avoit été logé à Aiguebelle, petite ville au pied du fort, où il commandoit nos gens de pied, & venoit ſouvent viſiter le quartier de l'artillerie où j'étois. Il ſe trouva un jour à côté de moi dans un pré, d'où j'obſervois un ravelin que je voulois faire battre, & où nous étions moi &

» dit: qu'il ne falloit » pas croire légérement tout ce qu'on » rapportoit des ennemis ; mais que » quand les avis ſeroient véritables, il » valoit bien mieux » mourir les armes à » la main, que de » ſurvivre à la perte » de cette place. Le » duc de Guiſe, ne » pouvant le détourner de ſa réſolution, » ſort avec lui de la » chambre ; mais » comme il fut au » milieu du degré, » ne pouvant plus ſe » contenir, le rire lui » échappa, & alors » Grillon s'apperçut » de la raillerie. Il » prit un viſage beaucoup plus ſévere, » que lorſqu'il penſoit aller combattre; » & ſerrant le duc de » Guiſe par le bras, » lui dit en blaſphémant, car il commençoit tous ſes diſcours par des ſermens horribles : » *Jeune homme, ne te* » *joue jamais à ſonder* » *le cœur d'un homme* » *de bien. Par la mort!* » *ſi tu m'avois trouvé* » *foible, je te donnerois de mon poignard dans le cœur.* & ſe retira ſans lui rien dire davantage. pag. 176.

ceux qui m'accompagnoient, à la portée d'une batterie, dont les décharges commencerent à devenir si vives & si fréquentes, que pour ne pas risquer inutilement tant de vies, je voulus remettre ce qui me restoit à faire, à un tems moins clair. « Quoi! morbieu, mon grand-maître, me dit Grillon de l'air & du ton que chacun sait, » craignez-vous les arquebusades en la compagnie de Grillon? Arnidieu! puisque je suis ici, elles n'oseront approcher. Allons, allons jusqu'à ces arbres que je vois à deux cens pas d'ici, nous reconnoîtrons de là plus aisément. Hé bien! allons, lui répondis-je en riant; nous jouons à qui se montrera le plus fou; mais vous êtes le plus vieux des deux, je veux faire voir aussi que vous êtes le plus sage ». J'aurois peut être mieux fait de ne faire aucune attention à ses paroles. Je le pris par la main, & le menai si loin encore au-delà de ces arbres qu'il avoit montrés, que le plomb commença à siffler d'une étrange maniere à nos oreilles. « Arnidieu! dit Grillon, ces coquins-là n'ont point d'égard au bâton de

1605.

» grand-maître, ni à la croix du Saint-
1605. » Esprit, & pourroient bien nous es-
» tropier. Gagnons cette rangée d'ar-
» bres & ces haies qui nous mettront
» plutôt à couvert; car, par la cor-
» bieu! je vois bien que vous êtes un
» bon compagnon, & digne d'être
» grand-maître. Je veux être toute ma
» vie votre serviteur, & que nous fas-
» sions une amitié inviolable. Ne me
» le promettez-vous pas »? Je mis
ma main dans la sienne, qu'il me ten-
doit en signe d'union; & il y fut si fi-
dele depuis ce moment-là, qu'il n'a-
voit jamais tant rendu à personne,
pas même, disoit-on, au Roi; & il
ne pouvoit se taire sur l'aventure qui
y avoit donné lieu.

On a vu aussi comment j'avois re-
gagné l'amitié du duc d'Epernon. Il
vint me prier au commencement de
l'année, de lui faire délivrer en argent
comptant ses appointemens & états de
colonel du régiment des gardes. Je
voulus lui faire comprendre qu'il étoit
payé de tout ce qui pouvoit lui appar-
tenir, dans la solde de ce régiment;
que ce qu'il exigeoit de plus, n'étoit
qu'une possession sans titre, ou plutôt

une usurpation qu'il avoit faite pendant sa faveur auprès de Henri III. 1605.
(C'est une découverte que je venois de faire), & que j'étois résolu de la lui retrancher dans la suite, à moins qu'il ne m'apportât un ordre du Roi, qui lui accordoit ce supplément par forme de gratification. D'Epernon se piqua de ce discours, & en porta ses plaintes au Roi, à qui il voulut faire croire que j'étois devenu son ennemi. Pour le détromper, Sa Majesté lui rappella le conseil tenu à Blois, où je m'étois opposé à l'avis de M. le comte de Soissons, qui vouloit qu'on le fît arrêter avec le maréchal de Biron. Cette particularité, que d'Epernon n'avoit jamais sue, fit un grand effet sur son esprit. « M'assurez-vous, sire, dit-il, » au Roi, que M. Rosny m'a rendu » ce bon office ? Oui, lui répondit ce » Prince, je vous en assure, & vous » pouvez me croire, car je ne suis pas » menteur, sur-tout dans les choses » de conséquence.

D'Epernon partit le jour même de Fontainebleau pour venir à Paris, en carrosse de relais, devant en trouver

1605. à Effonne un des fiens, qu'il y avoi envoyé auparavant. J'avois fait la même chofe de mon côté, pour me rendre de Paris à Fontainebleau, où je venois d'être mandé par Sa Majefté Nous nous rencontrâmes vis-à-vi d'une chapelle, au-deffus d'Effonne D'Epernon dit à fon cocher d'arrêter & me cria; qu'il me prioit qu'il pût m dire un mot. Nous mîmes pied à terre « C'eft vous avoir eu trop long-tem » une très-grande obligation, me dit » il, fans vous en avoir fait les remer » cimens que je vous dois ». Il m'in truifit de ce qu'il venoit d'apprendr de la bouche du Roi; & dans le tran port de fa reconnoiffance, il me don na toute forte de louanges & d'affu rances d'attachement. Je lui répondis comme je le penfois, que la circonftar ce dont il me parloit, ne l'obligeoit rien envers moi, parce qu'un honnê homme doit fon fuffrage à l'innocer ce, indépendamment de tout; qu connoîtroit encore mieux par la fuite que toutes mes intentions étoient dro tes dans ce qui le regardoit, & mei leures que quelquefois il ne l'avo

cru. Cette affaire nous remit si parfaitement, qu'étant sur le point de partir pour la Guyenne huit jours après, d'Epernon vint me voir, pour exiger de moi un de ces services qu'on se fait un plaisir de rendre à ses amis. 1605.

Il avoit appris que Grillon étoit fortement sollicité de se défaire de sa charge de mestre-de-camp, par des personnes qui ne l'aimoient pas, & en faveur d'autres personnes qu'il n'avoit pas plus de sujet d'aimer; & comme il n'ignoroit pas que Grillon faisoit tout pour moi, il s'agissoit de l'empêcher de se démettre, du moins jusqu'à son retour de Guyenne; ce que je lui promis. On fit entendre à Sa Majesté, pendant ce voyage de d'Epernon en Guyenne, des choses à son désavantage, qui déterminerent le Roi à donner la mestre-de-camp à un homme qui ne fut pas aussi dévoué au duc d'Epernon, que l'étoit Grillon. Ce ne fut pas sous cette idée que la chose fut proposée à Grillon de la part du Roi. Mais comme il n'exerçoit pas véritablement sa charge avec une grande assiduité, & qu'il devoit faire incessamment un voyage & un assez long

séjour en Provence, on lui fit entendre que par ces deux raisons, Sa Majesté souhaitoit qu'il prît récompense de sa charge, & lui promettoit de lui en faire trouver un bon prix.

1605. Grillon, singulier & fantasque, comme personne ne l'a jamais été, & déjà un peu frappé d'aliénation d'esprit, ne fit que branler la tête, sans rien répondre, les trois premieres fois qu'on lui proposa l'intention du Roi. Il s'imagina ensuite que c'étoit peut-être moi-même, que Sa Majesté avoit en vue pour succéder à son emploi, & il me le demanda, en me faisant beaucoup d'offres de service, dans une visite d'adieu qu'il vint me rendre. J'eus de la peine à lui ôter cette idée de la tête. Je fus obligé de lui dire que je ne l'accepterois pas, quand on me la donneroit pour rien. « Quoi donc » répartit-il aussi-tôt, vous n'estimez » pas la charge de Grillon digne de » vous? Arnidieu! mon grand-maî» tre, vous êtes un glorieux; ayant » passé par mes mains, elle est digne » du plus hupé de tous les courtisans » Je sais bien, lui répliquai je, qu'un » Grillon vaut mille Rosny; mais d'au

» tres raiſons m'empêchent d'y pen-
» ſer. Oh bien ! c'eſt aſſez, dit-il ». De 1605.
lui-même il s'engagea à ne s'en défaire, que lorſque je le lui conſeillerois, & qu'en des mains qui me ſeroient agréables ; & il ne fit plus que ſe mocquer de toutes les propoſitions que de là en avant on vint lui faire à ce ſujet.

Le Roi fut obligé de lui parler lui-même. Il l'envoya chercher, & ne fit que lui répéter les mêmes choſes, ſur l'incompatibilité de ſa charge avec le ſéjour qu'il vouloit faire dans ſon pays natal, excepté qu'il y ajouta mille choſes obligeantes & polies, ſur la valeur & les bons ſervices de Grillon. « A
» ce que je vois, Sire, répondit Gril-
» lon, vous voulez que je me retire de
» votre ſervice, & que je devienne
» tout Papault ; car, comme vous ſça-
» vez, je ſuis né ſujet du Pape. Ah !
» non, Grillon, reprit Sa Majeſté, ce
» n'eſt pas là mon intention » ; & elle revint encore à de nouvelles raiſons, tirées de la nature de l'emploi de Grillon. « C'eſt donc à bon eſcient,
» Sire, lui dit encore Grillon, que
» vous voulez que je me défaſſe de

1605. » ma charge; & moi, arnibieu! parce » que vous le voulez, je ne le veux » pas, du moins que pour celui à qui » j'en ai parlé.

Ces paroles n'étoient pas d'un esprit bien sensé. Il se retira tout en colere. Le Roi, qui connoissoit son humeur, n'en fit que rire; il prit même la résolution de ne plus lui en parler, tant ce Prince étoit éloigné de tout ce qui pouvoit avoir l'air de violence, à l'égard de ceux qui l'avoient bien servi. Mais ayant conté la boutade de Grillon devant Roquelaure, Zamet, Piles, Fortia, & quelques autres capitaines du régiment des Gardes, quelqu'un dit qu'il n'y avoit que deux moyens de rendre Grillon traitable, d'y employer d'Epernon, & de lui dire que c'étoit pour moi & en mon nom qu'on lui demandoit sa charge. Le Roi dit, que ce ne seroit jamais à la priere du duc d'Epernon, qu'il disposeroit de la mestre-de-camp; que je ne lui ferois pas non plus plaisir de la prendre; mais qu'il croyoit que je ne lui refuserois pas de prier Grillon, de la céder au sujet qu'il avoit en vue. Sa

Majesté ne le nomma point. Elle ajouta seulement, qu'il en étoit aussi digne par sa capacité, qu'en état par ses richesses, de donner une bonne récompense à Grillon, & de tenir tête à d'Epernon. Henri s'adressant ensuite à Piles, à Fortia & à Zamet, leur dit de venir me faire cette ouverture, comme d'une chose qui lui seroit fort agréable, & sans me dire qu'ils avoient eu ordre de ce Prince de m'en parler. 1605.

Je ne répondis d'abord rien autre chose à ces messieurs, sinon que j'avois des raisons de ne point me mêler de cette affaire; & comme ils me pressoient de les leur dire, je leur appris, avec ma sincérité ordinaire, la parole qui me lioit avec le duc d'Epernon, & qui étoit, pour ainsi dire, le gage de notre réconciliation. Lorsqu'on rapporta ces paroles au Roi, il se sentit atteint, comme il me l'a dit depuis, d'un si violent mouvement de colere, qu'il ne se souvenoit pas, disoit-il, de m'avoir jamais tant voulu de mal. On en trouveroit, sans doute, le sujet bien léger, si je ne disois pas en même tems, que ce fut dans cette année, &

précifément dans ce tems-là, que mes
1605. ennemis venoient de frapper contre moi le plus grand coup qu'ils m'ayent jamais porté, & qui me mit véritablement à deux doigts de ma perte, ou du moins de ma difgrace; c'eft où j'ai d'abord voulu venir. Libelles, lettres, avis, difcours empoifonnés, calomnies attroces, tout ce que l'envie peut fuggérer de plus injurieux & de plus noir, venoit d'être mis en ufage, & l'étoit encore tous les jours contre moi. Je particulariferai tout cela dans un moment; il fuffit pour le préfent, de dire que le poifon avoit été fi habilement & fi fubtilement apprêté, que quoique prévenu de long-tems contre la méchanceté de mes envieux, le Roi n'avoit pu s'empêcher d'y prêter l'oreille, d'où il étoit à la fin paffé jufques dans fon cœur.

Je n'employerai point ici le ftyle ordinaire de ceux qui ont paffé par de femblables épreuves. Lorfqu'ils fe récrient avec tant de véhémence contre l'injuftice & l'ingratitude des Princes à leur égard, je trouve que toute cette déclamation marque en eux bien de

la vanité, ou bien peu de connoiſſance du cœur humain. Pour qu'aucun des coups qu'on porte contre les abſens, ne ſoit perdu, il ſuffit d'avoir trouvé le moyen de l'ouvrir à la défiance; & cette défiance, par combien de raiſons ne ſe trouve-t-elle pas juſtifiée dans l'eſprit de ceux qui ayant tout à conduire, ont auſſi tout à prévoir & à craindre, Combien d'apparences de fidélité ſi bien colorées, que la vérité n'a, pour ainſi dire, preſque point d'autres faces ſous leſquelles elle puiſſe ſe montrer, aux Rois ſur-tout, auxquels on diroit qu'elle ſe plaît à ſe rendre méconnoiſſable? Mais combien d'ailleurs de Miniſtres vraiment affectionnés, devenus traîtres? A toutes ces conſidérations, ſe joignoit de la part de Henri, une vue trop curieuſe & trop active ſur tout ce qui pouvoit être, ſoit pour le tems préſent, ſoit pour l'avenir, de quelque danger pour l'état; & de la mienne, peu d'empreſſement à diminuer ſes ſoupçons; ce qui étoit moins un effet d'indifférence, que du témoignage d'une conſcience nette & irréprochable. On ne ſera plus ſi ſurpris que

1605.

les artifices de mes ennemis ayent fait
1605. une impreſſion ſi profonde dans l'eſprit de Henri. Mais après cela, je conviendrai de mon côté, je poſerai même pour maxime, que tout Souverain qui ſe perſuaderoit qu'une ſemblable conduite eſt propre à ſoutenir ſes intérêts & ſon autorité, tend directement à détruire l'un & l'autre, en diminuant lui-même de la déférence qu'il doit obliger ſes ſujets d'avoir pour ceux qu'il en a rendu les dépoſitaires.

Lorſque les trois hommes qu'il avoit fait agir pour l'affaire de Grillon, lui eurent fait de ma part ce rapport qui lui cauſa un ſi vif chagrin, il rencontra fort à propos pour ſe décharger de ce péſant fardeau, Villeroy, Sillery, la Varenne & le pere Cotton; ce haſard n'étoit pas encore un heureux effet de mon étoile. Il les entretint & de mes paroles, & de ſes propres ſentimens, avec les mouvemens de la plus violente agitation. » Hé quoi! vous ne dites » mot, leur diſoit ce Prince, voyant » qu'ils ne lui répondoient rien? Mais » parbieu! j'en jure, pourſuivit Henri, tout ceci ne va pas bien; car » puiſque le feu & l'eau ſe ſont bien

» accordés ensemble, (c'est d'Epernon & moi qu'il désignoit par là) » il » faut qu'il y ait de bien plus hauts » desseins, au moins d'un côté, que » je ne l'usse jamais pu imaginer ; mais » j'y donnérai bon ordre ». Il ne tenoit qu'aux quatre auditeurs d'empêcher l'imagination de ce Prince de faire tout ce chemin. Il n'auroit peut-être fallu qu'un mot, mais ils se donnnerent bien de garde de le dire. Au contraire, le Roi en ayant ajouté un sur l'utilité dont je lui avois été, tant que j'étois demeuré fidele à mon devoir, & sur le regret qu'il ne pourroit s'empêcher d'avoir en me perdant, pour attiser encore davantage le feu, sous la feinte attention de remettre l'esprit de Sa Majesté, ils se mirent à louer à l'envi mon intelligence dans les affaires, le caractere actif & l'ardeur infatigable de mon esprit, d'où ils passerent au besoin que tous les membres de l'état avoient de moi, à la dépendance où ce besoin les mettoit, au crédit que je m'étois acquis chez tous les étrangers, & à l'habileté de tout remuer sans sortir de mon cabinet ; louanges que je ne méritois ni dans

1605.

leur bon, ni dans leur mauvais sens. 1605. Il faut bien que rien ne coûte à l'envie, puisqu'elle se force jusqu'à louer. Non-seulement elle loue ceux qu'intérieurement elle abhorre ; mais elle donneroit encore là-dessus des leçons à la flaterie elle-même.

Les quatre confidens durent bien s'applaudir du dernier trait qu'ils m'avoient gardé, lorsqu'ils virent qu'ils n'avoient tempéré les bouillons de colere du Roi, qu'en y mêlant ceux de l'inquiétude, de la jalousie & de l'appréhension. Ce qu'ils reconnurent en lui entendant dire, que si je me livrois à l'ambition d'être chef de parti, j'avois tant de gens à moi, que j'étois capable de causer plus de mal à l'état, que n'avoit fait l'Amiral de Coligny. Ils crurent qu'il ne falloit plus que laisser fermenter ces noires idées, & prirent congé du Prince, après lui avoir ainsi enfoncé la pointe jusques dans le fond du cœur. Dans cette situation, Henri ne fut plus capable de secret, ni de ménagement. Il parla publiquement de moi, comme d'un rebelle, & toute la cour se trouva incontinent

incontinent remplie du bruit de ma difgrace, & de ma ruine prochaine. 1605.

J'y avois auffi mes partifans & mes amis, qui long-tems avant que la chofe en vînt à ce point, m'avoient averti de tout ce qui fe tramoit contre moi entre mes ennemis, & de ce qui fe difoit de la part du Roi. Je ne fçavois fi le plus court n'étoit pas d'agir comme j'avois déjà fait, dans mille petites occafions femblables, où de lui-même Henri étoit revenu de fes foupçons à fa maniere naturelle de penfer fur mon chapitre. C'eft un trifte emploi pour l'innocence, que d'avoir fans ceffe à fe produire & à fe préconifer elle-même. Un homme qui croit devoir toute fon élévation à la vertu, a honte d'être obligé de lui affocier tout autre moyen indigne d'elle, cependant il éprouve en mille occafions, que fi le hafard & l'induftrie ne prêtent pas la main à la vertu, elle n'a point toute feule affez de force pour le fauver de la haine, & même du mépris public. Je me déterminai à la fin fur tant d'avis réitérés, à écrire une lettre au Roi. Sa Majefté ne s'étoit encore fixée,

1605. par un séjour un peu long, dans aucune de ses maisons. Elle avoit consumé les mois de Janvier & de Février, en voyages & en séjours de peu de durée, à Saint-Germain, où elle alloit voir ses enfans, & à Monceaux, & actuellement, c'est-à-dire, le treize Mars, qui est la date de ma lettre, elle étoit à Chantilly. Je ne transcrirai point ici cette Lettre, parce que je n'ai aucune tache de crime à effacer, & que n'ayant même aucun fait particulier à justifier, elle ne renferme que des assurances générales d'innocence, & des raisons tout-à-fait simples; mais qui devoient n'en être que plus convaincantes.

Je faisois observer à Sa Majesté, que pendant vingt-deux ans, sur les trente-trois qu'il y avoit que j'étois à son service, n'ayant presque rien reçu d'elle, quoique j'y eusse fait d'assez grandes dépenses, & n'ayant jamais voulu m'en séparer, lorsque l'épuisement où je m'étois mis, & la raison d'un honnête établissement ailleurs, auroient pû du-moins colorer cet abandon; il n'étoit pas croyable que je voulusse le faire aujourd'hui

que je m'en voyois ſi généreuſement récompenſé ; que ma fortune ne pouvoit plus faire autre choſe que croître, & lorſque tant de bienfaits que je recevois de mon Roi chaque année, d'une maniere toute gratuite, ne m'attachoient pas moins à ſa perſonne, que mes charges & mes emplois ; qu'il n'étoit pas croyable, dis-je, que je vouluſſe m'expoſer à me voir ôter une partie de tout cela, par la même main qui m'en avoit comblé, & le reſte, par les revers de la fortune ; que je défiois tous mes ennemis d'alléguer contre moi aucun corps de délit, que je ne fiſſe évanouir d'une ſeule parole, dès que Sa Majeſté voudroit bien me le communiquer ; que tout ſe réduiſoit à de pures poſſibilités, ſur leſquelles elle étoit trop judicieuſe, pour condamner perſonne, ſous quelques couleurs de ſuppoſition, de vrai-ſemblance, d'imputation, de calomnie, & même de louange, qu'on les lui préſentât ; que laiſſant tout cela à part, je la priois de ne ſe rendre qu'aux preuves qu'on lui fourniroit ; que j'attendois là ſans crainte mes ennemis, & me ſoumettois ſans répugnan- 1605.

1605. ce à toute la rigueur de la loi, & à tous les effets de sa colere, s'ils pouvoient par ce moyen, me rendre le moins du monde coupable, très-sûr que si dans le grand nombre d'emplois que j'exerçois, il se trouvoit un seul reproche, qu'on pût me faire avec quelque fondement, ce ne seroit en rien de ce qui peut intéresser l'honneur & la fidélité; mais tout au plus, en ce qui tombe sur l'insuffisance & le défaut de lumieres; que sur ce dernier point, sans que Sa Majesté prononçât, elle n'avoit qu'à me dire un seul mot, pour me faire tout résigner entres ses mains, parce que je préférois l'obscurité d'une vie privée, avec la conservation de ses bonnes graces, à l'éclat des dignités les plus recherchées, si le malheur d'encourir sa haine y étoit attaché.

Il me fut aisé de comprendre, par la réponse que fit Sa Majesté à cette lettre, qu'on ne m'avoit pas donné de faux avis. Le terme d'*ami* y étoit retranché, & avoit fait place à celui de *mon cousin*. Elle n'étoit point écrite de sa main, quoique courte. Il y regnoit un air de circonspection & de réserve,

qui ne lui étoit pas ordinaire ; nul mot de consolation ; le Roi se contentoit de m'y marquer d'une maniere succincte & froide, que je n'avois rien à faire que de laisser parler le monde, & continuer à le bien servir. Je feignis pourtant d'en être satisfait, & après avoir fait ce que je devois, mon innocence me persuada que je devois m'abstenir de tout air trop empressé. J'attendis que Sa Majesté voulût bien m'en parler, & je continuai à agir comme à l'ordinaire. 1605.

Le Roi quitta Chantilly au bout de six ou sept jours, parce que sa présence étoit nécessaire à Paris. Il commençoit à prendre du goût pour cette maison, d'où il m'avoit encore mandé, qu'il se portoit au mieux, comme je le connoîtrois à son visage ; qu'il y mangeoit & dormoit bien, ne se levant qu'à sept heures, quoi qu'il se couchât à dix ou onze. Je m'attendois du moins, qu'il me parleroit de ma lettre, lorsqu'il seroit venu à Paris, cependant il ne m'en ouvrit pas la bouche, quoiqu'il y séjournât huit jours entiers, & que pendant ces huit jours, je l'entretinsse quatre matinées de suite sur toutes sortes d'affaires, en nous pro-

menant dans les Tuileries, en pré-
1605. sence, à la vérité, de Villeroy & de Sillery. Il nous donna ses avis & ses ordres, sur tout ce qui lui fut proposé, & il prit ensuite le chemin de Fontainebleau, où il tint la même conduite dans toutes les lettres qu'il m'écrivit le reste de Mars, sur les affaires générales & particulieres.

C'est en cet endroit, comme je l'ai marqué il y a un moment, qu'on suppléa ce qui manquoit encore aux dispositions de Sa Majesté, pour résoudre ma perte; & comme elle y passa Avril & Mai entiers, on eut tout le tems nécessaire pour cela, & les choses furent poussées au point où on vient de le voir. Elles ne pouvoient y rester plus long-tems, sans se terminer malheureusement pour moi, ou pour mes parties. La calomnie est comme un feu qui s'éteint d'autant plus vîte, qu'il est plus violent, lorsqu'on n'a pas soin de l'entretenir, & il n'est pas aussi facile qu'on le pense, de soutenir long-tems une calomnie, sur-tout auprès des Princes, qui se conduisent par principes. S'ils sont d'un esprit vif & bouillant, comme

l'étoit Henri, leur imagination remuée les jette d'abord fort loin du but; 1605.
mais jamais ſi loin, que la raiſon ne les ramene, & ſi c'eſt de ceux-là, qu'on a à eſſuyer les plus violentes bouraſques, il ne faut en appréhender en récompenſe, ni prévention opiniâtre, ni retours imparfaits, ni calmes trompeurs. Voilà ce qui me faiſoit attendre plus tranquillement que je n'aurois fait, l'iſſue d'une affaire ſi mêlée, & ſans rien déranger, ſoit dans ma façon de me comporter à Paris, ſoit dans les voyages courts, que je faiſois de tems en tems à Fontainebleau, comme auparavant. Tous mes amis ne comprenoient rien à cette tranquillité, & ils n'en étoient pas capables eux-mêmes, quoique ſi peu allarmés ſur mon crime prétendu, qu'ils m'auroient tous volontiers ſervi de caution. Ils paroiſſoient ſurpris des procédés de Sa Majeſté à mon égard, ils ne pouvoient s'en taire à la cour, & peut-être taxoient-ils ſecretement ce Prince d'injuſtice. Tous les bons offices de véritables amis, & de parens affectionnés, je les ai reçus en cette occaſion, de la maiſon de Lorraine.

Enfin ce que j'avois toujours espéré,
1605. arriva; c'est que le Roi, voyant que rien de tout ce qu'on avoit avancé contre moi, ne se vérifioit, commença à craindre d'avoir été un peu trop vîte. Il s'arrêta sur mes services passés, sur ma conduite présente, & sur ma lettre. Il fut frappé de tout cela, & souhaita de retenir ce qui lui étoit échappé, ne trouvant rien de si juste, que la priere que je lui avois faite, de s'éclaircir du moins avant que de me condamner. Un jour que j'étois à Fontainebleau, il m'envoya, sous prétexte de quelques affaires; La-Varenne, d'Escures & Béringhen, croyant que j'allois leur faire confidence de toutes mes peines, excepté sur les affaires, je ne leur dis pas un seul mot. Villeroy & Sillery vinrent ensuite de la même part, & à même intention; je le connus, lorsque je vis qu'ils n'avoient à me parler que d'une affaire de si peu de conséquence, qu'elle ne valoit pas la peine qu'ils se donnoient, c'étoit une dépêche d'Ancel (9), qui faisoit les affaires de

(9) Guillaume Ancel, maître d'Hôtel chez le Roi, résident à Vienne.

France à Vienne, Je les traitai comme les précédens. Ils avoient ordre d'avancer, & de me tirer, à quelque prix que ce fût, l'aveu de mes sentimens, sur le traitement que je recevois de Sa Majesté. On va juger s'il s'acquittoient de leur commission loyalement, & en bons pacificateurs. Laissant-là les affaires, ils firent tomber la conversation, sur la difficulté qu'il y a à servir les Princes à leur gré, sur les déboires auxquels on est de tems-en-tems exposé, & sur la peine que fait une calomnie à un homme d'honneur. Ils firent entendre ensuite plus clairement, qu'un Ministre n'étoit pas à couvert de tout cela, sous le Roi régnant.

1605.

Je voyois bien qu'en parlant ainsi, ces deux Messieurs exécutoient à la vérité l'ordre qu'ils avoient reçu ; mais avec un mélange de leur part, qui supposoit en eux une grande envie de trouver l'occasion de réaliser mon crime prétendu, en faisant leur rapport à Sa Majesté. Parler comme eux, eût été une insolence, & se taire, une fierté criminelle. Je répondis tout doucement, que je ne doutois pas

qu'il n'y eût des Princes, tels qu'ils
1605. venoient de le dire : mais que le Roi étoit un Prince trop bon & trop juste, pour traiter de la sorte des serviteurs, qui auroient toujours vécu sans reproche, comme par exemple, je croyois l'avoir fait ; que j'en étois si bien persuadé, que quand même je l'aurois entendu de sa propre bouche, je croirois encore que sa langue auroit trompé son cœur. Il y avoit dans ces paroles, dequoi bien déconcerter ces mal intentionnés commissionnaires. Ils eurent recours à d'autres tours, pour tâcher de m'arracher quelque parole d'aigreur & de dédain, & voyant qu'ils ne pouvoient en venir à bout, ils s'en retournerent rapporter à Sa Majesté, non ce que j'avois dit, mais que je n'avois rien dit du tout, & que je m'étois si bien observé, que quelque chose qu'ils eussent pu faire, contre ma coûtume, je n'avois pas daigné proférer une seule parole. Qu'on juge par là, de ce que ces deux Messieurs auroient dît & fait, si je leur avois donné le moindre jour à m'entamer. Le reste de cette journée, je ne vis que de pareils messagers, mais

j'étois bien résolu de n'en parler pas au Roi lui-méme, s'il ne m'en parloit le premier; & afin qu'il ne vit aucun changement dans ma maniere d'agir, je me disposai à repartir le lendemain matin pour Paris, comme je le lui avois dit la veille, 1605.

J'allai me présenter à Sa Majesté, pour recevoir ses ordres, selon ma coûtume. Je le trouvai au milieu des courtisans, qui étoient venus à son lever, se faisant botter dans son cabinet, pour aller à la chasse. Si-tôt qu'il me vit entrer, il se leva à demi de dessus sa chaise, ayant un pied chaussé, m'ôta le chapeau, & me dit *bon jour*, en m'appellant *Monsieur*, tous signes équivoques d'un esprit fâché ou embarrassé; ses termes ordinaires étoient *mon ami Rosny*, ou *grand-maître*; mais la distraction avec laquelle je lui vis frapper l'un contre l'autre ses petits rouleaux d'yvoire, fit que je ne me mépris point, lorsque je jugeai qu'il n'y avoit nulle colere dans son action. Je lui fis de mon côté, une inclination beaucoup plus profonde que de coûtume, ce qu'il m'a dit depuis l'avoir si fort attendri,

qu'il s'en étoit peu fallu qu'il ne vînt
1605. dans le moment même, se jetter à
mon cou. Il demeura quelques instans,
dans la même rêverie, puis dit à Béringhen, qu'il ne faisoit pas assez beau pour aller à la chasse, & qu'il le débottât. Béringhen surpris de ce changement si prompt, lui ayant répondu un peu imprudemment, qu'il faisoit fort beau. « Non-fait, répliqua Henri » avec un mouvement d'impatience, » il ne fait pas beau tems, & je ne » veux pas monter à cheval, débottez moi ». Après que cela eut été fait, ce Prince se mit à discourir en portant la parole, tantôt aux uns, tantôt aux autres, de chose qu'il croyoit devoir me donner occasion de parler. Voyant que je n'en faisois rien, il prit Bellegarde par la main, & lui dit, « M. » le Grand, allons nous promener, je » veux parler à vous; afin que vous » partiez dès aujourd'hui, pour vous » en aller en Bourgogne ». Il y avoit eu aussi entre eux, je ne sais quel petit débat, où il entroit beaucoup de rapports & de tracasseries de femmes.

Etant sur la porte du petit degré, qui descend au jardin de la Reine, le

Roi appella l'Oſerai, & lui dit, comme je l'ai ſu de l'Oſerai même, qu'il prît garde ſi je le ſuivois, & que ſi je tournois d'un autre côté, il ne manquât pas de l'en avertir. Je reſtai en ma même place, pendant tout le tems que Sa Majeſté entretint M. le Grand, ſur le chemin qui mene au jardin de la Conciergerie; mais je remarquai bien qu'elle jetta de fois à autres, les yeux ſur moi. Après que Bellegarde eût pris congé du Roi, je m'avançai, & lui demandai ſi Sa Majeſté n'avoit rien à m'ordonner. « Et où allez-vous me » dit ce Prince? à Paris, Sire, lui ré» pondis je, pour les affaires dont » votre Majeſté me parla, il y a deux » jours. Et bien, allez, me dit-il, » c'eſt bien fait; je vous recomman» de toujours mes affaires, & que » vous m'aimiez bien ». Je fis la révérence, il m'embraſſa, comme à l'ordinaire, & je repris le chemin de chez moi. Je n'étois pas à plus de trois cens pas, que je m'entendis appeller; & m'étant retourné, je vis la Varenne qui couroit après-moi, en me criant, « monſieur, le Roi vous demande ». Ce Prince me voyant revenir, tourna

1605.

fur le chemin du Chenil, & m'appel-
1605. lant, avant que je fuffe proche de lui. « Venez çà, me dit-il, n'avez vous » rien du tout à me dire ? Non, Sire, » pour le préfent, lui répondis-je, » Oh ! fi ai-je bien moi à vous, reprit-» il précipitamment ». Il me prit la main en difant ces paroles, & me mena dans les allées des Meuriers blancs, où il fit mettre à l'entrée des canaux qui environnoient ces Meuriers, deux Suiffes, qui n'entendoient point le françois.

Ce Prince commença par m'embraffer étroitement deux fois, ce qui fut facilement apperçu des courtifans, attentifs à tous nos geftes, parce que nous étions fort en vue; & en reprenant avec moi, le nom d'ami, & fa premiere familiarité, il me dit, d'une maniere dont je fus pénétré, que la froideur & la réferve, dont nous ufions enfemble depuis un mois, devoient être trop fenfible à deux perfonnes, accoûtumées depuis ving trois ans à ne fe rien cacher, pour les laiffer durer plus long-tems; qu'il étoit tems d'ôter à ceux qui en étoient la caufe, un fujet de triomphe, qui flattoit

trop leur haine pour moi, & l'envie qu'ils portoient à la prospérité de son état, & à la sienne. Le cœur de ce bon Prince s'ouvrant à mesure qu'il me parloit, il poursuivit, qu'il ne vouloit pas qu'il en restât à l'un ni à l'autre, le moindre souvenir; qu'il croyoit nécessaire pour cela, de ne me laisser rien ignorer de tout ce qui s'étoit passé de son côté, soit sur les rapports qui lui avoient été faits contre moi, soit sur l'effet qu'ils avoient produit dans son esprit, soit enfin, sur les paroles & les actions, par lesquelles il avoit fait connoître cette impression en public. Il me pria, me commanda, me fit promettre de suivre l'exemple qu'il alloit me montrer, de lui découvrir de même tous les différens sentimens, dont j'avois été susceptible, tant sur les traitemens que j'avois reçus de lui, que sur le fond de la chose même, sans avoir rien de secret ni de réservé pour lui, non plus que je m'appercevrois qu'il n'en auroit point pour moi. » Je veux, me disoit-il, que nous sortions d'ici vous & moi, le cœur net » de tous soupçons, & satisfaits l'un » de l'autre; mais encore un coup, 1605.

» comme je veux vous ouvrir mon
1605. » cœur, je vous prie de ne me rien
» déguiser de ce qui est dans le vôtre ».

Je lui en donnai ma parole d'honneur, après quoi, il commença le premier, par me nommer tous ceux qui m'avoient desservi en cette occasion auprès de lui, tant en effets qu'en paroles. Il y en avoit de tout état & de tout âge ; quelques uns, aussi anciens serviteurs de Sa Majesté, que moi. Je crois qu'on peut les diviser ici, en sept classes. Je mets dans la premiere, les princes & officiers de la couronne. Dans la seconde, les maîtresses du Roi, avec leurs enfans & ceux qui servoient leurs intérêts & leur passion, à raison de parenté & de liaison : tels étoient Cœuvres, Fresnes, Forget, Puget, Placin, Vallon, &c. la marquise de Verneuil, à la tête de tous. Le dépit des gratifications retranchées, étoit ce qui animoit contre moi ces deux classes. La troisieme étoit composée des partisans de l'Espagne, & des restes de l'ancienne Ligue, pour raison de politique & de principes de gouvernement contraires à ceux du Roi & aux miens. Il y entroit plusieurs membres du con-

feil, Villeroy, Sillery, Fresnes, Forget & autres, agissans de concert avec les Jésuites. Je comprends dans la quatrieme, tous les petits-maîtres, favoris de cour, & gens oisifs, qui chargent Paris d'un poids inutile, aussi par ressentimens des graces, que j'empêchois Sa Majesté de leur faire, & par opposition de vie & de conduite d'eux à moi : le nombre en est trop grand, & ils sont trop méprisables pour salir le papier de leurs noms. La cinquieme renferme tous les séditieux & les mal intentionnés, gens ; à qui l'état florissant de ce royaume, la sage œconomie de Henri, & ses préparatifs, qui le leur rendoient redoutable, faisoient conspirer ma perte. Les financiers & tous autres gens de plume & d'affaires, remplissent la sixieme : on ne sçauroit les blâmer, de m'avoir voulu beaucoup de mal.

1605.

Je fais une septieme classe, d'une autre espece de flateurs de cour, inférieurs à ceux que j'ai déjà nommés, donneurs d'avis, qui cherchoient à faire leur cour au Prince, en lui fournissant sans cesse de nouvelles idées pour lui rendre de l'argent, gens,

autrefois en place, pour la plus grande
1605. partie, & à qui il ne restoit, de la situation brillante où ils s'étoient vus, que la malheureuse science de succer le sang des peuples, dans laquelle ils cherchoient à instruire Sa Majesté, pour leur intérêt, & par une suite de leur longue habitude à faire du mal. Comme ils virent que ce métier ne leur rendoit plus guere, depuis que le Roi avoit remis dans mes mains seules, la direction de toutes ses finances, ils firent usage d'une autre qualité d'esprit, qui marque en effet à-peu près les mêmes dispositions, c'est celle d'inventer la calomnie, d'assaisonner la médisance, & de servir d'instrument vénal à ceux qui n'osoient, ou ne vouloient pas paroître dans les libelles satyriques, dont la cour se trouva innondée. C'est eux qui composoient, répandoient, ou accréditoient ces méprisables écrits. Le talent dangereux des bons mots & de la raillerie, les faisoit admettre à la compagnie, & entrer dans la familiarité de Henri, à qui la conversation vive & enjouée ne déplaisoit pas. Quoique en garde peut être contre leurs traits malins, il ne se pouvoit

qu'à la fin il ne s'en laissât effleurer. 1605.
Quelques uns de ceux qu'il avoit méprisés & chassés dans le commencement, trouverent les moyens de s'en faire écouter. On ne verroit dans cette liste, que des noms si obscurs, qu'ils ne méritent pas d'être tirés de la poussiere, tels qu'un Juvigny, Parasis, Le-Maine, Beaufort, Bersot, Longuet, Chalange, Versenai, Santeni, &c. si Sancy, qui mérite encore d'être placé à la tête de ces honnêtes gens, n'avoit achevé de se deshonorer par ce vil métier, qui lui servoit à retarder sa ruine, après que sa folie & ses profusions ne lui eurent plus laissé de ressources. Il en étoit à vendre ses bagues, il les offrit à Sa Majesté, qui pour ne pas les laisser sortir du royaume, m'ordonna de les acheter (10).

)10) M. de Sancy a eu le malheur de se voir traiter dans tous les écrits des Calvinistes de ce tems-là, de la maniere du monde la plus cruelle, sans l'avoir guere mérité autrement, que par l'abjuration qu'il fit de leur religion. Joseph Scaliger parle de lui, comme d'un fanatique plein de vertiges, &c. Il est juste de ne pas lire toutes ces accusations, ni toutes ces injures, sans avoir à la main l'apologie de sa conduite, composée par lui-même. Elle se trouve dans les

1605. Après les noms des auteurs, le Roi m'entretint de leurs artifices. Tout ce que l'esprit éveillé par l'envie de nuire, peut imaginer, étoit employé par eux. Par-tout où Sa Majesté portoit ses pas, elle ne voyoit que des avis, des lettres, des libelles, des billets, & autres écrits de cette espece, sans compter les mémoires politiques, qu'on lui présentoit, sous l'apparence de zèle pour l'état, & d'amour pour sa personne. Elle en trouvoit sous sa table, sous le tapis de sa chambre, sous le chevet de son lit, on lui en faisoit rendre par des gens inconnus, on lui en mettoit dans la main, en forme de requête, on en farcissoit ses manches & ses poches. J'y étois représenté sous toutes les couleurs qu'on pouvoit imaginer, & les épithétes les plus odieuses, ne m'étoient pas épargnées, excepté lorsque, par le raffinement de cette louange perfide, dont j'ai parlé, on exageroit à sa

mémoires d'état de Villeroy. *tom.* 3. *p.* 127. Il y prouve entre autres, contre ce que M. de Sully lui reproche ici, que ce fut les dépenses qu'il fit pour le service du Roi, qui l'obligerent à vendre pour cent cinquante mille écus de bagues.

Majeſté, mon travail, ma capacité, mon eſprit, & mes manieres devenues careſſantes pour tout le monde, de bruſques & ſauvages qu'elles étoient auparavant. Henri m'avoua avec beaucoup de ſincérité, qu'il s'étoit ſi bien laiſſé ſurprendre à tout ce manége, qu'il étoit venu au point de perdre entierement la bonne opinion, qu'il avoit eue de moi, & que ces miſérables avoient ſi bien allumé dans lui, le deſir de ne rien ignorer de toutes leurs inventions, que dans le tems méme qu'il paroiſſoit las de ce grand nombre de libelles & d'avis, juſqu'à les jetter, ſans y faire attention, il ne pouvoit pourtant réſiſter à l'envie de les ramaſſer enſuite, & de ſe les faire lire. 1605.

Il falloit que ce Prince fût étrangement prévenu, pour ne pas s'appercevoir que ſouvent ces écrits ne lui étoient pas moins injurieux qu'à moi, lorſqu'il y voyoit par exemple, que je le rendois avare & injuſte à l'égard de ceux qui l'avoient bien ſervi, auxquels il refuſoit ce qui leur étoit légitimement dû, ſous ombre de prétendues compenſations de vieilles dettes.

1605. On lui imputoit encore une mauvaiſe timidité de m'écrire ſur tous ces ſujets, qui ne lui faiſoit aſſurément pas honneur; ſoit qu'on en fît en lui un prétexte d'avarice, ou une marque de dépendance. C'eſt par ces inſinuations qu'on commença d'abord, & tant qu'on s'en tint-là, le Roi qui n'y voyoit que des ſujets de ſe louer de mon adminiſtration, ne m'en fut pas plus mauvais gré : ſeulement pour fermer la bouche aux critiques, il ſe contentoit de prendre des ſommaires des dettes de l'état que j'avois acquittées, qu'il leur montroit, & moi même, lorſque l'occaſion s'en préſentoit, je reprenois ſévérement ces cenſeurs trop libres, de ce que, ſous ombre d'un prétendu déni de juſtice, leur dépit les faiſoit s'échapper à des diſcours, dont Sa Majeſté pouvoit être offenſée. Mais bien-tôt on laiſſa des imputations ſi légeres, pour attaquer le fond de l'eſprit & du cœur.

Pour ſe juſtifier en quelque maniere, de ſa facilité à ajouter foi à tant de calomnies, Henri voulut que je jugeaſſe moi-même, ſur les libelles, où elles étoient renfermées. C'eût été

quelque chose de trop ennuyeux, que de les lire tous, ce Prince s'arrêta sur celui que (11) Juvigny lui avoit fait voir il y avoit douze jours, & qu'il avoit rendu public, parce qu'en effet on y avoit ramassé toutes les différentes calomnies répandues en détail dans plusieurs autres libelles semblables, ce qui le rendoit aussi complet, qu'un ouvrage de cette espece peut l'être; il en étoit même un peu embarrassé; mais du reste, écrit avec assez de force de style & de méthode, pour faire juger à Sa Majesté qu'il partoit d'une autre main que de celle de Juvigny, dont il passoit la portée. Le Roi, en le tirant de sa poche, me dit que la lecture que j'en allois faire, serviroit peut-être à lui faire découvrir l'auteur, dont il eût bien voulu savoir le nom. Je le pris des mains de Sa Majesté & je me mis à le lire d'un

1605.

(11) Ce livre avoit pour titre. *Discours d'état, pour faire voir au Roi, en quoi Sa Majesté est mal servie.* « Il couroit secrettement à Paris, dit l'Etoile, écrit à la main, un peu bien libre & hardi, pour le tems, qui ne souffre toutes vérités, où il ne se lit toutefois rien, qui soit contre le Roi & son service; mais bien contre M. de Rosny ».

bout à l'autre, tout haut, en sa présen-
1605. ce. Le lecteur assistera aussi en quelque maniere à cette lecture, s'il le juge à propos, mon intérêt n'est pas de lui rien cacher.

L'Auteur, quel qu'il fût, commençoit (& jamais écrit n'a eu en effet plus de besoin de cette précaution) par s'efforcer de détruire tout soupçon d'envie & de passion de sa part. Les grandes qualités de Henri, le bonheur de la France sous son regne, & la situation avantageuse de ses affaires, faisoit un second préambule, propre à captiver la bienveillance de ce Prince, & plus encore à amener comme naturellement, l'accusation qu'on faisoit contre moi, de me vanter orgueilleusement, que cet état heureux étoit uniquement mon ouvrage. Par-là, encore, on préparoit adroitement la réflexion, qu'il n'est que trop ordinaire à ces ministres si habiles, à ces favoris si puissans, d'ouvrir leur esprit à des desseins, pernicieux au souverain & à l'état. Une foule d'exemples, étalés avec éloquence, finissoit ce tableau.

De-là l'auteur passoit, non à examiner

miner mes actions, ce qui est la seule preuve recevable, mais à critiquer mes manieres; & il trouvoit, dans l'accueil gracieux que j'avois tout d'un coup commencé à faire à ceux qui m'abordoient, une preuve sans réplique de ces projets si pernicieux; aussi, disoit-on, tout ce que j'avois déjà mis, par cet extérieur étudié, de personnes dans mon parti, depuis les princes jusques parmi le peuple, étoit innombrable. On essayoit de faire ce dénombrement, qui ne pouvoit qu'être en effet fort considérable, puisque le simple extérieur de politesse, qu'on observe en France avec tout le monde, étoit tout ce qui établissoit ce prétendu crime. M. le prince de Conti & M. le duc de Montpensier étoient à la tête de cette liste, ensuite la maison entiere de Lorraine, puis les autres Seigneurs François; le duc d'Epernon, dont la réconciliation, suivie d'une amitié si vive, étoit traduite sous le nom d'union, formée par une ambition démesurée, MM. de Montbazon, de Ventadour, de Fervaque, d'Ornano, de Saint-Geran, de Praslin, de Grammont, d'Aubeterre, 1605.

1605. de Montigny, de Schomberg & autres, que je m'étois attachés étroitement, par la distinction que je faisois de leur personne, par les services continuels que je leur rendois, & par la distribution que je faisois entre eux, d'une partie de ces trésors de Sa Majesté, dont j'étois si avare pour tous les autres.

Comme tout cela ne suffisoit pas encore, pour les vues que l'auteur m'attribuoit, il y joignoit les intelligences que j'avois hors du royaume. Il abusoit d'un mot que le Roi d'Angleterre pouvoit bien avoir dit, mais par compliment, que le Roi de France étoit heureux de m'avoir, pour prononcer sans balancer, que j'avois violé la foi que je devois à mon Prince. Non-seulement Sa Majesté Britannique, mais encore les Etats-Généraux des Provinces-Unies, les ducs de Wirtemberg & des Deux-Ponts, le Landgrave de Hesse, le prince d'Anhalt, le marquis d'Anspack, de Dourlack & de Bade, étoient prêts à prendre hautement & aveuglement ma défense. Le plus petit service que j'avois rendu, étoit taxé sans rémission,

d'intrigue criminelle ; ainsi, tout le corps protestant, François & étranger, m'étoit entierement dévoué, aussi bien que le Sénat Helvétique, gagné par la régularité des payemens & par mes largesses. 1605.

Après s'être, pour ainsi dire, essayé sur des choses qu'on pouvoit du moins colorer de quelque air de vraisemblance, l'auteur, devenu plus hardi, en hasardoit ensuite effrontément de purement fausses & imaginaires. Si on l'en croyoit, je n'en étois plus à de simples intelligences dans les pays étrangers. En faisant passer l'argent de Sa Majesté dans l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, j'y faisois pour moi-même de cet argent des fonds immenses, afin de pouvoir m'y retirer un jour, & y faire, dans l'occasion, en faveur de la religion réformée, des levées considérables de Suisses, Reîtres, Lansquenets, auxquels, à l'exemple de l'Amiral de Coligny, je mettrois la France en proie. L'auteur, qui sçavoit sans doute qu'un grand détail est la marque ordinaire de la vérité & de la bonne foi, particularisoit cet événe-

nement, comme s'il l'avoit déjà eu
1605. ſous les yeux. En faiſant pour les magaſins de Sa Majeſté, les achats d'armes, de fer, de cuivre, de plomb, boulets & autres munitions de guerre, j'avois auſſi, ſelon lui, mes magaſins particuliers dans les plus fortes villes proteſtantes, où je faiſois dépoſer une partie de tout cela en mon nom, & pour m'en ſervir un jour. Je crois que toutes ces perſonnes ſe feroient bien applaudies, ſi avec ce ſtratagème, ils avoient fait diſcontinuer au roi ſes préparatifs. On concluoit cette piece admirable, par un avis qu'on donoit à Sa Majeſté, de ne laiſſer plus ainſi dans la main d'un ſeul homme le maniement de tous ſes deniers, l'uſage de toute ſon autorité, & l'adminiſtration de toutes ſes affaires, ſans m'aſſocier du moins des perſonnes qui éclairaſſent de près ma conduite.

Pendant cette lecture, Henri m'obſervoit attentivement. Comme il vit que j'avois lu le mémoire tout entier, comme j'aurois lu l'écrit le plus indifférent, ſans dire un ſeul mot, ſans montrer d'émotion, ſans même changer de couleur : » Hé bien ! que vous

» ensemble, me dit-il ? Mais vous-
» même, Sire, lui répondis-je, quel- 1605.
» le opinion en avez-vous, vous qui
» les avez lus & relus, & si long-
» tems gardés ? Car pour moi, je ne
» suis pas si surpris de toutes ces pie-
» ces, qui ne sont en effet que des
» niaiseries de gens sots & méchans,
» comme je suis, de voir qu'un aussi
» grand Roi, aussi rempli de juge-
» ment, de courage & de bonté, &
» qui m'a si bien connu, ait pu avoir
» la patience de les lire & de les
» garder si long-tems, de me les
» faire lire tout au loug, & en sa pré-
» sence, & d'entendre tenir tous les
» mêmes discours qu'ils renferment,
» sans du moins témoigner par sa
» colere, la violence qu'il se faisoit
» en les entendant, & faire recher-
» cher les auteurs, pour les châtier
» séverement «.

Après avoir ainsi parlé au Roi, je fis réflexion que je travaillerois plus efficacement à lui rendre la tranquillité, & tous ses premiers sentimens pour moi, en répondant directement & en détail à chacun des chefs d'accusation de mes ennemis, & que

1605. je lui en avois donné ma parole. Je m'attachai pour cela à chacun des articles du libelle de Juvigny même, que j'avois encore dans les mains. Tous ces calomniateurs, qui n'osent attaquer à découvert, afin de ne pouvoir être pris à partie sur les preuves, ne sont dignes que de mépris; c'est la remarque que je commençai par faire à Sa Majesté. J'opposai aux dicours présomptueux & peu avantageux pour elle, qu'on me faisoit tenir au sujet du gouvernement, les paroles que j'avois si souvent à la bouche, par lesquelles je proposois ce Prince pour modele des grands Princes & des bons Rois. Les exemples des ministres révoltés & des favoris ingrats, ne peuvent rien pour établir l'infidélité d'un homme, qui ne s'est étudié dans cette place, comme je croyois l'avoir fait, qu'à perfectionner ce qu'un sang assez illustre avoit déjà mis d'heureuses dispositions en lui. Je défiai qu'on pût jamais en citer un seul, de personnes, soit ami, soit parent, que j'eusse gratifié sans une raison légitime, & de plus, sans un ordre particulier de Sa Majesté. J'appellai de

ces imputations si gratuites de dessein de révoltes & de guerres civiles, à la connoissance qu'avoit Henri de mon amour pour ma patrie, de mon attachement à sa personne, du soin de mon honneur & de ma réputation, & des obstacles, qu'en toute occasion j'avois apportés aux méchans desseins des Protestans, jusqu'à me charger de toute leur haine. 1605.

Mais encore, quel profit me seroit-il revenu de ces entreprises chimériques, que je ne trouvasse pas actuellement dans le plus grand & le plus honorable de tous les établissemens auxquels un sujet peut aspirer? Quel eût pû être mon but? De me mettre la couronne sur la tête? On ne m'accusoit pas d'être jusqu'à ce point dépourvu de jugement. De la transporter hors la famille royale? Quand il auroit été en mon pouvoir d'en disposer, de qui aurois je pû faire choix, que de la personne même de celui à qui j'avois consacré tout mon travail & mon service, & sacrifié depuis trente ans mon sang & ma vie? Pourquoi, si cela étoit, ne m'occupai-je encore que du soin de sa gloire, dans ces desseins si

nobles, dont j'étois, sinon l'auteur, du moins seul participant & seul promoteur ? En lui ménageant toutes ces alliances avec l'Angleterre & les autres puissances de l'Europe, n'aurois-je pas agi directement contre moi-même, si j'avois eu des desseins préjudiciables à sa couronne ou à sa personne ? Comment les ambitieux ont-ils travaillé à la ruine des états, & causé les révolutions ? N'est-ce pas en nourrissant dans l'esprit de leur maître, le penchant à la mollesse, aux plaisirs, à la prodigalité, en lui faisant violer toutes les loix, négliger tout ordre, & jetter dans la confusion toutes les parties de l'état? Au lieu que j'entretenois sans cesse Sa Majesté de l'état de ses affaires; je lui montrois l'usage & la destination de tout; je lui faisois pousser l'ordre & l'œconomie, jusqu'à lui reprocher la plus petite dépense inutile; je lui amassois des trésors; je remplissois ses magasins & ses arsenaux; je lui montrois combien tout cela alloit le rendre redoutable à l'Europe. Est-ce là comme on s'y prend pour sapper sourdement, comme font les sujets rebelles, tous les fondemens de la

1605.

puissance du Souverain ? La conduite
des Ministres est toujours équivoque 1605.
par quelque endroit ; je puis dire qu'il
n'y avoit qu'à gagner pour moi, en
approfondissant la mienne.

Il ne me fut pas difficile de voir que Sa Majesté sentoit toute la force de ce que je venois de lui dire. Je finis, en la suppliant avec les instances les plus vives, de croire que je ne lui avois rien caché, ni déguisé de tous les sentimens de mon cœur ; je le lui confirmai par ces sermens redoutables qu'elle sçavoit bien que je n'avois jamais faits en vain, & en l'appellant de ces noms qui avoient été de tout tems l'expression de ce que je sentois de zèle & d'attachement pour ce Prince. Je voulois embrasser ses genoux ; mais il ne le souffrit pas, afin que ceux qui auroient vû de loin cette posture, ne pusse pas croire que j'y avois eu recours, pour obtenir le pardon d'un crime réel. Il me dit que rien ne manquoit dans son esprit, à ma justification ; qu'il se repentoit véritablement d'avoir été si crédule, & qu'il ne se souviendroit de tout ce qui s'étoit passé, que pour mieux sentir l'obli-

1605. gation où il étoit de m'en aimer davantage. C'eſt ainſi que ſe paſſa un entretien ſi néceſſaire à la conſolation de tous deux.

Ceux qui connoiſſent ce que c'eſt que la Cour, jugeront ſans peine de tous les mouvemens qui agitoient le cœur des courtiſans pendant une converſation qui avoit duré plus de quatre heures, & avec quelle attention nos actions & nos geſtes étoient obſervés ; car quoiqu'ils ne puſſent point entendre nos paroles, il leur étoit cependant facile d'en connoître le ſujet. La maniere dont Henri m'avoit reçu le matin, & enſuite fait rappeller, la précaution qu'il avoit priſe en commençant à m'entretenir, les papiers qui avoient été tirés, l'air de vivacité & de feu, qui ſe faiſoit appercevoir dans notre démarche & dans toutes nos ſituations, ſuffiſoient de reſte pour les en inſtruire. Chacun attendoit, ſuivant ſes craintes & ſes eſpérances, quel alloit être le réſultat d'un éclairciſſement ſi important.

Henri voulut le leur apprendre lui-même. Après qu'il eut repris ſes

Papiers, bien résolu de les jetter tous au feu, il sortit de l'allée des Meuriers, en me tenant par la main, & demanda à tout ce monde assemblé quelle heure il étoit. On lui répondit qu'il étoit près d'une heure après-midi, & qu'il avoit été fort long-tems. « Je vois ce que c'est, dit ce Prince, d'un ton qui fit pâlir bien des visages, » il y en a auxquels il a » plus ennuyé qu'à moi. Afin de les » consoler, je veux bien vous dire à » tous, que j'aime Rosny plus que » jamais, & qu'entre lui & moi, c'est » à la mort & à la vie : & vous, mon » ami, poursuivit-il, allez vous en » dîner, & m'aimez & servez, com- » me vous avez toujours fait ; car » j'en suis content. Bien d'autres en ma place n'auroient plus songé après cela, qu'à tirer vengeance (13) de tous ceux que Sa Majesté venoit de me

1605.

(13) Le sieur de Juvigny ou Divigny, gentilhomme françois, auteur du mémoire dont il vient d'être parlé, paya pour tous. » Il fut poursuivi, di- » sent les mémoires » de l'Etoile, en sa » vie & en ses biens, » comme crimineux » de leze-majesté, & » pendu en effigie à » Paris, faute de l'o- » riginal ».

faire connoître pour mes ennemis.
1605. Je rends graces au ciel de ce que je n'ai pas même le reproche à me faire d'y avoir seulement songé. J'ai soigneusement caché leurs noms à mes secretaires, & on ne les verra point ici. Je supprime de même une partie de ce qui se dit entre le Roi & moi, de peu avantageux pour eux. L'exemple qu'ils m'ont donné du contraire, ne détruira point l'opinion où je suis, que cette sorte de vengeance n'est pas digne d'un grand cœur.

Pour ne laisser aucune inquiétude au Roi sur l'incident, au sujet duquel je suis entré dans le détail de ce grand démêlé, je maniai l'esprit de Grillon, de maniere qu'il consentit enfin à recevoir pour sa charge trente mille écus, de Créquy, auquel, en considération de Lesdiguieres, Sa Majesté avoit donné son agrément (14); ce qui m'attira des remercimens du

(14) Henri IV, quoique très-mécontent du duc d'Epernon, qui s'étoit retiré à Angoulême, & avoit fait de grandes plaintes de l'injustice prétendue, que lui faisoit ce Prince en cette occasion, voulut pourtant que M. de Créquy allât trouver son

beau-pere & du gendre. Crequy vint me les faire en personne, & il les accompagna de mille assurances de reconnoissance & d'attachement. Lesdiguieres m'écrivit de Grenoble, & renchérit encore sur les termes dont Créquy s'étoit servi. La parenté qui étoit entre nous, se joignant à ce nouveau motif, il n'y a personne qui ne s'attende de nous voir après cela intimement amis; cependant personne ne m'a aussi facilement abandonné, ni rendu de plus mauvais offices, après la mort de Henri, que ces deux hommes. La reconnoissance n'est pas une vertu de courtisan. 1605.

Le cœur de Henri ayant pu être entamé une fois, il n'étoit pas impossible d'y rouvrir la même blessure; c'est tout ce qui soutint mes ennemis dans le désespoir que leur causa

colonel, à cent lieues de Paris, pour prêter le serment entre ses mains, prendre son attache pour ses provisions, & recevoir ses ordres pour son installation. Le duc d'Epernon le fit languir quelques jours à sa suite, & le fit même demeurer un jour entier à la porte de sa chambre. *Hist. du duc d'Epernon*, pag. 212.

1605. l'aventure de Fontainebleau. Ils ne tarderent pas à revenir à la charge, & (je n'ose presque le dire) il s'en fallut bien peu, qu'ils ne remissent le Roi dans l'état d'où je venois de le tirer. (15). Mais la chose n'éclata

(15) « Le Roi, » dit le Grain, *liv.* 7. » avançoit le duc de » Sully, ensorte qu'il » retenoit toujours » une grande autorité » sur lui ; & qui sait si » ce n'étoit point un » trait de prudence, » de l'exaoser ainsi » par le Roi, à la hai- » ne de plusieurs des- » quels il le pouvoit » bien défendre, afin » de lui en faire appré- » hender les effets, » s'il forlignoit à son » devoir ». Cet endroit de nos mémoires paroît présenter d'abord, de quoi favoriser cette conjecture. Je trouve néanmoins plus juste le sentiment de ceux qui ne voyent de la part de Henri IV, aucun artifice dans les soupçons auxquels il se livroit contre le duc de Sully. Mais qu'ils soient feints ou véritables, je trouve encore, après beaucoup de personnes judicieuses, qu'il faut les mettre au nombre des défauts de ce Prince. Dans la premiere supposition, on n'y voit qu'une finesse indigne d'un grand Prince ; & dans la seconde, une injustice à laquelle on ne sauroit donner pour excuse, la vivacité d'un premier mouvement, y ayant eu comme une convention entre le Prince & le Ministre, que le premier passeroit tout à celui-ci, du côté du caractere d'esprit ferme, inflexible, incapable de plier, ni de flatter, en faveur d'une fidélité décidée par tant d'épreuves. Cela marque

pas à beaucoup près, comme avoit fait la premiere, parce que l'éclair 1605. cissement suivit d'assez près. Je ne ferois ici qu'une inutile répétition ; c'est ce qui fait que je ne m'y arrête point. Si mes envieux goûtoient de tems en tems le plaisir de pouvoir se flatter que je succomberois sous leurs efforts, ils ne tardoient pas à être détrompés avec autant de honte que de rage ; & si de mon côté j'avois été homme à me plaire à de pareilles victoires, cette derniere ne fut pas moins complette que l'autre. Le lendemain du jour où elle arriva, & c'étoit encore à Fontainebleau que se fit cette explication, le Roi m'envoya chercher de grand matin, & en me prenant par la main, lorsque j'entrai dans sa chambre, pour me tirer vers la croisée qui donne sur le jardin de la Reine, parce qu'il avoit à me parler secrettement, il me dit fort haut, en présence de toute la cour qui y étoit assemblée :

bien qu'auprès des Princes même les plus parfaits, l'accomplissement des devoirs les plus essentiels, ne dispense point de la souplesse, ni de la complaisance.

« Mon ami, vous ne ſauriez croire
1605. » comme j'ai dormi d'un bon ſomme
» toute cette nuit, pour m'être ainſi
» éclairci & déchargé le cœur avec
» vous ». Il me demanda ſi je ne ſentois pas intérieurement la même ſatisfaction. Je le lui aſſurai, & qu'il trouveroit toujours en moi la même fidélité.

Au milieu d'une faveur ſi traverſée, ce qui me faiſoit voir que le cœur d'Henri étoit toujours pour moi, c'eſt que dans quelque diſpoſition où on l'eût mis par rapport à moi, il n'en interrompit jamais le cours des bienfaits qu'il avoit coutume de répandre ſur moi & ſur les miens. J'en eus des preuves, parmi les orages même dont j'ai parlé, au ſujet de ma fille aînée (16). J'étois

(16) Marguerite de Béthune. C'eſt elle qui pour ſe venger de ſa fille unique, qui avoit épouſé, contre ſa volonté, Henri de Chabot, produiſit en 1645, un garçon de quinze ans, comme vrai fils d'elle & du duc de Rohan, mort ſept ans auparavant. » Pluſieurs perſonnes » dignes de foi, dit » Amelot, qui ont vu » Tancrede (c'eſt le nom de ce prétendu héritier de la maiſon

en parole avec les Fervaques, pour le jeune Laval, que Sa Majesté m'avoit ordonné, comme je l'ai dit plus haut, de préférer au duc de Rohan, & la chose étoit sur le point de s'accomplir. Un jour que je me promenois avec ce Prince sur la terrasse des Capucins, au commencement de cette année, il me remit encore sur cette matiere. Il m'apprit que les raisons pour lesquelles il avoit d'abord donné l'exclusion au duc de Rohan, c'est qu'il avoit été proposé par madame sa sœur, à la duchesse de Rohan, & accepté par mon épouse, sans qu'il en eût été informé, & que

1605.

de Rohan)] » à Paris, lors du procès, » m'ont assuré que ce » jeune homme avoit » le toupet des Rohan; c'est-à-dire, » un petit bouquet de » cheveux sur le devant de la tête, & » des traits remarquables du visage de son » pere putatif ». A cette anecdote en tient une autre, par laquelle on prétend que le duc de Rohan avoit voulu acheter du Grand Seigneur le royaume de Chypre, & le donner à cet enfant. On disoit encore que son pere & sa mere ne l'avoient tenu caché, que pour faire épouser à leur fille M. le comte de Soissons, & ensuite le duc de Veymar. Voyez ces curieuses fables dans Amelot de la Houssaye, *art. Béthune, &c. & art. Chypre.*

1605. d'ailleurs monsieur & madame de Fervaques l'avoient tellement sollicité en faveur de Laval, qu'ils l'avoient engagé à me le donner pour gendre, plutôt que le duc de Rohan, qui, à la vérité, n'étoit pas à beaucoup près aussi riche, mais qui avoit l'honneur d'être son parent si proche, que s'il étoit mort sans enfans, comme cela étoit déjà arrivé à la Princesse sa sœur, le duc de Rohan auroit été son héritier pour le royaume de Navarre, & les autres biens des maisons d'Albret, de Foix & d'Armagnac. Il me dit ensuite que pour d'autres raisons, qu'il me communiqueroit, il avoit encore une fois changé de sentiment; que son intention étoit que je rompisse honnêtement avec les Fervaques; qu'il les y avoit déjà disposés; que je retirasse les promesses & les articles dont nous étions convenus; de maniere qu'il parut dans le monde, que c'étoit véritablement moi qui rompois avec eux, & qu'ils n'eussent pas sujet de dire qu'ils avoient refusé mon alliance; qu'il m'ameneroit lui-même le duc de Rohan me faire son compliment, avec la du-

cheſſe ſa mere; que je le reçuſſe comme celui qui devoit être mon gendre 1605.
dans trois jours, ayant lui-même tout réglé pour ce ſujet; qu'il feroit faire le contrat en ſa préſence, & qu'il le ſigneroit, comme parent des deux côtés.

Je remerciai Sa Majeſté de l'intérêt qu'elle vouloit bien prendre à ma famille, & de l'honneur qu'elle me faiſoit. Tout fut exécuté de la maniere que je viens de dire, & le Roi donna au marié pour l'habit & le feſtin de nôces, dix mille écus, & autant à ma fille. J'avois marié l'année précédente, Mademoiſelle du Marais, fille de mon épouſe, de ſon premier mariage, avec la Boulaye, fils de celui que Henri avoit fort aimé. Elle ne devoit s'attendre naturellement à d'autre gratification de la part de Sa Majeſté, qu'à celle qu'elle faiſoit ordinairement à toutes les filles de la Reine, ſous le nom de robe de noces, & qui avoit été réglée à deux mille écus. Henri l'augmenta juſqu'à cinq mille, pour ma belle fille; & afin que cette ſomme ne tirât point

à conféquence pour les autres, ce
1605. Prince me manda de Saint-Germain-en-Laye, qu'il falloit l'employer dans un comptant.

Il arrivoit affez ordinairement, qu'après que Sa Majefté avoit appuré les états de fes fortifications & bâtimens, elle me difoit, en préfence des officiers employés pour ces parties, qu'on appelloit pour leur communiquer ce qu'il y avoit à faire dans le cours de l'année fuivante : » Or-» bien, voilà mes fortifications & » bâtimens réfolus : & vous, que fai-» tes-vous à vos maifons » ? A quoi lorfque je répondois, comme je ne manquois guere de le faire, que je n'y faifois rien, faute d'argent, il me difoit : » Or-fus, voyons vos plans, » & ce que vous y voudriez faire, fi » vous aviez de l'argent «. Il les confidéroit, & après m'avoir dit ce qu'il trouvoit à y changer ou à y ajouter, il me gratifioit d'une vingtaine de mille livres, pour les employer à ce qu'il venoit de marquer.

Ce n'eft pas que je n'aye fouvent reçu des refus de ce Prince ; je n'aurai point la vanité de le cacher. Il me

refusa la charge du baron de Lux, que je lui demandai pour mon frere, 1605.
ou pour la Curé. Il me dit qu'il destinoit à Béthune une charge en Bretagne, qui lui conviendroit mieux; & pour la Curé, qu'il ne trouvoit pas que cet emploi fût compatible avec la lieutenance de sa compagnie de Chevaux-Legers, & avec le gouvernement de Chinon, qu'il avoit déjà. La vérité est qu'il aima mieux en gratifier Ragny, qui pouvoit lui rendre plus de service dans la province. Je lui demandai deux autres graces, dans une même lettre; l'une pour mon neveu de Melun, & l'autre, pour le même la Boulaye. Il me refusa celle de la Boulaye, comme ne l'ayant pas encore méritée par ses services, & m'accorda l'autre; c'est l'abbaye de Moreilles, qui venoit de vaquer en Poitou. Je souffris un autre refus à l'occasion du duc de Rohan, mon gendre, si on doit appeller cela un refus; voici de quoi il s'agissoit.

Le duc de Rohan étoit gouverneur de Saint-Jean d'Angely, qui avoit pour lieutenant-de-roi Des-

1605. Ageaux. Cette lieutenance n'étoit point, comme naturellement elle devoit l'être, à la nomination du gouverneur, mais de Sa Majesté immédiatement, à qui les différentes conjonctures avoient fait juger expédient pour le bien de son service, d'ôter ce privilege au gouverneur, afin que le lieutenant-de-roi de cette ville, qu'on a toujours vu jusqu'ici jouer un rôle important dans les tems difficiles, fût en quelque maniere indépendent du gouverneur, & même en état d'y rendre son pouvoir inutile, s'il ne l'employoit pas à la satisfaction du Roi, & au bien de l'état; ce qui faisoit que ce lieutenant avoit en effet toute la réalité de ce gouvernement, & n'en laissoit au gouverneur, que le titre & l'apparence. Le duc de Rohan avoit fort envie de se faire restituer cette prérogative; il me pria de m'en mêler. La conjoncture étoit favorable, on lui mandoit que Des-Ageaux étoit malade, à n'en pouvoir pas revenir. Quelqu'envie que j'eusse de rendre service à mon gendre; je n'osai en faire ouvertement la proposition au Roi, la chose

François d'Alloué Des-Ageaux, ou Des Ageols.

avoit trop de rapport avec cette dépendance, où on lui faisoit entendre que je cherchois à mettre toutes les villes protestantes (17); il n'en auroit pas fallu davantage, pour réveiller les soupçons. Je ne voulus d'abord que sonder le gué, ce que je fis assez adroitement, en prenant l'occasion de la maladie de Des-Ageaux, pour pressentir Sa Majesté, sur ce qu'elle pensoit de cette place, & c'est par lettres que je fis cette tentative. Mais je me donnai bien de garde d'aller plus avant, lorsque j'eus reçu la réponse de Sa Majesté: elle me mandoit qu'elle ne prétendoit point renoncer au droit de nommer le lieutenant de Saint-Jean, parce que, 1605.

(17) On voit dans l'histoire de la mere & du fils, *tom.* 1. *pag.* 15. que Henri IV refusa au duc de Sully le gouvernement de S. Maixant, qu'il lui avoit fait demander par la Reine, pour lui-même, disant que la prudence ne vouloit pas qu'on rendit un Calviniste maître de cette place, toute petite qu'elle étoit. Si quelque chose pouvoit faire douter de la vérité de ce fait, outre le silence de M. de Sully, c'est la facilité avec laquelle ce Prince lui accorda le gouvernement de toute la province même.

disoit-elle, ce ne seroit, ni M. de
1605. Rohan, ni mon gendre, qui seroit toujours gouverneur de cette place; je lui parlois du maire de cette ville, nommé Pousou, qu'elle continua dans cette fonction, sur mon attestation. Au reste, Des-Ageaux ne mourut point de sa maladie.

Avant que de sortir de cet article de mariage & de parenté, je dirai ce qui arriva à la cour, au sujet de mademoiselle de Melun, ma niéce, qu'on parloit aussi de marier en ce tems-là. Comme elle étoit un parti très-riche & très-considérable, la marquise de Roubais, ma tante, l'ayant fait son unique héritiere, tous les d'Estrées jetterent les yeux sur elle, pour la faire épouser à De-Cœuvres (18). Ils comptoient sur la protection du Roi, ou plutôt ils s'en tenoient assurés. Cœuvres étoit fort agréable à Sa Majesté, & lui touchoit de près, par l'affinité avec ses enfans de la feue duchesse de Beaufort. Ils lui firent proposer la chose,

(18) François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, duc & pair, & maréchal de France.

par

par M. de Vendôme lui-même, à qui le roi promit qu'il m'en parleroit avant que de partir pour Chantilly, Il ne s'en souvint qu'à sa dînée à Louvre-en-Parisis, & il m'en écrivit de maniere à me faire voir qu'il souhaitoit passionnément que l'affaire réusît. 1607.

J'écrivis aux parens de la fille, tous Flamands; mais la réponse qu'ils firent, n'étant pas de ces choses qu'on puisse, ni qu'on doive écrire à son maître, je ne lui en fis point; & lorsqu'à son tour, il m'en demanda la raison, je lui dis simplement que les parens de mademoiselle de Melun n'avoient nullement approuvé cette alliance. Le roi s'imagina que je les faisois parler, & que peut-être je ne leur avois pas même écrit. Je fus obligé de lui montrer les lettres de la marquise de Roubais, du prince & de la princesse de Ligne, de la princesse d'Epinoy, de la comtesse de Barlaymont, des comtes de Fontenay & de Buquoy, qui tous m'en avoient écrit: & Henri vit ce que je n'avois pas voulu lui dire, combien, malgré l'honneur qu'il avoit fait à la maison d'Estrées, ils la te-

noient au-deſſous d'eux (19). » Je vois
1607. » bien, dit ce Prince, avec quelque » colere, qu'il n'y faut plus penſer, » ayant affaire à tous ces glorieux ſots » de Flamands, que vous m'avez nommés ». Effectivement la choſe n'alla pas plus loin, Sa Majeſté ne s'en étant plus voulu mêler.

(19) La maiſon d'Eſtrées eſt pourtant inconteſtablement de la plus ancienne nobleſſe de Picardie: Conſultez nos Généalogiſtes.

Fin du cinquieme Volume.

TABLE GÉNÉRALE
DES
MATIERES
Du cinquieme Volume.

A

B.

C

Fin de la Table du cinquieme Volume.





